This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AP
25
.N93

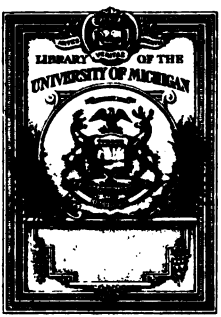

AP
25
.N93

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1687.

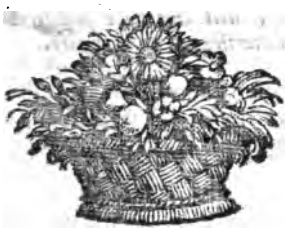

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.
Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

Avis au Lecteur.

L'avis qu'on a donné, que le Sieur B. ne fait ni ne lit les Nouvelles de la République des Lettres, doit être censé subsister pendant qu'on n'avertira pas du contraire.

Dunning
Wilson
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1687.

ARTICLE I.

Lettre de Monsieur van Dale à un de ses amis, au sujet du livre des Oracles des Payens, composé par l'Auteur des Dialogues des Morts.

MONSIEUR,

J'Ai lû, avec bien du plaisir l'Histoire des Oracles faite par un Auteur François, où je suis copié fidélement. J'approuve la liberté qu'il s'est donnée, de tourner ce que j'avois avancé dans mes deux dissertations sur ce sujet, au genie de sa Nation.

Celui de nos peuples est un peu dif-

ferent : Ils se défient furieusement du tour de l'esprit & des graces du langage, & ne se fatiguent point en matiére de faits contestez du nombres des preuves, pourvû qu'elles soient solides & sincéres. Je suis fort satisfait que le sçavant Auteur des Dialogues des Morts ait jugé les miennes de cette nature, & qu'il ait eû la bonté de les appuyer de beaucoup des siennes, qui sont convainquantes & judicieuses. Il est vrai qu'il change & renverse terriblement toute l'Oeconomie de mon Ouvrage, dont il témoigne dans sa préface, avoir eû d'abord le dessein de se rendre seulement le Traducteur.

Destruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

Mais loin de le trouver mauvais, je le loüe d'avoir facilité la connoissance de cette importante question aux honnêtes gens de l'un & de l'autre sexe de son pais. Et j'avoüe qu'il a eû raison de les décharger de la peine de lire quantité de citations ennuyeuses. Mais ce sçavant & galant homme me pardonnera si je dis qu'il a oublié des choses importantes, & qui pouvoient être plus décisives & moins ennuyeuses que d'autres, dont il a fait emploi dans son Ouvrage. C'est peut-être un malheur

pour

pour la cauſe qu'il ſoûtient avec moi; qu'il ne ſoit pas dans un pais de liberté: car je ne peux imputer à autre choſe, le ſilence qu'il a gardé, ou les déguiſemens qui ſemblent l'avoir commandé dans des faits de conſequence.

Lors qu'il paſſe l'éponge ſur ce que j'avois écrit des livres Sibyllins, qu'on ſçait, & que je prouve n'avoir été gardez ſi religieuſement & avec tant de myſtere dans le Capitole, que pour être un inſtrument de politique aux Romains, afin de retenir & de ſoûmettre la Milice & le Peuple, dans les grands deſordres & dans les difficultez extrêmes de la Republique, dans les peſtes & dans les autres grandes calamitez de l'Etat: ne craint-il point, que d'autres gens qui auront moins d'eſtime & de veneration que moi pour lui, n'aillent auſſi-tôt croire, que ſa plume captive a trop reſpecté celle d'un Pere Jeſuite, qui eſt d'autre ſentiment ſur cette matiere?

Voilà une bien longue periode, non peut-être ſans parentheſe, la retidive pouvoit choquer la delicateſſe & la politeſſe de ce ſçavant & honnête homme, ſi ma lettre venoit dans ſes mains. Je dirai, en moins de paroles & plus

nettement, que je ſuis ſurpris de voir qu'il n'ait point voulu toucher à l'Hiſtoire de la Viſite, que * Saül troublé d'eſprit rendit à la prétenduë Magicienne d'Endor.

Ces deux faits de ſi grand éclat, où la fourberie une fois bien prouvée, porte ſi grand coup contre toutes les autres que nous combatons, meritoient-ils d'être enſevelis dans un ſi profond ſilence par nôtre Auteur? Je ne le juge pas ainſi, c'eſt ce qui me les fait retoucher, principalement le dernier, qui eſt plus paradoxe pour les eſprits difficiles, dans l'édition augmentée de mon livre des Oracles des Payens, qui va paroître au jour dans nôtre langue Hollandoiſe: Et s'il m'eſt permis de décharger mon cœur, par le ſeul motif du zéle pour la verité, mes raiſonnemens & mes preuves là deſſus, ne devoient pas être ſupprimées.

Les conſultations qu'on faiſoit chez ceux qu'on appelloit Magiciens & Devins, pour ſçavoir les choſes cachées ſoit du paſſé, ſoit de l'avenir, même les réponſes que les Impoſteurs ſe vantoient de faire rendre par des perſonnes mortes, qu'ils diſoient évoquer pour cet effet de leur tombeau, me

ſem-

* 1. *Samuel. ch.* 28.

ſembloient avoir une grande liaiſon avec les autres réponſes & conſultations des Oracles des Payens. J'y trouvois ſeulement une difference, c'eſt que celles-là ſe rendoient par des miſerables de nulle apparence, ſans bruit, & ſous le ſçeau du myſtere & du ſecret, motif puiſſant pour attirer les eſprits curieux : Les Oracles ſe donnoient avec éclat, par des gens de veneration, qui couvrant leurs impoſtures du manteau de la Religion, de l'autorité de leur caractére, de la ſomptuoſité de leurs Temples, Sacrifices & autres Ceremonies, attrapoient facilement tous les pauvres ſuperſtitieux, & cela me faiſoit croire, qu'ayant détruit ceux-ci qui paroiſſent les mieux établis, cela devoit tirer en conſequence la ruine des autres, que les Maîtres impoſteurs étant découverts, les petits valets de la fourberie ne pouvoient pas ſubſiſter.

Mais, Monſieur, je ſuis bien loin de mon conte, ſi nôtre Auteur a parlé ſincerement, & s'il a dit la verité dans ſa préface, où vous lirez ce qui ſuit, *pour moi*, dit-il, *je déclare que ſous le nom d'Oracle, je ne prétens point comprendre la* Magie, *dont il eſt* indubitable *que le Demon ſe mêle, auſſi n'eſt-elle*

nullement compriſe dans ce que nous entendons ordinairement par ce mot, non pas même ſelon le ſens des Anciens Payens, qui d'un côté regardoient les Oracles comme une partie de leur Religion, & de l'autre avoient la Magie en horreur auſſi bien que nous. Aller conſulter un Necromantien ou quelqu'une de ces Sorcieres de Theſſalie, pareille à l'Erictho de Lucain, cela ne s'appeloit pas aller à l'Oracle.

Vous voyez qu'ôtant aux Démons l'adminiſtration des Oracles, il leur laiſſe celles de ces prétenduës ſciences, qu'on appelle Magie, Necromantie & Sorcelerie. En verité cet habile homme a trop de lumiéres pour ne voir pas que l'un n'eſt pas mieux fondé que l'autre, & je lui demande pardon, ſi je prens la liberté de l'accuſer ici de complaiſance pour le Pere Thomaſſin, & le Pere Thomaſſin & lui de diſſimulation contre leurs veritables lumiéres.

Je demeure bien d'accord, que depuis le Syſtême établi par les premiers Chrêtiens touchant les Oracles, l'uſage a fait parmi eux & parmi nous, qu'on entendit autre choſe par les Oracles, autre choſe par la Magie, quoi qu'ils attribuaſſent l'un & l'autre au Demon. Quelques uns des Payens peuvent auſſi

avoir

avoir mis de la Divinité dans ceux- & de la Demonomanie dans celle- Mais je soûtiens que comme on d regarder la question aujourd'hui, deux sortes de consultations ou des I vins, ou des Oracles, doivent être e mées de même nature, ou bien t tes deux comme le veritable ouv ge des Demons, ainsi que Porphyre beaucoup d'autres le confessoient, toutes deux de pures suppositions l'ambition & de l'avarice des fourl de different éclat & caractére.

Pourquoi je vous prie distinguer air ceux qui ont été compris sous le n me titre d'Imposteurs par les honnê gens, tant du Paganisme que du Cha tianisme, que j'avois citez dans m Livre. Vous * pouvez lire le passa de Strabon, qui joint nettement *Magiciens* & les *Necromantiens* aux tres fourbes contre qui il parle. Ec tez ce que dit Ciceron au livre 1. la Nature des Dieux, *l'on doit*, dit-*joindre avec la coûtume des Prêtres*, prodiges des Magiciens, *& la folie Egyptiens sur le même sujet, & les o nions du vulgaire, qui est plongé d une extrême ignorance de la verité.*

Sur tout le fameux Pline § est adi

* *Pag.* 208. X 4 ra

§ *Liv.* 37. *chap.* 10.

rable dans la maniére dont il décrit l'origine & l'efficace de tous les prétendus enchantemens de la Magie. Il dit que dans toutes les occaſions qui s'en ſont preſentées dans ſon livre precedent, il a découvert & convaincû *les vanitez de la Magie*, l'appelle la plus *fourbe de toutes les Sciences* : il montre comment prenant ſa ſource des connoiſſances de la Medecine, elle avoit emprunté des forces de la Religion (où le genre humain, dit-il, ne voit goute) pour gagner les ſuperſtitieux, qu'elle s'étoit appuyée des Mathematiques (c'eſt à dire de l'Aſtrologie) pour attirer les curieux, & que de ces trois ſciences, elle en avoit fait une, qui par ce triple lien avoit lié les ſens des hommes, & s'en étoit tellement rendue la maîtreſſe qu'elle avoit gagné pied par tout, & que dans l'Orient elle commandoit aux Rois.

Là même parlant de la Chelonie, Pierre rapportant à la figure de l'œil, qu'on trouve dans l'Ecaille des Tortues des Indes, il dit que ſi on croit *les Menſonges des Magiciens*, elle a des vertus trés *prodigieuſes*, qu'aprés avoir lavé ſa bouche de miel, on ne l'a pas plûtôt miſe ſur ſa langue, qu'on peut *prédire les choſes futures*.

Au livre 25. ch. 9. traitant de la ver-

vervaine, dont les Anciens Gau
uſoient, lorſqu'ils ſe diſpoſoient à r
dre des réponſes à ceux qui les venoi
conſulter, il parle ainſi : *Mais les M*
giciens en ſont encore plus fous & plus
ragez, diſans, que ceux qui ſe froten
cette herbe, obtiennent tout ce qu'ils d
rent, chaſſent les fievres, ſe font aime
qui il leur plaît, gueriſſent toutes ſorte
maladies, &c.

Au livre 26. ch. 4. faiſant voir
vanitez Magiciennes, il parle d'une l
be bien merveilleuſe : *Jettez la*, di
dans des étangs ou dans des rivieres,
les tarit, faites lui toucher les lieu
mieux fermez, elle les ouvre. Il dit d
autre, que *la jettant dans une armée*
gée en bataille, elle prendra l'épouv
& s'enfuïra. Enfin laſſé d'alleguer
ſottiſes ſemblables, dont apparemm
il pouvoit faire une liſte bien plus
gue, il finit dans cet endroit, par
autre herbe, que le Roi de Perſe d
noit à ſes Ambaſſadeurs, pour
faire trouver par tout où ils devo
paſſer, une pleine abondance de to
les choſes neceſſaires à leurs voyages.

Sur tout cela ce ſçavant Payen
joüe fort agreablement, demand
avec un ris moqueur où étoit c
herbe, qui met les armées en déro

quand Rome étoit preſſée par celles des Cimbres & des Teutons ? Pourquoi les Mages des Perſes ne s'en ſervoient pas contre Lucullus, lors que ce General Romain tailloit en pieces impitoyablement leurs Armées ? Il fait l'étonné, que les autres Chefs Romains, plûtôt que de ſe charger du ſoin d'avoir tant de Pourvoyeurs pour l'avitaillement de leurs Armées, n'ayent pas fait proviſion de l'herbe, qui fait trouver table couverte & tous les autres beſoins en quelque lieu qu'on ſe trouve. Enfin il querelle Scipion d'avoir employé tant de Beliers, de Soldats & d'années pour entrer dans Cartage, puiſqu'une ſeule herbe pouvoit lui en ouvrir les portes, & reproche au Senat de ce qu'il n'a pas eû la bonté de ſe ſervir de l'herbe Æthiopide pour deſſeicher les marêts de l'Italie, &c. L'on ne peut pas rire plus agreablement de toutes ces ſuppoſitions & vanteries de ces Impoſteurs Magiciens.

Mais il faut lire le chap. 2. tout entier de ſon livre 30. Où il dit avoir appris d'un certain Oſtanes, qu'il y a pluſieurs ſortes de Magie, dont les unes ſe font par l'eau, les autres par les ſpheres, par l'air, par les étoiles, par

par les lanternes ou flambeaux, par les bassins, haches, &c. Outre cela que les *Magiciens* promettoient des entretiens avec les *Manes des Morts* & avec *les Enfers*, aprés quoi il parle de la faveur particuliere que Neron porta aux Magiciens, de l'envie extrême qu'il eût de devenir lui-même Sorcier ou Magicien pour *pouvoir commander aux Dieux*, il n'épargna rien pour cela: Tiridate pour bien faire sa Cour à l'Empereur, lui ameine force Magiciens, est récompensé du don du Royaume d'Armenie par Neron, mais, dit Pline, *ni Tiridate, ni ses Magiciens ne pûrent reconnoître les liberalitez de Neron en le faisant Magicien.* Puis il finit sa raillerie par cette conclusion: *Il faut donc absolument croire, que cet art de Magie n'est soûtenu d'aucun témoignage valable, est inutile & vain, que dans ce qu'il y a d'apparence de verité, on ne doit chercher que la science des poisons & non de la Magie.* Aprés quoi il continuë à se moquer de ce Grammairien, qui se vantoit d'avoir évoqué l'Ombre d'Homere, pour sçavoir la patrie de ce Poëte, & n'osoit dire ce qu'il en avoit appris; puis de *la vanité des Magiciens*, qui disoient qu'un seul cœur de taupe mangé tout cru & encore palpitant, don-

noit la faculté de prophetizer & de faire des miracles.

Si l'on ne veut pas voir tout cela plus amplement dans Pline, je l'ai mis dans un petit traité séparé des Consecrations, à la fin de mon livre des Oracles. Nôtre Auteur l'avoit lû sans doute, ce qui me fait d'autant plus étonner, qu'aprés cela il ait écrit si hardiment, que les habiles Payens regardoient la fourbe de la Magie d'un autre œil & d'un autre jugement que celle des Oracles.

Veû principalement, que lui même dans son * livre, cite aprés moi ce beau passage de Clemeut Alexandrin, où cet illustre Ecrivain de la primitive Eglise confond ensemble sous le titre d'*impostures extravagantes* & de *pures trõperies pareilles à celle des faux* Dieux, *& les Oracles pleins de folie & d'impertinance de Claros, &c. & les augures, les interpretes des songes, les faiseurs de prodiges, les devins par la farine & par l'orge, ceux qui parloient du ventre & les Necromantiens, &c.* faisant de tous ces gens là, *des associez Charlatans, qui fourbent tous les hommes.*

Pour me servir ici des paroles de nôtre Auteur au même endroit, où il rap-

* *Pag.* 77.

rapporte ces paroles, il faloit que tout cela fût bien vrai, puisque ces premiers Docteurs de l'Eglise publioient la chose aux depens de ce sistême des Démons, qu'ils croyoient leur être si favorable. En effet il est trés-vrai, que les Payens & les Chrêtiens regardoient les Oracles & la Magie, comme étant de même nature, quelle qu'elle pût être. Porphyre & plusieurs autres en font foi, & je doute qu'il y ait rien de plus clair dans toute l'antiquité. Il me seroit aisé de le prouver, si je n'étois pas obligé de me souvenir, que je ne fais pas un livre, mais que j'écris une lettre qui deviendroit trop longue, si j'apportois ici leurs témoignages.

Mais je vous prie, à quoi peut avoir pensé nôtre Auteur de vouloir prouver, que la Magie & particulierement la Necromantie s'exerçoient par l'intervention du Diable, par l'Autorité des Poëtes, sur tout de Lucain. Depuis quand les plus hardies fictions de ces gens là, à qui tout est permis aussi-bien qu'aux Peintres, ont-elles acquis le droit d'entrer en preuve des veritez contestées ? Nôtre Auteur ayant humilié si agréablement & si justement le grave & sage Plutarque, à cause des historiettes fabuleuses dont il a farci

ses

ſes écrits, peut-il ſerieuſement canonizer l'Ericto de Lucain, comme une Hiſtoire veritable. Je dis canonizer, car ce n'eſt pas ſans quelque ſcandale, que je la voi mettre en paralléle de la Propheteſſe d'Endor que le Roi Saül conſulta. En verité la pieté ne permet aucunement de confondre ſi legeremẽt une verité, avec l'imagination d'un Poëte. Il eſt permis de raiſonner ſur la premiére, pour découvrir l'impoſture de la prétenduë Magicienne, qui paroît aſſez clairement dans cette Hiſtoire veritable, afin d'inſtruire l'eſprit, ſans offenſer la Majeſté & la verité de l'Ecriture Sainte. Mais de lui comparer en aucune maniere, la groſſiere & groteſque fiction d'un Poëte, qui veut enrichir ſa Pharſale de ce prodigieux neceſſaire aux Poëmes de cette nature, & d'en vouloir tirer un argument pour faire preuve dans le fait, dont il s'agit, céla ne ſe peut faire ſans perdre en même temps & l'eſprit & la veneration qu'on doit avoir pour celui de Dieu, qui a dicté les Hiſtoires ſacrées.

Car enfin on ſçait, que le fameux Homére auſſi bien qu'Heſiode ont mêlé leur Philoſophie d'une infinité de fables. Virgile s'eſt un peu corrigé de leurs libertez & de leurs excés, mais il a encore

core imité les feintes d'Homere : Lucain brûlant d'émulation a suivi son patron Virgile. Si jamais personne ne s'est avisé de chercher dans Homére & dans Virgile des preuves de ce que les Chrêtiens doivent croire des Oracles & de la Magie, comment en veut-on trouver dans Lucain, qui n'est qu'un enfant de ces Patriarches de la Poësie, Et que deviendra tout le système des impostures des Oracles, que nôtre Auteur & moi avons si bien rétabli, si Virgile ou Homére & leurs pareils dans l'Heroïque ou dans le Tragique, peuvent être reçûs à témoignage. Laissons leur à tous le feu de la 1. imagination, pour inventer avec succez, & l'honneur de s'énoncer par des sentences & par des paroles charmantes, où si vous voulez, la gloire de chanter mélodieusement leurs pensées en beaux vers, mais ne nous laissons pas enchanter, jusqu'au point de prendre leurs fictions pour des veritez.

Où en sera-t'on, si l'on croit de si bonne foi Virgile, lorsqu'il dit : * Que les vers ou les charmes font décendre la lune des Cieux pour assister aux ceremonies, & pour seconder les intentions de ceux qui les forcent d'obéir par

* *Eclog.* 8.

par leurs chanſons Magiques. Que par la force de ces mêmes chanſons Circé cette celebre Sorciere, changea les compagnons d'Ulyſſe en pourceaux : Je paſſe quantité de choſes pareilles & m'arrête à cet exemple du même Poëte * que j'ajoûte plus volontiers, parce que je me trouve ſous la main une traduction de l'Eneide en vers François. Le Poëte fait parler ainſi ſa Didon, d'une fameuſe Prêtreſſe Maſſilienne

La Sorciere promet, de rendre par ſes charmes
Le calme dans les cœurs les plus remplis d'alarmes,
Aux autres inſpirer des ſoucis devorans
Suſpendre par ſa voix la courſe des torrens.
Tu verrois le Soleil faire tourner ſes Reſnes
Accourir à l'entour les troupes ſoûterraines,
Deſſous mugir la Terre à ſes charmes puiſſans
Et deſcendre des monts les Pins obéiſſans.

Je laiſſe beaucoup d'autres exemples de cette nature, car cela me tireroit trop

* *Æneid.* l. 4.

trop loin, & je voi avec chagrin dans un livre de Monſieur Petit Docteur en Medecine à Paris, qu'il paroît donner dans les Fictions & dans les Fables, s'étant mis en tête, par une aſſez plaiſante imagination de ſoûtenir qu'il n'y avoit eû qu'une Sibylle, il la fait voler dans tous les differens lieux, où l'Antiquité a dit, que ces filles fabuleuſes rendoient des Oracles, quand on l'interrogeoit tout à la fois en divers pais ſi éloignez les uns des autres, il lui faloit ſans doute faire une merveilleuſe diligence pour contenter tous ſes conſultans : ſans s'arrêter à cette difficulté, il appuye ce qu'il avance par l'exemple miraculeux du Profête Elie, d'Habacuc & de Saint Philippe. Puis il pourſuit la preuve par l'autorité de Virgile, qui nous * raconte la fable de Metabus fuyant, qui attache ſa fille encore enfant à un javelot, & la lance ainſi par deſſus une riviére qu'il lui faloit paſſer à la nage : il faloit ou que la riviére fût fort étroite, ou Camille fort legere, ou enfin que Metabus ſon pere fût d'une force prodigieuſe, mais il ne faloit pas pour cela tant de Magie comme pour faire voler une Sibylle avec une rapidité pareille à celle de

* *Aencid.* 10.

des éclairs. C'eſt pourquoi cet Auteur ſingulier a recours à Jamblichus, qui nous raconte la fable d'un certain Abaris, qui monté ſur ſon bâton d'or, voloit dans les pais éloignez par deſſus les montagnes & les mers. Si le conte dit vrai, Pythagore fut aſſés habile pour dérober ce bâton miraculeux au pauvre Abaris, & s'en ſervit avec autant de ſuccez, que Mercure auroit pû faire de ſes éperons ailez ou Bellerophon de ſon Pegaze, car il ſe faiſoit voir en même jour à Tauromenium & à Métapont Villes fort diſtantes.

Il ne faut plus que joindre à ces belles Hiſtoires & à ces fictions des Poëtes, les graves extravagances des Cabaliſtes, Sylphes & les Salamandres du Comte de Gabalis, il ſera bon d'y ajoûter les recits dont on endort les enfans, touchant ces voyagez nocturnes, où un balai ſert de cheval pour élever dans les airs, &c. puis nous pouvons nous aſſurer d'avoir bien tôt une belle Philoſofie parmi les Chrêtiens.

Vous riez peut-être, en liſant ceci, mais ſçachez, Monſieur, qu'on peut dire avec verité à ceux qui veulent porter ces inventions ingenieuſes, mais fabuleuſes des Poëtes, en preuve de la queſtion dont il s'agit, *Ridendo fabula*

de

de te narratur. Car si vous me permettez de revenir un peu à Lucain, & à Ericto sa Magicienne, écoutez s'il vous plaît comment il en parle.

Si tollere totas
Tentasset campis acies, & reddere bello
Cessissent leges Erebi, monstroque potenti
Extractus Stygio populus pugnasset averno.

Il lui donne, comme vous voyez, le pouvoir de faire résuscîter tous ceux qui étoient morts à la bataille, pour retourner au combat contre le parti victorieux. En vérité ç'eût été bien plûtôt fait, de faire bien sa cour à la Magicienne, que de faire la dépense & de prendre la peine de mettre sur pied une nouvelle armée.

Et pour ne relever pas toutes les particularitez, qui font voir que le Poëte se joue suivant les libertez de son art, & qu'il ne parle pas serieusement, lisez ces autres vers.

Magis, Magicisque Deûm incognita verba
Tentabat, carmenque novos fingebat in usus.

D'où vient à cette sorciere un si rare sçavoir, qui fait que les Demons

sont

ſont des ignorans auprés d'elle, ou qu'elle en ſçait plus que les Dieux de la Magie, qu'on dit être Maîtres, qui inſtruiſoient & qui inſpiroient ces ſortes de creatures.

Si vous faites un peu de reflexion ſur cet autre endroit de même Poëte.

Quis labor hic ſuperis, cantus herbaſque ſequendi
Spernendique timor? cujus commercia pacti
Obſtrictos habuere Deos? parere neceſſe eſt
An juvat? ignotâ tantum pietate merentur?
An tacitis valuere minis? hoc juris in omnes
Eſt illis ſuperos? an habent hæc carmina certum
Imperioſa Deum, qui mundum cogere, quidquid
Cogitur ipſe, poteſt? &c.

Si, dis-je, vous y faites quelque attention, vous demeurerez ſans doute d'accord, que Lucain n'a pas voulu, que nous crûſſions qu'il donnât, tout de bon, tant de pouvoir à cette Magicienne, qu'il fait intervenir dans ſon Poëme.

Quoi? une miſerable Femmelette aura le pouvoir de remüer les Cieux

&

& la Terre à son gré, d'en changer, où du moins, d'en interrompre les loix, & Dieu qui les a faites, sera contraint de permettre aux Demons de servir tous les caprices d'une chétive Sorciere, qui leur commandera à baguette tout ce qui lui viendra dans la fantaisie?

Quoi! ces Diables enchainez dans l'enfer; & * *liez de chaines d'obscurité*, pourront quitter à tout moment la prison, où ils sont reservez pour le Jugement de Dieu, pour accourir ou voler aux ordres d'une malheureuse Magicienne, & faire des œuvres, que le seul Maître de la nature peut executer? Dira-t'on, que cela se fasse sans sa permission? C'est blasphemer: Est-ce donc que Dieu permettra aux Demons de remporter l'honneur, de faire au commandement d'un Scelerat Magicien des œuvres miraculeuses, & si fort contre les loix de la nature? C'est à M. Moebius, au Pere Thomassin, & à nôtre Auteur, de voir comment ils accorderont cette These avec les déclarations graves & autentiques, que Dieu nous fait si souvent dans sa § parole: *Qu'il ne donnera point sa gloire à un autre.*

* 2. *Pier. ch.* 2. *v.* 4.

§ *Exod.* 20. *Deut.* 4. *& ailleurs.*

Le premier de ces Meſſieurs me fera bien du plaiſir, de me faire voir ſur quoi il fonde ſa maxime, que le Diable exerce un Empire, dans l'Empire de Dieu; Que celui de Dieu a été borné parmi le petit peuple Juif, pendant que celui du Demon s'étendoit ſur tout le reſte de la Terre; & pour me ſervir de ſes paroles, que le Demon n'a point trouvé de plus adroit moyen, pour établir ſon empire par tout avec tant de ſuccez, qu'en rendant des oracles en pluſieurs endroits du Monde. J'avoüe que je deſirerois de voir ces Poſitions ſoûtenuës de quelques preuves.

Pour ce qui eſt du Pere Thomaſſin & de nôtre Auteur, ils m'obligeront de me dire, Pourquoi raviſſant aux Demons l'honneur de rendre des Oracles, ils leur laiſſent l'eſclavage de la Magie? S'ils ont pû rendre des Réponſes ſecrétes par la voye de la Necromantie; pourquoi ne l'ont-ils pû faire publiquement dans les Temples, dans les autres & ſur les trépieds des Payens? Et s'ils l'ont pû, pourquoi ne l'ont-ils pas fait? puiſque cela pouvoit leur acquerir un tout autre honneur, de ne répondre aux Conſultans, qu'aprés pluſieurs invocations & ſupplications humbles & reſpectueuſes; que non

non pas de voler en eſclaves à tous les ordres d'une fantaſque Magicienne. L'ame de cette miſerable, qui ſe donnoit aux Demons pour les avoir à ſon commandement pendant ſa vie, me paroît une bien chetive recompenſe de leurs courſes & de leurs fatigues, en un mot, de leur ſervitude ſi zélée. Croyez moi, Monſieur, le Demon en gagne ſans nombre à meilleur marché & ſans prendre tant de peines, par les paſſions criminelles, qu'il fomente dans le cœur de tous les Mondains, pour les precipiter dans l'Enfer avec lui.

Pour moi, ne trouvant rien de defini dans l'Ecriture ſainte ſur ces faits, qui ſont naturellement de ſa juriſdiction, je ne puis me reſoudre à recevoir des Poſitions non prouvées, ſur l'autorité de qui que ce ſoit au monde, & je croi qu'il y a de la temerité à vouloir diſputer, de ce que Dieu peut permettre ſur ces faits differens, lorſqu'on n'a aucune preuve claire & inconteſtable, qu'il les ait permis. L'on trouve un jour plein & entier, pour en juſtifier les impoſtures; Pourquoi donc y chercher une intervention du Demon ſi outrageante à la toute-puiſſance de Dieu, qui ſeul peut faire, au Ciel & en

en la Terre, tout ce qu'il lui plaît, & ſuſpendre pour des raiſons importantes, & non pour des bagatelles, encore moins pour le caprice d'une infame Sorciere, les loix ſacrées qu'il a établies dans l'univers.

Je ſerai pourtant toûjours prêt à donner les mains au bon ſens & aux lumieres de ces trois Meſſieurs, quand il leur plaira de les employer à me fournir des preuves nettes & deciſives. Car celles qu'on pretend tirer du dix-huitiéme du Deuteronome & du dix-neuviéme du Levitique & de quelques autres endroits, ne ſont nullement de cette nature.

Voici comment Dieu y parle à ſon peuple, qu'il vouloit faire dépendre & relever de lui ſeul comme de ſon Roi. *Il ne ſe trouvera point parmi toi, de ceux qui font paſſer leurs fils & leurs filles par le feu, ni Devin uſant de devinemens, ni pronoſtiqueur de temps ou interprete de ſonges, ni Magicien, ni Enchanteur, ni Sorcier uſant de ſorcelerie, ni homme demandant conſeil à un eſprit de Python, ni diſeur de bonne aventure, ni ceux qui s'enquierent des trepaſſez.*

Nôtre Auteur voit, dans ces paroles de Dieu, les Oracles auſſi maltraitez, que les autres moindres impoſtures,

nes, & ne voudra pas les tirer en preuve, pour la distinction qu'il met entre des choses que Dieu confond si évidemment, quand il défend avec une égale severité, comme des abominations, & la superstition qui leur faisoit passer par le feu leurs enfans, en quoi il n'y avoit rien du Demon, plus que la seduction, dont il enchante les peuples Idolatres, & la folie criminelle de ceux qui consultoient ou Baal-zebub ou les Pythons, ou les Devins & Imposteurs de differente sorte qui sont là décrits.

Monsieur Mœbius me permettra de ne trouver pas dans tous ces gens là, que des Fourbes & des Imposteurs, qui abusoient differemment de la credulité des peuples superstitieux; jusqu'à ce qu'il m'ait fait voir que l'Ecriture sainte détermine en quelque endroit, que cela se faisoit par une autre voye que par celle de la seduction & de l'imposture.

L'abomination que Dieu déclare, dans toutes ces pratiques des Nations, de qui il vouloit separer son peuple, pour lui être un peuple saint, consistoit, non en ce que le Demon fit réellement des miracles continuels par tous ces gens-là: cela seroit trop glorieux pour ces esprits que leur orgueil a precipitez, & trop

trop injurieux à la providence de celui qui les tient à la chaine ; Mais en ce que les peuples ayant été portez à l'Idolatrie, par les instigations secrétes, mais ordinaires du Demon, par un juste jugement de Dieu qui les livroit à leur sens réprouvé, ont facilement écouté des Imposteurs qui leur promettoient des secours qu'ils ne pouvoient plus trouver avec le vrai Dieu, depuis le divorce qu'ils avoient fait avec lui par leur Idolatrie.

Les Romains eux-mêmes, ayant reconnu l'efficace de ces fourbes sur l'esprit de leurs peuples, ont chassé non seulement les Magiciens, comme on parle, mais aussi les Astrologues de toute l'Italie. Doit-on donc trouver étrange, que Dieu chasse totalement des gens de cette sorte du milieu d'un peuple, dont il se rendoit avec tant de bonté & le Dieu & le Roi. Ces mêmes Romains reconnoissoient sans doute l'imposture de ces fourbes, lorsqu'ils défendoient absolument de consulter les Oracles étrangers sur les besoins de la Republique, abandonnant à leur extravagance, ceux qui étoient assez sous pour prendre de la peine, & faire de la depense pour les consulter dans leurs affaires particulieres.

Enfin

Enfin pour revenir un moment au Pere Thomaſſin & à nôtre Auteur, avant que de finir : s'ils s'opiniâtrent à vouloir faire bouclier, pour leur ſentiment, de la Sorciere de Lucain conſultée par le fils du Grand Pompée : j'oppoſerai Poëte à Poëte: Horace vaut bien Lucain, & ils ſont pour moi du moins d'autorité pareille. Liſez ce qu'il ſe donne la peine d'écrire dans ſa huitiéme Satyre. Il nous y depeint Canidie & Sagane comme deux celebres Magiciennes, faiſant leurs ceremonies, prétenduës diaboliques, à la faveur de la nuit, auprés de la Statuë d'un Dieu aſſez honnête, pour vous laiſſer lire ſon nom dans Horace. Dans le plus fort de leur Miſtere que les *Manes ſont prêts* à ſortir des Enfers, & les *ames évoquées* prêtes à répondre à ces deux conſultantes: Le digne Dieu qui voyoit leur devotion, malgré les tenebres ſouffle deſſus, mais un certain vent de ſon derriere, qui met Sagane & Canidie en fuite. Choſe étrange! Ericto dans Lucain, peut s'aſſujettir non ſeulement les Demons, mais auſſi les Dieux les plus puiſſans. Les Magiciennes peuvent forcer la nature & ſes loix à ſe changer par leurs charmes ; & voici deux de ces Toute-puiſſantes, qui pouvoient faire

tomber ou écarter la foudre selon leur desirs, qui ne peuvent repousser un peu de vent, sorti du ventre de ce Dieu de bois, dont parle Horace; mais en sont frapées d'une frayeur mortelle. Ce Poëte se joüe, comme vous voyez, de la sotte credulité des peuples, qui donnoient tant de credit aux impostures de la Magie. Apparemment que l'honnête homme, Auteur du Dialogue des Morts, a aussi voulu rire, en apportant une aussi foible preuve sur une question aussi importante.

Ainsi je finirai, Monsieur, aprés les avoir priez, le Pere Thomassin & lui, de croire que je ne prétens pas avoir le premier decouvert toutes les preuves que j'ai mises dans mon livre. Cælius Rodiginus au siecle passé en a tiré quelques-unes d'Eusebe, & en a parlé comme le Pere Thomassin. Cælius Calcaginus s'étoit moqué fort agreablement des faux sentimens des peuples sur ce sujet dans un Dialogue exprés. Nôtre Auteur n'ignore pas ce qu'a dit là dessus d'une maniere galante & spirituelle, l'Auteur du livre qui a pour titre le Comte de Gabalis: je ne conte pas pour rien ce qui a été joüé publiquement à Paris même, par la representation de la piece intitulée, *la*

De-

Devineresse, ou les faux Enchantemens car j'y trouve une partie des secrets ces fourbes assez agreablement découverte.

Mais je n'ai vû, jusqu'ici person qui ait traité ce sujet à fonds & sans guisement comme j'ai fait, & si c qui n'en ont parlé qu'en passant ou a moi, ne trouvent pas à propos que foibles efforts que j'ai faits pour dev per la verité, me fassent recevoir q que part à la loüange de l'avoir n dans un plein jour : je la leur cede t te entiere & leur suis avec sincé comme à vous.

Monsieur,

Vôtre tres-humble & t obeïssant Serviteur.

ARTICLE II.

Demonstration generale de l'usage Poulies à Mouffle par M. Varignon.

IL est quelques-fois avantageux Auteurs de porter un nom celeb Les Lecteurs se rendent ordinairem moins severes quand ils sont preve

par ce prejugé ; mais il arrive auſſi quelques-fois, que les grands Noms étouffent la reputation d'un Auteur naiſſant, on ne juge de lui qu'en le comparant avec ceux qui ont excellé, & cela lui fait tort. M. Varignon ne doit point craindre ce dernier malheur, c'eſt un nom qu'il va rendre fameux chez les Mathematiciens, il a inventé une Mechanique toute nouvelle, qui eſt fort aprouvée par les Connoiſſeurs. Avant que de la rendre publique, il doit preſſentir le Jugement du Public par quelques propoſitions qu'on nous doit envoyer, en attendant voici une démonſtration generale de l'uſage des Poulies à Mouſle, qu'il nous a fait communiquer.

Tous ceux qui ſe mêlent de méchanique, ſçavent aſſez que l'on regarde ordinairement comme generale & abſolument vraye cette propoſition : *qu'un poids attaché ou ſuſpendu au centre mobile d'une poulie à mouſle, & en équilibre avec une puiſſance appliquée à l'extrémité d'une corde, qui paſſant par deſſus ou par deſſous cette poulie, a ſon autre extrémité retenuë par quelque clou ou autrement eſt double de cette puiſſance.* J'ai été long-tems dans ce ſentiment ; mais l'éxaminant de plus prés, j'ai trouvé que

ſur

sur une infinité de cas différens où cet équilibre peut arriver, il n'y en a qu'un *seul* où elle soit vraye, qui est lorsque les parties de corde qui touchent cette poulie, sont paralleles ; Ce qui me surprit d'autant plus, que je ne voyois aucun de tous ceux qui ont traité cette matiére, qui n'eût fait cette proposition generale & sans restriction. Il est vrai que dans la demonstration qu'ils en donnent, ils supposent tous que ces parties de corde touchent cette poulie aux extrémitez d'un même diametre, & consequemment qu'elles sont paralelles; mais outre qu'il est rare qu'elles le soient, c'est que n'ayant point fait cette restriction, ils la regardent dans la suite comme generale, & l'apliquent indifféremment sur toutes les machines où l'on se sert de mousles, sans avoir égard à la situation de leurs cordes, ce qui les a jettez dans des mépriſes considerables, comme l'on verra dans les corollaires 6 & 8.

De tous ces Auteurs je ne sçai que Monsieur Wallis qui ait reconnu dans le Scholie de cette proposition, qui est sa 2. *chap.* 8. *part.* 3. que les differentes ouvertures de ces parties de corde, en quittant le paralléliſme, changeoient le rapport de ce poids à cette puiſſance ;

mais ni lui ni aucun autre que
moiſſe, n'a demontré cette prop
dans toute ſon étenduë, en ſai
en general ce rapport dans tous
poſſibles de cet équilibre quoi
pendant il ſoit tres aiſé de le fa
me par les principes ordinaires
voici.

PROPOSITIO

*Fig. 1. 2. 3, 4. Soit le poids D
ché ou ſuſpendu au centre du mou
tour duquel paſſe la corde PM
dont une extremité ſoit retenuë
clou P, & l'autre par la puiſſa
Alors quelque angle MHN que f
entre elles les parties MP & NR de
corde, prolongées juſqu'à ce qu'elles
courent en H, le poids D ſera à la p
ſance R, comme le ſinus de cet angle
ſinus de ſa moitié.*

I. DEMONSTRATION

Il eſt clair que tant que le poids D
la puiſſance R demeurent ainſi en éq
libre ſur la poulie A, non ſeulem
cette poulie demeure ſans mouvemen
mais encore la corde PMNR d
meure fixe deſſus ſans gliſſer, ni
mou

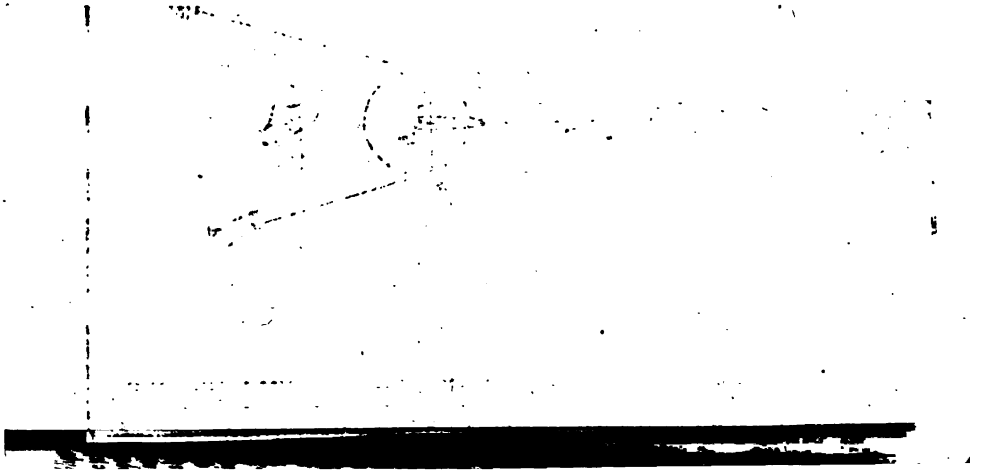

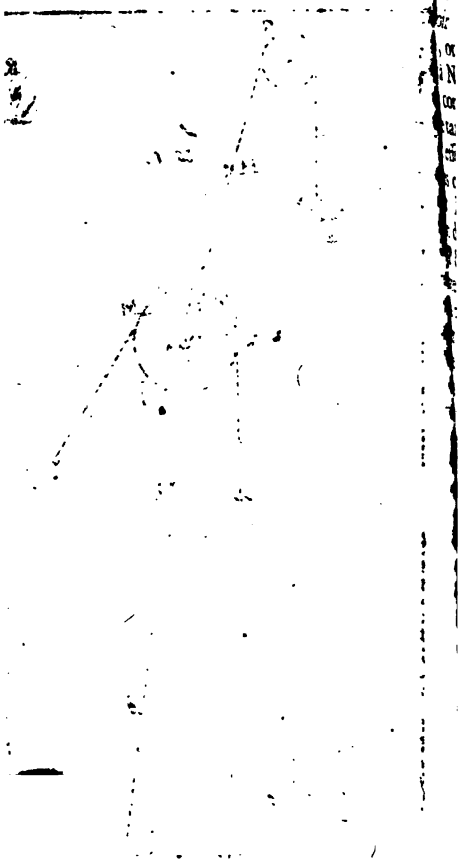

uvoir non plus que ſi elle y étoit
ée, ou phyſiquement unie depuis M
ju'à N ; & les points M & N de
tte corde ſont auſſi fixes ſur cette
ulie tant que dure cet équilibre, que
en effet PM & RN étoient deux
rdes qui y fuſſent attachées ſeparé-
ent le clou P & la puiſſance R ré-
ent donc au poids D de même que
MP & R N étoienr deux cordes dif-
rentes attachées aux points M & N
e la poulie A, ſuivant les tangentes
ces points : ainſi l'on peut regarder
tte poulie comme un corps qui tend
rs G ſuivant AB d'une force égale
la peſanteur du poids D, mais qui eſt
tenu par la puiſſance R, & le clou
à l'aide des cordes RN & PM, de
ême qu'un poids égal à D, qui rete-
n par ces cordes tendroit ſuivant A
, ſi le centre des graves étoit du cô-
é de G (il n'importe de quel côté il
oit) Or en ce cas non ſeulement * la
igne de direction AG paſſeroit par le
oint H où ces cordes prolongées con-
ourent ; mais encore § la poulie A re-
ardée comme un poids égal à D, ou

 bien

* *Voyez le P. Pardie Statiq. art.* 70. *Le P. Châle Statiq. liv.* 3. *prop.* 13., *&c.*

§ Ibidem *le P. Pardie art.* 66. & 67. *Le P. Châle prop.* 11 *&* 12, *&c.*

le poids D lui même ſeroit à la puiſſance R comme le ſinus MHN, au ſinus de MHA : Donc en effet la ligne de direction AG paſſe en ce cas par le point H & le poids D eſt auſſi à la puiſſance R, comme le ſinus de l'angle MHN, au ſinus de l'angle MHA. Or à cauſe que HA paſſe par le centre de cette poulie, & que MH & NH ſont deux tangentes, l'angle MHA eſt la moitié de l'angle MHN : Donc en ce cas le poids D eſt à la puiſſance R, comme le ſinus de l'angle MHN, au ſinus de ſa moitié. Ce qu'il F, D.

II. DEMONSTRATION.

Joignez les points M & N, où les cordes MP & NR touchent la poulie A, & du point M faites MK perpendiculaire ſur NH. Cela fait il eſt clair, & même encore ſuivant les principes ordinaires, que le poids D & la puiſſance R demeurent en équilibre en cet état, de même que s'ils étoient appliquez l'un & l'autre à un même levier MN dont l'apui fût M, ſçavoir le poids D en O ſuivant OH, & la puiſſance R en N ſuivant RN ; & par conſequent (1. *princ. mech.*) Ils ſont

l'un

l'un à l'autre en raiſon réciproque des lignes MK & MO qui iombent perpendiculairement du point M ſur leurs lignes de direction MH & HA. Or à cauſe que la ligne de direction AH du poids D paſſe comme l'on vient de voir par le point H, où concourent les cordes PM & RN prolongées de ce côté-là ; les lignes MK & MO ſont les ſinus de Angles MHN & MHO : Donc le poids D eſt à la puiſſance R en raiſon réciproque de ces mêmes ſinus ; c'eſt-à-dire, à cauſe que MH & NH ſont tangentes, comme le ſinus de l'angle MHN qu'elles ſont entre elles, au ſinus de ſa moitié. Ce qu'il F. D.

Corol. 1. Il ſuit de cette propoſition que plus l'angle MHN ſera obtus, moins ſera grande la charge de la poulie A, c'eſt-à-dire le poids D ; parce que plus cet angle ſera obtus, moins ſera grande la raiſon de ſon ſinus, au ſinus de ſa moitié quoi qu'en proportion differente : de ſorte qu'on peut faire cet angle ſi obtus que le poids D, ou quelqu'autre en ſa place, quoi qu'en équilibre avec la même puiſſance R, ſera ſi petit qu'on voudra, juſque-là méme qu'il peut être indefiniment petit, c'eſt-à-dire, moindre que quelque

poids donné que ce ſoit : car il ne faut pour cela qu'écarter l'une de l'autre les parties de MP & RN, en ſorte que l'angle MHN s'ouvre de plus juſqu'à ce qu'enfin ſon ſinus ſoit au ſinus de ſa moitié en moindre raiſon que le poids donné à la puiſſance R.

Corol. 2. Au contraire en les approchant, on peut rendre l'angle MHN ſi aigu que le poids D, ou quelqu'autre en ſa place devra être plus grand que cette même puiſſance R, pour demeurer en équilibre avec elle ; mais ce poids ne peut pas ainſi augmenter à l'infini de même que nous venons de dire qu'il peut diminuer, car ne pouvant être jamais plus grand que lorſque cet angle eſt infiniment aîgu, c'eſt-à-dire, lorſque les parties de corde MP & NR ſont paralleles ; & le ſinus de cet angle n'étant alors que double du ſinus de ſa moitié, ce poids ne peut être tout au plus que double de la puiſſance R.

Corol. 3. D'où l'on voit en general que lorſqu'un poids fait ainſi équilibre avec une puiſſance par le moyen d'une poulie à mouſle, il ne peut être tout au plus que double de cette puiſſance ; mais au coutraire il peut diminuer à l'infini, & faire toûjours équilibre avec elle même.

Co-

Corol. 4. Ce qui fait voir ce que j'ai avancé d'abord, que sur une infinité de cas differens où cet équilibre peut arriver, il n'y en a qu'un seul où le poids D puisse être double de la puissance R, & dans tous les autres il est toûjours moindre que double, & même moindre à l'infini que cette même puissance,

Fig. 5. 6. Corol. 5. On voit encore de cette proposition que le poids D étant en équilibre avec la puissance R par le moyen de plusieurs mousles A BC, &c. séparez & appliquez le long du Poteau EG, ou quelque autre corps, comme on les voit ici, est à cette puissance, comme le produit des sinus des angles HKL, &c. que font lorsqu'on les prolonge, les parties des cordes E K, FL, GR, &c. qui touchent ces mousles; au produit des sinus de chacun leur moitié: Car suivant cette proposition la résistance de la poulie A ou le poids D, est à la résistance de la poulie B, comme le sinus de l'angle H au sinus de la moitié. La resistance de la poulie B est aussi à celle de la poulie C, comme le sinus de l'angle K au sinus de la moitié. La résistance de la poulie C est encore à celle de la puissance R, comme le sinus de l'angle L au

au ſinus de ſa moitié, & ainſi de même à l'infini : Donc en multipliant par ordre dans toutes ces proportions, les antécédens par les antécedens, & les conſéquens par les conſéquens, on aura le poids D à la puiſſance R, comme le produit des ſinus des angles H, K, L, &c. au produit des ſinus de chaqu'un leur moitié.

Corol. 6 ce qui fait voir que ſur une infinité de cas differens où le poids D peut être en équilibre avec la puiſſance R, à l'aide de pluſieurs mouffles, de la maniere qu'ils ſont ici, il n'y en a qu'un ſeul où il ſoit à cette puiſſance, comme le dernier terme d'une progreſſion double, qui en a autant qu'il a de mouffles, plus un eſt au premier; c'eſt-à-dire ici, comme 64 à 1. C'eſt lorſque les parties des cordes, qui ſont tangentes de ces mouffles, ſont paralleles : parce que les angles H, K, L, &c. étant alors infiniment aigus, leurs ſinus ſont doubles des ſinus de leurs moitiez. Pour dans tous les autres, ce poids eſt toûjours à cette puiſſance en moindre raiſon que ce dernier terme au premier, & même en moindre à l'infini : parce que les angles H, K, L, &c. ne pouvant devenir plus aigus que lorſque ces parties de cordes ſont paralleles, les raiſons de leurs

ſinus

sinus aux sinus de leurs moitiez ne peuvent aussi jamais être chaqu'une plus grande que celle de. 2. à 1. au contraire ces angles pouvant devenir toûjours plus obtus à l'infiny, les raisons de leurs sinus au sinus de leurs moitiez peuvent aussi diminuer à l'infini.

Fig. 7. Corol. 7. Si presentement on se sert de plusieurs poulies liées ensemble, comme on les voit ici, il suit encore de cette proposition que la puissance R est, au poids D, qu'elle soutient comme le produit des sinus des moitiez de chaqu'un des angles que font, si on les prolonge, les cordes tangentes de ces mouffles; à la somme des produits de chaqu'un des sinus de ces mêmes angles par les sinus des moitiez de chaqu'un des autres. Par exemple dans les figures 7. & 8. soit le sinus de l'angle de ces cordes fait en H appellé *b*, & celui de sa moité appellé *e*; celui de l'angle K appellé *k*, & celui de sa moitié appellé *f*; celui de l'angle L appellé *l*, & celui de sa moitié appellé *g*; &c. Cela supposé, il suit dis-je de cette proposition que la puissance R est en ce cas au poids D, comme *egf* à *bgf. kge. bfe.* chacun l'en peut tirer.

Corol. 8. D'où l'on voit, que sur une

une infinité de cas où cet équilibre peut arriver, il n'y en a encore qu'un seul où il soit vrai que dans cet usage des mouffles la puiſſance R eſt au poids D qu'elle ſoutient, comme l'unité au double du nombre des poulies ſuſpenduës ; c'eſt lorſque les parties des cordes tangentes de ces poulies ſont paralleles.

On voit aſſez que tout cela eſt bien different de ce que l'on a crû juſqu-ici de l'uſage des poulies à mouffle.

ARTICLE III.

Les honneurs de la Sainte Croix juſtifiez par l'Ecriture & par les Peres, &c. Avec divers éclairciſſemens ſur d'autres points de controverſe, pour la converſion des Proteſtans, pour l'inſtruction des nouveaux Convertis & pour l'édification de tous les Catholiques. A Bourdeaux par la Societé. 1686. *in* 12

ON ne ſçauroit aſſez admirer la judicieuſe conduite de Meſſieurs du Clergé de France à l'égard des Proteſtans ; & ce qui paroît de nouveau tous les jours, eſt une preuve convaincante de leur profonde ſageſſe. La Miſſion des Convertiſſeurs armez a fait merveilles

veilles pour seconder celle des Controverſiſtes ordinaires, & les armes ſpirituelles de ces derniers, qui depuis long-tems ne faiſoient que blanchir contre la fermeté de ces cœurs endurcis, ſe deployent preſentement avec plus de confiance & de ſuccez apparent à l'ombre des autres. C'eſt dequoi l'Auteur de ce Traité doit être bien perſuadé, puiſqu'il a inſeré ſi hardiment dans le titre de ſon Livre, qu'il eſt fait pour la converſion des Proteſtans, pour l'inſtruction des nouveaux Convertis, & pour l'édification commune de tous. Nous allons voir comment il s'acquite de ſa promeſſe.

Dans ſon Avertiſſement, l'Auteur s'engage à quatre choſes. La 1. de prouver qu'on doit reſpecter la Croix en public & en particulier. La 2. de définir l'eſpece de culte que les Catholiques Romains rendent à ſa figure. La 3. de faire voir l'approbation de Dieu pour ce culte. La 4. La Doctrine & l'uſage de l'Egliſe primitive en faveur de l'honneur religieux de la Croix; Il fait auſſi quelques reflexions ſur les Images, par raport à celles de la Croix; & prétend juſtifier la pratique de l'Egliſe Romaine à cet égard par la Sainte Ecriture, & par les Peres reçûs par les Proteſtans

teſtans, & reconnus pour de fidéles témoins de l'antiquité.

La preuve du premier article, eſt tirée de pluſieurs Paſſages de l'Ecriture Sainte, entr'autres de l'Apôtre, qui dit que *la fin des ennemis de la Croix eſt la mort.* Ailleurs, *à Dieu ne plaiſe que je me glorifie, ſinon en la Croix de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, par qui le monde m'eſt crucifié & que je ſuis crucifié au monde;* & dans un autre lieu, *ſi quelqu'un veut venir aprés moi, qu'il renonce à ſoi même, & qu'il ſe charge de ſa croix.* De plus Moyſe reçût commandement d'ôter ſes ſouliers en approchant du Buiſſon ardent, & Joſué en ſe proſternant devant le Prince de l'armée du Seigneur, crainte qu'ils ne profanaſſent la Terre ſanctifiée. Comment donc feroit-on difficulté de reconnoître pour ſainte, la Croix du Sauveur du Monde, ſur laquelle il a repandu ſon Sang, puiſque même celui des Boucs ſanctifioit ceux qui étoient ſoüillez quand à la chair. Il ajoûte à cela, que comme l'ancien Propitiatoire étoit fermé à tout autre qu'au Souverain Sacrificateur, & en grande veneration parmi les Juifs, qui même le nommoient Oracle; La Croix qui eſt le veritable Propitiatoire & Oracle des Chrêtiens, en doit être honorée

à

à plus forte raiſon. Enſuite il s'étend à montrer comment Saint Auguſtin, Saint Leon & Saint Bernard ont magnifiquement parlé des avantages qui nous conviennent par le moyen de la Croix de Nôtre Sauveur, par laquelle il dit de ſon chef, qu'une partie de ſes biens nous ſont appliquez, reſtraignant toutefois cela à la veritable Croix, à l'excluſion des autres qu'il veut qu'on venére ſimplement comme des Images de la vraye, dont il rapporte divers ſens miſterieux touchant la hauteur, la largeur & la profondeur. Et enfin rapporte l'apparition miraculeuſe de la Croix au grand Conſtantin, & celle de la vraye Croix dont les piéces ſe réüniront par miracle, qui doit arriver ſelon quelques Docteurs au jour du dernier Jugement, & conclud de là contre les Calviniſtes, qu'ayant reçû à leur Communion les Proteſtans & les Lutheriens Allemans, qui ont, dit-il, des Croix dans leurs Egliſes & Places publiques; ils ne devoient pas abolir le pieux uſage de l'Egliſe Romaine, qui ordonne de ſe proſterner devant la Croix, de la prier & de l'adorer, voilà pour le premier article.

L'Auteur commence le ſecond, qui traite de l'eſpéce du Culte par une invective

vective contre les Protestans, qui ca-
lomnient, dit-il, comme les Manichéens du temps de Saint Augustin, l'Eglise Romaine, & l'accusent d'Idolatrie dans le culte qu'elle rend à la Croix: Et il déclare que l'honneur qu'on lui defere, n'est pas souverain, ni de Latrie, mais seulement relatif, & par rapport aux originaux comme celui des Images; dequoi pourtant il excepte la vraye Croix, même en ses particules, qui comme des Reliques du premier Ordre méritent tout l'honneur que le Concile de Trente a commandé de leur rendre. Et il remarque à ce propos, que les Iconoclastes mêmes respectoient la Croix, en brisant les autres Images: En conséquence dequoi le second Concile de Nicée, régla les honneurs qui sont deus à l'une & aux autres, dans les termes d'un culte purement relatif. Aprés cela il excuse les Docteurs de la Communion Romaine, qui par un emportement dans l'excez, ont défini qu'il faloit rendre à la Croix & aux Images les mêmes honneurs qu'aux Prototypes: disant qu'ils n'avoient pas assez de connoissance des décrets de ce Concile, dont ils n'avoient vû qu'une traduction infidéle, excuse fort à la mode depuis quelque temps, & qui n'est bonne

que

que pour ceux qui veulent bien s'aveugler pour tomber dans le piége, ou pour y demeurer quand ils y ſont tombez. Aprés cela l'Auteur dit, que la défenſe de la Loi pour les Images, ne tombe que ſur les Idoles des faux Dieux; & employe pluſieurs pages à faire un parallele exact de l'Arche de l'Alliance, de la Manne & de la verge d'Aaron qui étoient en veneration parmi les Juifs, avec la Croix dont il prétend établir par là le culte religieux parmi les Chrêtiens. Enfin il conclud, en tâchant de pallier quelques maniéres de parler rudes & choquantes, qui ſe trouvent dans les Auteurs de la Communion Romaine dans ſes Hymnes & ſes Antiennes au ſujet de la Croix; les faiſant paſſer pour des figures de Rhétorique & pour des métaphores, dont il produit pluſieurs exemples de la Sainte Ecriture: & en expliquant ces paroles *voici le bois de la Croix, venez adorons le* par ces autres *venez adorons Jeſus-Chriſt le Roi crucifié*, & par le ſigne de la Croix, c'eſt à dire, par les mérites de la paſſion. D'où il prend occaſion de faire une digreſſion ſur ce qu'il appelle des termes abſtraits, qui n'expriment qu'une partie de ce qu'on veut dire, quoi qu'on les employe pour le tout, dont il cite entr'autres exem-

exemples celui de Josué, qui commanda au Soleil & à la Lune de s'arrêter, comme s'ils eussent pû l'entendre ; *ce* qui n'étoit, dit-il „qu'une priére tacite à Dieu d'operer ce miracle, qu'il rapporte pour justifier toutes les absurditez qui se trouvent dans leurs Litanies & dans leurs priéres adressées au bois & à la pierre. Il finit cet article par une ironie contre Calvin, & par un Passage des Confessions de Saint Augustin, où il marque que, *plusieurs choses paroissent absurdes dans les Livres Ecclesiastiques, où cependant il n'y a point d'absurdité, & qui se peuvent entendre en un bon sens.* Voilà dequoi éblouïr ceux qui n'ont que peu ou point de lumiére & dequoi satisfaire aux gens dont la devotion pesante & materielle est bien aise d'embrasser des objets sensibles & corporels.

Le troisiéme article, est une preuve de l'approbation de Dieu pour les honneurs qu'on rend à la Croix : Et il le commence par deux choses qu'il suppose être hors de dispute, & dont cependant il ne laisse pas d'alleguer quelques raisons ; La 1. est que l'usage des Images n'est pas absolument défendu par la Loi de Dieu, la 2. qu'il n'est pas besoin qu'une action soit commandée, pour être mise en pratique. Il renvoye

sur

sur la premiére de ces suppositions les Réformez à leur Catéchisme, qui défend seulement de faire aucune Image pour servir Dieu & pour l'adorer, ou pour en abuser en Idolatrie : & tire une conséquence de diverses figures mistiques qui furent faites sous la Loi, quelques-unes mêmes exposées à la veuë du Peuple par ordre de Dieu, qu'on ne doit pas les défendre sous l'Evangile quoy qu'il avouë que le Roi Ezechias, eut raison de briser le Serpent d'Airain, qui étoit devenu un objet d'Idolatrie. Mais il ajoûte qu'on n'a rien de semblable à craindre de la Croix, puisque l'Eglise a donné ordre aux Pasteurs d'instruire & de régler les devotions du Peuple sur cette matiére : & qu'outre cela, les plus stupides ont toûjours une intention confuse de suivre les ordonnances de l'Eglise, ce qui mérite bien qu'on tolere quelque petit abus pour un bien si public & si important. Il prouve la 2. supposition par le seul exemple de Jeremie, qui loüa les Recabites, & leur promît des recompenses de la part de Dieu, pour s'être abstenus du vin suivant la discipline de leur Pere : d'où il conclud que les œuvres de surérogation & d'institution humaine sont approuvées de Dieu, & par conséquent le culte de la Croix, dont

dont il dit enſuite que quand il n'y auroit point de témoignage precis, ni même par analogie dans les ſaintes Lettres, il y a toûjours beaucoup de marques d'inclination, qui avec la Tradition ſuffiſent pour l'établir. Enſuite il déclare comment le Saveur a communiqué à ſa Croix une vertu qu'il appelle qualité morale, qui rend la ſanté au corps, la force à l'ame, & produit la victoire ſur les ennemis viſibles & inviſibles; & de là il prend occaſion d'en faire une longue comparaiſon avec la verge de Moyſe, par rapport à la victoire que les Iſraëlites gagnerent ſur les Amalécites pendant que Moyſe élevoit cette verge qu'il tenoit entre ſes mains. L'Auteur paſſe enfin aux Miracles & c'eſt où il triomphe, ſinon en quantité, du moins en qualité. Il repete encore une fois l'Hiſtoire du grand Conſtantin & les merveilles que produiſit la Croix dans ſon Armée, depuis qu'il l'eut priſe dans le *Labarum* pour ſon étendard. Aprés quoi il cite 1. Lactance pour prouver que la Croix fait fuir les Demons, & enſuite Saint Gregoire & Saint Epiphane, pour montrer que les Juifs & les Payens peuvent même l'employer à tel uſage, à quoi il joint un parallele qu'il en fait avec la lettre *Thau*, dont l'Ange eut

ordre

ordre de marquer les fidéles Israelites en leur front, afin qu'ils fussent garantis, & finit par l'Histoire de la miraculeuse invention de la Croix par Sainte Helene; de la prise par Cosroes Roi de Perse, & enfin de son exaltation, lors qu'Heraclius la reprit, & la reporta sur les épaules au Calvaire. Voilà ce qu'il allegue, assurant par l'autorité de Saint Augustin, que le bras de Dieu n'est point raccourci, & que la Croix peut faire des miracles aujourd'hui comme elle a fait autrefois. Y a-t-il d'incredulité à l'épreuve de tant d'autoritez, de raisons & de miracles?

Enfin il entre dans l'examen du quatriéme article, touchant la Foi de la primitive Eglise sur ce point; & montre par un passage de Tertullien dans la couronne du Soldat, & par deux ou trois de Saint Augustin, que l'usage des signes de Croix n'étoit pas inconnu aux Anciens: Prenant sujet delà, d'alleguer M. Drelincourt qui l'a avoüé; & d'invectiver ensuite contre les Ministres de la Religion Prétenduë Réformée, qui tenant ce signe pour indifferent en soi, toutefois par de ridicules frayeurs de superstition n'en veulent point souffrir la pratique. Perte irreparable pour la Religion, qui se trouve ainsi privée d'un

le Progrés d'Orient en Occident de la déclinaiſon de l'aiguille aimantée, ils ont ſongé auſſi-tôt aux moyens de rendre cette obſervation utile au public; & elle leur a fourni l'invention d'une nouvelle Bouſſole, ſur laquelle le point correſpondant au Pole du Monde dans le lieu où l'on eſt, ayant été marqué une fois avec toute l'exactitude néceſſaire, puiſſe demeurer invariable à tous les changemens de lieu. Voici de quelle maniere elle eſt conſtruite: C'eſt un petit anneau de fer rendu d'équilibre au centre duquel eſt attachée par trois rayons de cuivre, une chappe de même métal, faite comme celles des aiguilles aimantées. Ils prétendent que le pole magnetique fait dans cet anneau par l'attouchement de la pierre d'aiman, ſe promenera ſur ſa circonference & y prendra de nouvelles places, ſelon que la déclinaiſon changera dans le tranſport, à cauſe de la differente ſituation des païs. Cette penſée eſt ſans doute fort ingenieuſe, mais on ne laiſſe pas d'y trouver quelques difficultez du côté des principes de la Phyſique, témoin celle-ci, à laquelle cette ſçavante Compagnie ne manquera pas de ſatisfaire par ſa réponſe, car la choſe le merite.

Diſ-

Difficultez ſur cette nouvelle Bouſſole propoſées par le ſieur Du Val Ingenieur du Roi.

Suppoſons que cette nouvelle Bouſſole puiſſe être aimantée, c'eſt à dire, recevoir deux poles magnetiques par leſquels entre & ſorte la matiere qui fait la vertu de l'aiman, il paroît vrai-ſemblable qu'il ſeroit plus facile & plus court à cette matiere magnetique d'entretenir ſon cours par les paſſages que l'attachemẽt de la pierre d'aiman lui auroit ouverts dans l'anneau de fer, que de s'en former de nouveaux à chaque changement de déclinaiſon; qu'ainſi elle feroit tourner la Bouſſole ſur ſon pivot, en ſorte qu'elle lui preſenteroit toûjours le même point pour le pole, ſelon la direction ordinaire de l'aiguille aimantée, & qu'elle détourneroit par conſequent de la ligne meridienne le point de l'anneau correſpondant au pole du Monde, dans le lieu où il auroit été marqué, mais déclinant dans les autres par cette raiſon.

L'autre difficulté qui paroît plus conſiderable, c'eſt que la matiere magnetique ayant beaucoup plus de facilité à couler dans les pores du fer que dans

ceux de l'air s'y arrête le plus qu'il
possible ; parce que la resistance de l'
l'y repousse, & elle y rentre quand ce
se peut faire sans rebrousser chemin. (
il est visible par la figure d'un anneau
d'une boule, qu'y étant entrée elle s
concentrera à cause que l'air s'oppo
également tout au tour à sa sortie,
qu'il est facile qu'elle y prenne son ch
min pour y circuler sans obstacle & sa
en sortir. Il est vrai que si on appliq
en saillie un petit morceau de fer à
circonference de cet anneau, il donne
une sortie à la matiére magnetique, p
laquelle elle ne pourra rentrer, n'éta
pas possible qu'elle retourne sur elle m
me, si les chemins qu'elle enfile
changent leur figure par un autre attr
chement de l'aimant ; mais cet anne
ne deviendroit par là qu'une aiguil
aimantée d'une autre figure que les o
dinaires. Par consequent il semble qu
cette nouvelle Boussole ou n'aura a
cun effet, ou n'en aura point d'aut
que les anciennes. Ces Messieurs éclai
ciront s'il leur plaît ces difficultez.

ARTICLE V.

Dialogues Satyriques & Moraux, par M. Petit. A Paris chez G. de Luyne 1686.

IL est extremement agreable de voir des Ouvrages de Morale traitez d'une maniere fine & delicate. Les Dialogues que M. Petit vient de nous donner sont assurement de ce genre, & il seroit peut-être bien difficile de trouver sur ces sortes de sujets rien de plus galant & de mieux tourné; on y voit sur tout regner un caractere libre & naturel que tant de gens cherchent, & qu'on a tant de peine à rencontrer. L'Auteur paroist toûjours le Maître de sa matiere dont il se joüe comme il luy plaît. Leur brieveté ne contribuë pas peu à leur agrément, n'étant que trop veritable que les meilleures choses ennuyent & fatiguent par leur longueur. Que si cela a été de tout temps, on peut dire que c'est particulierement le goût d'aujourd'hui.

Cet Ouvrage est compris en seize Dialogues. Si on vouloit parler de chacun, & en dire les beautez & les délicatesses, on feroit peut-être un Ouvrage

plus gros que celui de l'Auteur, *on* contentera donc d'en rapporter simplement les sujets. Tout celui dans la table du livre.

Le premier Dialogue est *sur le peu que coûte un Auteur à être Critique lorsqu'il donne ses Ouvrages au public*, où l'on voit dans ce Dialogue le caractere de l'Auteur qui se tient dans cette honnête défiance où l'on doit toujours être de soi-même. Le 2. *que la droiture n'a des agrémens qu'elle n'emporte souvent dans la société civile*. Ce Dialogue fonde tout le caractere de l'Ouvrage. Le 3. *Qu'en matiere de galanterie l'or fait plus de conquêtes que l'amour*: c'est une verité qu'on ne contestera pas. Un de nos beaux Esprits modernes a dit sur cela fort agréablement, que si

La clef du coffre fort des belles cœurs
C'est le même.
Que si ce n'est celle des cœurs.
C'est au moins celle des faveurs
Amour doit à ce stratagême
La plus grand part de ses emplois.
A-t-il épuisé son carquois.
Il met tout son salut dans cette fausse
prise.

Le 4. Dialogue, *Que la gloire après laquelle courent les Heros par tant de peines & tant de fatigues, est une pure chi-*

mere.

mere. Le 5. *Que l'équité eſt bannie de la Terre & qu'elle ne ſe trouve à la Cour ni ailleurs.* Le 6. *Que le bon ſens ne ſe peut trouver dans les figures peu naturelles de la Poëſie.* Le 7. *Que les Medecins & les gens de Guerre ont une égale licence de tuer impunément.* Le 8. *Que le jeu cauſe de plus grands maux que l'amour.* Le 9. *Que le bonnet de Docteur ne fait pas le Docte, dans ce Dialogue on voit aſſez bien le caractere de ſe jeunes Abbez d'aujourd'hui.* Le 10. *Que l'étenduë du deſir ne ſçauroit jamais être remplie.* Le 11. *Que toutes les langues ſont également belles, & que la nôtre n'eſt pas plus polie qu'elle l'étoit du temps de nos Peres.* Le 12. *Eſt ſur l'injuſtice qu'on fait à moult & à d'autres mots ſemblables de les bannir de la langue.* Quoi que dans ces deux derniers Dialogues l'Auteur prouve le parti du vieux langage, on voit pourtant bien qu'il ne voudroit pas former ſon ſtile ſur celui-là, & que ce n'eſt qu'un jeu d'eſprit. Le 13. *Que tous les hommes ſe plaiſent à être trompez & que perſone n'a ſoin de chercher la verité.* Le 14. *Qu'il eſt impoſſible que l'hõme vive tranquile lors qu'il s'abandonne à ſon penchant.* Le 15. *Qu'il faut écrire purement ſans comparaiſons & ſans figures, & que la plus riche parure d'une langue vient de ſa Naïveté.*

Et le 16. & dernier. *Que les gens de Cour ſont plus eſclaves que ceux qui ſont veritablement chargez de chaînes.*

Si Monſieur Petit veut donner une ſuite à ces Dialogues, il ne doit pas douter qu'ils ne ſoient agréablement reçûs du Public.

ARTICLE VI.

Ad Majorem Dei Gloriam.

Curioſorum conſiderationi exponitur, VIS Activa Pulveris Pyrii; Eorumdemque ſcrutinio & indagini poſſibilitas concreditur, ingentem ejus potentiam, in ſaniorem, quam hactenus cognitum, uſum deducendi.

1 *Abſque impietatis nota enim in dubium vocare haud licet, infallibilem iſtâ veritatem: Deum intendere ſolummodo ſalubrem creaturarum & inde compoſitorum (& ad hominum bene eſſe, modo vellent, exiſtentium) uſum & finem. Cum è contra nimis notum ſit: Corrupeum & perverſum hominum genium, plerumque re licitâ curâ uſus ſalubris, impetu quodâ rapi, in exactam diſquiſitionem & applicationem, abuſus eorum, quæ ſecundum dictam Creatoris intentionem, ad amplificandam ejus gloriam, iis prodeſſe deberent.* Hinc

Hinc quidam seducti, compositionem Pulveris Pyrii, Monachò cuidam mago, à Sathana edocto, simpliciter attribuerunt, forsan quia impossibile videbatur, vehementiam ejus in aliam operationem, quàm explodendi, enecandi, discutiendi, & destruendi redigi posse; Simile quid procul dubio accidit in primævis seculis antequàm Vis Activa delabentis aquæ & venti, primò adhibita simplicibus rotis postmodum iis dentatis, per sagacem artis mechanicæ industriam, usui generis humani, inservire cœpit.

Sepositâ itaque suprà dictâ opinione, præsupponatur, (1.) Inventorem Pulveris Pyrii, qualem talem, Sedulum fuisse Chymicum. (2.) Solertes Chymicæ operationes, Deo & naturæ non esse exosas, vel inimicas, præsentissima enim venena, in salubberrima transmutat remedia. (3.) Dari possibilitatem dictam Vim Activam, licet momentaneam & vehementissimam, mediante moderatore, in ordinem cogendi, ut pro convenientia, operis, ad ordinarios molendinorum, aut alios labores perficiendos, apta reddatur; Idque fieri, si implorationi Divinæ Assistentiæ, sedula industria, Pyro mechanica jungatur, & meditationes & manus intrepidè operi admoveantur; Maximè verò si ad demonstrandam suprà dictam possibilitatem, &

sequentes, Omnipotentis Creatoris Gloriam non autem sclummodò ad utilitatem præsentem respiciatur, quam Providentia ejus, pro placito, huic aut sequentibus seculis largietur.

PRæteriit jam plus quam duorum annorum, & sex mensium spatium, quo primæ curiosis quibusdam publicatæ fuit concernens vim pulveris Pyrii activam, & quod aliis usibus, quam hactenus, inservire possit & debeat; eum sclummodò in finem, ut illis ansa detur, audaci quodam conatu, pedetentim abstrahendi ab industrioſis disquisitionibus, quo abusus violentiſtius pulvis impetus, magis & magis, & quidem quam splendidiſſimè, elucescant, & pro posse, ad ultimam extremitatem usque perducantur, ita ut simul aliquâ curarum suarum partem in amplificationem Creatoris gloriæ impendant, quæ à primordio inventionis ejusdem, planè neglecta sub pedibus jecit; Ex præconcepto nempe horrore ingentis istius monstri (opinionem intelligo) qui occupabat omnes eos, qui operam suam, in dictum finem impenderunt, & adhuc impendunt, quod nimirum planè sit impossibile, eò aliter uti posse, quam ut ejus fulmina, & scintillationes, aures & oculos, vanis & immensis implent impensis, aut ut vulneret, occidat, frangat, rum-

pat

, conquatiat, ultimos totius Universi ordines evertat. Perfacile enim præsumetur, nostros ista opinione præoccupatos cupidos, parum, aut admodum indifferenter reflexisse, præsertim cum nullas planè sibi magnæ, & quidem præsentis ejusdem utilitatis reperire illecebras. Unicus tantùm repertus est, qui subodoratâ reactionis, virtutis, aut actionis secundæ prædictam opinionem de impossibilitate sepposuit, & conatum suâ approbatione dignatus est, in epistola ad amicum, sub dato 24. Maii 1686, gallicè : J'ai reçû le probleme, que vous m'avez communiqué, touchant un nouvel usage de la poudre à canon ; le dessein n'est pas hors d'esperance de succés, à mon avis ; il y a 7 à 8 ans, que je fis voir à M. Colbert une machine, que j'avois fait construire dans cette même intention, & qui fut enregistrée dans nôtre Academie, l'effet en étoit : qu'une petite quantité de poudre, comme il en faut, pour remplir un dé à coudre, étoit capable d'élever quelques seize cens livres, à la hauteur de cinq pieds, & cela sans cette impetuosité ordinaire, mais d'une force temperée & égale à quatre à cinq laquais, que M. Colbert fit tirer à la corde attachée à cette machine, furent élevez fort facilement en l'air ; toutefois il se rencontre

tre quelque difficulté, à renouve
continuellement cette force, &c. *Id*
Accepi problema quod, mihi cõmunica
de novo pulveris Pyrii usu, nec de bono
nixus istius successu desspero; Ante 7 vel
annos, Domino Colberto machinam, d
hac ipsa intentione constructi jussa, mõstr
vi; quæ etiam in Academiæ nostræ co
mentarios inserta fuit; effectus ejus er
exigua pulveris quãtitas, quantũ ad
gitale implendum requiritur, sufficiens
elevandum pondus 1600 librarum,
quinque pedũ altitudinem; & hoc abs
ordinaria impetuositate; sed tam modi
temperata & æquali. Quã non vel nulla
seroi, qui jussu Domini Colberti, simu
videm machinæ alligatum tenuerunt, s
vili negotio in aërem protracti fuerunt
Variæ nihilominus sese mõstrãt difficultã
ies, ejusmodi vim semper renovãdi. Du
admodum raras, & plane incomparabiles
inventiones proponit. 1. *Una aut duo*
drachmæ pulveris Pyrii, (id quod digitũ
ad summum implet) elevant pondus 1600
librarum ad altitudinem quinque pedum,
& illud 2. *absque ordinario alteræ impetu*
& quidem vi temperata & æquali. Prima
in admirationem rapit; conformis tamen
est, principiis hactenus receptis, pulvis mi
mirum fortior reddi potest. 1. *in se ipso.*
2. *pro eum bene obturandi methodo. Secũ*

vero, dicta principia superare videtur, quo propius miraculorum naturam induit, tanto magis æstimanda est. Quoniam vero inutili hactenus conatu in lubitata de talis machinæ constructione certitudo, neque in Diariis Gallicis, & aliis Eruditorum commentariis, neque alibi haberi potuit, amplius hæsitare haud licuit, sed desiderio eorum, qui consequentia istius problematis scire, desiderare possint, & forsan ex amore utilitatis publicæ promovendæ, laboriosæ operi manus admovere vellent, aliquo modo satisfaciendum fuit. Quando nimirum certi redduntur, quod videre queant, vim pulveris Pyrii ejusmodi motum causare posse, qualem molendinum, aut aliquod simile movendū requirit. Videant igitur si placet ejus descriptionem, Semuncia vel etiam minus boni pulveris ordinarii propellit pondus 15 librarum ad altitudinem sexdecim aut octodecim pedū, præter propter; pondus illud ita elevatum se arrectit (scilicet in illo momento, quando est in quiete, id est, quando neque ascendit, neque descendit:) funi axi alligato, (qualem vis venti aut aquæ circumagit,) parvulæ molæ; Qui axis mediante ponderis gravitate parvos duos lapides duarum aut trium librarum centies sexagies in gyrum ducit, antequam dictum pondus eo attingat, unde propulsum fuit, novum impetum

petum inibi expectans, id quod erat
monstrandum. Poterunt procul dubio i
tur, quicunque curiositate laborant, e
perimentum hoc simplex & plane inu
videndi, sollicitè esse de tali machina
aliâ proportionatâ ad impulsum ponde
pro libitu electi, implorando adminic
illorum, quibus non modo efficacia pul
pyri, ejusdemq; abusus, quâ ars mecha
ca nota est; Perpræclarũ opus defũcti D
mini Blondelii: Ars globos ferreos pulv
rio repletos projiciendi, quod rectius fo
nominaretur: Ars, naturam, proprietat
que motuum tam naturalium, quam vi
lentorum percipiendi magno ei adjunc
to erit; Plurimæ quippe inibi reperiuntu
demonstrationes, in hunc finem tendente
Nec minus superest dubiũ, quin exigua i
la pulveris quantitas, quæ 1600 libras
tantum elevat, aliquando prodesse poteri
usui publico, modo inventor, ad removen
da multifaria, imprimis verò in reitera
tione operationis moderatæ occurentia ob
stacula animum applicare velit. Nihil
nunc restat, dictis adjungere, quàm quod
descriptioni huic, & demonstrationi, de
lineatio ipsius machinæ facillimè hic præ
sentari potuisset, ancillante quâ effectus su
pradictus demonstretur, nisi ipsa ejus, tam
facta, quàm intellectu facilis fabricatio
supervacuũ hoc judicasset; præsertim cũ

jam

im probata ejus certitudo certò certior
[illegible] Habens etiam, cur eodem cor dedi
[illegible]ivisti, rariorum hujusmodi conatuum
[illegible]parationem. (unusquisque enim fi-
[illegible]lares habet meditationes) posse ali-
[illegible]undo fructuosius aliquid, ac utilius
[illegible]blico conferre; Quod interim solius
[illegible] dispositioni relinquatur, Qui secun-
[illegible]m beneplacitum, suo tempore manifes-
[illegible]bit, nihil non factum esse, quod non ce-
[illegible]in utilitatem, & servitium hominis,
[illegible]ejus itaque interest, non solum hanc
[illegible]ecretam credere, seductum omnibus ob-
[illegible]ibus contendere, ut his & aliis, cum
[illegible]ognitione, & gratiarum actione uta-
[illegible]tur, fruatur. Laudetur itaque sanc-
[illegible]tissimum ejus nomen cujus clementia
[illegible]mnia suprà desiderium possibilia gra-
[illegible]ia superabundanter impertitur. Laudetur immensa ejus
[illegible]ajestas, in secula seculorum. Amen.

ARTICLE VII.

*Memoires du Marquis de B[illegible] Concer-
nant ce qui s'est passé de plus memora-
ble sous le regne de Charles IV. Duc
de Lorraine & de Bar.* in 12. 1687.

Ces

au contraire que pour le bien de la
il étoit plus à propos que le Prince C
les épousât cette Princesse, à cause
droits qu'il pouvoit avoir de préten
à la succession du Duc, n'étant pas
tain que la Lorraine dût tomber en q
nouille, & l'on soutenoit même qu
question avoit été décidée par le P
Eugene & par l'Empereur Sigisme
dans le Concile de Basle, en con
quence du different survenu entre
né d'Anjou Roi de Sicile & de Nap
ayant épousé Isabeau de Lorraine se
heritiére de cet Etat; & un Comte
Vaudemont le plus proche de la Co
ronne en ligne Masculine. Aprés
grandes contestations & la perte d'u
bataille, dans laquelle le Roi René e
le malheur de tomber prisonnier entre
les mains du Comte, les parties étant
convenuës des arbitres sousnommez, il
se fit une espéce d'accommodement, à
savoir *que le Comte de Vaudemont renonça
volontairement à la succession en faveur
d'Isabeau, à condition qu'elle donneroit sa
fille unique en mariage au fils dudit Comte,
& qu'à faute qu'elle eût des hoirs mâles, il succederoit ausdits Etats de Lorrai-
ne & de Bar*, ce qui arriva. On disoit donc
qu'en cette occasion c'étoit proprement
le même cas, & que le Duc Henri ne
pou-

pouvoit se dispenser avec raison de donner sa Fille aînée à son Neveu, comme il y étoit engagé par les loix de l'équité, & de la nature. Mais ce Duc qui sembloit avoir quelque pressentiment des maux dont ce mariage devoit être suivi, demeuroit toûjours inflexible, & ce qui acheva de lui donner de l'aversion pour cette alliance, ce fut le meurtre du Baron de Lutzelbourg son Ambassadeur qu'il avoit envoyé vers divers Princes d'Allemagne, qui retournant de ce voyage, comme il approchoit de Nanci, fut tué par le Capitaine des Gardes du Comte de Vaudemont, parce qu'il croyoit que ce Baron étant la créature du Prince de Salzebourg étoit aussi l'un de ceux qui s'opposoient le plus puissamment à ce mariage.

Il n'y auroit eu rien de fait, si l'on ne s'étoit servi de divers artifices pour persuader le Duc. On fit intervenir entr'autres un Carme Espagnol de grande reputation, qui sur un prétexte simulé passa en Lorraine, avec charge de representer au Duc de la part de sa Sainteté les inconveniens qui pouvoient naître de sa resistance. Ce Moine qui se nommoit Pere Dominique étoit regardé comme un Saint, jusques-là que le Peu-

Peuple de Nancy lui déchiroit ses h
bits en paſſant par les ruës, & l'Im
ratrice Eleonore en faiſoit tant d'e
me, qu'elle conſervoit ſon habit co
me une Relique, & voulut mourir
dans. Il faut apparemment qu'il
fait des Miracles plus réels que c
qu'il entreprit de faire en preſence
l'Evêque de Toul, & d'un grand co
cours de Monde. Il promettoit de d
livrer une poſſedée, aſſûrant que p
ſigne de ſa delivrance on entendroit
coup de tonnerre. Le coup de tonne
re éclara, mais le Diable n'en eût poi
de peur, & demeura ferme dans ſa
poſte ſans ſe mettre beaucoup en pei
des Exorciſmes du bon Pere, dont
vanité fut étrangement humiliée p
cette mortification. Il ne laiſſa pour
tant pas de ſe juſtifier du mieux qu'il
pût, en diſant que la perſonne n'étoit
pas effectivement poſſedée, & que ce
n'étoit qu'une illuſion. L'Evêque fu
fort choqué de ce diſcours qui lui re-
prochoit tacitement ſon ignorance, &
le Pere voyant qu'il avoit tort ſe jetta
aux pieds de l'Evêque pour lui deman-
der pardon de ſa faute.

En recompenſe il fut plus heureux dans le ſuccez de ſa négotiation pour le mariage de la Princeſſe. Car le Duc ſe laiſſa

illa enfin perſuader, & il conſentit à donner ſa Fille aînée à Charles Fils aîné du Comte de Vaudemont. Pour contenter le Prince de Phalzebourg on lui donna Henriette Fille du Comte, & pour ſoutenir la dignité de ce mariage reçût en dot les Principautez de Phalzebourg & de Lixien. Peu de temps aprés le Duc Henri étant mort, Charles prit poſſeſſion de la Souveraineté dans toutes les formes accoûtumées. Alors Charles ſe voyant le Maître abſolu de cet Etat ne ſe ſouvint plus des promeſſes qu'il avoit faites, comme c'eſt aſſez l'uſage des Souverains qui ſe croyent au deſſus des Loix. Une des principales conditions ſtipulées par ſon traitté de mariage étoit celle-ci, qu'en tous les Actes publics, on y inſereroit ces mots *de par Charles & Nicole*, & que la Monnoye ſeroit marquée des effigies, & des noms de l'un & de l'autre. Mais Charles voulant regner par ſoi-même ſans en avoir l'obligation à une Femme, s'aviſa de deterrer un vieux Teſtament du Duc René ſon Biſayeul, par lequel on pretendoit prouver qu'il avoit ſubſtitué les Duchez de Lorraine & de Bar en faveur des Mâles à l'excluſion des Femelles. Cette piéce portoit des caractéres évidens de

ſuppo-

supposition ; Le parchemin étoit
frais, & le discours trop moderne
se s'en défier pas. Elle fut
approuvée, & pour faire voir qu'
tenoit point les Etats de la Duch
Nicole, il se fit une espece de Co
die. Charles déposa sa Couronne
pieds de son Pere, qui de son côté
lui remit sur la tête quelque temps
prés. Le Fils par reconnoissance
menta son apennage & le fit Chef
son Conseil. Mais dans la suite
torité du Comte lui devint suspecte,
souvent il n'alloit au Conseil que pour
faire changer des Arrêts qui avoient
donnez en son absence, jusques-là qu'
jour étant entré dans le Conseil un
tard, & voyant que son Pere étoit
à la droite de son siége il le reprit
même, & le reporta au-dessous
sien.

Il avoit été dans sa jeunesse
avant dans les bonnes graces
Louis XIII. qui prit en quelque
niére son parti, sur un different qu'
eût contre Monsieur le Comte de Soi
sons, à qui il donna un soufflet pendant
que sa Majesté jouoit à la paume, &
qu'ils le regardoient jouer. Chacun
declara pour le Comte à cause de
qualité de Prince du Sang, & le Duc
auroit

mais, et de la peine à sortir de cette
illerie, sans l'autorité du Roi, qui
Puissance absolue a coupé la chose.
is en 1631. Monsieur Frère du Roi
ant retiré en Lorraine, & le Duc
e son côté faisant un armement con-
érable, le Roi le pressa de se déclar
e, ou de mettre les armes bas, ce
i obligea le Duc de mener ses Trou-
au secours de l'Empereur qui avoit
lors le Roi de Suede sur les bras. El-
s furent fort mal-traittées dans cette
mpagne, & pour comble de mal-
ur le Duc apprit par un Courier l'ar-
vée du Roi de France à Metz. Cette
uvelle fit hâter son retour, mais ne
trouvant pas assez de forces pour ré-
ter à celles du Roi, tout ce qu'il put
faire fut de recourir à la soumission, il
la trouver le Roi qui le reçut avec
nneur, mais qui ne le laissa pour-
tant point aller qu'il n'eust consenti,
près avoir perdu Moyenvic, de laisser
anval pour quatre ans en dépôt entre les
ains de sa Majesté.

Le Duc s'aperçut bien de la faute
qu'il avoit faite, de s'être mis trop lé-
gerement en la Puissance du Roi. Il ne
laissa pourtant pas de la faire encore
peu après, lors que le Roi sur divers
prétextes étant revenu en Lorraine avec

une Armée entreprit le siége de Nanci. La saison étoit assez avancée, & le Roi voyant qu'on avançoit peu, se plaignoit déja que le Cardinal de Richelieu l'avoit mal à propos engagé dans cette affaire. Peut-être n'en seroit-on pas venu à bout sans beaucoup de peine si le Duc avoit tenu bon. Il s'étoit retiré dans des montagnes avec quelques Troupes, pendant que le Cardinal son Frere tachoit de négotier son accommodement auprés du Roi. On lui fit entendre que s'il étoit lui-même Duc de Lorraine, il en pourroit espérer un traittement plus doux. Dans cette esperance le Duc se resolut de faire une demission authentique de ses Etats en faveur du Prince son Frere, croyant aprés cette démarche que le Roi ne s'opiniatreroit plus au dessein d'avoir Nancy. La démission fut faite; mais elle ne servit de rien; le Roi ne rabattit rien de ses pretentions, si bien que le Cardinal frustré de son attente crût qu'il devoit du moins à la faveur d'un Passeport que le Roi lui avoit donné travailler à tirer de Nanci la Princesse Marguerite sa Sœur que Monsieur avoit épousée. Il y réussit, l'amenant dans son carosse deguisée en Homme, de quoi le Roy ayant été averti aussi-tôt

aprés,

res, il ne voulut plus entendre à aucun traitté. On continuoit cependant le siége de Nanci; mais avec beaucoup de lenteur, si bien que dans l'incertitude du succez, le Cardinal de Richelieu fût s'aboucher avec le Duc, & l'amusa tellement de belles paroles qu'enfin il le disposa à venir trouver le Roi en sa Compagnie. Il ne fut pas long temps sans reconnoître qu'il n'étoit plus libre, on le gardoit avec tant d'exactitude qu'il ne lui fût pas possible d'échaper, quelque envie qu'il en eût, il falut rentrer Nanci, où le Roi fit son entrée & y laissa une forte garnison, en permettant toutefois au Duc d'y tenir sa Cour comme auparavant. Mais il aima mieux demeurer à Mirecourt, où il fit venir aussi la Duchesse sa Femme, & la Princesse Claude sa Sœur. Puis tout d'un coup au commencement de l'année suivante 1634. il se retira à Besançon, abandonnant la conduitte de ses Etats, & des Princesses à Monseigneur le Cardinal son Frere à qui il en avoit fait demission. Ce fut alors que ce Cardinal changeant de condition épousa la Princesse Claude, parce que le Duc n'ayant point d'Enfans, il étoit à craindre que cette Princesse venant à en épouser un autre, il ne

demeurer par ce moyen exclus de la succession.

Ce nouveau Mariage ne manqua pas de donner auſſi-tôt de la jalouſie à la France. Le Maréchal de la Ferté ordonna au Duc François de ſe rendre à Nanci avec les Princeſſes, pour y attendre les Ordres de ſa Majeſté. Il arriva qu'ils y furent arrivez on environna leur chambre de gardes ; mais le Duc & ſon Epouſe trouverent habilement le moyen de ſe ſauver. C'étoit le premier jour d'Avril, auquel on a de coutume en Lorraine de faire de petites momperies aux perſonnes qui ne ſe défient pas, qu'on appelle le poiſſon d'Avril. On donna quelques avis au François de leur évaſion ; mais comme ils ſe défioient de tout ce qu'on leur diſoit ce jour-là, la peur qu'ils eurent d'être trompez fit qu'ils le furent en effet. La nuit précédente la Ducheſſe ſous un habit de Page ſortit du Palais, portant un flambeau devant un des Gentils hommes du Duc François, & le Duc s'échappa deguiſé en Porteſaix. Le lendemain de grand matin, dés que les portes furent ouvertes, ils ſortirent de la Ville, chacun une hotte pleine de fumier ſur le dos, comme de pauvres Payſans. Par malheur une Payſane qui

venoit

noit à la Ville les reconnut à la porte. Elle le dit à un Soldat de la garde, ce Soldat l'ayant redit à son Officier, il n'en fit que rire croyant que c'étoit le Poisson d'Avril que cette Payſane avoit voulu lui donner. Il en avertit pourtant le Gouverneur qui étoit le Comte de Braſſac, celui-ci envoya Ordre à l'Officier qui avoit la garde du Duc de s'en éclaircir. Cet Officier frappe auſſi-tôt à leur chambre pour ſçavoir s'ils étoient levez, mais un Valet de chambre fait au-devant image ayant fait ſigne de la main comme pour dire qu'ils dormoient encore, obligea l'Officier à differer quelque temps, juſqu'à ce qu'enfin ennuié d'attendre, la tromperie fût découverte, mais trop tard, parce que quelque diligence qu'on fit, il n'y eût pas moyen de les attraper. La Princeſſe de Phalzebourg ne s'évada pas moins heureuſement. Monſieur de Brone feignant de faire une Neuvaine à Nôtre Dame de bon Secours, qui n'eſt qu'à demi quart de lieuë de Nanci, pour un mal de jambe qu'il faiſoit croire incurable, accoûtuma les Gardes à le voir paſſer & repaſſer pendant quelques jours dans ſon caroſſe, tenant ſa jambe étendue ſur un carreau du long de la portiére; & comme on ne ſe doutoit de rien,

ce fût dans cette portiére que la Prin
ceſſe s'étant couchée, il la fit ſortir e
apuyant ſa jambe ſur ſon dos comme ſ
un couſſin. Pour la Ducheſſe Nicol
elle ſe laiſſa perſuader d'aller à Fontain
bleau, où elle fût trés-bien recu
mais logée dans une chambre dont la t
piſſerie repréſentoit la fable du pot d
terre briſé par le pot d'airain, ce que cet
te Princeſſe ayant regardé comme un re
proche au Duc ſon Mary d'avoir choqu
le Roi par ſa mauvaiſe conduite, elle n
pût s'empêcher d'en verſer de larme
Pour la conſoler le Roi fit ôter cet ame
blement.

Pendant que les Troupes Fran oiſe
s'emparoient du reſte de la Lorraine
& qu'il s'y commettoit mille Briga
dages, juſques-là que le Païs étant ru
né & les tetres demeurées en friche
des Femmes furent contraintes de man
ger leurs propres Enfans, le Duc ne
penſoit qu'à ſe divertir en la Compa
gnie de la Princeſſe de Cantecroix dont
il devint paſſionnément amoureux. Il
fit même entendre à cette Princeſſe
qu'il n'étoit point legitimement marié
avec la Ducheſſe Nicole, & il ſe trou
va un Jeſuite, nommé le Pere Che
minot aſſez hardi Caſuiſte pour ſoute
nir l'invalidité de ce Mariage, tant les
bon

bons Peres se sçavent accommoder à tout. Aprés cette décision il ne fit aucun scrupule de l'épouser ; mais l'affaire ayant été portée à Rome, & ayant traîné assez long-temps, le Mariage fut declaré invalide par une Sentence d'Innocent X. Cependant la Lorraine achevoit de subir le joug de la France. St. Michel fit une assez vigoureuse resistance ; mais enfin le Gouverneur, ayant été contraint de capituler, & la place s'étant renduë, on l'envoya avec les principaux Officiers prisonnier à la Bastille, & les Soldats aux Galeres, parce que dans les Articles de la capitulation, il y avoit seulement qu'ils sortiroient tous la vie sauve, sans y ajoûter la liberté. La Garnison de Remiremont qui n'est qu'une chetive plate, se défendit si bien, étant animée par les priéres de l'Abbesse de ce nom Tante du Duc, que Monsieur de Turenne fût obligé d'en lever le siége. Dans ces entre-faites il y eût quelques pourparlers d'accommodement, & le Duc ayant été assez simple pour se remettre de nouveau en la Puissance du Roi, & s'étant rendu à Paris, il falut bon gré malgré conclurre un troisiéme Traitté beaucoup plus desavantageux que les deux autres. En vertu de ce

traire. Il fut rétabli dans la possession de la Lorraine, on l'y reçut avec tous les honneurs possibles, les Curez des Villages venoient à sa rencontre en la Croix & l'eau benite, & il y eut celui qui porta ses respects si loin, qu'il crut que le Sacrement pouvoit ce jour-là partir, & ne fit point difficulté de porter l'Hostie au devant du Duc, qui de son côté pour reconnoître sa civilité la reconduisit à pied fort honnêtement jusques à l'Eglise.

Pour peu que ce Duc eut alors pris son poste il y pouvoit demeurer après la conclusion de ce Traité. Mais son humeur inquiete l'engageant à chercher toujours de nouvelles occasions de brouillerie, & tâchant de se prévaloir des défiances qu'avoit la Cour pendant la disgrace du Comte de Soissons, il n'eut pas plutôt appris la défaite & la mort du Comte, qu'il jugea bien que la Lorraine n'étoit plus un sejour assuré pour lui, & sçachant qu'on avoit intention de l'arrêter, il prevint ce coup en se retirant dans son ancien poste. Les troupes du Roi reprirent alors plusieurs de ses places, & la mort de Louis XIII. étant survenue, il crut pendant la minorité du nouveau Roi pouvoir faire changer de face aux affaires; mais mal-

heu-

heureusement pour lui, la paix de Munster ayant été conclue sans que le Duc y fut compris, il se vit exposé à de nouveaux embarras, & contraint de se joindre aux Espagnols pour courir avec eux la même fortune. Il se rendit donc à Bruxelles où il devint amoureux de la fille d'un Bourguemestre; Tous les jours il cherchoit occasion de la voir, mais il y avoit de la peine parce que sa mere ne la quittoit point. Enfin ayant sçû qu'elle étoit à un festin avec sa mere, il y alla sur la fin du repas; mais il ne lui étoit pas aisé de parler à la Demoiselle seul à seul. Pour y réüssir il s'avisa de conjurer sa mere de lui en donner la liberté, seulement pour autant de temps qu'il pourroit tenir un charbon ardent en sa main. La compagnie trouvant cette proposition aussi plaisante que passionnée pria la mere de relâcher quelque chose de sa sévérité. On lui accorda donc cette petite satisfaction, qui ne pouvoit être de longue durée; mais le Duc ayant pris le charbon ardent & l'éteignant dans sa main à force de l'y serrer, parla si long-temps à cette Demoiselle qu'on fut obligé de venir rompre la conversation. Il eut encore une autre avanture qui merite bien d'être rapportée. On fait tous les ans à

Bruxelles comme en beaucoup d'autres lieux une certaine ceremonie pour tirer le Papegué. Lui & l'Archiduc furent invitez de tirer les premiers coups. L'adresse du Duc voulut qu'il l'abatit du premier coup qu'il tira. Le peuple qui l'aimoit, le reconduisit en foule jusqu'à son logis au bruit des trompettes & des tambours criant vive le Roi de la Kermes. Il eut tant de joye de cet honneur qu'on lui rendit, qu'il se resolut de donner une fête à toute la Ville. Rien ne fut épargné pour rejouir les habitans, & l'on fait monter la dépense qu'il fit en cette occasion à plus de 100. mille écus. Il ne laissoit pourtant pas d'être ménager jusques à l'excez, n'ayant point d'autre but que d'amasser de l'argent par toutes sortes de moyens, jusques là que les Espagnols furent contraints de lui engager du Domaine du Roi leur Maître, pour plus de 150. mille livres de rente en fonds de terre. Ceci leur donnoit déja beaucoup de chagrin, à quoi l'on peut joindre *encore* la maniére dont il en usoit à leur égard. Un jour comme ils esperoient traitter de ses troupes pour de l'argent, il leur fit entendre que pour cette fois il falloit y ajouter les prieres de cette fille de Bourguemestre dont il étoit amoureux, &

& quelque chose qu'on lui pût dire, la Demoiselle avec sa Mere fut obligée à la sollicitation des Espagnols de lui faire ce priere. Une autre fois comme l'Archiduc lui parloit de joindre ses troupes avec les siennes, il lui fit dire qu'il en parleroit à son Conseil, & là dessus le pressant de l'assembler au plûtôt, il appella son cocher auquel il demanda ce qu'il devoit faire. Le cocher qui connoissoit l'humeur de son Maître, dit qu'il ne devoit pas les accorder sans argent. L'Archiduc en convint, mais ce procedé l'outra de dépit. Enfin les guerres de la Regence étant survenuës, & le Duc ayant manqué d'assez belles occasions, les Espagnols mécontens de sa conduite, & se défians de lui, il fut arrêté à Bruxelles & de là mené à Anvers, d'où étant transferé à Dunquerque, on le contraignit dés le lendemain de faire voile en Espagne, où il fut renfermé dans le Château de Tolede. & où il demeura jusqu'à la paix des Pyrenées.

Cependant le Duc François son frere qui s'étoit retiré à Vienne, en fut rappellé par les Espagnols pour prendre soin des troupes Lorraines & des affaires de sa maison. Ce Prince aprés quelques campagnes assez malheu-

reuses, ne recevant pas des Espagnols toute la satisfaction qu'il en attendoit, passa avec une partie de ses troupes au service de la France. Le Duc d'Ossone ayant recouvré sa liberté par le traité de paix y revint aussi, mais il trouva de grandes difficultez à obtenir la restitution de ses Etats. Le Cardinal Mazarin y apportoit tous les jours de nouveaux obstacles, & son traité ne fut signé à Vincennes que trois ou quatre jours avant la mort du Cardinal. On dit que la cause de ces remises venoit de ce que le Cardinal étoit picqué contre le Duc, parce que lui ayant fait demander une de ses Niéces pour le Prince Charles son Neveu, par le sieur de la Chaussée, il l'en avoit depuis désavoüé. On ne sçauroit s'imaginer combien de tentations furent faites pour marier ce Neveu, fils du Duc François, qui est le Duc de Lorraine presentement Généralissime des Troupes Impériales. Tantôt on essaya de le marier avec Mademoiselle de Mancini, & la Reine Mere qui voyoit avec chagrin l'inclination que le Roi avoit pour elle l'eût souhaité passionnément. Mais le Cardinal aima mieux la reléguer en Italie; & la donner au Connétable Colonne. Tantôt on parla de son mariage avec Mademoiselle

moiselle de Montpensier, à condition que le Duc se dépouilleroit de ses Etats en faveur de son Neveu. Cette Princesse n'y avoit pas de repugnance, mais le Duc, quoi qu'il témoignât être disposé à faire cette demission, dans le fonds du cœur n'en vouloit rien. On l'engagea ensuite à la recherche de Mademoiselle d'Orleans, mais le Roi l'avoit destinée au Prince de Toscane, de sorte que quelque passion que ces Amans eussent l'un pour l'autre il falloit de nécessité obéir. On negotia aussi son mariage avec Mademoiselle de Nemours, & la chose alla si avant que le Roi étoit sur le point d'employer son autorité pour obliger le Duc à tenir en faveur de son Neveu la parole qu'il avoit donnée, quand le Duc pour parer ce coup s'avisa de conclurre avec le Roi un traité secret, par lequel il l'adopta pour heritier universel de tous ses Etats, ce qui fit dire au Roi quelque temps aprés comme on lui apporta ce traité signé du Duc, lorsqu'il jouoit à la foire de Saint Germain, qu'il n'y avoit point à la foire de bijou qui valût celuy qu'il venoit de gagner.

Le Prince Charles, Neveu du Duc, pénétré de douleur ne pouvant plus demeurer à la Cour aprés un traité si contraire

traire à ſes interêts, prit auſſi-tôt la reſ
lution de ſortir du Royaume & de ſe r
tirer auprés de l'Empereur. Pour le D
ſe regardant alors comme un ſim
particulier, & étant devenu amour
de Mariane Pajot fille d'un Apot
caire de Mademoiſelle de Monpe
ſier, il ſe diſpoſoit à l'épouſer, & d
il avoit ſigné le contract de Mariage q
eſt rapporté tout du long dans ces M
moires, & qui eſt bien digne d'être l
mais cette future Ducheſſe fut enfe
mée par ordre du Roi dans un Conve
d'où toutes les ſoumiſſions du Duc n
furent point capables de la tirer. Il t
cha de ſe conſoler en recherchant d'au
tres Maitreſſes, mais enfin étant retour
né en Lorraine, il ſe détermina tou
d'un coup à épouſer la fille du Comte
d'Apremont au grand étonnement de
tout le monde, tant parce que c'étoit
une maiſon ruinée, que parce que la
Demoiſelle n'avoit pas encore 13. ans,
au lieu qu'il en avoit 62. De plus le
Comte lui avoit oſé déclarer la guerre,
& il avoit encore fait bruler par la main
du bourreau un Arrét rendu contre lui
par le Parlement du Duc. Toutes ces
conſiderations neanmoins ne purent
l'empêcher de conclurre ce Mariage,
& il fit même recevoir ſa nouvelle
épouſe

pouſe à Nancy avec tous les honneurs qui étoient dûs à ſa dignité. Cependant les Etats alloient de plus en plus en décadence. Marſal lui avoit été enlevé, & il s'étoit veu contraint de le rendre conformement au traité fait avec le Roi. Il fut obligé encore de lui donner ſes troupes, quoi qu'avec beaucoup de peine dans la campagne de 1667. Lors que tant d'importantes Places furent priſes ſur les Eſpagnols. Aprés cette mortification la paix étant faite, le Duc eut encore celle d'être contraint de congedier ſes Troupes, dont il donna une partie aux Eſpagnols pour la garde du Comté de Bourgogne; il n'y a point de prétextes dont il ſe ſervit pour retenir le reſte a ſon ſervice. Une guerre qui s'éleva entre lui & l'Electeur Palatin ſembloit lui fournir une excuſe ſuffiſante pour l'en diſpenſer. Mais ſes raiſons ne furent point goûtées à la Cour, & comme il avoit tous les jours de nouveaux délais, il apprit que le Maréchal de Crequi étoit prêt d'entrer dans ſes Etats à la tête de dix mille hommes. Auſſi-tôt il ſe diſpoſa au licentiement entier de ſes Troupes. Par ce moyen, la tranquillité fut encore pour un peu de tems rétablie dans ce malheureux païs, mais enfin le Duc ne pouvant goûter ce repos

pos, chercha d'entrer dans la triple
liance, & ce ſujet de pleinte join
quelques autres, obligea le Roi d'
voyer ordre au Marquis de Fourille
le ſurprendre à Nanci, ce qu'il au
effectué ſi les Guides ne l'avoient
égaré dans la forêt. Pour reparer c
faute il ſe tint caché juſques à l'he
du dine, ſe promettant de le ſurpr
dre quand il ſeroit à table; mais par b
heur le Duc ayant ce jour-là eu en
d'aller à la chaſſe dina de meilleure h
re qu'à l'ordinaire, de ſorte qu'il n'
toit plus, lorſque le Marquis avec
Troupes ſe preſenta au Palais dont
rendit Maître ſans aucune reſiſtance.
ſuite le Maréchal de Crequi étant
tré dans le païs avec une grande Arm
acheva de le deſoler & de le ſoûmet
On remarque qu'il voulut loger dan
chambre du Duc, & coucher dans
lit propre, afin de témoigner par l
mépris qu'il faiſoit de ſa perſon
Avant que de commencer la guerre
Hollande, quelques propoſitions d'
commodement furent faites au D
de la part du Roi, mais elles étoient
ſi dures qu'il ne pût ſe reſoudre à les
accepter. Il prit le parti de ſe retirer à
Francfort, ne ſe croyant pas en ſûreté
à Cologne, & dans la ſuite s'étan
join

gnit aux Alliez, il se trouva en plusieurs occasions, où il combatit avec beaucoup de valeur & de courage. C'étoit sans doute un Prince qui avoit de grandes parties pour la guerre. On lui donne la loüange qu'il sçavoit très-bien camper, & l'on rapporte même que le Roi avoit dit souvent, que s'il eût voulu prendre son parti, il auroit été bien aise d'apprendre le métier de la guerre sous sa conduitte, le tenant pour un des meilleurs Capitaines de l'Europe. Il ne tint pas à lui que les Alliez ne fissent plus de progrez sur la France; & il ne contribua pas peu au gain de la bataille de Treves, qui fut peu de temps aprés suivie de la prise de cette Ville. C'est par ce dernier exploit que le Duc termina sa vie aprés une maladie de trois jours en la 57. année.

On trouvera dans ces Mémoires un grand nombre d'autres circonstances qu'il n'a pas été possible de rapporter. Ce qui nous en avons dit, suffit pour faire voir que sa vie n'a proprement été qu'une suite continuelle de malheurs. Il n'eut qu'une fille de la Princesse de Cantecroix, qu'il maria avec le Prince de l'Illebonne cadet de la maison d'Elbeuf.

Ar-

ARTICLE VIII.

Gisberti Cuperi Harpocrates, sive explicatio imagunculæ argenteæ perantiquæ, quæ in figuram Harpocratis formata representat Solem. Ejusdem monumenta antiqua inedita, multorum locis, multis Inscriptionibus, Marmora, Nummi, Gemmæ, varii ritus & antiquitates in utroque opusculo emendantur & illustrantur. Accedit Stephani le Moine Epistola de Melanophoris. C'est à dire, Explication d'un Medaillon d'argent qui représente Harpocrate par M. Cuper. *Ultrajecti ad Rhenum apud Franc. Halma.* 1687. in 4.

IL y a prés de dix ans qu'on vit paroître une petite partie de cet Ouvrage. Mais les additions que M. Cuper y a faites à chaque page sont si considerables, qu'on peut regarder cette seconde édition comme une piéce toute nouvelle.

Le dessein de l'Auteur, est de prouver qu'Harpocrate est une même Divinité avec le Soleil; cette conformité paroît. 1. Dans sa naissance, ce qui don-

donne lieu de prouver qu'on ne doit pas distinguer Harpocrates de ce fils d'Isis si fameux chez les Egyptiens qu'on appelloit Horus. M. Tristan s'est trompé quand il a crû que sa mere l'avoit rendu immortel en lui donnant à teter; & que c'est pour cette raison que dans la pompe d'Isis, on avoit coûtume de porter un petit vaisseau d'or rempli de lait dont on faisoit quelques libations. Il est vrai que Mercure ne devint immortel que parce qu'il fut nourri du lait de Junon, mais Diodore de Sicile assure simplement qu'Isis rendit son fils immortel par la vertu d'un onguent qu'elle inventa. 2. Cette conformité se prouve encore par les divers Symboles qu'on produit de ces deux Divinitez, on donne à l'un, & à l'autre une même plante, on les represente avec les mêmes animaux & le même équipage. On trouve quelques fois le Soleil sous la figure d'un Soldat; parce qu'il s'appelloit ainsi dans les mysteres, ceux qu'on initioit portoient aussi le même nom. Au lieu que les autres Dieux étoient portez sur des chariots, le Soleil & la Lune avoient un vaisseau, parce qu'on s'imaginoit que la mer fournissoit à cet astre sa principale nourriture.

Har-

Harpocrates porte sur sa tête un fr[uit] environné de quelques feüilles étr[an]gues, il y a assez d'apparence que c'[est] du treisle, parce qu'on avoit coutum[e] d'en couronner les Divinitez d'Egypte, & que cette herbe s'ouvre quand le S[o]leil se leve, & se referme quand il se couche. Ce Dieu a un doigt sur la bo[u]che pour marquer le silence que les Payens observoient religieusement dans leurs mysteres. Chez les Per[ses] on adoroit le Dieu du silence, les Ro[mains] avoient leur Déesse Angeron[e] qui avoit aussi le doigt sur la bouche. Basilides cet Ancien Heretique ordon[noit] un silence semblable à celui de Pythagore, d'où venoit cette maxime si celebre dans sa secte *connois les autres & que personne ne te connoisse*, Saint Augustin parle de quelques autres Heretiques qui fermoient leur bouche avec un petit pieu. Ce n'est pas une chose qu'on doive reprocher ni aux Payens ni aux Heretiques. Les Chrêtiens mêmes ont quelquefois caché leurs mysteres, & il ne seroit pas difficile de produire des passages de Saint Basile, où il se donne beaucoup de peine pour cacher aux Catechumenes le Sacrement de l'Eucharistie. Il est aisé de trouver la raison d'une conduite si generale,

on

a crû long-tems que Dieu vouloit
e adoré par le silence autant que par
paroles, & les Prêtres, craignant que
Peuple ne parlât trop librement des
ystéres, leur en a voulu cacher une
artie, parce qu'ordinairement on a plus
respect pour les choses qu'on ne
omprend pas.

Les ailes d'Harpocrates nous con-
firment dans la pensée qu'il est le So-
leil; car on donne ordinairement des
ailes à cet Astre, pour représenter la ra-
pidité avec laquelle il remplit sa car-
riére. Les Ecrivains sacrez ont donné
des ailes aux Anges pour la même rai-
son, & le Soleil de Justice en porte
aussi dans le Prophete Malachie. Cet-
te figure d'Harpocrates est armée d'un
Carquois, ce qui convient encore par-
faitement au Soleil, dont tous les raions
sont comme autant de traits qu'il lance
sur la terre; il porte à son Bras un petit
vaisseau, pour représenter que l'humidité
jointe à la chaleur du Soleil est la cause
de toutes les productions. Les Egyptiens
étoient fort tous persuadez de la verité
de ce Principe, puis que c'étoit le Nil
qui en se débordant sur leurs terres les
rendoit si fertiles. Ce débordement du
Nil arrivoit ordinairement lorsque
le Soleil entroit dans le signe du Lion.

C'est

C'eſt peut être pour cette raiſon qu'chez les Egyptiens on voyoit en tous lieux la figure de cet animal dans les fontaines, dans les preſſoirs, dans les goutieres, dans les portes des Temples. Il eſt vrai que M. le Moyne donne à cet uſage une autre Origine, car il prétend que les Egyptiens l'avoient emprunté des Juifs qui dans leur Temple avoient un Autel qu'ils appelloient *le Lion de Dieu*, non parce que la figure des Lions fut gravée ſur les cornes de cet Autel; mais à cauſe que la flamme du Ciel en conſumoit les victimes, comme le Lion devore les autres animaux, ou bien cela étoit emprunté des Cherubins qu'on avoit mis ſur l'arche.

On void au Pied gauche d'Harpocrates des Oyes, parce que la chaleur naturelle de ces animaux repréſente celle du Soleil, on en mettoit ſouvent dans les Temples & celles du Capitole ont été fort celebres. Il porte une maſſue entortillée d'un Serpent, non ſeulement parce que Bacchus, & la plûpart des divinitez étoient couronnez de Serpents; mais parce qu'ils étoient conſacrez particuliérement au Soleil. On voit auſſi au pied droit de cette antique un lievre ou un chien. Les Lievres

quelque chose qu'on lui pût dire, la
noiselle avec sa Mere fut obligée
sollicitation des Espagnols de lui
ce prier. Une autre fois com-
Archiduc lui parloit de joindre ses
es avec les siennes, il lui fit dire
en parleroit à son Conseil, & la
le pressant de l'assembler au plû-
l appella son cocher auquel il de-
ce qu'il devoit faire. Le cocher
noissoit l'humeur de son Maître,
il ne devoit pas les accorder
gent. L'Archiduc en convint,
e procedé l'outra de dépit. Enfin
erres de la Regence étant surve-
& le Duc ayant manqué d'assez
occasions, les Espagnols mécon-
sa conduite, & se défians de lui,
rêté à Bruxelles & de là mené à
, d'où étant transferé à Dun-
, on le contraignit dés le len-
de faire voile en Espagne, où
renfermé dans le Château de To-
& où il demeura jusqu'à la paix
yren

Duc François son fre-
é à
ne, en fut
pour pren-
es & des
ince aprés
malheu-
reuses

Corsine, où l'on rendoit aux Corbeaux à leurs simulacres de grands honneurs, & cet oiseau étoit aussi consacré au Soleil, qui se changea en Corbeau quand il prit la fuite. Les anciens avoient coûtume de donner au Soleil un Corbeau & un Cigne dont l'un par sa blancheur présentoit la lumiere, & l'autre les ténébres par sa noirceur; ce même Hippocrate paroît ici couvert d'un aîle & nud de l'autre, parce que quand le Soleil éclaire nôtre Hemisphere, l'autre est couvert de ténébres épaisses.

L'Antique étant ainsi expliqué Monsieur Cuper examine ces trois choses. 1. Pourquoi on representoit le Soleil sous la figure d'un enfant. 2. Pourquoi les Payens raportoient toutes leurs divinitez au Soleil. 3. Enfin il recherche l'usage de cette Antique. Pour la premiere de ces choses, il est aisé de remarquer que quantité de Peuples representoient le Soleil sous la figure d'un Vieillard avec une longue barbe; mais il est aussi fort constant qu'on le representoit comme un jeune Enfant, parce qu'il renaissoit tous les matins. Les Payens ont fait la même chose pour la plûpart des autres Dieux; car Bacchus étoit peint avec

une

de longue Barbe. Monsieur Huet est le premier qui a bien expliqué le Mythe d'Ausone ; & qui a fait voir que ce étoit une Statue de Bacchus avec une Barbe pointue. D'autres ont figuré Bacchus comme un jeune Enfant. Diodore de Sicile en rend cette raison, qu'il y avoit deux Heros qui portoient son nom, l'un beaucoup plus ancien que l'autre. Le premier étoit peint avec une grande barbe parce que les anciens la portoient ainsi ; l'autre avoit fait d'un Enfant, parce qu'il étoit plus délicat & plus beau. Æsculape a eu le même sort que Bacchus ; mais Pignorius s'est trompé quand il a dit, qu'on le représentoit comme un jeune homme, à cause du sacrilege que Denys le Tyran commit en lui faisant couper sa barbe d'or. Il suffit de considérer l'antique pour reconnoître l'erreur de Pignorius ; car elle représente un jeune Garçon qui n'a jamais porté de barbe. Serapis étoit représenté de la même maniere ; on prouve qu'il y en avoit deux en Egypte ; l'un dont Ptolomée établit le culte, l'autre beaucoup plus ancien : on fait voir aussi que ce Serapis si celebre chez les Egyptiens, étoit le même Dieu que Pluton ; & pourquoy on voit ordinairement un Cerbere à ses côtez.

côtés. On se trompe donc quand on s'imagine que Joseph étoit adoré sous le nom de Serapis; car outre la premiere raison que nous avons donnée le culte de Serapis n'a été connu dans l'Egypte que sous Ptolomée où le nom de Joseph ne devoit plus être connu. Enfin Jupiter a eu le même sort que les autres Dieux, car il a été representé tantôt comme un Enfant & tantôt comme un Vieillard.

C'étoit la coûtume des Payens de faire de petites Images de leurs Divinitez pour les porter avec eux. Sylla portoit dans son sein une petite Statue d'or d'Apollon, toutes les fois qu'il alloit au combat, & la baisoit souvent. Il y avoit des Familles entieres qui portoient une petite Statue d'or ou d'argent d'Alexandre, s'imaginant qu'ils en étoient plus heureux, c'étoit selon toutes les apparences l'usage auquel on destinoit l'Harpocrates dont parle Monsieur Cuper. Il ne reste plus qu'à proposer que les Payens raportoient au Soleil toutes leurs Divinitez, & c'est là où Monsieur Cuper continue à déployer une profonde erudition accompagnée d'un jugement fort exact. Jupiter le plus grand de tous les Dieux étoit souvent confondu avec le Soleil,

Ma-

Macrobe l'assure ; on donne des ailes à ce Pere des Dieux, on luy attribue la production du Pain, enfin on le represente quelquefois avec des cornes, ce qui convient au Soleil. On a veu dans le Mois precedent que la coûtume d'adorer les parties honteuses chez les Paiens étoit venue de cette observance si celebre chez les Patriarches, de faire jurer les hommes sous leurs cuisses, parce qu'ils avoient en cela quelque egard au Messie qui devoit naître d'eux. Mais on donne ici à cette adoration une origine fort differente. Car on pretend qu'elle vient de ce que chez les Payens Priape étoit la même divinité que le Soleil, qui est le Pere de toutes choses. Macrobe que nous avons déja cité prouve que Bacchus & Apollon ne sont que la même chose. Saturne, Belus ou Baal, Janus, Vulcain, & Minerve même, qu'on represente si souvent avec des foudres ne sont point exceptez de cette regle. Comme il n'y a point de culte plus naturel que celui du Soleil & de la Lune, il n'y en a point aussi qui ait été plus universellement reçu chez toutes les Nations du Monde, les Syriens adoroient ces deux Astres, Clement Alexandrin, selon la remarque de Monsieur Huet, a crû que

Dieu avoit donné le Soleil & la Lune aux Payens pour Divinitez, afin qu'étant attachez à ce culte ils euſſent plus d'éloignement pour l'Athéiſme. Juſtin Martyr avoit été dans la même penſée quoi que la choſe ſoit un peu plus obſcure pour Juſtin Martyr. Les Eſſeniens ſous la Loi ſe tournoient du côté du Soleil, lors qu'ils faiſoient leurs priéres, & adoroient cet Aſtre. Scaliger & le P. Petau pour le prouver s'appuyent ſur un Paſſage de Joſephe qui dit, que les Eſſeniens invoquoient le Soleil avant qu'il fût levé, pour le prier qu'il répandit bien-tôt ſa lumiére & ſa chaleur ſur la terre; mais le ſentiment de ces deux grands Hommes eſt conteſté par Monſieur Petit. Quoi qu'il en ſoit cette Idolatrie ſe répandit juſques dans le Chriſtianiſme; car les Baſilidiens & les Manichéens, qui avoient porté le nom de Chrétiens, donnoient le nom de Divinitez au Soleil & à la Lune. Pour confirmer cette preuve, on remarque que les Payens donnoient au Soleil le titre de Seigneur qu'ils avoient reſervé pour le plus grand de tous les Dieux.

Monſieur Baudelot a embaſſé un ſentiment different de celui de Monſieur Cuper, au ſujet *d'Harpocrate*; car

il

il pretend qu'il étoit au nombre des Dieux *Lares*, qu'il porte à son Bras une lanterne, que les oyseaux qui sont à ses pieds sont des hirondeles & des pigeons, que l'animal qui est de l'autre côté est un chien, qu'il tient un thirse à sa main gauche, & qu'il est couvert d'une peau de chien; on trouve ici toutes ces remarques refutées avec une grande moderation. Ensuite dequoi on passe à l'examen des inscriptions où il est parlé d'Harpocrates. Il seroit inutile de les raporter toutes, il suffit de dire qu'on les a expliquées par des remarques trés-judicieuses & trés-sçavantes.

Cette premiere dissertation est suivie d'une seconde dans laquelle M. Cuper a renfermé l'explication de divers monumens anciens qu'on a trouvez à Nimegue. Cette seconde dissertation n'avoit jamais veu le jour. On voit une de ces urnes ou l'on avoit coûtume de renfermer les cendres des morts, au bas de laquelle on lit cette inscription :

MERCURIO
ET REGIS FIL.

Il est aisé de sçavoir pourquoi le nom de Mercure se trouve dans les

urnes ſepulchrales. Ce n'eſt pas ſeul
ment parce qu'il étoit adoré chez
Allemans & chez les Gaulois ; m
à cauſe qu'il conduiſoit les ames d
les enfers ; c'eſt pourquoy ceux qui
ſongeant croyoient voir Mercure
doutoient point que l'heure de le
mort n'aprochât. Il y a plus de dif
culté à expliquer les mots qui ſuiven
car cette urne n'eſt point aſſez be
pour renfermer les cendres d'un Fils
Roi. La conjecture de Monſieur Cup
eſt que dans cette inſcription auſſi-bie
que dans un autre qui ſuit, Mercure n'e
point un Dieu, mais le nom d'un hom
me ; ce qui lui donne lieu d'examiner
chez les Payens il étoit permis de pren
dre le nom des Dieux, il remarqu
que les Gentils avoient une ſi profonde
veneration pour leurs fauſſes divinitez,
qu'ils ſe contentoient d'imiter leurs ti-
tres, un Roi prenoit le titre de Zenon &
non pas celui de Jupiter, cependant il ar-
rivoit quelquefois qu'ils prenoient le
nom d'une divinité. Alexandre le Grand
donna le nom d'Hercule à l'Enfant,
qu'il avoit eû de Barſine. Les Chrêtiens
n'ont fait aucune difficulté de prendre
le nom des divinitez Payennes, on trou-
ve un Mercure dans les Epîtres de
St. Paul. Monſieur Baluſe dans les
Actes

tes qu'il nous a donnez pour prou-
que l'Evêque qui avoit ordonné
jorin, ce fameux Evêque des Dona-
es, étoit coupable du crime qu'il re-
choit aux autres, c'eſt à dire d'avoir
é les Ecritures aux Payens, pour être
lées, parle d'un Diacre qui portoit
nom de Mars.

Monſieur Cuper ſemble ne pouvoir
miner quelle eſt cette Déeſſe qui pa-
t dans un monument aſſiſe, ayant un
ien ſur ſes genoux avec lequel elle
ë. Mais enfin il decide que c'eſt Cy-
le. Il doutoit que les chiens fuſſent
nſacrez à cette Déeſſe; mais Mon-
ur Spanheim lui en a fourni des
euves. Il remarque même que les
is des Prêtres de Cybéles étoient
ppellez des Hurlemens. Un de ces plus
élebres monumens eſt celui d'Helles;
ans lequel on croit qu'eſt repreſentée
ette Femme ſi celebre chez les Grecs,
ui, étant portée ſur un belier, tomba
alheureuſement dans la mer. Les fi-
ures d'un homme & d'une femme qui
ont derriere ce belier ſemblent d'abord
etruire cette conjecture; mais Mon-
ieur Fabretti pretend que c'eſt le Pe-
e & la Mere d'Helles, qui font des ſa-
rifices pour la proſperité de leur Fil-
le. Il y a beaucoup d'apparence que

ces trois personnes qui acompaignoient cette femme tirent des augures par le moyen des poulets.

C'étoit une étrange folie que celle des Payens, qui représentoient leurs Dieux avec deux & quelquefois avec trois têtes. On en voit ici des preuves incontestables, outre le Janus si celebre chez les Romains, Monsieur Cuper en produit d'autres. Il remarque qu'on ne voit aucune medaille où une divinité porte trois têtes; mais il ne laisse pas d'être vrai que c'étoit l'usage des Payens. Il y avoit dans un des carrefours d'Athenes une statue de Mercure, qui avoit trois têtes. Hecaté en porte autant, on peut même dire quelque chose de plus; car Janus dont nous avons déja parlé avoit jusqu'à quatre têtes, parce qu'il étoit le Dieu de l'année qu'on divisoit en quatre parties: un des plus curieux monumens que Monsieur Cuper explique, est celui où l'on voit d'un côté Apollon couronné de laurier, & de l'autre le même Dieu portant un arc en sa main, un carquois sur son dos, les paroles qui sont au tour de cette medaille que les plus curieux n'avoient point encore veuë, font voir que ce sont les Habitans d'Alexandrie dans la Troade qui l'avoient

pient frappée en l'honneur d'Apollon, qui ayant fait naître une grande quantité de rats pour se vanger d'un Prêtre qui l'avoit offensé, se laissa enfin toucher de compassion & tua tous les rats qui desoloient la campagne ; c'est pourquoy on lui donne le titre de *Smintheus*, si ce n'est qu'on aime mieux suivre le sentiment de Monsieur Spanheim, qui croit que c'étoit le nom d'une Ville voisine de celle d'Alexandrie.

Dans le Bourg de Rummel proche le Bois le duc on a trouvé une pierre considérable. Il semble que ce soit un monument élevé en l'honneur d'Hercule, & c'est ainsi que l'inscription le porte ; mais Hercule n'étoit point adoré chez les Gaulois. Ainsi il vaut mieux dire que cela s'est fait en l'honneur de Posthumius, auquel on donne le nom d'Hercules, parce que cet Empereur avoit eu autant de peine à vaincre les Allemans & à rétablir la paix dans les Gaules, qu'Hercules en avoit soufert à dompter des monstres. En effet Trebellius Pollio remarque que Posthumus étoit un homme plein de courage, que les Gaulois l'aimoient avec ardeur, & peut-être fut-ce par amour & par reconnoissance autant que par la douleur qu'ils avoient

de voir régner un enfant sur eux, qu'
lui pardonnerent la mort de Salon
& le proclamerent Empereur. Il y a u
seconde chose remarquable dans ce
inscription, car on y parle de la Vi
des Flamands, *Oppidum Batavorum*,
on entend simplement une Vi
le, on ne peut mieux apliquer ce
qu'à Nimegue, où l'on trouve u
grand nombre de monumens anciens
Mais peut-être faut-il entendre la com-
munauté de ce peuple qui vivoit sou
les mêmes Loix, comme on en voi
des exemples dans les Commentaire
de Jules Cesar. Et alors cette inscrip
tion sert à prouver que les Flamand
vivoient en quelque façon independe
ment des Romains. Ils étoient verita
blement soumis à leur empire, mai
on ne leur envoyoit point de Procon
suls pour les gouverner, & leur Pa
n'étoit point reduit en forme de Pro
vinces, ils avoient leurs loix & leur
coutumes particulieres qu'ils faisoient
observer, c'est pourquoi dans les inscrip
tions du temps de Severe & de Cara
calla, les Flamands sont apellez les
FRERES ET LES AMIS de
l'Empire Romain.

Entre les inscriptions que M. Cu
per a raportées dans son Harpocrates,
il

il y en a une dont l'explication lui parut difficile, la difficulté roule principalement sur deux termes de cette inscription. Le premier de ces temes est le titre de μελανοφόρος que prend Theophile, M. Cuper prétend que ce nom est emprunté des habits noirs que les Prêtres d'Isis avoient coutume de porter, c'est ainsi qu'on appelloit quelques Sacrificateurs des Egyptiens, *Aile* à cause des ailes qu'ils portoient à la tête quand ils entroient dans le Temple, & certaines Prêtresses s'appelloient *Porteflambeaux* à cause des cierges qu'elles avoient coutume de porter quand on celebroit les mysteres. Il n'est pas étonnant que les Egyptiens portassent des habits noirs dans leurs mysteres qui étoient remplis de récits lugubres & où les Dieux des Enfers étoient adorez aussi-bien que ceux du Ciel. Le second de ces termes, ne fait pas moins de difficulté que le premier. On demande ce que veut dire dans cette inscription qu'on ne rapporte pas toute entiere parce qu'elle est trop longue, ce que c'est que le *Paſtophori*. L'Auteur assure qu'on appelloit παστοφόροι ceux qui dans les fêtes solemnelles étoient chargez de porter la chasse de la Divinité, lorsqu'il fal-

lui demander de la pluie, du beau tems ou quelque miracle ſemblable. On remarque qu'il y avoit chez les Grecs un College de cet ordre de Prêtres du tems de Sylla, d'où l'on peut conclure que les myſteres des Egyptiens avoient paſſé chez les Grecs. M. Cuper demeure d'accord que quelquefois ce n'étoit que de ſimples portiers. Il eſt conſtant que, comme dans l'Egliſe Romaine on voit la chaſſe d'un Saint ou de la bonne Vierge, chez les Payens chaque Divinité avoit la ſienne, c'eſt de ces chaſſes que parle Saint Etienne, quand il reproche aux Juifs qu'il ont porté le Tabernacle du Dieu Moloch. On peut raporter encore à cela ces petits Temples d'argent qu'on faiſoit en l'honneur de Diane, dont il eſt fait mention dans le 19. chap. des Actes. Mais on ſe tromperoit ſi on s'imaginoit que Petrone parle de cette eſpece de chaſſes. Juvenal, Tertullien & Minucius Felix & Petrone ont parlé des Chapelles qu'on reſervoit dans chaque Temple pour une Divinité, & qu'on apelloit la *Maiſon du Dieu*. C'eſt à cela que ſelon le ſentiment de quelques Sçavans, Saint Paul fait alluſion, quand il parle de la *Maiſon du Dieu vivant*, par oppoſition à celle

elle que Diane avoit dans le Temple celebre à Epheſe où Timothée étoit Evêque. 2. Il eſt auſſi fort certain qu'on portoit les chaſſes des Dieux, quand on faiſoit quelque Proceſſion ſolennelle, & certaines perſonnes étoient deſtinées à cet office, d'où l'on conclud que Paſtophorium, dont il eſt parlé dans l'inſcription, ſignifie la maiſon où demeuroient les Prêtres deſtinez à cet office, & qui étoient ordinairement proche du Temple.

C'eſt le foible de la plûpart des Critiques de décider hardiment, de parler d'un ton fier, lors mêmes que leurs conjectures ſont foibles, de ſuivre uniquement les lumieres de leur eſprit, au lieu de les ſoumettre à celles des Sçavans, & de les conſulter quand ils trouvent quelque difficulté. M. Cuper eſt d'un autre caractere. Il conſulte ſes amis avec ſoin, il ſe ſoumet aiſément à leurs deciſions, il ne décide preſque jamais lui-même, ſe contentant de propoſer modeſtement ſes conjectures, & d'en laiſſer le jugement au Lecteur. Il eſt impoſſible de ne remarquer pas ce caractere dans toutes les pages de l'Ouvrage dont nous faiſons l'extrait, mais on le voit particulierement ſur la difficulté dont nous venons de parler, quel-

que

que grande que ſoit l'érudition de cet Auteur, quelques apparantes que ſoient ſes conjectures, il n'a point voulu confier à ſes propres lumieres, mais a conſulté ſur cet endroit M. le Moyne dont la diſſertation fait la troiſiéme & la derniere partie de cette Ouvrage.

M. le Moyne demeure d'accord que le Paſtophorium étoit une cellule, une petite maiſon voiſine du Temple. Mais il donne une autre origine de ce mot prétendant que cela eſt emprunté des voiles qui étoient ordinairement devant ces petits Tabernacles. Il ne deſavouë pas qu'on ne portât quelquefois les chaſſes des Dieux Payens, comme chez les Juifs on portoit le Tabernacle de Dieu, mais il ſemble que ce terme ſoit emprunté de ces bannieres, ſur leſquelles on avoit coutume de peindre les Images de la Divinité, il y avoit entr'autres une banniere pour la Déeſſe Iſis qui étoit fort celebre, & qu'on portoit les jours des fêtes ſolemnelles. Ceux qui ont veu les proceſſions de l'Egliſe Romaine, où il y a de cette ſorte de chaſſes & de voiles attâchez au bois de la croix, ſur leſquels ſont peintes les Images des Saints n'auront pas de peine à comprendre ce qu'on veut dire, car ces deux choſes

ſont

nt entierement ſemblables. Comme rudition de M. le Moyne eſt d'une endue fort extraordinaire, il prend caſion de relever ici deux fautes. La e eſt celle d'un Critique qui prétend ue le terme Grec qui fait le ſujet de ôtre difficulté, eſt cauſe que Saint Hierome donne le titre de *Paſteur* au troiſiéme livre des Machabées. Sa raiſon eſt que le Souverain Sacrificateur paroît dans ce livre, comme un homme qui ſe renferme dans une cellule du Temple où il prie pour tout le peuple. La reveuë du Critique eſt groſſiere, car S. Hieromme au lieu de parler du 3. livre des Maccabées, marque le livre d'Hermes auquel on a donné le titre de Paſteur, parce que l'Auteur ſe vante de dire diverſes choſes qui lui ont été reveléés par un Ange qui avoit la figure d'un Paſteur. La 2. faute eſt plus conſiderable. On prétend que chez les Chrêtiens le *Paſtophorium* doit ſignifier un *Ciboire*, on s'appuye ſur un paſſage des conſtitutions Apoſtoliques, où il eſt ordonné que quand les hommes & les femmes auront communié, les Diacres prennent les reſtes & les portent dans le Paſtophorium, on ſe trompe quand on s'imagine que cela ſignifie un Ciboire, dont l'uſage étoit inconnu.

connu, ce terme marque chez les Chrétiens comme chez les Payens une petite chambre qui étoit au côté du Temple : tout le monde ſçait qu'il y avoit un ſemblable lieu où les fidéles portoient leurs offrandes, & où enſuite l'Evêque les diſtribuoit.

Nous avons remarqué qu'on portoit une banniere où la figure d'Iſis étoit repreſentée, le fonds en étoit noir, parce qu'Iſis repreſentoit la Terre, & c'est pour cette raiſon qu'on apelloit ceux qui la portoient des Melanophores. D'ailleurs la plûpart des Prêtres des fauſſes divinitez portoient ordinairement des habits noirs. Ces Prêtres que l'Ecriture appelle Camarim en étoient auſſi vêtus. Job maudiſſant le jour de ſa naiſſance, ſouhaite que les Camarims y préſident, nos Interprêtes ont traduit qu'il ſoit rendu terrible comme le jour de ceux à qui la vie eſt amere ; mais il y a une faute, & Job, par les Camarims, a voulu déſigner ces Prêtres qui marquoient les jours heureux & les jours malheureux, coutume fort univerſelle chez les Payens & chez les Juifs, les Sacrificateurs étoient habillez de blanc, c'eſt à cela qu'on fait alluſion dans ce paſſage de l'Apocalypſe, où Jeſus-Chriſt promet de donner des habits

bits blancs à celui qui vaincra, on
end auſſi que c'eſt pour cette raiſon
les Apôtres ſont apellez *Blancs*
les Arabes, parce qu'ils portoient
habits de cette couleur, il ſeroit
ile de raporter toutes les remarques
M. le Moyne fait ſur les habits des
rificateurs, il ſuffit de dire qu'il
ploye ſur cette matiere comme ſur
tres les autres qu'il traite une pro-
de érudition.

CATALOGUE DES LIVRES

Nouveaux qui ſe trouvent à Amſterdam chés Henry Desbordes.

Hiſtoire des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion, par M. Varillas Tome 3. & 4. in 12. A Paris, chez Claude Barbin 1687. Se imprime *in* 12. A Amſterdam, chez Henry Desbordes.

La Paix des bonnes Ames dans tous les partis du Chriſtianiſme, ſur les matieres de Religion &c. par Pierre Poiret. A Amſterdam, chez Theodore Bouteman 1687.

Les

Les feuilles de Figuier, ou vanité d excuſes de ceux qui ont ſuccombé ſous l Perſecution. A la Haye, chez Abr haam Troyel 1687.

Catechiſme du Diocèſe de Meaux, pa Meſſire Jacques Benigne Boſſuet Evêqu de Meaux. A Paris, chez Sebaſtie Mabre-Cramoiſi 1687.

Commentaire Philoſophique ſur ces pa roles de Jeſus-Chriſt, Contrain-l d'entrer *troiſieme partie.* A Canto bery, chez Thomas Litwel 1687.

Deux traitez de Mora'e, la Balan des Afflictions preſentes, avec la gloire venir & l'aneantiſſement de l'homme d vant Dieu, par P. Jurieu. A la Hay chez Abraham Troyel 1687.

Cauſa regaliæ penitus explicata, ſi reſponſio ad diſſertationem R. P. F. talis Alexandri de Jure Regaliæ, Autor M. C. S. Theologiæ Doctore, 4. Leodi 1685.

La vie de Guillaume Bedell Evêqu de Kilmore en Irlande traduite de l'An glois de M. le Docteur Burnet, par L D. M. A Amſterdam chez Pierr Savouret 1687.

Le parfait Geographe ou l'art d'ap prendre aiſément la Geographie & l'Hiſ toire, par demandes & réponſes in 12 *deux parties, par M. le Coq.* A Pa

ás, chez Pierre Debats 1687.

Q. Curtius Rufus de Rebus gestis Alexandri magni cum supplementis Iob. Freinshemii & Indice Rerum copiosissimo in 12. Amstelædami apud Henricum Wetstenium 1687.

M. Tullii Ciceronis de Officiis Libri tres, & in illos Samuelis Rachelii Commentarius Philosophico-Iuridicus, præmissa sunt ejusdem Prolegomena, quibus natura Honesti aliaque ad jus naturæ spectantia explicantur in 8 ibid. apud eundem 1687.

Davidis Clerici orationes, computus Ecclesiasticus, & Poëmata, accedunt Stephani Clerici Dissertationes Philologicæ in 8. ibid. apud eundem 1687.

Journal ou suite du voyage de Siam en forme de lettres familieres, par M. l'Abbé de Choisy in 12. A Amsterdam, chez Pierre Mortier 1687.

Oraison Funebre du Tres-Haut & Tres-Puissant Prince Louis de Bourbon Prince de Condé, par Messire Iacques Benigne Bossuet in 12. chez le même 1687.

La grande voix de Iugement & de Grace, ou les pieuses pensées de Philippe Pollin Recteur de l'Ecole Latine à Wesope sur les quatre fins de l'Homme, la Mort, le Iugement, l'Enfer, & la gloire du Paradis,

radis, joints au grand Mystere de nôt. Predestination in 4. A Amsterdam, che Abraham Wolfgang 1687.

Histoire de la Reformation de l'Egli d'Angleterre, traduite de l'Anglois de M Burnet, par M. de Rosemont, nouvell Edition corrigée & augmentée avec le Portraits de diverses Personnes illu stres in 12. 4. volumes. A Amsterdam chez le même 1687.

Frederici Spanhemii F. Selectarum d Religione Controversiarum, etiam cui Græcis & Orientalibus & cum Judæis nu perisque Anti-Scripturariis Elenchu Historico-Theologicus, Errorum fontes u bique aperiuntur, insertis Dissertation bus, quæ sunt hujus temporis in 12. Lug dumi Batavor. apud Felicem Lope 1687.

La foi reduite à ses veritables Princi pes & renfermée dans ses justes bornes par P. P. D. L. A. in 12. A Rotterdam, chez Reinier Leers.

Lettre adressée à M. Jurieu, touchant le Régne de Jesus-Christ sur la Terre, dont il traite dans son livre de l'Accomplissement des Prophéties de l'Ecriture Sainte, par H. D. in 12. A Utrecht, chez Jean Ribbius 1687.

Nous

Nous ne mettons ici aucune des Nouveautez de la derniere Foire de Francfort, parce que chaque Libraire qui s'en eſt fourni, a pris ſoin de faire imprimer ſon Catalogue particulier.

TABLE

des Matieres principales.

Mai 1687.

Lettre de M. Vandale à un de ſes Amis, au ſujet du Livre des Oracles des Payens, compoſé par l'Auteur du Dialogue des Morts. 459

Demonſtration generale de l'Uſage des Poulies à Mouſle, par M. Varignon. 487

Les Honneurs de la Sainte Croix, juſtifiez par l'Ecriture & par les Peres, &c. Avec divers eclairciſſemens ſur d'autres Points de Controverſe, pour la Converſion des Proteſtans, pour l'Inſtruction des Nouveaux Convertis & pour l'Edification de tous les Catholiques. 468

TABLE.
Boussolle sans variation de Declinaison
nouvellement inventée par Messi
de l'Académie Royale des Scien
Paris. 5
Problème touchant un nouvel usage de
Poudre à Canon. 5
Mémoires du Marquis de B.... conc
nans ce qui s'est passé de plus mé
rable sous le regne de Charles IV. D
de Lorraine & de Bar. 52
Gisberti Cuperi Harpocrates sive expl
catio imagunculæ argenteæ perantiqu
quæ in figuram Harpocratis forma
representat Solem, &c. 54
Catalogue des Livres Nouveaux. 57

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1687.

A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtf.

Avertiſſement.

Monſieur Dupin vient de donner au public le ſecond tome de ſa Nouvelle Bibliotheque des Autheurs Eccleſiaſtiques, on en a veu ſi devant le premier in 8. & on peut voir l'extrait de ſon Livre de Antiqua Eccleſiæ Diſciplina in 4 *dans les Nouvelles de Decembre* 1686. *le dernier ſe rimprime à Lipſic & le premier traduit bien fidellement du François en Latin, verra le Jour en tres peu de tems.*

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1687.

ARTICLE I.

emarque de M. l'Abbé D. C. ſur la Replique de M. L. touchant le principe Mecanique de M. Deſcartes, contenuë dans l'Article III. de ces Nouvelles, mois de Fevrier 1687.

eplique de M. L.

Remarque.

AYant trouvé dans vos Nouelles du mois de ptembre dernier il parle à l'Auteur) on objection conre le fameux prinpe Carteſien touant la quantité du

JE m'avouë ici bien obligé à M. L. de l'honneur qu'il me fait en me qualifiant de Sçavant Carteſien: *Mais en même tems la verité ne me permet pas de diſſi-*

Mouvement, avec la Reponſe d'un Sçavant Carteſien de Paris, nommé M. L. C. je vous envoye ma Replique, afin que toutes les pieces du procez ſe trouvent enſemble.

muler que je n'ay point aſſez de capacité & de merite pour porter dignement cette qualité. C'eſt beaucoup pour moi, ſans prétendre à aucun rang dans les Secte des Sçavans, *Si j'ai puis remplir comme je dois la petite place qu'il a plû à l'Auteur de la Nature de me donner dans l'Ecole de* la Raiſon, *qui eſt ouverte à tous les hommes, & où les premieres places ſont deſtinées à ceux qui s'en rendent les plus dignes par l'aplication de leur eſprit à la Recherche de la Verité & par leur travail pour ſa découverte; au nombre deſquels il me ſemble qu'on peut ranger M. Deſcartes ſans être* Carteſien *de profeſſion. Si j'ai d'abord pris parti dans la cauſe de ce Philoſophe ſur la Mecanique, c'eſt qu'il me paroît y ſuivre ſi bien les leçons de cette fameuſe Ecole, qu'embraſſer ſon ſentiment en cette occaſion, n'eſt que ſe rendre à l'évidence & ſe ſoumettre au jugement de la raiſon. Mais voici un procez où je me trouve engagé; on ne plaide point ſans prendre des qualitez; il faut ſe déclarer ici ou* Carteſien, *ou* Anticarteſien; *je tiens le parti de* Deſcartes *en Mécanique; me voilà donc* Carteſien: *ſoit; je me re-*

ſe pas ce nom, pourvû que le mot de arteſianiſme *& celui de* Raiſon *ne ſi-nifient que la même choſe. Mais venons u fond du procez dont il s'agit. Comme ne me ſens pas fort habile dans l'art de icaner, je vais droit au fait; par là je ains moins de gâter mon affaire.*

Quand j'examinai l'objection de M. L. ontre Deſcartes, Borelli, les R. R. P. P. abri, & Dechalles, & les autres Mathema-iciens qui ont écrit de la Mécanique; je ençûs qu'il prétendoit prouver qu'il y a ontradiction entre le principe de ce Philo-ophe pour les Mécaniques, celui de Gali-ée pour la chûte des corps peſans, & ce-ui des autres Mécaniciens pour la meſure e la quantité du mouvement. Le premier e ces 3. principes exprimé dans un exem-le afin qu'il ſoit plus facile à concevoir, ſt, Qu'il faut autant de force pour le-ver un poids d'une livre à la hauteur de 4. pieds, que pour en lever un de 4. livres à la hauteur d'un pied. *Le ſecond eſt*, Que les eſpaces perpendiculaires à l'horiſon que les corps peſans par-courent dans leur chûte vers le cen-tre de la Terre, ſont en raiſon doublée des tems que dure cette chûte. *Le troi-ſiéme*, Qu'on a la proportion des quan-titez de mouvement de deux corps, ſi on multiplie par les nombres qui

expriment le rapport de leurs masses les nombres exposans du raport de leurs viteſſes. *La verité de ces 3. propoſitions lors-quelles ſont bien entenduës, me paroiſſent inconteſtable, je n'ai pû convenir avec M. L. de la contradiction qu'il y trouve : il confond, à mon avis, deux choſes toutes différentes ; ainſi il eſt néceſſaire que les conſéquences qu'il en tire ſoient contradictoires, & non pas qu'aucun de ces principes ſoit faux. Je m'explique. La force des corps conſiderée dans les corps mêmes & non dans la volonté du premier Moteur eſt ce qu'on appelle leur* mouvement, *c'eſt-à-dire, leur* tranſport d'un lieu en un autre, *ou leur* continuel changement de ſituation à l'égard des corps qui les environnent immédiatement. *Leur force* relative *n'eſt auſſi que leur mouvement ; mais entant qu'il eſt* communicable *à d'autres corps qui ſe trouvent oppoſez à ſa direction. Le mouvement eſt un mode ou une maniere d'être de* l'étenduë *ou* corps. *L'étenduë lorſqu'on la conſidere ſeulement ſelon ſes trois dimenſions* longueur, largeur & profondeur, *ſans faire attention à ſes manieres d'être qui ſont la figure & le mouvement, ſe nomme* eſpace. *Le mouvement étant le tranſport d'un corps il fait que ce corps eſt continuellement appliqué ſelon ſes trois dimenſions à l'eſpace dans*

lequel

quel il eſt mû. Tout l'eſpace que le corps mû occupe durant le mouvement, ſe peut nommer la quantité de l'eſpace parcouru; celui auquel une ſeule des dimenſions de ce corps, s'applique ou correſpond ſuivant la direction du mouvement eſt appellée la longueur de l'eſpace parcouru ou ſimplement eſpace parcouru. *Si bien qu'il n'y a point de mouvement qu'il n'y ait quelque corps mû & quelque eſpace parcouru. Le* tems *ou la* durée *convient à l'être & aux modes de l'être, au* mouvement *par conſéquent auſſi bien qu'au* corps *ou à l'étenduë. Comme l'étenduë & le tems ſont divisibles à l'infini; ainſi le mouvement eſt capable du plus & du moins à l'infini. Pluſieurs étenduës priſes enſemble peuvent être égales à une ſeule priſe un certain nombre de fois; Deux pieds ou deux fois un pied d'étenduë ſont la même choſe: Pareillement deux fois un degré de mouvement eſt autant que deux dégrez de mouvement. Dans toute étenduë on peut conſiderer tant de parties égales que l'on voudra; le mouvement d'une étenduë ou du corps appartient donc à toutes les parties qui le compoſent, auſquelles il eſt neceſſairement diſtribué ſelon la proportion des eſpaces qu'elles parcourent enſemble. A cauſe de la diviſibilité du tems, de l'étenduë & du mouvement nôtre eſprit peut indifferemment diſtinguer*

dans un même corps 10. *degrez*, *par exemple*, *de mouvemens de même durée distribuez à* 10 *parties égales qui compo-sent sa masse*, *ou ne considerer dans lui qu'un seul mouvement de* 10 *degrez* : *Selon la premiere maniere de concevoir la vi-tesse*, *où l'on a égard à la masse du corps mû*, *on dit qu'un corps a une certaine* quantité de mouvement : *Et selon l'autre où l'on fait seulement attention au transport ou à la longueur de l'espace parcouru*, *on dit qu'un corps a une certaine vitesse*, *mais cela ne s'entend que par comparaison d'un corps avec un autre.*

Il est évident par tout ce qu'on vient de dire, *qu'un mouvement quel qu'il soit*, *de quelque corps que ce soit*, *& quelque espace qu'il ait parcouru*, *a duré un certain temps*; *or s'il eût duré davantage*, *il eût parcouru un plus long espace* ; *& s'il eût moins duré*, *il en eût parcouru un moindre. Sçachant donc que deux corps égaux ont parcouru des espaces égaux*, *comment juger s'ils ont eû des mouvemens égaux ou inégaux ? Cela est impossible à moins qu'on ne connoisse la durée de leurs mouvemens* ; *car si l'un a employé à se mouvoir une demi heure*, *& l'autre un quart d'heure*, *on conclura certainement que le mouvement du* 2. *étoit double de celui du* 1. *& si les tems ont été égaux*, *que les mouvemens*

l'on

ont été auſſi : il y a par conſéquent des rencontres où la conſideration du tems eſt néceſſaire pour pouvoir juger des forces mouvantes ; non que le tems ajoute quelque choſe à la force, mais parce qu'il ſert à connoître le rapport des mouvemens dont il eſt un attribut, comme de toutes les choſes qui ſubſiſtent. Voici encore une exemple qui fera voir que la comparaiſon des mouvemens ſuppoſe neceſſairement celle des tems. On ſçait que deux corps inegaux dont l'un eſt quadruple de l'autre ont des mouvemens égaux, & il s'agit de déterminer quels eſpaces ils parcourent en ligne droite. Il eſt clair que le corps quadruple n'a que le quart de la viteſſe de l'autre, car comme il n'a pas plus de mouvement quoi qu'il ſoit quatre fois auſſi grand, il faut bien que la quantité de ce mouvement ſoit partagée à ſes 4. parties ; autrement il y en auroit quelques-unes en repos, ce qui eſt contre la ſuppoſition. Or elles vont de compagnie toutes 4, puiſquelles compoſent un même tout qui ſe meut en ligne droite : elles ont donc une égale viteſſe, ſçavoir le quart du mouvement du tout, auquel quart eſt égal le mouvement du corps ſimple, c'eſt-à-dire, *ſa viteſſe qui eſt ici la même choſe. Les 4. quarts du* corps quadruple, *ou ce corps entier, n'ont donc que le quart de la viteſſe du* corps ſimple. *Voila ce qui*

eſt connu dans cette queſtion, mais le re
port des eſpaces parcourus ne ſçauroit l
tre tant que la durée des mouvemens ſe
indéterminée : s'il me plaît de ſuppoſer q
le corps quadruple qui n'a que le quart
la viteſſe du corps ſimple, employe le d
ble de tems à ſe mouvoir, je n'ai pas b
ſoin de demonſtration pour faire compre
dre qu'il parcourra les deux quarts ou
moitié du même eſpace : ſi je le fais ſe mo
voir quatre fois auſſi long-tems, il n'eſt p
moins clair qu'il parcourra quatre fois
quart de l'eſpace que l'autre parcourt
c'eſt-à-dire, qu'il ira auſſi loin que lui
que s'ils ſe mouvent en même-tems ou dan
des tems égaux, le corps ſimple qu'on ſup
poſe aller quatre fois auſſi viſte que le Qu
druple fera quatre fois autant de chemi
Qu'on raiſonne là deſſus tant qu'on voudra
ces choſes ſont ſi claires qu'il en faut enfi
convenir. Quand donc il y a égalité entre
les quantitez de mouvement ou les forces
& inégalité entre les corps mus, les eſpa
ces parcourus ne peuvent être reciproque
aux maſſes ou proportionels aux viteſſes
qu'il n'y ait toûjours unité ou égalité de
tems : il n'importe pas que ces forces aug-
mentent ou diminüent, pourvû que ce ſoit
également dans les parties ſemblables, com-
me les quarts, tiers, moitiez, &c. des
eſpaces parcourus ; en un mot, pourvû que
l'état

état de la question ne change point. Je ne pense pas que quelqu'un me dise ici qu'il m'accorde tout cela, mais qu'il me nie que j'en puisse rien conclure en faveur du fameux principe Cartesien ; contre l'objection de M. L. Car je lui demanderois s'il conçoit bien clairement que deux corps dont l'un est simple *& l'autre* quadruple *soient fort differens de deux poids dont l'un est* d'une livre *& l'autre* de quatre, *& que ce soit toute autre chose de* transporter avec une égale quantité de mouvement, *quelle qu'elle soit*, le corps simple *par* l'espace, quadruple, *& le* corps quadruple *par* l'espace simple, *que de* lever avec une égale force, *telle qu'on voudra*, le poids d'une livre *à la* hauteur de 4 pieds *& celui de* quatre livres *à* la hauteur d'un pied. *Pour moi je n'y voi aucune difference. Le Lecteur qui aura examiné avec attention les raisons de part & d'autre, jugera qui a perdu ou gagné de M. L. ou de moi, & si je me fuis* jetté dans la difference des tems sans me donner le loisir de considerer qu'elle n'est qu'accidentelle ; *comme est un même mouvement n'a pas plus ou moins d'effet selon qu'il dure plus ou moins de tems, il me paroît que toute la contradiction que M. L. trouve entre le principe de Descartes & celui de Galilée, ne vient que de ce qu'il se contente*

de juger des forces par leurs effets, ou
mouvemens par les espaces parcourus, s
avoir aucun égard à leur durée qui ne l
se pas de produire réellement entre ces e
ou espaces parcourus une difference du
ou du moins qui change entierement
queſtion. Temoin cet exemple ſelon G
lée : deux poids qui tombent par leur
ſanteur, l'un de la hauteur de 4 pieds
peſe une livre, & l'autre de la haut
d'un pied & peſe 4 livres, acquierent
viteſſes en raiſon ſoûdoublée des eſpa
qu'ils parcourent de haut en bas, c'eſt
dire, comme 2. à 1. & leurs quantitez
mouvement, ſelon ce que j'ai expliqué c
devant, ſont comme 2. & 4. ou 1. & 2
ainſi dans ce cas les forces ſont inegales, qu
ſont eſtimées égales dans l'exemple de D
cartes. Mais où eſt la contradiction ? C
Philoſophe parle de forces mouvantes appl
quées dans des tems égaux ; & Galilé
compare des forces appliquées ou des mo
vemens acquis dans des tems inegaux &
proportionels aux racines quarrées 2. & 1.
des hauteurs 4. & 1. Il eſt inutile de ré
pliquer comme fait M. L. que par les plans
inclinez, ſur leſquels on fait monter ou
deſcendre des fardeaux, le tems eſt prolon
gé ſans que la ligne de la deſcente ſoit chan
gée ; car il eſt démontré dans les Méca
niques que la force neceſſaire pour lever

fardeau ſur un plan incliné eſt moindre que celle qui eſt neceſſaire pour le lever perpendiculairement à la même hauteur : dont la raiſon eſt que dans le même tems on le pouſſe d'autant moins haut que le plan incliné eſt plus long ; de ſorte que la force ſuivante y étant appliquée un plus grand nombre de fois, elle produit le même effet que quelle ſoit moindre. Et il n'importe que le poids deſcende ſur ce plan par ſa peſanteur, car la force qui la produit la lui imprime d'autant plus lentement qu'il a plus de chemin à faire ſur le plan pour deſcendre ; ce qui eſt la même choſe que de la produire par de moindres parties mais plus ſouvent reïterées.

Quand au 3. principe reçû juſques ici de tous les Mécaniciens, il n'a aucune difficulté aprés ce qui vient d'être dit. Multiplier les viteſſes 1. & 3. de deux corps A & B par leurs maſſes 4. & 5. n'eſt rien autre choſe que multiplier enſemble deux nombres dont le ſecond 4. ou 5. marque combien un corps contient de parties égales par rapport à un autre, & le premier 1. ou 3. exprime quel rapport il y a entre certains mouvemens qui appartiennent à chacune des parties égales de deux corps A & B, & ſe nomment leurs viteſſes ; ſi bien que le produit de ces deux nombres 4. & 1. d'une part, & 5. & 3. de l'autre

tre part, eſt le rapport de chaque viteſſe pris autant de fois qu'il y a de parties dans chaque maſſe, c'eſt-à-dire, qu'il eſt le rapport du mouvement total ou la quantité du mouvement de chaque corps A & B, *puiſque la viteſſe eſt le mouvement du tout partagé ſelon le nombre des parties égales, & que la multiplication refait ce que la diviſion defait*; 3. *multiplié par* 5. *donne* 15, *comme* 15. *diviſé par* 5. *rend* 3. *&* 1. *multiplié par* 4. *donne* 4, *diviſé par* 4. *rend* 1. *Pour avoir donc les quantitez relatives des mouvemens, il faut multiplier par les nombres qui expriment le rapport des maſſes, les nombres expoſans du rapport des viteſſes. Je croi pouvoir aſſurer ici ſans qu'on m'accuſe de vanité que ſi je ſuis du ſentiment de Deſcartes, de Borelli, des P. P. Fabri & Dechalles, &c. ſur ces ſortes de queſtions, ce n'eſt nullement que je me ſois laiſſé* abuſer parce qu'il ne m'ait pas paru croyable qu'une rémarque auſſi aiſée que l'objection de M. L. ait pû échaper à tant d'habiles gens. *Je dis plus*, j'ai maintenant aſſez bonne opinion de ſon eſprit & de ſa ſincerité pour eſperer qu'il conviendra lui-même *que des principes ſi évidents & ſi certains n'ont point jetté dans* pluſieurs erreurs *ſur la Mecanique tant de Sçavans Mathematiciens.*

Re-

Replique.

Et je croi que ce qui ſuit ſervira encore mieux à le faire reconnoître ce qui en eſt.

Remarque.

Je ne voi pas une liaiſon abſolument neceſſaire entre le principe Mécanique de Deſcartes & cette propoſition fondamentale de ſa Phyſique que Dieu conſerve toûjours une égale quantité de mouvement dans la matiere, *que je doive regarder tous les raiſonnemens que fait M. L. dans ſa replique comme autant de raiſons contre moi. Quand mêmes l'Auteur de la Nature auroit établi une loi de la communication des mouvemens, ſelon laquelle il y en auroit quelque fois quelques-uns qui ſe détruiroient & s'aneantiroient, ce ſeroit toûjours une neceſſité qu'il y eût autant de mouvement dans un grand corps que dans un petit, afin qu'ils parcourruſſent en même-tems des eſpaces reciproquement proportionels à leurs maſſes. Je ne refuſe pas neanmoins de prendre part au reſte de la diſpute & de dire ce que je penſe de la conſervation d'une égale quantité de mouvement dans la matiere & des regles du mouvement dans la ſuppoſition des corps durs par eux-mêmes; mais il faut que je remette cela à une autre fois, car je m'apperçoi que ma remarque eſt déja ſi longue qu'il*

qu'il eſt tems de la finir pour ne pas ennuyer davantage le Lecteur, & ne pas abuſer de l'honnêteté de l'Auteur qui veut bien l'inſerer dans ces Nouvelles.

ARTICLE II.

Réflexions Chrêtiennes & Morales, ſur l'Hiſtoire tant Sainte que profane. A Paris, chez Martin Jouvenel 1686. *in* 12.

LE but de l'Auteur ainſi qu'il le déclare dans ſon avertiſſement, a *été de prendre dans l'Hiſtoire Sainte & Profane, tout ce qu'il a trouvé de plus ſuculent pour nourrir l'ame & pour entretenir la piété*, afin de nous apprendre *à profiter de l'Hiſtoire en nous y découvrant les veritez de l'Evangile & les plus hautes maximes du Chriſtianiſme.*

C'eſt ce qu'il execute en 52 réflexions qui ſont courtes & propres pour la méditation, à la fin deſquelles il a ajoûté une Table qui marque l'uſage de ces réflexions ſelon l'ordre des Evangiles de l'année.

On ne peut nier que ce petit livre ne contienne pluſieurs belles moralitez.

Il

Il eſt vrai que toutes ne naiſſent pas également du ſujet & qu'il y en a quelques-unes qui ſont amenées avec plus d'art que de juſteſſe. Comme par exemple dans la 51. Reflexion qui a pour titre. *L'Hiſtoire nous montre de quelle maniere nos ſens ſe trompent à l'égard du Saint Sacrement de nos Autels.* L'Auteur dit, *qu'il en eſt du vrai Chrêtien à l'égard du Saint Sacrement, comme d'Iſaac à l'égard de Jacob qui emporte ſa benediction; en ce que tous les ſens de ce bon Patriarche furent trompez, à la reſerve de l'ouïe. De même*, dit-il, *dans le Saint Sacrement Dieu veut que tous nos ſens s'y trompent pour triompher de nôtre raiſon. Il n'y a que l'oreille qui a une merveilleuſe alliance avec la foi, qui ne ſe trompe point. Aux paroles du Prêtre elle connoît que c'eſt Jacob revêtu des habits d'Eſaü. Elle voit que c'eſt Jeſus-Chriſt même revêtu des accidens du pain & du vin.*

Il eſt certain qu'en liſant ce point d'Hiſtoire, on auroit peine à s'appercevoir ſans le ſecours de l'Auteur, que la tromperie qui fut faite à Iſaac par la foibleſſe de ſes ſens, fût une image bien naturelle de la maniere dont on dit que nos ſens ſe trompent à l'égard du Saint Sacrement, & que cet enſeignement moral ne ſaute pas d'abord

aux

aux yeux du Lecteur. Peut-être même que l'Auteur ne voudroit pas se rendre garand de toutes les conséquences qu'on en pourroit tirer, aussi n'est-il pas obligé à cette dernière exactitude, ne s'agissant que d'une comparaison, dans laquelle à la maniere de beaucoup de Predicateurs, il s'est moins attaché à tirer sa pensée du sujet, qu'à accommoder le sujet à sa pensée.

On voit aussi dans la 35. Réflexion, qui a pour titre, *L'Histoire nous apprend qu'il faut seulement manger pour vivre*, que l'Auteur choisit pour son sujet *l'institution de l'Agneau Paschal & le Commandement que Dieu fit aux Juifs de se ceindre, de mettre leurs souliers, & de prendre des bâtons en main tout prêts à voyager*, & comedetis festinanter. *Pour nous apprendre*, dit-il, *qu'il ne faut aller au festin qu'en passant, qu'il n'en faut pas faire habitude n'y s'attacher au plaisir de la bouche.... En un mot*, comme il ajoûte, *qu'il faut manger pour vivre & non pas vivre pour manger.*

Cette moralité est sans doute tres-bonne en soi, mais il est assez difficile de voir qu'elle remplisse le but & l'idée de l'institution de l'Agneau Paschal; & il faut convenir que l'Histoire prise de cette maniere est un

champ

amp bien vaſte pour y trouver tou-s ſortes de moralitez.

ARTICLE III.

Joh. Chriſtophori Wagenſeilii Doct. & in Acad. Altdorf. Prof. exercitationes ſex varii argumenti. Altdorfi Noricorum Joh. Henricus Schönnerſtadt excudit anno 1687. Proſtat Noribergæ apud Pauli Furſtii Hæredes. *C'eſt-à-dire*, ſix diſſertations de Jean Chriſtophle Wagenſeil Docteur & Profeſſeur dans l'Academie d'Altdorf, ſur de différens ſujets.

CE livre eſt curieux. M. Wagenſeil celebre par pluſieurs autres Ouvrages, en eſt l'Auteur. Il le dedie à M. l'Electeur de Baviere, dont il eſpere, dit-il, que *le divin genie* ne ſe fachera pas, s'il ſe mêle parmi ceux qui le felicitent de ſes victoires. Il ajoûte vers la fin de l'Epître, qu'il s'eſt approché du Sacré Bouclier de ce Prince *avec horreur & avec Religion*; & qu'il le ſupplie de permettre que la deviſe qu'il a inventée, *demeure à jamais dans le Temple dedié à ſon honneur.* Ailleurs ſa p. 45. *Il venere ce Prince Divin.* Aprés cela

cela comment ſe recrier contre ces T
tres exceſſifs *de Divinité*, *de divins A*
reſts, *d'Oracles*, *&c.* Que les premie
Empereurs Chrêtiens ont permis qu'o
donnât ou à eux-mêmes ou à leurs o
dres ; & qui neanmoins étoient aſſ
rement un reſte de Paganiſme ?

La premiere diſſertation de M. Wa
genſeil eſt ſur les deviſes. Il en propo
ſe deux dans leſquelles il prétend qu'
n'y a rien, ou preſque rien à redire
Avant que de les marquer, il examine
celle qui a été faite pour Louis le Grand,
& qui eſt connuë de tout le monde.
Elle a pour corps le Globe de cet *Uni-*
vers, & le Soleil au deſſus qui l'éclai-
re avec ces paroles, *Nec pluribus Impar*. M. Wagenſeil donne d'abord de grandes loüanges au Pere Meneſtrier qui a entrepris la défenſe de cette Deviſe, contre ceux qui y trouvoient ces deux défauts. 1. Qu'elle avoit déja été faite pour Philippe II. Roi d'Eſpagne. 2. Qu'elle péchoit contre quelques loix des Deviſes. Il cite divers endroits du Pere Meneſtrier, entr'autres les douze régles qu'il a poſées pour fondement de cette Science. Cependant aprés cela, il ne laiſſe pas de ſoûtenir que cette Deviſe juſtifiée par le Pere Meneſtrier a ſes défauts. Il

eſt

t vrai que quand il la conſidere entant
e aprouvée par le Roi Tres-Chrêtien,
e qu'il la regarde ſous cette idée, il ne
eut s'empêcher de l'eſtimer comme la
hoſe du monde la plus parfaite. Ce qu'il
éclare, afin qu'on ne s'imagine pas que
ans ſa Critique il ait le moindre deſ-
ein d'offenſer la Majeſté d'un ſi grand
Prince, qui doit être inviolable à toute
la Terre. Il s'étonne même de ce que
le Pere Meneſtrier a eſtimé qu'il étoit
important pour la gloire du Roi que
cette deviſe paſſât pour achevée. Le
Roi Jean en a bien eû une défectueuſe
de l'aveu de tous les Savans, & celle
de Frideric Empereur d'Allemagne,
bien que compoſée par lui même,
étoit ridicule. Ce qui tenoit lieu de pa-
roles dans cette derniere, étoit, *A, E, I, O, U.* Ce qui ne diminuë pourtant
en rien la gloire de ces deux Princes.
L'Auteur ajoûte que bien loin d'oſer
critiquer les Deviſes des Rois entant
que belles, il eſtime que fort ſouvent
elles leur ſont inſpirées d'enhaut, &
que c'eſt quelque intelligence celeſte
qui leur en apporte le deſſein. Ce qu'il
prouve par Homere le pere de toute
l'erudition profane, qui enſeigne que
c'eſt Jupiter qui échauffe l'imagination
des Chantres dans un repas, & les
pouſſe

pouſſe à entonner un certain air plût
qu'un autre. Or ſi Jupiter meut
Chantres, à combien plus forte raiſ
les Princes? Aprés avoir pris ces devan
M. Wagenſeil ſe conſiderant comm
dans un païs inconnu, & faiſant abſtr
tion aux auteurs & aux aprobateurs
la deviſe en queſtion, y marque lib
ment ces défauts. 1. Que contre la pri
cipale loi de cette Science, la cho
exprimée, ou qu'on veut donner à e
tendre par cette deviſe, ſçavoir un S
leil gouvernant pluſieurs mondes,
impoſſible & fait violence à la natu
2. Poſé qu'un Soleil pût gouverner *plu*
ſieurs mondes ou du moins pluſieurs
terres comme la nôtre, s'il y en avoit;
il eſt certain neanmoins qu'un ſeul
homme quelque habile qu'on ſe l'ima-
gine, ne le pourroit jamais faire. Par
quel chemin envoieroit-il ſes ordres
dans ces Climats differens? quels ſeroient
les Courriers qui les y porteroient? On
a pû dire de Philippe ſecond qu'il gou-
vernoit en quelque façon, pluſieurs
mondes, parce qu'outre l'Eſpagne &
divers autres Etats de l'Europe, il do-
minoit encore ſur une grande partie du
nouveau monde. Mais cela ne ſuffiſoit
pourtant pas, ſelon nôtre Auteur, pour
le comparer au Soleil, dont ce n'eſt
rien

en affirmer que de fort commun, ce de dire qu'il éclaire l'Amerique, ſſi bien que l'Afrique, l'Aſie & l'Eu-ppe. 3. Ces paroles, *nec pluribus im-*, peuvent être appliquées au mon-aſſi juſtement qu'au Soleil, en ſor-que d'abord on ne ſçait ſi la Deviſe arque, ou que le Soleil peut éclairer ſieurs mondes, ou que rien n'em-che que le monde ne ſoit éclairé par ſieurs Soleils. Equivoque qui eſt en-ore un défaut. 4. Sur tout cette ſen-ence *nec pluribus impar*, n'eſt point un *proprium quarto modo*, comme elle de-roit être du monde éclairé par le So-eil. Car ſi en effaçant ces deux objects ous ſubſtituez en leur place une de es clefs qui ouvrent toutes ſortes de errures, & que nous appellons *Paſſe-partout*; ou un miroir qui reçoit & ren-oie toutes ſortes d'images, il eſt cer-ain que le, *nec pluribus impar*, leur conviendra parfaitement bien. Enfin ce qui deplaît à M. Wagenſeil, c'eſt que ces paroles ne ſont empruntées d'aucun ancien Auteur, ce qu'il eſtime pourtant de la perfection de l'Art Sym-bolique. Quiconque lui reſoudra ſoli-dement ces difficultez, lui fera plaiſir.

Du reſte afin qu'on ne s'imagine pas qu'il s'y forme des Chymeres pour les com-

combatre, & que ſes difficultez ſoie
ſans fondement, il prend la peine
traduire en Latin un livre Italien co
poſé par Emanuël Threſor Comte
Chevalier, qui a traitté la matiere d
Deviſes avec beaucoup de ſubtilité
de force. D'abord ce M. Threſor
marque que bien que les Heros &
beaux eſprits ſe ſoient de tout te
diſtinguez par des Emblemes, des Sy
boles & autres choſes qui approche
fort de nos Deviſes; Cependant ce
ſcience n'a été connuë ou traittée av
exactitude & reduite en Art que da
le ſiecle dernier. Que ce fut Paul Jo
qui en fut l'Auteur, à l'imitation d'An
dré Alciat Noble de Milan qui avo
inventé les Emblemes. Que depuis c
tems là elle s'eſt beaucoup perfectio
née, les derniers ayant poli & limé c
que les premiers n'avoient qu'ébauch
Que c'eſt aux Boucliers des Heros ſu
leſquels on avoit accoûtumé de grave
des figures, que les Deviſes ou les Ar
moiries doivent leur origine. Que pour
en juger ſainement, il faut ſe propoſer
pour modele celle de toutes qui paſſe
pour la plus achevée au jugement de
Maîtres, ſavoir celle de Loüis XII. Roi
de France. C'eſt *un porc épi* Couronné
lançant ſes dards de prés & de loin, avec
ces

es paroles, *Eminus & Cominus*, pour
gnifier que ce Monarque ſauroit ter-
ſſer ſes Ennemis déclarez en Italie,
opprimer les Rebelles en France.
prez la bataille de Ravenne où il ſe
ntoit d'avoir effacé la honte des dé-
tes de Charles VIII. & de quelques
tres de ſes prédeceſſeurs, au lieu de,
minus & Cominus, il fit mettre dans ſa
eviſe *Vltus avos Trojæ*; faiſant alluſion
ce qu'on prétend ordinairement que
famille Royale de France deſcend
s Heros Phrygiens.

Voilà la Deviſe la plus achevée
'on ait imaginée juſqu'ici, au ſenti-
ent de M. Threſor, dans lequel M.
agenſeil entre volontiers. Les beau-
s en ſont expliquées au long. Et
our mettre toute cette matiere dans
n plus grand jour, M. Threſor pro-
oſe trente & une Theſes ou Régles
r leſquelles on doit juger de la per-
ection des Deviſes. Elles aſtreignent
beaucoup plus de choſes, & mettent
conſequemment les Auteurs dans une
bien plus grande gehenne, que les douze
du Pere Meneſtrier. Nous ne rappor-
terons point ici ces trente & une régles.
Elles nous meneroient trop loin. On
remarquera ſeulement que M. Thre-
ſor aprés les avoir expliquées & prou-
vées

vées avec beaucoup d'eſprit, exami
par elles les plus conſiderables De
viſes qui ayent paru juſqu'ici, com
par exemple, les Colonnes d'Herc
avec le, *plus Vltra*, de Charles Qui
l'Aigle du Cardinal de Gonzague p
ché ſur un Rameau d'Olive, avec
paroles, *bella gerant alii*; & conc
qu'il n'y en a point de parfaites. Il n'
excepte pas même le Porc Epi de Lo
XII. Le plus grand défaut qu'i
trouve, c'eſt que le ſeul nom de
animal montre qu'il n'eſt pas aſſez
ble pour repreſenter un Roi. Un Li
ou une Aigle y ſeroit beaucoup p
propre. Il eſt donc au deſſus de la po
tée de l'eſprit humain, ajoûte-t'il
raſſembler toutes ces perfections q
nous venons de marquer dans une ſe
le deviſe. On auroit pour cela beſo
d'une inſpiration Divine. Voilà mett
les Deviſes à haut prix. Mais ne pou
roit-on point dire que c'eſt la faute de
hommes, de ſe preſcrire des bornes
étroites & des conditions ſi difficiles.

Ce traitté de M. Threſor eſt cu
rieux, comme chacun voit. M. Wa
genſeil aprés l'avoir lû en la preſence
de M. Stoberlin un des beaux eſprits
de Nuremberg ſon grand ami (car
tout ceci eſt en forme de Dialogue en
tre

ces deux Meſſieurs) M. Wagenſeil, dis-je, pretend que quelques difficultés que ſoient les régles qu'on a propoſées, il les a remplies parfaitement, & peu s'en faut, dans deux Deviſes qu'il a faites l'une pour M. Praſchius Conſul de Ratisbonne, & Scholarque & Curateur de l'Ecole Publique de la même Ville; L'autre qui eſt d'un rang plus relevé pour M. l'Electeur de Baviere. Celle pour M. Praſchius, eſt un chien attaché & lié à une porte, & toûjours dans l'action de la garder, avec ces paroles de Virgile *Portæ Cuſtos acerrimus.* M. Praſchius a dans ſes armes un de ces chiens que nous appellons *Bracque*, & à qui les Italiens & les Allemans donnent auſſi à peu prés le même nom. Ainſi cette deviſe marque fort bien le ſoin infatigable avec lequel M. Praſchius veille pour la conſervation de la République & des lettres de Ratisbone, en qualité de Conſul & de Scholarque. La Deviſe pour M. l'Electeur de Baviere, eſt un grand Lion dans la poſture la plus terrible, & tout couvert du ſang des bêtes qu'il a déchirées, avec ces paroles du Poëte Latin, *Fremit horridus ore cruento.* Le Lion fait les armes de Baviere, comme l'Aigle celles de l'Empire. Et perſonne

n'ignore avec combien de courage & de ſuccez ce redoutable Electeur a attaqué les Turcs dans ces dernieres campagnes, & les a taillez en pieces en mille rencontres. Comme ces Deviſes auront ſans doute l'aprobation des connoiſſeurs, le P. Meneſtrier ſongera peut-être une autre fois à mettre en ce rang les Allemans. M. Wagenſeil trouve un peu étrange, pag. 13. qu'il n'ait regardé que les Italiens & les Eſpagnols comme bons Juges dans cette matiere. Il en a vangé hautement ſa nation, mais d'une maniere trés-honneſte, & où perſonne ne ſauroit mordre; puiſque ç'a été en montrant par les effets qu'elle étoit capable des productions les plus ingenieuſes & les plus ſubtiles. Sa deviſe pour M. l'Electeur de Baviere eſt ſa favorite. Et il eſpere que non ſeulement tous les hommes, mais les Anges mêmes qui campent autour de ce grand Prince lui donneront leur ſuffrage. S'ils le font, qui oſera la critiquer?

La ſeconde diſſertation de M. Wagenſeil en forme de lettre à ſon ami Carlhormius, eſt touchant *l'Ecriture ſecrete ou cachée*, par laquelle deux amis quelques éloignez qu'ils ſoient, ſe peuvent faire conoître leurs penſées. A ce

grand

pand ſecret l'Auteur joint celui de compoſer une chandelle qui brûle auſſi long-tems qu'un homme eſt en vie, & s'éteint dans le moment qu'il meurt. Il y ajoûte de nouveaux remedes contre l'Epilepſie, la peſte, la goute, &c. Un Poëte Hebreu qui traite des moyens de conſerver la ſanté, ferme cette diſſertation. Nous nous arrêterons le moins que nous pourrons ſur chaque article.

A l'égard de la *Stenographie* ou écriture Secrete, l'Abbé Tritheme eſt le premier qui en ait parlé dans ſes Lettres à Arnold Boſtius Religieux de Gand, & qui s'y ſoit vanté de pouvoir découvrir ſes penſées à ſon ami qui ſaura ſon ſecret, fût-il éloigné de lui de cent mille lieuës, fût-il en priſon, fût-il trois mille lieuës en terre : & cela toutes les fois qu'il le voudra, ſans peine, ſans riſque, ſans parole, ſans lettres, ſans ſignes, ſans meſſager. Il a proteſté pluſieurs fois que ce ſecret étoit entiérement naturel ; qu'il n'y entroit aucune ſuperſtition ni aucune aide d'eſprits. Il en prend Dieu à témoin & Jeſus-Chriſt ſon Fils unique. Cependant cela n'a pas empêché que Bellarmin dans ſon Traité des Ecrivains Eccleſiaſtiques, & pluſieurs autres avec lui

ne l'ayent accuſé de Magie, & n'aye
dit même qu'il en étoit demeuré d'a
cord. Tritheme n'a pas achevé l'O
vrage qu'il avoit médité ſur ce ſujet;
n'en a donné que quelques comme
cemens. Encore les a-t'il écrits d'u
maniere fort obſcure, en y mêlant d
conjurations & des noms terribles d
Démons, qui lui ont attiré avec que
que vraiſemblance ce reproche de M
gicien. D'autres neanmoins plus cha
tables l'ont cru fort exemt de ce cr
me, & dans la penſée que ce ſecr
étoit purement naturel, ils l'ont re
cherché avec ſoin, & ſe ſont imagine
l'avoir trouvé. M. Heidel qui fit impri
mer un livre ſur ce ſujet en 1676. ſe
perſuada avoir fait le premier cette dé
couverte. Mais le Duc de Brunſvik &
de Lunebourg ſous le nom de *Guſtavus Selenus* avoit déja traité cette matiere
en 1624. Il y a de l'apparence que M.
Heidel n'avoit pas vû l'Ouvrage de ce
Prince, puiſqu'il n'en dit rien du tout.
Schwenderus autrefois Profeſſeur d'*Alt*dorf dans ſa *Steganographie augmentée*, propoſe le ſecret en cette maniere: *Si Mars prend la reſolution de s'éloigner de cent ou de mille lieuës, il faut convenir avec Mercure*, (*Mars* & *Mercure* ſont les noms des deux hommes ou des

deux

[x] amis qui veulent s'écrire) *de lui* [re] *ſçavoir pendant ſon abſence ces cho-* [ſes]. 1. *Je me porte bien.* 2. *Je ſuis dan-* [gereuſement] *malade.* 3. *Vien promtement* [me] *trouver.* 4. *Un de tes amis eſt mort* [ou] *autres ſemblables. Pour cela, Mars* [con]*vient que de partir, ſe fait une plaie au* [bras], *dans quelque endroit des chairs pour* [y] *cacher la douleur, & aprés en avoir bien* [ſorti] *tout le ſang, il fait ſecher cette plaie.* [Enſuite] *Mercure ſe coupe un peu le doigt,* [& le] *fait couler deux ou trois gouttes de ſon* [ſang] *dans la plaie de Mars, que celui-ci* [referme] *ſoigneuſement avec une emplâtre.* [Mars] *fait la même choſe à Mercure, de* [la] *maniere qu'ils gardent & emportent le ſang* [de] *l'autre. Or l'experience montre,* [que] *d'abord que l'un pique avec une éguille* [ſa] *cicatrice, l'autre le ſent auſſi-tôt en* [quelque] *lieu du monde qu'il ſoit, ce qui* [vient] *neceſſairement de la ſimpatie.* Les choſes étant ainſi diſpoſées, Mercure dit à Mars qui va faire voyage, d'abord que tu ſeras éloigné de moi, & que tu ſentiras quelque piqure dans ta cicatrice, ſache que je te marquerai une des quatre choſes dont nous ſommes convenus. Lors que je me piquerai une fois, cela ſignifiera que *je me porte bien.* Lors que je me piquerai deux fois, c'eſt-à-dire, *je ſuis dangereuſement ma-*

lade. Trois piqures ſignifieront, v
promptement nous trouver. Quatre voud
dire, *un de tes amis eſt mort.* & afin q
je ſois aſſuré que tu m'entens, aprés q
tu auras ſenti les piqures, ne manq
pas de piquer auſſi toi-même la cic
trice : ce qui me marquera que tu co
prens ce que je te dis. Or comme c
deux hommes conviennent de ſe fa
ſçavoir ces quatre choſes, ils peuv
convenir de cent autres & de mille,
par ce moyen ſe communiquer fa
peine leurs penſées les plus ſecret
Schwenderus ajoûte que quelque be
que ſoit ce ſecret, il ne laiſſe pas d'a
voir ſes incommoditez, & qu'il eſt tre
dangereux : parce que ſi la plaie de l'u
de ces hommes s'enflâme & lui ca
ſe des douleurs, l'autre les ſentira tre
vivement, que même ſi l'un mouroi
le bras de l'autre courroit riſque de ſ
pourrir. Ce qu'il prouve par l'exemple
de ces Chirurgiens d'Italie qui refont
des nez avec la chair du bras. Un hom-
me fort riche ayant perdu ſon nez par
un accident, & ne voulant pas le rac-
commoder avec la chair de ſon propre
bras, engagea un pauvre moyennant de
l'argent à lui prêter le ſien. Le Chirur-
gien ouvre le bras du pauvre, met dans
cette ouverture le nez, ou plûtôt la
place

ce du nez du Riche qui ſe réforma
u à peu de la chair du pauvre, & enfin
trouva tout à fait gueri. Mais peu de
mps aprés le pauvre étant tombé ma-
de, meurt; & alors le nez du Riche
mmença à ſe corrompre, de ma-
ere qu'il lui fallut rendre tout ce qu'il
voit emprunté du pauvre. Voilà le ſe-
et de Schwenderus. Il en propoſe
ncore un autre, mais plus difficile &
lus incroiable. M. Wagenſeil faiſant
s réflexions là deſſus, y trouve de
andes difficultez. Il ne voit pas com-
ent ces deux ou trois goutes du ſang
e Mars, miſes dans l'ouverture du
as de Mercure, s'y pourront conſer-
er ſans ſe mêler avec l'autre qui eſt
ans ſon corps, & qui circule inceſ-
amment; bien qu'il demeure d'accord
qu'on peut enter un nez à la place de
celui qui eſt perdu, il ſoûtient neanmoins
que ce qu'on dit de la pourriture, eſt
contre l'experience. La greffe entée ſur
un arbre, ne ſe ſeche pas lorſque l'au-
tre arbre d'où on l'a coupée vient à
mourir. Il arrive tous les jours que le
ſang, les chairs & des membres entiers
qu'on retranche ſe pourriſſent, ſans que
l'homme dont on a ſeparé ſes parties,
reſſente aucune incommodité. En par-
ticulier tous les Juifs à qui l'on coupe

le prépuce dés leur enfance, & d
l'âge le plus tendre, ne s'en port
pas pour cela plus mal. Sur quoi
VVagenſeil nous debite des penſées
Rabins fort curieuſes. N'étant do
pas content de ce ſecret de Schwend
rus, il en propoſe un autre qu'il dit avo
trouvé dans un fort beau manuſcrit
Paracelſe, d'Agrippa, &c. Ce manuſcr
étoit dans une des plus celebres Bibli
theques d'Eſpagne. M. VVagenſeil le
il y a 22. ans, & en tira un extrait qu
donne maintenãt au public. Les Curie
le pourront conſulter. Je dirai ſeule
ment que le ſecret qui eſt propoſé con
ſiſte à ſe faire tirer du ſang dans u
certain jour: à preparer ce ſang par l
moyen de la Chymie: à en tirer enſui
te. 1. Une eau rouſſe dont on compo
ſera des philtres capables de ſe faire
aimer éperdument par toutes ſortes de
perſonnes, & même de ſe rendre les
bêtes obeïſſantes. 2. Une huile qu'on
mettra dans une lampe, qui brûlera
auſſi long-tems que celui dont le ſang
a été tiré ſera en vie; & qui s'éteindra,
d'abord qu'il mourra. 3. Une autre
huile dont on ſe frotera la main & ces
choſes étant ainſi faites reciproque-
ment entre deux amis, d'abord que
l'un écrira quelque choſe ſur ſa main,
frotée

ottée de cette huile, l'autre en quelque lieu qu'il ſoit verra les mêmes caracteres ſur la ſienne, & pourra répondre. Voilà de grands ſecrets. Meſſieurs les Chymiſtes éprouveront, quand il leur plaira, s'ils ſont veritables.

A la fin de cette diſſertation, M. Vagenſeil nous donne le traité d'un Rabin touchant les *moyens de conſerver la ſanté*. Bien que le titre de *Prince des Sçavans* ſoit donné à ce Rabin, il eſt certain neanmoins qu'il n'avance que des choſes fort communes. Il prétend pag. 82 que pour ſe bien porter & avoir de l'eſprit, il faut ſe nourir de viandes délicates. Que ſur tout les Juifs la nation ſainte doivent prendre garde à cela ; parce que ç'a été dans cette vûë que Dieu leur a donné ſa Loi, & qu'il a mis tant de difference entre viande & viande. Il eſt fort d'avis qu'on déjeune, & dit que les Rabins d'heureuſe mémoire ont marqué juſqu'à treize utilitez de ce repas, pag. 84. Il veut qu'on ait grand ſoin de mâcher, & de boire de bon vin, de peur que la digeſtion ne ſoit trop difficile, p. 85. 86. (Cela me fait ſouvenir du proverbe Arabe cité ailleurs, *que celui qui n'a pas ſoin de bien mâcher, haït ſon

**Biblioth. Vniverſelle Tom. 2. p. 340.*

ame. Bonne excuſe pour ceux qui a
ment à être à table long-tems.) Apr
ces preceptes, & quelques-autres un p
plus ſerieux, nôtre Rabin conclut
diſant, que celui qui les obſerver
n'aura jamais de maladie, ne ſent
point de douleurs & ſe moquera d
Médecins.

M. VVagenſeil dans ſa troiſiém
diſſertation, nous donne un autre R
bin qui a décrit le Siege de Prague p
les Suedois en 1648. Il en parle co
me témoin oculaire, & montre bi
que les Juifs pour être à leur avis, le pe
ple de Dieu, n'aiment pas plus à mou
rir que les autres hommes. Une bom
be qui tomba dans leur quartier, le
épouvanta terriblement. Nôtre Rabi
croit que c'eſt aux Bombes que Davi
fait alluſion, lors qu'il dit Pſ. 64. *Qu*
les méchans ont tiré pour leurs fléches de
choſes ameres, qu'ils ont tiré contre celui
qui eſt entier juſques dans les lieux ca-
chez. Prague, au moins la vieille Ville,
que les Suedois ne purent prendre, ſe
défendit fort courageuſement, & ce
ſiege fut enfin levé par la paix.

Dans la quatriéme diſſertation, M.
VVagenſeil nous donne l'itineraire,
ou le voyage d'un autre Rabin qui
s'appelloit *Petachia*, & vivoit dans le

2. siecle. M. VVagenseil dit qu'il ne connoît que quatre Rabins qui ayent fait des Voyages, & qu'il doute fort qu'on en puisse trouver davantage. Ce n'est pas Petachias lui-même qui parle, mais ce sont ses amis qui recitent ce qu'il disoit lors qu'il fut de retour à Ratisbonne. Si on l'en croit, Bagdat ou Babylone est si grande qu'on a bien de la peine à la traverser en un jour, & à en faire le tour en trois. Ce Livre est plein de Miracles faits en faveur des Juifs modernes, c'est-à-dire, de fables & même de fables grossierement inventées. Nôtre Rabin visite soigneusement les Sepulcres des Patriarches & des Prophétes, d'Ezechiel, de Daniel, d'Esdras où il se fait de continuels prodiges. Voyez pag. 177. 179. &c. Un autre Rabin lui montre dans la Plaine de Mamré l'Arbre sous lequel les trois Anges qui apparurent à Abraham se reposerent. (Gen. 18. 4. 8.) C'est un fort bel Olivier, qui d'abord qu'il s'apperçût que les Anges vouloient se reposer, se fendit en trois, afin que chacun d'eux se pût asseoir commodement. Voilà la science & le jugement des Juifs. Ils bâtissent soigneusement les Sepulcres des Prophétes, dans le même-tems qu'ils maudissent celui que ces

Prophétes ont prédit, & qui conform
ment aux Oracles Sacrez, leur eſt v
nu offrir le ſalut.

La cinquiéme diſſertation qui eſt fo
courte, prouve que le celebre VVa
ſtein a étudié dans l'Academie d'Al
dorf, mais qu'il n'y a pas été mis en pr
ſon, comme quelques-uns le préten
dent; il y fut pourtant cenſuré & co
damné à quelque amende pour de
actions trop violentes, & qui ſentoien
déja l'homme qui devoit répandr
beaucoup de ſang. Ce VValſtein qu
n'étoit d'abord qu'un petit Compa
gnon, parvint dans la ſuite à un ſi
haut dégré de puiſſance, que lors qu'il
mangeoit avec Ferdinand II. les en
fans de cet Empereur étoient obligez
de lui donner à laver auſſi bien qu'à
leur Pere.

Enfin dans la derniere diſſertation,
on nous donne un Apologue Arabe
qui fait voir avec combien d'exactitude
on eſt obligé de tenir ce qu'on promet
en jurant. Abraham Maimonides *fils*
de Moyſe ſi celebre parmi les Juifs, que ſi
nous les en croyons, il n'a été inferieur
qu'à Moyſe le Legiſlateur, a traduit
cet Apologue Arabe en Hebreu. M.
VVagenſeil nous le donne ici en He
breu & en Latin. C'eſt aſſurement un

Juif

Juif qui en eſt l'Auteur ; mais un Juif Viſionnaire au dernier point. Il y introduit des Démons obſervant exactement la loi de Moyſe, & rendant une juſtice exemplaire ; un Rabin épouſant la fille d'Aſmodée, le Chef & le Roi des Démons ; enfin ce Rabin étranglé par ſa propre femme, parce qu'il avoit manqué pluſieurs fois à ſon ſerment. D'où il conclut que le Parjure eſt un Crime abominable, & qu'on ne ſçauroit aſſez l'avoir en horreur. Voilà une maniere d'enſeigner un peu extraordinaire, ou pour mieux dire, bien bizarre.

ARTICLE IV.

Tractatus Theologicus de Magia, exhibens ejuſdem Etymologiam, ſynonymiam, homonymiam, exiſtentiam & naturam ; Cauſas & effectus mirabiles, interſperſis hinc inde rarioribus ſubjectis, & exemplis, ac dilucidatis notabilioribus Controverſiis, cum indice rerum & verborum neceſſario, Accurante Joh. Adamo Oſiandro, S S. TH. D. P. Cancell. & præpoſito Eccleſiæ Tubingenſis. Tubingæ. an. 1687. *C'eſt-à-dire*, Traité Theologique de la Magie, par M. Oſiander.

Bien

Bien que ce Livre ſoit un peu plus gros que le précedent, il s'en faudra pourtant beaucoup qu'il ne nous arrête auſſi long-tems. Il eſt tout deſtiné contre la Magie. M. Oſiander examine d'abord ſon Etimologie. Il cite un Auteur Arabe diſant que le mot de Mage, ou de Magie, vient d'un terme qui en cette langue ſignifie *oreilles courtes*, parce qu'en effet le premier Magicien avoit les oreilles fort eſtropiées. *Vide Theſim primam.* Cependant il eſtime avec Saumaiſe qu'il eſt plus vraiſemblable que le mot de *Mage* tire ſon origine de *Mog*, qui étoit le ſurnom de Zoroaſtre ; il prouve au long qu'il eſt permis aux Theologiens de traiter de la Magie. Mais en même-tems afin qu'on ne les accuſe pas de combattre des Phantômes, il montre qu'il y a effectivement des Magiciens ou des Sorciers. 1. Par l'Ecriture. 2. Par l'experience. Il eſt aſſez long ſur cet Article. Mais les paſſages de l'Ecriture ſont forts. Dans la Theſe 20. M. Oſiander fait paroître beaucoup de lecture. Car il cite prés de cent Auteurs qui ont écrit de la Magie. S'il les a tous lûs, il ne doit rien ignorer ſur ce ſujet. De là il paſſe à une queſtion qu

nei

e paroîtra pas importante à beaucoup
gens; ſçavoir, ſi la Magie eſt un art, ou
ne ſcience, ou une ſapience, &c. Ceux
ui voudrôt voir les raiſons pour & con-
e, les conſulteront, s'il leur plaît, dans
original. La cauſe efficiente de la Ma-
e viêt aprés. On prouve que ce n'eſt ni
Dieu, ni les deſcendans de Caïn, ni
Cham fils de Noé, comme quelques-
uns l'ont prétendu; Mais le Diable,
les Magiciens, les livres de Sorcellerie
dont il y avoit autrefois bonne provi-
ſion dans les Monaſteres, &c. Par
conſequent c'eſt à tort que les Payens
ont mis nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt,
& les premiers Chrêtiens au nombre
des Magiciens, & que dans la ſuite les
Ennemis des Vaudois leur ont donné
ce titre infame. C'a été le Démon de la
Calomnie qui a tâché de les noircir
ainſi, pour leur faire perdre Creance.
en particulier les miracles de nôtre Sei-
gneur & de ſes Diſciples étoient trop
éclatans pour n'être pas attribuez à
quelque cauſe ſurnaturelle, * à l'égard
de *Fauſte* eſtimé ordinairement un grand
Magicien, M. Oſiander prétend qu'il
n'en a pas été bien convaincu. Mais
pour Corneille Agrippa, il n'eſt pas poſ-
ſible de l'ôter de ce noir Catalogue. On
a grand tort de l'accuſer d'avoir été

* *Th.* 22. *& ſuiv.*

Lu-

Lutherien. Cela eſt faux, & nôtre Auteur le prouve par pluſieurs raiſons. Bien que tout le monde ſoit perſuadé que la Magie eſt un grand peché, M. Oſiander ne laiſſe pas de le prouver encor par l'Ecriture & par laraiſon. Il n'y pourtant que ce ſoit le peché contre le Saint Eſprit, par conſequent il n'eſt point irremiſſible, pourvû qu'on ſe repente. Les cauſes conſervantes la Magie ſont *les Ecoles*. On s'étonnera qu'il y en ait eû de publiques dans la Chrêtienté. Cependant des Auteurs dignes de foi le témoignent. Ils marquent qu'il y avoit autrefois de cês Ecoles en Italie, & en pluſieurs lieux de l'Eſpagne. C'eſt ce dont le grand Voſſius diſoit, qu'il ne ſe pouvoit aſſez étonner. (de Idolatr. lib. 1. c. 8.) Aux Ecoles nôtre Auteur joint les livres de Magie, parmi leſquels il n'oublie pas la Steganographie de Tritheme, dont nous venons de parler dans l'article precedent. † Et à propos d'Ecoles, de livres, de Profeſſeurs, M. Oſiander examine s'il eſt vrai que le Pape Sylveſtre 2. nommé auparavant Gilbert, ait été Magicien. Pluſieurs Hiſtoriens Papiſtes l'affirment. Cependant nôtre Auteur eſtime

Th. 31. *& ſuiv.*
† *Th.* 38. *& ſuiv.*

time que la choſe n'eſt pas certaine. Et non ſeulement il en doute, mais il le nie ouvertement, & ſoûtient que les Hiſtoriens Papiſtes ne l'ont traitté de Magicien, que parce qu'il rendit à Ceſar ce qui appartenoit à Ceſar, & qu'il conſentit que l'Autorité Imperiale l'emportât en Italie ſur la Papale. Or qui doute que dans les ſiecles ſuivans & ſous les Pontifes ambitieux cette humeur debonnaire de Sylveſtre. 2. n'ait paſſé pour un crime auſſi noir & plus noir que la Magie? Cette déclaration de M. Oſiander en faveur d'un Pape, montre que s'il croyoit que les Catholiques Romains euſſent raiſon en autre choſe, il le reconnoîtroit volontiers. Cependant ce Pape ſi humble & ſi obeïſſant à Othon 3. ſçut bien mettre à haut pied les Eccleſiaſtiques dans d'autres rencontres. Car à l'occaſion d'un Evêque qui avoit été empriſonné par un Vicomte de Limoges, il ordonna que quiconque empriſonneroit un Evêque, ſeroit attaché au cou de deux chevaux indomptez qui le déchireroient impitoyablement, & qu'enſuite ſon corps ainſi déchiré ſeroit expoſé aux * bêtes. C'eſt le Moine Ademar qui rapporte cette Hiſtoire, Mezerai

* *Th.* 40.

zerai l'a touchée dans ſon abregé. To
2. dans Robert.

A ces conſiderations generales, M
Oſiander joint diverſes queſtions. 1.
examine ſi les ames des Magiciens
Sorciers ſortent effectivement de leu
corps pour ſe tranſporter aux Sabba
Il le nie, &. ſoûtient que lors que leu
corps demeurent dans leurs maiſon
tout ce qu'ils croient faire & voir
paſſe dans leur imagination. Pour leu
corps ou leurs perſonnes entieres, ri
n'empêche, ſelon nôtre Auteur, qu'i
ne faſſent ce voyage. C'eſt ce qu'il prou
ve par pluſieurs raiſons. Ainſi non ſeu-
lement il demeure d'accord des Sab-
bats ou aſſemblées des Sorciers; Mais il
eſtime qu'effectivement ils y ſont ſou-
vẽt tranſportez tous nuds ſur des balais,
ſur des roſeaux, ſur des bêtes, &c. Aprés
s'être oints de certaines huiles, ou avoir
prononcé certaines paroles. Il va mê-
me juſqu'à marquer les lieux où ſe font
ces aſſemblées & ces ſabbats : ſur le
Mont Atlas, par exemple. Encore
paſſe pour l'Atlas, dont nous ſommes
fort éloignez. Mais ce qu'il y a de cha-
grinant, c'eſt que la Province d'U-
trecht eſt auſſi un de ces lieux ; & le
Mont des Bructeres en Allemagne
qui eſt juſtement au milieu de ce vaſte
Em-

mpire. Quelle insolence aux Sorciers
e choisir des païs si connus & si peu-
ez pour leurs Sabbats? M. Osiander
te de fortes dépositions sur tout cela,
e maniere qu'il estime qu'il n'est pas
ossible d'en douter. Entr'autres il par-
e d'un juge de Lorraine qui pendant
ize ans avoit condamné à la mort
our le moins huit cens Sorciers, par-
ni lesquels il ne s'en trouva pas un
ul qui ne demeurât d'accord de s'être
ncontré plusieurs fois dans ces assem-
lées. * Le Samuël évoqué par la Py-
honisse vient ensuite sur les rangs. Les
uns prétendent que ce fut le Prophéte
même; les autres que ce fut le Diable
sous l'apparence du Prophéte. Nôtre
Auteur embrasse ce dernier parti, &
montre que les raisons de ses adversai-
res ne concluent point. † Pour les Dia-
bles incubes & succubes, M. Osian-
der aprés avoir proposé les argumens
pour & contre leur existence, se range
à l'affirmative sur laquelle il ne balance
point, il trouve un peu plus de diffi-
culté à décider des accouchemens des
Succubes. Il nie pourtant expressément
que ces accouchemens soient verita-
bles: bien que d'autres auteurs dont il
produit

* *Th.* 41. 46. 50. *& suiv.*
† *Th.* 57. *& suiv.*

produit les raiſons, les eſtiment tels. De là il paſſe à la queſtion des Métamorphoſes ou changemens d'hommes en bêtes, qu'on a prétendu ſe faire par les Magiciens. Cette queſtion a exercé les Anciens. Les Poëtes l'ont embarraſſée par leurs fictions. Pluſieurs expériences ſemblent l'avoir confirmée. Saint Auguſtin parle de femmes de ſon tems qui par le moien de certains fromages changeoient les hommes en chevaux ou en jumens, & leur faiſoient porter de peſans fardeaux. Sur tout ce que l'écriture dit de Nabuchodonozor relegué parmi les bêtes, & vivant en bête, Dan. 4. ſemble prouver que ces changemens ne ſont pas abſolument impoſſibles. Nôtre Auteur prend ici le milieu: & comme d'un côté il nie que ces changemens ſoient réels & ſubſtantiels, de maniere qu'un homme devienne veritablement une bête; auſſi de l'autre demeure-t'il d'accord qu'ils peuvent être accidentels; tellement que l'exterieur d'un homme ſoit changé par la force de la Magie en l'exterieur d'une bête; l'eſſence de cet homme & ſa raiſon demeurant pourtant toûjours la même, bien qu'alors elle ne paroiſſe pas. Ce qu'il prouve par quelques

* *Th.* 62. 68. *& ſuiv.*

ues exemples, entr'autres d'un jeune Anglois qui étant dans l'Iſle de Chipre, y fut arrêté par une Magicienne, & changé en Aſne. Elle s'en ſervit pendant trois ans ſous cette figure. Enfin le pauvre âne s'étant rencontré un jour auprés d'une Egliſe, entra dedans, s'y mit devotement à genoux, & donna pluſieurs autres marques de ſa piété. Auſſi-tôt on ſoupçonna qu'il y avoit là quelque diablerie. On prit la Magicienne, on la mena devant les Juges. Elle confeſſa tout, rendit à l'Anglois ſa premiere forme, & fut punie ſelon ſes merites. Ne pourroit-on point dire par la même raiſon que le chien de Corbie étoit dans le fond quelque Moine ou quelque Devot. * Voici une autre hiſtoire qu'il ne faut pas oublier. Un jeune Baladin étant venu loger chez deux vieilles Sorcieres qui tenoient hôtellerie, elles le changerent en âne. Comme ſous la figure de cette bête il avoit conſervé toute ſon adreſſe & toute ſa raiſon, il eſt aiſé de comprendre que c'étoit un âne fort divertiſſant. Il faiſoit mille tours de paſſe paſſe, & raviſſoit tout le monde en admiration. Il ne lui manquoit que la parole, du reſte

* *Nouvel. de la Répub. des Let.* Septem. 1686. *pag.* 1019.

rête il entendoit fort bien tout ce q
les Sorcieres lui disoient, & leur ob
soit exactement. Elles amasserent de
une grande quantité d'argent à le m
trer. Quiconque en auroit un sembl
ble à produire dans la foire de S
Germain à Paris ; ou aux Karmes
de Hollande, feroit aussi assurement
profit confidérable. Enfin un voi
charmé de nôtre Animal, l'acheta fo
cherement des Sorcieres. Elles lui
commanderent en le vendant, de ne
pas laisser aller à l'eau. Le voisin
souvint de ce conseil & le prati
qua. Cependant au bout de quelqu
tems celui qui avoit l'âne en garde pen
sant à autre chose, l'âne s'échappe
va se jetter dans un lac qui redevi
homme. Rencontrant ensuite son gar
de fort embaraſſé à le chercher, il lu
dit de demeurer en repos, & lui con
ta son histoire. Le garde la rapporta
son Maître, le Maître au Pape Leon,
qui ne sachant d'abord ce qu'il en de
voit croire, fut porté à n'en point dou
ter par Pierre Damien homme tres
sçavant. C'est un Moine qui nous as
sure de tout ceci. * En voilà trop sur
cet article. Finissons promptement les
autres. M. Osiander soûtient que le
Da-

* *Th. 75. 76. & suiv.*

diable rend quelquefois les hommes insensibles & invulnerables; mais de maniere pourtant que ceux qui s'y fient, sont toûjours trompez dans la suite. Pour les Astres le Diable ne peut ni arrêter leur cours, ni les faire changer de place, quoi que les Poëtes & les Magiciens disent. Mais il peut bien exciter des tempêtes par la permission de Dieu, en se servant de causes naturelles. Il peut aussi produire quelques animaux brutes, comme des chenilles, des grenoüilles, &c. L'exemple des Magiciens de Pharaon ne permet pas d'en douter. Mais il n'y a point d'apparence qu'il puisse produire les animaux plus grands & plus parfaits. Il peut faire du mal aux hommes, leur envoyer des maladies, les accabler de fleaux; posé que Dieu lui lâche la bride. Mais pour des biens, Il n'en faut point attendre de lui. Il ne peut pas même donner les perissables, tels que sont les honneurs, les richesses, l'amitié des grands, la beauté, &c. Ce qui le prouve, c'est que presque tous les Magiciens & sorciers, sont gueux, miserables, haïs, mépriséz, qu'on dit ordinairement, *laide comme une Sorciere.* * Cela étant, on a lieu de croire que peu de

* *Th.* 83. 85. 90. 95. 97. *& suiv.*

de gens rechercheront l'amitié de mauvais Maître. Le ſigne de la Croix & l'exorciſme peuvent être employez contre les Démons. Les Lutheriens les ont retenus, mais comme des Ceremonies libres & indifferentes, qui pourvû qu'on en uſe bien, peuvent avoir bon uſage. C'eſt pourquoi M. Oſiander en qualité de bon Lutherien veut qu'on s'éloigne également de l'erreur des Calviniſtes, qui rejettent tout à fait ces Ceremonies; & de celle des Papiſtes qui y attribuent trop de vertu.

* Revenant enſuite à traitter des *Démons*, & conſequemment des Docteurs de la Magie. Il met en ce nombre Theophraſte, Paracelſe, Zoroaſtre, & ſelon l'opinion de pluſieurs, de laquelle pourtant il ne ſouſcrit pas, les mauvais Anges qui avant le déluge devinrent amoureux des filles des hommes. Nonobſtant ce que nous avons dit il n'y a qu'un moment du peu de profit qu'il y a à ſervir le Diable, & de la miſere des Sorciers, nôtre Auteur eſtime qu'ils ſont en ſi grand nombre, qu'ils peuvent faire la guerre à un Roi, comme ils s'en ſont vantez eux-mêmes, diſans qu'il ne leur manquoit qu'un bon Chef pour remporter bien-tôt

Th. 102. *& ſuiv.*

& la victoire. C'eſt particulierement en Savoye que tout en fourmille. * Et comme il a traité des Docteurs de la Magie, il ne manque pas de refuter ce que ceux de la Religion Romaine objectent ſi ſouvent des Communications de Luther avec le Diable. Il ſoûtient que ce fameux Réformateur n'a jamais rien appris de cet eſprit de Tenebres. Pour repouſſer plus fortement cette imputation, il montre 1. Que c'eſt dans le Papiſme que pluſieurs Moines, Nonnains, Prêtres, Cardinaux, Papes mêmes ont eû le Diable pour Docteur. Il en fait une aſſez longue énumeration, ſoûtenuë du témoignage d'Auteurs Papiſtes. Il ajoûte que ç'a été à Salamanque en Eſpagne qu'on a enſeigné publiquement la Magie avant la Réformation. Enſuite il juſtifie Luther plus directement, en faiſant voir que tout ce qu'on publie là deſſus contre lui, n'eſt qu'une impudente calomnie. † Touchant la punition des Magiciens & Sorciers, il dit que les Papiſtes & Calviniſtes qui veulent qu'on les faſſe tous mourir vont trop loin. Il diſtingue donc entre les Sorciers qui ne le ſont qu'en imagination, & qui dans le fond n'ont au-

* *Th.* 107. 108. 110.

† *Th.* 116. 119. *& ſuiv.*

cun pact avec le Diable. Ceux qui c
effectivement un pact avec cet es
impur ; & ceux qui outre le pact, f
encore Empoisonneurs & nuisent
hommes. Les premiers ne doiven
lon lui exciter que la pitié. Les
niers doivent être punis sans remiss
Les seconds doivent être exhorte
renoncer au Diable, & peuvent
supportez dans l'esperance de l'am
dement. * Enfin il traite des livres
Magie, & comme on les doit sup
mer ; de la communication qu'on p
avoir avec les Magiciens ; de l'assist
ce qu'on peut leur donner à l'heure
la mort, & de leur sepulture. Ap
quoi il fait encore quelques consid
tions sur la division de la Magie,
finit par l'horreur qu'on en doit av

ARTICLE V.

*Lettre de M. Moussinot Chanoine de Sa
Meri à Paris, touchant la traduct
des Benefices du P. Paul.*

DEpuis que j'ai leu le second article du Catalogue des livres nouveaux du mois de Janvier dernier, je me sui
cri

* *Th.* 128. 131. *& suiv.*

indiſpenſablement obligé M. de
s aſſurer moi-même que je n'ai ja-
is rien pretendu aux Ouvrages de M.
la Houſſaye, & que je ne me ſuis ja-
s plaint qu'il m'eût dérobé la tra-
tion de l'Hiſtoire des Benefices du
e Paul, il eſt vrai que j'avois il y a
g-tems travaillé à cette verſion, que
Pivot l'avoit gardée un an & demi
z lui, qu'Hortemel l'avoit euë long-
ns & m'avoit promis de la faire im-
mer, & qu'enfin elle étoit tombée
re les mains d'un Avanturier qui
voit portée en Hollande où il m'a-
it aſſuré qu'elle s'imprimoit. L'arti-
e des Nouvelles de la République des
ettres, qui parle enſuite de cette Tra-
ction, fit croire à quelques-uns de
s amis qui l'avoient leuë manuſcrite
e c'étoit la mienne, ils me le per-
aderent & je le crûs; mais à peine
n eus-je ouvert un exemplaire que je
l'abuſai moi-même tous ceux qui
l'avoient voulu faire honneur du bien
autrui, voilà la verité que je raporte
ns déguiſement au Tribunal de la Ré-
ublique des Lettres.

Je ſuis ſurpris qu'aprés un aveu auſſi
déintereſſé que celui que j'avois fait,
M. De la Houſſaye ait encore appreh-
dé pour un Ouvrage qui étoit marqué

à ſon coing & qui ne faiſoit envie à perſonne, il ne devoit point pour cela abandonner ſon Abbaye de Saint Martin elle ne lui auroit été conteſtée par aucun Chanoine de Paris ; mais c'eſt plûtôt que la deuxiéme Edition qu'il a fait imprimer aprés avoir été reveuë & corrigée, ſe trouvera beaucoup plus digne qu'auparavant du nom d'un ſi fameux Traducteur.

ARTICLE VI.

Joh. Henrici Heideggeri Sod Babel Rabbat Seu in divi Johannis Theologi, Apocalypſeos Prophetiam de Babylone Magna Diatribæ. 2. vol. *in* 4. Lugduni Batavorum apud. Vander Aa. 1687. *C'eſt-à-dire*, Diſſertations de M. Heideggerus, ſur la Prophétie contenuë dans l'Apoc. de Saint Jean touchant la grande Babylone.

LE titre ſeul de cet Ouvrage n'en donnera pas ſans doute une opinion avantageuſe à Meſſieurs les Catholiques, & l'attachement exceſſif qu'ils ont pour la Cour de Rome ne leur fera pas prendre en bonne part tout ce que l'Auteur dit ſur ſon chapitre pour

ur montrer qu'elle eſt la grande Ba-
one de l'Apocalypſe. Depuis quel-
tems il ſemble qu'on les pouſſe un
ſur cette matiere. Le celebre M.
ieu dans ſes livres des Préjugez &
l'Accompliſſement des Prophéties
les a pas épargnez comme chacun
t. C'eſt à eux de voir s'ils doivent
ours dans cette occaſion garder le
nce. La choſe pourtant vaudroit
n la peine qu'ils y fiſſent attention.
r ſi les Proteſtans ſe trompent, la
arité demanderoit qu'on fit quelques
orts afin de les déſabuſer, puis qu'il
conſtant que rien ne les éloigne plus
l'Egliſe Romaine, que la creance
'ils ont qu'elle eſt cette Babylone
dite par le S. Eſprit. Mais ſi au con-
ire les Proteſtans ont la raiſon de
r côté comment peuvent-ils demeu-
engagez dans le ſein de cette Egliſe,
ne devroient-ils pas promptement
n quitter la Communion? Il y a donc
ne eſpece de neceſſité à examiner
tte queſtion importante qu'on peut
garder comme la deciſion de toutes
s autres controverſes qui partagent
es Catholiques & les Proteſtans. Ceux-
i en font un article capital, & ils
omparent l'aveuglement des Catho-
iques en ce point à celui des Juifs qui

ne connurent point Jesus-Christ qu
il se revela à eux. Car encore qu'il
fît voir clairement que tous les ca
teres attribuez au Messie par les
phétes se rencontroient en sa perso
ils ne purent neanmoins les décou
ce qui fut enfin la cause qu'ils le
jetterent. C'est justement, dit-on, d
la même disposition d'esprit que les
tholiques sont aujourd'hui à l'égard
la grande Babylone. Ils ne la déc
vrent point, bien qu'ils vivent au
lieu d'elle, & qu'ils ayent devant
yeux toutes les marques qui peuv
servir à développer ce mystere.

Les cinq premieres dissertations
livre de M. Heideggerus sont e
ployées à des considerations general
où il prouve entr'autres choses que
la Babylone dont il est parlé dans l'
pocalypse, on ne peut entendre ni
monde dans toute son étenduë, co
me quelques Anciens l'ont crû, ni
corps des reprouvez & des impies q
vivent dans la profession exterieure
Christianisme, comme ç'a été le sen
ment de l'Abbé Joachim, ni l'ancien
Babylone Metropolitaine de la Chal
dée suivant la pensée de quelques au
tres, ni l'Empire des Sarasins ou la loi
Mahometane, ni la Ville de Constan
tinople

nople autrement nommée la Nouvelle Rome, comme plusieurs l'ont nommé. Toutes ces differentes imaginations sont refutées solidement par M. Heideggerus qui soutient que la Babylone dont il est question n'est autre chose que la Ville même de Rome, et qu'il confirme par un grand nombre de raisons & d'autoritez tant des Peres que des Docteurs Catholiques. Pour un plus grand éclaircissement l'Auteur ajoûte que cette Babylone ne peut être Rome telle qu'elle a été sous les Empereurs Payens, ni encore Rome telle qu'on se figure qu'elle deviendra quelque jour vers le tems de la fin du monde, mais il montre que ce doit être Rome dans l'état où elle se trouve depuis quelques siecles, & encore à present sous la domination du Pape & de son Clergé, & c'est proprement ce Clergé Romain composé de tous les ordres de sa Hierarchie qu'on prétend être la grande Babylone de l'Apocalypse. On distingue pour cet effet dans l'Eglise Romaine sept differens periodes. Le 1. depuis sa fondation jusques à Constantin le Grand. Le 2. depuis Constantin jusques à Phocas & Boniface III. Le 3. depuis ce Boniface jusques à Gregoire VII. Le 4. depuis

le lien en ſa place, comme Scaliger d
l'avoir apris ſur les lieux de perſonn
dignes de foi, ou ſi ſon témoigna
paroît ſuſpect, on aura peut être pl
d'égard à celui * d'un Catholique ci
par M. Heideggerus. Il rapporte q
ce nom de Myſtere étoit écrit ſur
Couronne gardée à Rome dans l'Egli
de S. Pierre qui avoit été envoyée
Clovis par l'Empereur Anaſtaſe,
dont Clovis enſuite fit un preſent
Saint Pierre. Mais ce qu'il y a de pri
cipal, c'eſt, dit-on, que toute la R
ligion Romaine eſt pleine de myſtere
Encore les cache-t'on avec un gran
ſoin. C'eſt dans cette veuë que le ſe
vice public ſe fait en une langue incon
nuë au peuple, il y a même une pa
tie du ſervice qui ſe doit prononcer
baſſe voix & ſecretement dans la Me
ſe, d'où vient que cette partie s'appell
ſecrete, à l'imitation des Payens qui
donnoient connoiſſance de leurs myſ
teres qu'à de certaines perſonnes choi
ſies.

† On trouve un 3. caractere dans la grandeur & dans l'authorité du Clergé Romain, compoſé d'une multitude ſi prodigieuſe d'ordres de toutes les ſa-
ons, de Cardinaux, d'Archevêques,
al

* *Brocard. in Apoc.* 17.

† *Pag.* 213. d'E-

d'Evêques, de Chanoines Seculiers & Reguliers, de Moines partagez en tant de branches ſi differentes, & de Confrairies. Tout cela fait un corps tres-conſiderable, & ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que l'authorité de ce corps va auſſi loin qu'il eſt poſſible d'aller, puiſqu'il domine ſur un grand nombre de peuples & de nations, juſques-là que le Pape qui en eſt le chef ſe glorifie du privilege de l'infaillibilité, & d'avoir une puiſſance illimitée qui s'étend ſur le temporel des Rois pour les dépoſer en cas de beſoin, ce qui eſt confirmé par tant de preuves & par tant d'exemples, qu'on n'en peut raiſonnablement douter. Comme cette matiere eſt tres-importante, M. Heideggerus donne à ſon examen trois diſſertations qui méritent bien d'être luës. * Il établit dans la 9. la verité du 4. caractere, où il montre que ſi la Babylone de l'Apocalypſe eſt repreſentée couverte de pourpre & d'écarlate, ornée d'or & de pierres précieuſes & de perles, avec une coupe d'or en ſa main, c'eſt ce qu'on peut legitimement appliquer au Clergé Romain qui a tant de reſſemblance avec ce portait qu'on ne le ſçauroit méconnoître. Le luxe

* *Pag.* 423.

des Papes, l'éclat de leur couronne, de leurs habits, la pourpre & les bonnets rouges des Cardinaux ne sont pas ici oubliez.

* La dissertation 10. contenuë en deux Sections explique le 5. caractere qui consiste en ce que le Pontife comme le Chef du Clergé Romain, se fait traitter de Divinité, disant qu'il est le chef & le fondement de l'Eglise, voulant être adoré comme un Dieu, dont il souffre fort patiemment qu'on lui donne le titre, comme M. Heidegger us l'a justifié par plusieurs exemples. Un Abbé haranguant Eugene IV. dans le Concile de Florence lui parle en ces termes ; *Je suis saisi de frayeur, considerant que moi qui ne suis que poudre & cendre, ai l'honneur de parler devant vous qui estes Dieu en la Terre. Oüi, vous êtes Dieu en la Terre, vous êtes Christ & son Vicaire, &c.* On rapporte encore après Baronius qu'Alexandre III. fut adoré par un Prince Sarasin comme le Saint & pitoyable Dieu des Chrêtiens, & les choses ont été si loin, † qu'Erasme témoigne que de son temps on disputoit dans les écoles, si le Pape étoit un simple homme, ou si comme un Dieu il étoit

* *Pag.* 442.

† *Annot. in* 1. *Tim. c.* 1.

oit participant avec Jesus-Christ des
eux natures de l'humaine & de la
rine.

M. Heideggerus passe dans le tome
vant à la considération des sept der-
rs caracteres. Il met pour le 6. le
te des creatures que le Clergé Ro-
in prescrit à ses Devots qu'il détour-
par ce moyen de tout son pouvoir
culte de Dieu; pour le 7. la maniere
eine de fureur dont il persecute les
ints du Sang desquels la femme de
Apocalypse est dite enyurée; pour le
les blasphêmes du Clergé contre
ut ce qu'il y a de plus sacré & de plus
violable dans la Religion; pour le 9.
es impuretez scandaleuses qui donnent
l'Auteur un tres-beau champ; pour
le 10. l'impiété Magique. C'est un cha-
itre qui apparemment ne plaira pas
ort à Messieurs les Hierarchiques, &
ils ne seront pas peu choquez de voir
qu'on les accuse d'être Magiciens; pour
le 11. l'avarice insatiable du Clergé,
& le trafic honteux qu'il fait des cho-
ses Spirituelles. Il y a long-tems qu'on
a fait des plaintes sur ce sujet sans y
rien gagner. On trouve trop de profit
& trop peu de risque dans ce commer-
ce pour le quitter si facilement. Enfin
on donne pour 12. & dernier caractere

les jugemens épouvantables de Dieu qui doivent fondre un jour ſur cette Babylone, & qui ont déja commencé par le grand nombre de peuples qui ont ſecoüé le joug de ſa domination, auſſi bien que par le mépris que pluſieurs de ceux qui vivent encore dans ſon ſein paroiſſent avoir pour elle.

Comme M. Heideggerus a beaucoup de connoiſſance & de lecture, il eſt aiſé de juger que ſes preuves ſont ſoutenuës & appuyées par des citations frequentes, & ce qui mérite d'être remarqué, c'eſt que la plûpart des Auteurs dont il allegue les témoignages ſont Catholiques Romains, precaution tres neceſſaire pour donner plus de poids à ſes raiſons, & plus de force aux conſequences qu'il tire, de ſorte qu'on ne peut pas croire qu'il ait eû intention de rien impoſer aux Averſaires qu'il combat. Outre l'érudition qui ſe remarque dans tout cet Ouvrage, on y trouve encore de temps en tems de petites Hiſtoires aſſez curieuſes, qu'un Lecteur n'eſt pas fâché de rencontrer en ſon chemin. On ne les rapporte point ici, parce que ce ſeroit paſſer les bornes qu'on eſt obligé de garder, il ſuffit ſeulement d'en avoir donné le plan & une idée generale.

AR-

ARTICLE VII.

Antiquité des tems rétablie & défenduë, contre les Juifs & les nouveaux Chronologistes. A Paris, chez la veuve d'Edme Martin, Jean Boudot, & Etienne Martin, ruë S. Jacques au Soleil d'or. *in* 4. Se trouve *in* 12. à Amsterdam, chez Henry Desbordes.

Il n'y a point de science si pleine d'embaras & d'obscuritez que la Chronologie : & rien n'est plus rare que de voir convenir les Sçavans dans le denoüement de ses principales difficultez. C'est ce qui fait que l'Auteur du livre ne doute point que la sienne ne soit contestée par bien des gens. Il a pourtant lieu d'espérer qu'elle sera estimée & applaudie par un grand nombre de personnes. Il sçait de quelle maniere le public reçût les dissertations de M. Vossius sur cette matiere, lors qu'il les mit au jour. Il suit à peu-prés les mêmes hypothéses. Il explique amplement diverses choses rares que ce celebre Auteur n'avoit fait que toucher en peu de mots : il y ajoûte des recherches curieuses, & son Traitté a cet avantage, que l'on

l'on n'avoit encore rien veu de semblable en François.

On peut y remarquer trois parties principales. Dans le 1. l'Auteur établit son sentiment de l'Antiquité du Monde, & il marque les sources d'où il veut tirer les preuves dont il prétend l'appuyer. Dans la 2. il partage en 6. âges toute la durée du monde, depuis sa creation jusqu'à l'Ere Chrêtienne, & il tâche de prouver la durée qu'il a donnée à chacun. Et dans la 3. il s'attache à expliquer exactement l'origine des Chaldéens, des Egyptiens & des Chinois, pour réfuter l'opinion de l'Auteur des Préadamites sur l'antiquité de ces Nations, & pour achever de rendre inconteſtable l'étenduë qu'il donne à la durée du monde, jusqu'à la venuë de Jesus-Christ. Tout cela est compris en 16. chapitres.

Dans le 1. l'Auteur reproche à tous les Chronologistes modernes, qui ont écrit depuis un siecle, d'avoir abrégé cette durée de plus de 1500 ans. Car au lieu qu'ils ne content jusqu'à Jesus-Christ qu'environ 4000 ans, il soûtient que tous les premiers Docteurs de l'Eglise, & même les Anciens Juifs lui en donnoient prés de six mille. Il accuse Eusèbe de Césarée d'avoir été le premier

mier qui a osé resserrer cette durée dans sa Chronique : & il ajoûte que Saint Jerosme est celui qui ensuite a répandu cette erreur dans l'Eglise d'Occident, par la version Latine qu'il fit de cette Chronique, que le nom fameux de son Auteur fit recevoir par tout sans l'examiner. Mais il fait bien d'autres reproches aux Protestans : Car c'est la mode aujourd'hui de les faire entrer dans tous les livres qu'on fait, & l'on y dit d'eux autant de mal que l'on peut, rien n'est meilleur pour faire imprimer un livre en France avec Privilege. Il prétend que ce sont eux qui par leur entêtement pour l'Hébreu, & par leur mépris pour toutes les Versions de l'Eglise, & sur tout par l'aversion qu'il leur attribuë pour la version des Septante, ont fait cette reduction de 1600 ans de la durée du monde depuis sa création jusqu'à Jesus-Christ. Ils ont pourtant quelque sujet de s'en consoler, dans la suite. Les Catholiques n'y sont gueres mieux traittez qu'eux : & s'il y donne des loüanges au Pere Morin de l'Oratoire, il n'a pas manqué d'y rendre à M. Vossius une partie de la justice qu'il lui devoit. Il se propose donc de reduire à cette durée les 2000 ans, ou environ, qu'il prétend qu'on

lui

lui a ôtez : de juſtifier ce rétabliſſeme
par des monumens certains & inco
teſtables de l'Hiſtoire des Chaldéens
des Egyptiens & des Chinois ; & de r
pondre par là ſolidement à tout ce q
les Préadamites, les libertins & l
eſprits forts objectent contre les livr
de Moyſe.

Il commence le chap. 2. par l'élo
de la Chronologie. Il dit qu'elle n'e
par ſeulement néceſſaire pour éclairc
l'Hiſtoire, mais encore pour défendr
la vraye Religion, dont elle établi
l'antiquité, en juſtifiant celle des *Li*
vres Sacrez où elle eſt contenuë. Il fait voir par quelques paſſages qu'il cite de Juſtin Martyr, de Tatien de Sirie & de Tertulien, que c'eſt une des preuves dont les Anciens Docteurs de l'Egliſe ſe ſont ſervis, pour montrer aux Payens que c'étoit injuſtement qu'ils rejettoient la Religion Chrêtienne, comme une Religion nouvelle. Il ajoûte qu'elle n'eſt pas moins neceſſaire pour convaincre les Juifs de la venuë du Meſſie, & que par elle il eſt aiſé de leur fermer la bouche, en leur faiſant voir que le tems marqué pour cette venuë eſt paſſé. Mais pour en bien établir le calcul, il ne veut pas qu'on ſe ſerve du Texte Hébreu, où ſelon lui, les Chrê-

tiens

ns ne doivent chercher ni la pureté
e leur Foi, ni la vérité de leurs Myſ-
res, ni l'antiquité des Tems; il veut
e l'on ait recours pour cela à Joſephe,
Philon, aux Anciens Hébreux, qui
nt véçû du tems de leur Républi-
ue.

Il déclare donc dans le chap. 3. qu'il ne
ance point entre le Texte Hébreu
la verſion des 70: que tout l'oblige
ſe tenir à cette verſion: qu'elle a des
ractéres d'authorité qu'on ne trouve
oint dans les livres Juifs. *Mais je ne*
ſai ſi tout le monde conviendra que pour
le prouver il ſuffit de dire, que Jeſus-Chriſt
s'en eſt ſervi, lors qu'il a cité l'Ecriture:
qu'il l'a donnée aux Apoſtres, quand ils
ſont allez porter ſon Evangile par toute la
Terre: & que ceux-ci en mourant l'ont
laiſſée aux Egliſes, comme la régle de leur
foi, & comme une ſource de vie & de ſain-
teté. Ie ſuis fort trompé s'il ne ſe trouve
bien des gens qui ne voudront pas l'en
croire ſur ſa parole. Quoi qu'il en ſoit il
eſt tres-perſuadé que le Texte Hebreu
eſt trop corrompu pour s'y pouvoir ar-
reſter; & que s'il y a ſur ce ſujet quelque
doute à faire, c'eſt celui de ſçavoir ſi les
Juifs l'ont corrompu à deſſein ou par
négligence. Pour lui il prend le premier
parti contre M. Simon dans ſon Hiſ-
toire

toire Critique, & aprés avoir prod
quelques exemples de dépravations
lui ſemblét auſſi malicieuſes que hardi
il dit qu'il ne faut pas s'en étonner, p
que dans les Traditions de leur Talm
on en trouve une qui porte *qu'on peut f*
bien ôter quelque choſe de la Loi, pr
veu que le nom de Dieu ſoit ſanctifié.
loué à la fin de ce chap. les Sama
tains, d'avoir retenu les anciens c
racteres dont Moyſe s'eſt ſervi, & d'
voir conſervé avec plus de ſoin que l
Juifs le texte du Pentateuque. Il ne l
croit pourtant pas tout à fait exempt
d'infidélité, il en donne un exemple
dans le Deuteronome chap. 2. verſ
4. où ils ont mis *Garizim*, au lieu
d'Hebal.

Dans le chap. 4. il dit que s'il accu
ſe les Juifs d'avoir altéré les paroles de
la Loi & des Prophétes, ce n'eſt que
pour montrer qu'ils ont bien pû abré-
ger les années des Patriarches lors qu'ils
ont crû en avoir des raiſons. En
effet il croit qu'il eſt aiſé de faire voir
que quelque-tems aprés la déſolation
de Jeruſalem ils ôterent 1500 ans aux
deux premiers âges du monde, qui s'é-
tendent depuis ſa création juſqu'à la vo-
cation d'Abraham. Il le prouve 1. par
le peu d'état qu'il prétend que l'on fai-

ſoit

bit alors du Texte Hébreu, au prix de la verſion des 70. qu'il veut que l'Egliſe ait toûjours regardée comme divine, & faite par des perſonnes inſpirées, au lieu, dit-il, que l'Egliſe Chrêtienne n'a jamais reconnu pour authentique, ni le Texte Hébreu, ni le Samaritain, & qu'on les a toûjours regardez, comme des livres gâtez ou ſuſpects. Il le prouve 2. par les veuës qu'il ſoûtient qu'ont eû les Juifs dans cette dépravation dont il dévelope le myſtére. Tous les Anciens Juifs, dit-il, croyoient que la Loi devoit durer 2000 ans, & que le Meſſie ne viendroit que dans le 6. millenaire de la durée du monde. Jeſus-Chriſt n'a paru que vers la fin de ce 6. millenaire, & la Loi avoit duré juſqu'à lui prés de deux mille ans. Les premiers Chrêtiens prouvoient cela par les Ecritures, & preſſoient les Juifs de leur tems de reconnoître ce Jeſus pour le Meſſie qui leur avoit été promis. Les Juifs donc pour éluder la force de cette domination ne trouverent rien de meilleur que de retrancher de l'âge des Patriarches devant la naiſſance de leurs enfans, tout le tems qu'on trouve de moins dans le texte Hebreu que dans la verſion des 70. & d'abreger le reſte du tems qui s'eſt

s'eſt écoulé ſous la Loi. C'eſt par
moyen qu'ils crurent qu'il leur ſe
aiſé de ſoûtenir que Jeſus-Chriſt n'é
pas né dans le tems marqué pou
naiſſance du Meſſie. Et en effet c
ce que l'Auteur ajoûte que les Juifs d'
pagne ſoûtenoient au Roi Eroige l
686, comme il paroît par Julien Arc
vêque de Tolede, qui écrivoit al
contre eux les trois livres qui ont p
titre, *Démonſtration du 6. âge contre
Juifs*, où il rejette la ſuppoſition des
vres Hébreux, & ſe tient à la verſion
70. Enfin il le prouve 3. par un paſſa
d'Abulpharage dans ſon Hiſtoire d
Dynaſties, où ce ſçavant Arabe qui v
voit il y a 400 ans, leur reproche d'
voir retranché cent ans de la vie d'A
dam, devant qu'il engendrât Seth,
d'en avoir uſé de même dans les a
tres vies des Patriarches, juſques
Abraham, pour faire voir que Jeſu
Chriſt n'eſt pas venu dans la fin d
tems, qui étoit le terme marqué po
l'avenement du Meſſie.

Mais quelque fortes que paroiſſen
à l'Auteur toutes ces preuves de l
mauvaiſe foi des Juifs, il ne laiſſe pa
d'y en ajoûter dans le chap. 5. quelque
autres qu'il croit encore plus déciſives.
La 1. eſt que tous les anciens Juifs &
Pa-

Payens, qui ont écrit quelque choſe de l'Hiſtoire, devant Jeſus-Chriſt, ou peu de tems aprés, conviennent avec les 70. dans la ſupputation des années; de ſorte que ſelon leur calcul, Jeſus-Chriſt n'a paru ſur la Terre qu'environ vers l'an 5500 de la creation, ou même vers la fin des 6000 ans, au lieu que les Juifs modernes ne comptent juſques-là qu'environ 4000. Il allegue pour cela divers Auteurs, Démétrius Phalereus, Philon l'Ancien, Eupolemus, & Alexandre appellé Polihiſtor, cauſe du grand nombre d'Hiſtoires qu'il a écrites. Mais il fait ſon fort de Joſephe, dont il cite divers paſſages, par leſquels il prétend qu'il eſt clair que de ſon tems l'Hebreu étoit parfaitement conforme à ce que l'on trouve encore aujourd'hui dans la verſion des 70. avec laquelle il s'accorde par tout, excepté le ſecond Cainan, mais qu'il ſoûtient que l'on a ôté de ſon Hiſtoire. Enfin il joint à toutes ces authoritez une preuve tirée de l'antiquité de l'Empire de Babylon, que l'Ecriture nous apprend qui fut fondée par Nimrod; n'y ayant point d'apparence ſelon lui, qu'il ne ſe ſoit écoulé juſques là depuis le Déluge que les 109 ans que l'Hébreu donne à tout cet intervale;

tervale ; & qu'il ait peu naître en si de tems des trois enfans de Noé a de gens, pour en faire des Colon des peuples & des Royaumes.

Aprés avoir établi son Hypot par des preuves generales, il comme dans le chap. 6. à entrer dans le dé des six âges, en quoi il partage tou durée du monde jusqu'à l'Ere C tienne : & devant que de donner le non du 1. qui comprend la vie des miers Patriarches, & qui finit au D luge, il corrige aprés M. Voſſius faute de la verſion des 70. dans le co te des années de Lamec, lors qu'il e gendra Noé, cette verſion lui donn alors 88 ans, au lieu de 182 ; com il paroît, dit-il, par l'Hébreu qui es entier, & par l'Hiſtoire de Joſephe. Canon ſurpaſſe celui de l'Hébreu 600 ans. Il vient enſuite au 2. âge, q fait durer juſqu'à l'entrée d'Abrah dans la terre de Canaan : & aprés av ſuppoſé d'abord comme une choſe dubitable que Sem étoit le ſecond fi de Noé, & avoir prouvé le mieux q a peu que c'eſt fort mal à propos q l'on ne veut pas reconnoître ici le ſe cond Cainan pour légitime, il fait voi qu'il en eſt d'Abraham comme de Sem, quoi qu'il ſoit nommé de-

vant

ant ſes deux freres, il n'étoit
pendant que le 3. & qu'alors qu'il
aiquit ſon Pere Taré avoit 130 ans.
remarque à même temps encore une
te dans les 70. à l'égard de la naiſ-
ace de Taré, qu'il dit qu'il ne faut
s mettre comme eux à la 79 ou
9 année de Nachor, mais à la 129.
omme il la trouve marquée dans Jo-
phe, auquel il nous donne ſon Canon
ur tres conforme, auſſi bien qu'à
Hébreu des Samaritains. Ce 2. Ca-
n eſt de 1257. ans.

Le 7. chap. eſt fort court. Il com-
rend le 3. âge du Monde, que l'Au-
eur fait expirer à la ſortie d'Egypte.
'abord il ſe déclare pour ceux qui
royoient qu'Abraham & ſes Deſcen-
ans, n'ont été appellez Hébreux, que
arce qu'ils étoient venus d'au delà le
euve. Il accuſe enſuite l'Hébreu des
aiſ d'avoir été corrompu dans le chap.
2. de l'Exod. v. 40. où l'on ne trouve
oint non plus que dans la vulgate,
es mots, *& dans la terre de Canaan*,
qui ſe trouvent dans les 70. & dans l'Hé-
reu des Samaritains; & qu'il prétend
qui ſont néceſſaires pour juſtifier que
cet âge n'a que les 430 ans, que Saint
Paul lui donne dans l'Epître aux Gal.
parce que ſelon lui on ſe tient à l'Hé-

breu des Juifs, il faudra donner
ce tems là à la demeure des Isra
dans l'Egypte. Enfin il ajoûte que
un fragment de Polyhistor,
par Eusebe, où les âges de Levi
Caath, & d'Amram pere de Mo
d'Aaron sont marquez, il paroît
Jacob & ses descendans n'ont dem
en Egypte que 215 ans.

Il trouve bien plus d'embaras
difficultez dans le 4. âge, sous leq
renferme tout le tems qui s'est co
d'Egypte, jusqu'au bâtiment du T
ple de Salomon, parce qu'il ne tro
point de preuves certaines & cons
tes de sa durée dans l'Ecriture.
il prétend, comme M. Vossius,
seulement qu'on doit distinguer des
nées des servitudes des Israëlites,
vec celles de leurs Juges, mais enc
qu'il y a eu des Anarchies qui ont p
cedé ces servitudes, cela lui paroi
indubitable dans Josephe, comme
croit que c'étoit aussi le sentiment d'
fricain & de plusieurs autres. Il v
même que l'Ecriture l'insinuë clai
ment en divers endroits des livres
Josué & des Juges. Il détermine pou
tant la durée de ces Anarchies, s
quelques conjectures, après avoir po
pour un principe, constant l'ancien
Tra-

tradition des Juifs, confirmée par Polhistor & par Joſephe, que la Loi a duré 2000 ans. Et c'eſt ſur ce pied là qu'il fait en cet endroit un grand procez à Euſebe, ſur ce qu'il fait Moyſe contemporain de Cecrops 1. Roi d'Athenes, quoi qu'il avouë lui-même que Clement Alexandrin, & Jules Africain, auſſi bien que Joſephe & Juſte de Tiberias, auſquels il pouvoit, dit-il, joûter Juſtin Martyr, & Tertullien, faiſoient naître du moins 300 ans plûtôt, le faiſant contemporain d'Inachus 1. Roi d'Argos. Il allégue ſur ce ſujet divers paſſages de pluſieurs de ces Auteurs, & de quelques autres, par leſquels il prouve cette antiquité de Moyſe, & ce qu'il a dit de la durée de la Loi: il finit par là le chap. 8.

Il employe tout le ſuivant à prouver la même choſe, qu'il examine dans le détail. Il conte aprés Tatien 10 generations des Rois d'Argos, depuis Inachus juſqu'à Danaüs, frere de Sethoſis ou Seſoſtris Roi d'Egypte, & 10 autres generations depuis Danaüs juſqu'à la ruine de Troye. Il donne 427 ans aux dix premieres, & 301 aux dix derniéres. Il conte depuis la ruine de Troye juſqu'à la premiere Olympiade 433 ans, ſelon les marbres du Comte d'Arondel,

des, & non pas 408, comme l'on co
te ordinairement aprés Eusebe & E
tothene, à cette occasion il reproc
tous les Chronologues de nôtre
de n'avoir pas sçû distinguer la 1. Ol
piade vulgaire dont se servent les G
& où Chorébe fut vainqueur, d'a
celle d'Iphitus qui la precede de
ans. Enfin depuis la 1. Olympiade
gaire, jusqu'à l'Ere de Jesus-Chr
conte 776 ans, selon la supputa
ordinaire. En effet si l'on joint ens
ble ces quatre nombres, on trou
qu'il s'est écoulé depuis Inachus
ques à la naissance de Jesus-Christ 19
ans. Or il pretend qu'en examin
bien tout, il est clair que Moyse a
livré les Israëlites la 8. année d'Ina
Si donc on ôte de ces 1937 ans,
7. années d'Inachus qui s'étoient
écoulées, & qu'en suite vous y aj
tiez les 70 ans qui coulerent depui
naissance de Jesus-Christ jusqu'à
ruine entiere de Jerusalem, on tr
vera justement les 2000 ans que l'a
cienne Tradition donne à Moyse.
cette preuve il en ajoûte une autre,
rée des Dynasties des Egyptiens: & po
la bien établir il remarque d'abord qu
l'on s'est extrêmement trompé en le
faisant toutes successives, au lieu qu'il
n'y

y a eu que les 13 dernieres qui l'ayent
é, les 17 premieres ayant été collate-
es, & impliquées les unes dans les
tres. Aprés cela il suppose comme
e chose qu'il croit avoir démonstrée
ns le chapitre précedent par ce qu'il
a allegué de divers Auteurs pour
ouver l'antiquité de Moyse, qu'il sortit
peuple d'Israël hors d'Egypte, la 1. an-
e du régne de *Themosis*, qui commen-
la 18. Dynastie. Il conte 393 ans
puis cette premiere année de *Them-*
, jusqu'à *Sethosis*, qui commença
19. Dynastie. Il donne à cette 19.
ynastie 234 ans; il en donne 178 à la
; 130. à la 21; 1201. à la 22.
ui commença par *Sesac* ou *Sesos-*
, sous le régne de Salomon; 89 à
23; 44. à la 24, qui finit par
mort de son I. Roy *Bocchoris*, la 16.
nnée de Joatham Roy de Juda, 742
ns devant Jesus Christ; De sorte qu'as-
emblant encore ces 8 sommes, & y
joûtant les 70 premieres années de
l'Ere Chrétienne, on trouve tout de
mesme que la loy a duré précisément
2000 ans. Mais parce que selon cet-
te supputation il faut qu'il se soit écou-
lé plus de 850 ans depuis la sortie d'E-
gypte jusques à la fondation du Tem-
ple de Salomon, au lieu que l'Ecriture

dans le chap. 6. du 1 Livre des Ro
n'en conte préciſement que 480, il
pond comme Mr. Voſſius que ce
ſage qu'il reconnoît pour tres ent
n'y eſt nullement contraire, parce
le St. Eſprit n'a pas entendu compr
dre dans ce nombre, ni le temps
Servitudes, ni celui des Anarchies,
les 7 dernieres années du regne
Saül, les Orientaux n'ayant gueres
coûtumé de marquer dans leurs
ſtoires les temps malheureux; &
ſi l'on oſte tous ces temps là de
calcul, on le reduira préciſement a
480 ans dont le Texte ſacré parle.
donne à la fin du chapitre le Canon
ce 4. Age.

Il donne au 5. Age tout le tems
a coulé depuis la fondation du Te
ple juſqu'à ſa deſtruction par les Ch
déens. Pour en faire bien connoî
la durée, il n'a, dit il, qu'à lever une diffi
culté ſur le regne de Salomon, qu
tout le Monde a cru qui n'a eſté qu
de 40 ans, parce que l'on trouve ce
nombre marqué nettement dans l'Ecri
ture. Il ſoutient que ce Prince a ré
gné 80 ans: & il le prouve par le témoi
gnage de Joſephe, & par l'âge de Roboam
ſon fils, lors qu'il ſucceda à ſa couronne;
n'y ayant point d'apparence, dit-il, que

ſi

Salomon qui commença à regner étant extremement jeune, & qui ne ſe laiſſa corrompre à l'amour des femmes étrangéres qu'en ſa vieilleſſe, n'eût régné que 40 ans, ſon fils Roboam, qui étoit né d'une mere Ammonite en eût eu 41 quand il monta aprés lui ſur le throne. Ainſi il ne doute point que l'écriture n'ait retranché du conte des années de ſon régne les 40 dernieres qu'il paſſa dans le déſordre & l'idolatrie, par la meſme raiſon qu'il croit qu'elle a abregé le Regne de Saül, & qu'elle n'a point marqué ni les Anarchies, ni les ſervitudes des anciens Iſraëlites. Aprés cela il repond à une petite objection qu'il voit qu'on lui pourroit faire ſur cette longue durée du régne de Salomon; & il donne la Table de ce 5 Age, qui ſelon ſa ſupputation a duré 470 ans 5. mois 10 Jours.

Reſte le 6. Age. Qui finit à la venuë de Jeſus Chriſt, & à qui l'Auteur donne 586. ans. Il prouve cette durée dans le ch. 11. par les Hiſtoires des Chaldéens, des Grecs & des Romains, ne trouvant plus de lumiere pour cela dans l'Ecriture. Il conte que la Monarchie des Babiloniens n'a duré que 48 ans aprés la démolition du Temple, & celle des Perſes 205 ans : qu'Alexandre n'a

vécu que 6 ans, aprés l'avoir entie
ment ruinée par la derniére défaite
Darius : que Seleucus Nicator,
Roi de Syrie, n'a commencé à rég
que 12 ans aprés la mort d'Alexand
que ce Royaume a ſubſiſté prés de
ans ; & qu'il ne fut ruïné par Pomp
que 63 ans avant l'Ere Chrêtienne,
qui fait en tout 584 années. M
pour mieux établir ce calcul, dan
Table qu'il donne enſuite de ce 6
l mêle, parmi les Roys de toutes
ſations, tous les Pontifes des Juifs,
nt fait dans ces temps là la fonc
e Souverains Sacrificateurs, ayant
s les noms de pluſieurs des livres d'
tas, & de Néhémie, & ayant e
unté les autres de l'Hiſtoire des M
abées, de Joſephe, & d'ailleurs.
Aprés avoir ainſi établi ſon ſentim
r des preuves qui lui paroiſſent
nteſtables ; il employe les trois ch
ans à faire un abrégé de l'Hiſtoire
aldéens, des Egyptiens, & des Chino
ns le 12 où il parle des Chaldéens,
emarque que les plus ancienne
rvations que le Philoſophe Calli
e put trouver à Babylone aprés ſa
par Alexandre, n'étoient que de
ans, ce qui ſelon ſon calcul n'al
que vers le tems d'Abraham. Il
dit

dit qu'aprés Nimrod fondateur de cet Empire, il y eut 7 Roys Chaldéens, auxquels il en succeda 6 Arabes, & qu'aprés le dernier de ceux ci, Belus Prince de Ninive ; s'étant rendu Maître de l'Empire de Babylone, il l'unit à celui d'Assyrie, & commença ainsi la 1 Monarchie. En suitte il donne les noms de ces 13 Roys qu'il met entre Nimrod & Belus, & il marque le temps que chacun a regné, ce qui monte en tout à 440 ans. Il refute l'opinion de ceux qui les ont cru supposez & il prétend même que c'est de quelques uns d'eux que les Prophetes parlent en divers endroits, comme de Dieux des Chaldéens, qui les avoient déifiez, aussi bien que leur Belus, qui selon lui étoit ce Bahal si célébre dans l'Ecriture, dont le culte étoit déja établi chez les Phéniciens devant la mort de Moyse. Enfin il conte 41 Roys depuis Belus jusques à Sardanapale, par qui finit cette 1. Monarchie, sous le régne de Joram Roy de Juda, 10 ans devant la 1 Olympiade, & il donne à ces 41. Roys 1460 ans. Ainsi Nimrod ayant usurpé l'empire de Babylone, à la naissance de Phaleg, l'an 2787 de la Creation du Monde, & 300 ans avant le premier des Roys Chaldéens ; & ces 7 Roys Chaldéens ayant regné

225 ans, & les 6 Arabes 215. & la M
narchie que Belus établit ſur les ru
de leur régne ayant duré 1460 ans.
eſt clair que cet empire n'a duré en
depuis Nimrod qui le fonda, juſqu
Sardanapale avec lequel il tomba, q
viron 3000 ans, à quoy il faut reduire
nombre prodigieux de ſiécles que
Préadamites lui donnent. Dan
reſte du Chap. l'Auteur parle des
nouveaux Royaumes qui furent réta
à Ninive & à Babylone, peu de te
aprés la mort de Sardanapale; pa
qu'ils ont beaucoup de liaiſon av
l'ecriture ſainte : & il remarque q
le fondateur du 1. fut un Ninus, q
faut bien dit il ſe garder de confon
avec le Mary de Semiramis, & que
lui qui établit le dernier ce fut ce N
bonaſſar dont l'Ere qui porte ſon nom
qui commence le 26 février de la 1 an
née de la V I I I. Olympiade, a rend
fic celebre.

Le chap. 14. eſt fort long, parce que l'Auteur y explique avec beaucoup d'eſtenduë & d'exactitude, les Dynaſties des Egyptiens, que perſonne n'a voit encore bien développées. D'abord il fait voir qu'il s'en faut bien que ce peuple ne ſoit auſſi ancien, que les Préadamites l'ont voulu croire ſur le rap

port

port de Manethon. Car quoi qu'il y ait beaucoup d'apparence, que l'Egypte a eſté habitée par Mitſraïm, & par Caïn meſme, dont elle porte les noms, & qu'on ne puiſſe douter qu'elle n'ait eu des Roys tres anciens, puis que l'on en voit d'eſtablis du tems d'Abraham, il eſt pourtant clair par un Canon des Roys de Thebes, dont Syncelle a conſervé un fragment, & par le temoignage conſtant de divers Anciens Auteurs, que Ménés eſt le premier qui y eſt monté ſur le throne : & il pretend faire voir par ce qu'il va dire des Dynaſties, dont ce premier Roi poſa les premiers fondemens, qu'il ne commença à regner qu'environ 3200 ans avant l'Ere Chrétienne. Il entre donc incontinent dans le détail de ces Dynaſties. Il marque l'origine & la durée de chacune, & les Roys qui y ont regné; il juſtifie ce qu'il avoit ſuppoſé dans le chap. 8. que les 17 premieres avoient eſté collatérales : & qu'il n'y a eu que les 13 dernieres qui ayent ſuccedé les unes aux autres. Et comme il croit démontrer par là qu'elles ont duré en tout 1619 ans, & que la derniere finit par *Nectanebe*, 350 ans devant la naiſſance de Jeſus Chriſt, il en conclut qu'il faut néceſſairement que les Juifs, qui ne

content pas 2500 ans depuis le deluge jusques à l'Ere Chrêtienne, se mécontente extrêmement, puis qu'il est évident par son calcul que ces Dynasties ont commencé 3000 ans avant cette Ere. Tout cela est marqué fort nettement dans la Table qui suit ce chapitre.

Enfin dans le 14. il passe aux Chinois, dont il établit l'antiquité par quelques conjectures, & par ce que l'on a appris depuis peu de leur Histoire; particulierement parce ce qu'en rapporte le Jesuite Martini, dans sa 1. Decade qui comprend tout le tems de la durée de leur Empire, depuis sa fondation jusqu'à Jesus Christ. Il remarque qu'ils tiennent eux-mêmes pour suspect, tout ce que leurs Annales disent de leur état devant Fohi: mais qu'ils croyent que depuis lui, leur Histoire est indubitable. Il dit qu'il est constant parmi eux que ce Fohi, à qui ils attribuent l'invention de leurs premiers Caracteres, qui étoient Hieroglyphiques, & bien differens de ceux dont ils se servent aujourd'hui, a été leur premier Empereur. Aprés ce 1. Roy il en conte 7 autres tous Electifs, & il donne à ces 8 premiers Roys 745 ans. Il dit qu'aprés eux l'empire fut successif, & qu'au tems de Jesus Christ il avoit passé en 5 differentes familles;

Que

ue ceux de la 1. famille, nommée *Hiaa* t régné 441 an : ceux de la 2. nom-ée Xanga 644 ans : ceux de la 3. nom-ée *Cheva*, 876 ans : ceux de la 4. nom-ée *Cina*, seulement 40 ans ; & ceux e la 5. nommée *Hana*, 460 ans, dont ourtant il ne s'en eſt écoulé que 206 vant la venuë de Jeſus Chriſt. Com-e donc ſelon ce calcul cet Empire a é fondé 2952 ans devant l'Ere Chré-enne, l'Auteur en infere encore que lui des Juifs modernes eſt neceſſaire-ent faux, puis que ſelon leur ſupputa-ion il faudroit que cet Empire eût ſub-iſté plus de 600 ans avant le Deluge, & u'il faut bien que le Monde ſoit plus ieux qu'on ne le fait ordinairement.

En effet il dit dans le ch. 15. Que les Anciens Chrétiens étoient ſi perſuadez qu'il avoit déja duré 6000 ans, ou environ, que c'eſt ce qui en fit tomber la plûpart dans l'erreur des Millenaires, qui pretendoient que Jeſus Chriſt devoit revenir au Monde à la fin des 6000 ans pour regner 1000 ans, & y faire jouir l'Egliſe d'une parfaite proſperité temporelle. Le chap. 16. n'eſt qu'une recapitulation ſommaire de ſon Traitté, où il explique briévement quand & par qui il prétend que le Texte Hébreu a eſté corrompu ; aprés quoi il finit par l'elo-

ge

ge de la verſion des 70. Il donne à la fin du livre un Canon Chronologique depuis la Création du Monde juſqu'à Jeſus Chriſt.

On laiſſe aux lecteurs à juger du fond de l'ouvrage, mais on ne doute point que la netteté, & la maniere aiſée de dire les choſes les plus difficiles, qu'on y trouve par tout, ne ſoient estimées de tout le Monde, & que l'Auteur n'eût fait plaiſir au public de ne ſe point tenir derriere ſon Tableau.

ARTICLE VIII.

Rethorica Sacro Prophana à Reverendo Carolo Drelincurtio filio ſuis Junioribus Antonio atque Petro Pariſiis dictata anno 1659. *Tractatus longè Poſthumus.* Lugd. Batavorum apud Nicolaum Parmentier 1687. *in* 12. *C'eſt-à-dire*, Réthorique Prophane & Sacrée de M. Drelincourt, Ouvrage Poſthume.

LE Public auroit fait une perte ſi ce petit Ouvrage s'étoit perdu, aprés avoir été enſeveli l'eſpace de vingt-ſept ans, M. Drelincourt ce celebre Profeſſeur en Médecine de Leyden vient de

le publier. Nous avons peu de Réthoriques Sacrées; celle-cy en eſt une, le eſt courte, la méthode aiſée, la utilité des penſées, la netteté des expreſſions, la fidélité dans la citation s paſſages qu'on a fort exactement nferez ſans en remarquer aucun qui it cité faux doivent la rendre conderable.

Elle eſt diviſée en quatre parties qui aitent des quatre principales figures e la Réthorique. On y explique d'abord cette figure qu'on appelle metonimie & à l'occaſion d'un paſſage des Actes où Saint Pierre dit, qu'il n'a ni or ni argent, mais qu'il donne ce qu'il poſſede. Il remarque la ridicule coûtume du Pape, lors que le jour de ſon couronnement il jette au peuple Romain quelque monnoye d'airain en lui diſant comme Saint Pierre à l'aveugle, je n'ai ni or ni argent, mais je te donne ce que j'ai, & qui un moment aprés lorſqu'on l'a placé dans la chaire percée, il diſtribuë de la monnoye d'argent en prononçant ces paroles de David, il a diſtribué, il a donné aux pauvres, ſa juſtice demeure éternellement.

En parlant des differentes eſpeces d'ironie, il trouve que celle où l'on feint

feint de paſſer ſous ſilence les crime
d'un peuple ou de ſes ennemis eſt
plus efficace. La moderation du Pr
dicateur ou de l'Ecrivain plaît, on l
ſçait bon gré de nous avoir épargné
peine d'entendre des choſes déſagre
bles ou qui nous auroient fait ho
te. Ainſi le cœur ſe trouve mieux d
poſé à recevoir ce qu'il enſeigne. Po
mieux faire comprendre la choſe ;
en apporte l'experience d'un Auteu
qui au lieu de repreſenter avec des te
mes vifs & forts toute la corruption o
l'Egliſe Romaine a été plongée pen
dant pluſieurs ſiecles, ſe contenteroit
de dire qu'il paſſe ſous ſilence les
noms de ces Papes, que le Cardinal
Baronius a repreſentez ſi chargez de
crimes, qui montoient ſur le Trone
par la faction de deux femmes publi
ques, & ſe détronoient enſuite, il ſoû
tient qu'une ſemblable moderation fait
un plus grand effet ſur l'eſprit que tou
tes les déclamations des Predicateurs.
On trouve auſſi qu'une ironie conti
nuée a beaucoup de force comme celle
de Virgile où Junon dit à Venus

Egregiam vero laudem & ſpolia ampla
refertis, &c. On en voit auſſi un exem
ple admirable dans la premiere Epître
de Saint Paul aux Corinthiens.

Com-

Comme la métaphore cauſe de grandes difficultez dans l'explication des paſſages de l'Ecriture. On s'attache particulierement à l'éclaircir & à en donner les preceptes d'une maniere nette & ſolide. Cette matiere a depuis fait la matiere d'une grande diſpute, les controverſiſtes ne pouvant convenir entierement des reigles qui ſe donnent ſur ce ſujet dans l'un ou dans l'autre party. Il faut demeurer d'accord que les Ecrivains Sacrez ont ſouverainement aimé cette figure, mais la difficulté eſt de bien diſtinguer les paſſages où ils l'ont employée. On remarque en parlant de l'Hyperbole que les Auteurs Sacrez s'en ſont ſervis. Moyſe dit que l'armée des ennemis étoit comme le ſablon de la mer, & Saint Jean aſſure par une ſemblable figure que le monde ne contiendroit pas tous les livres qu'on écriroit ſur la vie & les actions de Jeſus-Chriſt.

AR-

ARTICLE IX.

L'œconomie divine, ou Syſtéme Univerſel démontré des œuvres & des Deſſeins Dieu envers les Hommes : Où l'on exp que & prouve d'Origine avec une évi ce & une certitude Metaphyſique les Pr cipes & les Veritez de la Nature & de Grace, de la Philoſophie & de la Théo gie, de la Raiſon & de la Foy, de la M rale naturelle & de la Religion Chrétie ne : Et où l'on reſoud entiérement les gra des & épineuſes difficultez ſur la Préd ſtination, ſur la Liberté, ſur l'Univer ſalité de la Redemption, & ſur la Pro dence &c. Par Pierre Poiret. A Am ſterdam, chez Henry Wetſtein, 168 7. vol. in 12.

L'on ſe peut aſſurer de ne trouver rien dans ce qu'on va lire touchant cet Ouvrage, qui ne ſoit conforme aux ſentimens de l'auteur, puiſque c'eſt de lui que l'on a ce qui s'enſuit.

On voit par la Préface, que le gros de l'œuvre n'a pas été entrepris par deſſein formé. L'auteur ne ſe propoſoit que de traiter de la ſeule *Prédeſtination*: Mais voulant rechercher ſa matiére dés

les

es premiers principes, il en rencontra qui lui parurent & ſi clairs & ſi feconds, que de s'étendre à la découverte & l'explication de toutes ſortes de choſes, & d'enlever dés la racine toutes les difficultez que les Athées & les Libertins, auſſi bien que les Théologiens, les Metaphyſiciens & les Phyſiciens, trouvent ſur toutes ſortes de ſujets. Cela le fit reſoudre à faire voir en 6 Traitez, comment toutes choſes, & particulierement l'homme, (1) dans leur Creation & leur origine, (2) dans leur dépravation par le péché, (3,& 4) dans leur Retabliſſement avant & aprés JESUS-CHRIST, (5) dans l'opération de Dieu avec celle de l'homme, & (6) dans la diſpenſation de la Providence divine, paroiſſent à nud, pour ainſi dire, par le moyen de ces principes-là, qui d'ailleurs n'ont pour but & pour effets que de faire connoître avec amour & admiration la grandeur, la Bonté, la juſtice & la Gloire de Dieu, & de diſpoſer les hommes à paſſer des ſpeculations & des démonſtrations métaphyſiques que l'on promet, au mépris de toute autre choſe & de toute autre occupation que celle d'aimer Dieu ſeul & de ne vivre plus que pour lui, hors de quoi l'on ſera un jour bien-

bien-honteux de paroitre en ſa preſen
avec l'équipage de toutes les vanit
& folies dont on s'amuſe durant c
te vie.

On ſe précautionne contre le m
contentement de 3. ou 4. ſortes de
cteurs. 1. contre ceux qui mépriſant
choſes metaphyſiques & intellectuell
les traitent de galimatias, de broüil
ries, de choſes obſcures, myſtérieu
& inexplicables, faute de ne les av
pû comprendre du paſſé, & de s'é
obſcurci, epaiſſi, & corrompu la Raiſ
par des occupations ſuperficielles
diſtrayantes, ou par le peu d'amour en
vers les choſes divines. Comme un
Raiſon ainſi malade & corrompuë
peut bien exciter en elle les idées d
choſes ſpirituelles, ni en bien juge
Pour remedier à cela l'on dit, 1. qu'
n'y a rien qui gueriſſe, étende & qui
affermiſſe plus la Raiſon, que l'amour
& le deſir de Dieu & des choſes éternel-
les, que j'appelle, *la foy* : 2. que la
Raiſon ainſi affermie peut & doit enſuite
comprendre par la clarté de ſes propres
idées tant les principes des choſes, que
la fermeté des demonſtrations & la liai-
ſon des conſéquences qu'on en veut ti-
rer. Voilà une penſée bien éloignée de
celle qu'on m'impute par raillerie dans

la

Bibliotèque Universelle, comme ſi outre raiſon humaine je demandois pour s demonſtrations qu'on *y apertât un de foy*, & *qu'on receût avec foi les véri-que je promets d'apprendre*, ce qui veut populairement, que je demande mes lecteurs *un conſentement pour des ſes inévidentes*, comme on definit vul-ement *la foi*. Ciceron dit, qu'un teur doit être un homme de bien; n que la probité ſoit le moyen pre & immédiat de parvenir à cet ; mais elle y diſpoſe & y affermit ſprit. Je dis de même, qu'un Phi-ſophe, ou une perſonne qui veut omprendre les choſes intellectuelles, oit être un homme de bien, doit ai-er Dieu & deſirer ſa lumiére & ſa race pour les choſes éternelles, ou, e qui eſt le même, qu'il doit avoir a foi divine : non que cette foi doive enſuite s'apliquer à admettre les con-cluſions métaphyſiques qu'on nous pré-ſente ; mais c'eſt qu'il reſulte d'elle ſur la Raiſon un enbompoint, ou ſi l'on veut, une grace qui perfectionne la Raiſon & qui la rend propre à ſe bien acquiter de toutes ſes fonctions, à bien ſe former des idées, à bien deduire des conſéquences, & à bien compren-dre les démonſtrations des autres.

C'eſt

C'eſt ce qu'on peut voir expliqué
Tom. 2. p. 566. 576. & Tom. 3.
223 ad 228.

2. Enſuite comme on prévoit q
les lecteurs Phyſiciens ne ſeront pas
ſurpris de trouver ici de tout-au
principes que les leurs, on fait voir
peu de mots la ſource, les fondeme
& la ſolidité des nôtres, auſſi bien
l'inutilité & la fauſſeté des vulgai
ſoit d'Ariſtote, ſoit de des-Cartes,
ne peuvent expliquer un ſeul des
vrages de Dieu tels qu'ils ſont en
nature primitive & qu'ils ſeront da
leur durée éternelle. 3. On déclar
comment on ſatisfera ceux dont le
difficultez ſont tirées du côté de la Re
ligion, auſſi-bien que ceux qui n'ayant
point d'étude, pourroient trouver mau
vais qu'on traitaſt ces choſes d'*une*
manière qui leur paroitra un peu dif
ficile : ſur quoi on leur donne quel
ques avis de lecture pour y trouver
d'abord de la facilité & de l'utilité : on
en donne encore quelques autres ſur
quelques particularitez ; & en faiſant
voir le fondement & le ſubſtantiel de cet
ouvrage, l'on montre ce qu'il faut en
treprendre ſi l'on s'y veut oppoſer.

L'on avertit à la tête du 1. Traité
qui eſt l'*Economie de la Création*, que
comme

me on y recontrera quelques ma-
res un peu abſtraites & difficiles, il ne
t pas juger des ſuivans ſur le pied
celui-ci. On emploie le 1. Chap.
ciliter aux Sceptiques & aux Athées
me, l'entrée dans les véritez ſui-
ntes. On y donne un exemple de
ité indiſputable, *Je ſuis*; & deux
gles générales de certitude : en con-
nence dequoi, l'on démontre *l'exi-
ce de Dieu* par 5 argumens tirez, 1.
ce que Dieu eſt modifié extrinſé-
ement par nôtre eſprit; 2. de ce que
us avons pluſieurs perceptions idé-
es de lui; 3. des perceptions vives
expérimentables de la Divinité; 4.
la notion de l'être ſimple; & 5. des
preſſions pleines & vives de l'Etre
mple & abſolu ſur l'ame. Il y a encor
à la page 116 un 6. argument de
l'exiſtence de Dieu que l'on prouve
par l'idée de quelque créature que ce
ſoit, ne fuſt-ce que d'une pouſſiére ou
d'un grain de ſable. On fait voir,
comment ſans la connoiſſance de Dieu
l'on ne peut avoir nulle connoiſſance
claire & ſolide ni de ſoi-même ni d'au-
tres choſes, au lieu que Dieu ſe peut
clairement connoître étant conſidéré
tout ſeul.

Delà on conclud, (Chap. 2.) que

ce

ce qu'il y a de premier & de plus fondamental dans *l'Idée de la Divinité*, et *la Suffisance*, par laquelle Dieu sans aucune Idée des créatures ni des choses des créatures se suffit à lui-même avec sa seule idée ou Image, & son seul Amour. L'on prouve cette vérité de la Suffisance de Dieu (qui renferme celle de la Ste. Trinité, & qui est un des principaux fondemens de cet Ouvrage,) par des considérations tirées de la perfection de Dieu, de sa felicité, de son intelligence, de son amour, de sa necessité, de son éternité, de sa simplicité & de sa Sainteté. Et comme il suit de là, que *les idées des choses* ne sont ni nécessaires à Dieu, ni éternelles, mais un pur néant d'elles-mêmes; on explique & on prouve par beaucoup de raisons (Chap. 3.) cette vérité contre les Scholastiques, aussi-bien que contre le P. Malebranche, qui veut qu'elles soient *la substance de Dieu en tant que representative des creatures*.

Pour découvrir *la source & la nature des idées*, on fait voir (Chap. 4.) comment Dieu contemplant en soi-même l'infinité de ses attributs & de ses divines perfections, avec quoi il se suffisoit heureusement, a *voulu* néanmoins

par

r une eſpéce de delectation arbitrai-
formerr dans ſon concept des *ta-*
aux qui le repreſentaſſent, & les
duire enſuite hors de lui. Cette
lonté eſt ſon *Decret* : Les *tableaux*
bitraires de ſon concept ſont les *idées*
choſes; & leurs *productions* hors de
ſont les *créatures ou les choſes* exi-
tes.

Comme Dieu eſt ſuffiſant à ſoi, qu'il
avoit ſe paſſer de ce décret; que
idées ne ſont que néant d'elles-mê-
es, que Dieu n'avoit rien à repre-
nter arbitrairement que ſes divines
rfections, & qu'il eſt conſtant, con-
rme à ſoi, ſimple, infini, &c. On
it voir. (Chap. 5.) que *les proprietez*
divin decret ſont d'être, 1 deſinte-
reſſé, 2 libre & arbitraire, 3 indiffé-
ent à établir les idées & les choſes
comme elles ſont ou tout autrement,
4 repreſentatif de Dieu & de ſes per-
fections, 5 immuable, 6 accordans
enſemble, 7 ſans partialité, 8 ſans bor-
nes, & 9 abſolu. On découvre à ce
ſujet pluſieurs *proprietés des idées* & des
choſes primitives, comme entr'au-
tres, que *rien de foible*, *de ſtérile*, *de*
manquant, *de laid*, *rien qui fuſt mau-*
vais, *confus*, *mal-accordant*, *inquiet*,
douloureux, *miſérable*, *ignorant*, *errant*,

ſtupide, *ſale*, *impie*, *pecheur & criminel*, *ne peut être decreté ni établi de Dieu* & que *le divin décret eſt aux choſes la ſource & un principe de force*, *d'abondance*, *de fertilité*, *de beauté*, *de bien d'ordre*, *de ſageſſe*, *de bon-accord*, *de paix*, *de contentement*, *de béatitude*, *de joïe*, *de lumiere*, *de pureté*, *de Sainteté d'amour divin*, *de gloire*, & de toutes ſortes d'avantages.

On reduit dans les Chap. 6 & 7 ces *proprietés des choſes* à ſix. Comme Dieu a voulu arbitrairement ſe dépeindre ſoi-même hors de ſoi, & qu'il eſt un être perpetuel, actif, bon, beau, lumineux, heureux, fecond; l'on fait voir, qu'il ne peut s'être dépeint autre qu'il eſt; & ainſi, que les créatures ont reçû de ſon decret les proprietez, 1 de *durer*, 2 d'être *actives*, 3 d'être *bonnes*, 4 *lumineuſes* & belles, 5 accordantes & *heureuſes*, 6 & *tres-fecondes*. A l'occaſion de la 2. de ces proprietez, l'on refute l'opinion de ceux qui nient l'activité des cauſes ſecondes, & particulierement du P. Malebranche; & l'on y traite des *facultez* qu'on definit & explique en 2 maniéres, l'une claire, par un *pouvoir de faire ou d'agir*, &c.; l'autre plus métaphyſique, qu'on a averty devoir être obſcure à ceux qui n'ont

ont pas l'habitude de rechercher les oſes juſques dans leur ſource. L'on ontre au ſujet de la beauté, que tout primitivement lumineux, & ſur le et de la fécondité ; que c'eſt une opriété de toutes choſes, des correlles & des ſpirituelles ; & l'on prou, que les ames ſont produites par principe. Enfin l'on y avertit, que l'on ne voit pas preſentement les oſes dans l'état de beauté, de lumiére, de bonté & de felicité qu'on crit, c'eſt que le péché les a accaées de ténébres & de malediction ; & a ſoumiſes à l'état de corruption de vanité où S. Paul dit *qu'elles gémiſſent ſoupirant aprés leur rétabliſſement* tur.

Aprés ces conſidérations générales ur Dieu, ſur ſon exiſtence, ſa nature, ſes décrets, ſur les idées, ſur les êtres en general, & ſur leurs propriétez univerſelles, qui repreſentent *l'être*, la *puiſſance*, la *bonté*, la *beauté*, la *felicité* & la *fecondité* de Dieu ; l'on vient à rechercher, ſi Dieu ne pourroit pas ſe repreſenter hors de lui d'une maniére encore plus parfaitte, entant que *vivant*, *libre*, *Souverain*, *independant* ; entant que ſe deſirant, ſe trouvant, & acquieſçant dans ſoi ; ou, entant que

Dieu *Père*, *Fils*, *& S. Esprit*. C'eſt ſu
quoi Dieu même étant entré en deli
beration, a conclu, *Faiſons l'homme
nôtre Image*. Cet homme ſera deſo
mais le principal ſujet de tout l'Ou
vrage ; l'on en conſiderera la nature
l'état primitif, la chûte, le rétabliſſe
ment, les opérations jointes à celle
de Dieu, & les voies de la Providen
ce ſur lui.

Comme *l'homme* eſt un chef-d'œuvr
admirable, dont on a de grandes cho
ſes à dire, pour ne lui pas trop attri
buer & ne le pas confondre avec Dieu
on fait préceder 4 de ſes *propriétez n
gatives* & d'imperfection, la 1. qu'il
n'eſt pas de néceſſité abſoluë, mai
que de ſoi il eſt pur néant ; la 2. qu'il
n'eſt point avantageux à Dieu, & qu'il
ne le peut être ; ſur quoi l'on explique
en quel ſens *Dieu a fait l'homme &
toutes choſes pour ſa gloire* ; la 3. qu'il
n'eſt pas abſolument independant
mais à certain égard & d'une indépen
dence bien différente de celle de Dieu
& la 4. que ſa liberté ne pourra êtr
productive, mais ſeulement admiſſiv
du bien. On recherche à ce ſujet l
nature de la *liberté* & de *l'indifferen*
juſqu'en Dieu, & comment elle
productive des choſes ; comment au

liberté de l'homme ne pourra jamais produire la lumiére de la Foy ni charité ; mais seulement des idées des affections naturelles. Il y a là dans des profondeurs que l'on ne peut representer ici : sur *l'éternité* & sur la *succession* de la *contemplation* de Dieu, non plus que les conséquences que l'on en déduit dans le chapitre suivant touchant la *foi*, la *charité*, les *vertus morales*, la *grace*, *son admission*, *abandon à Dieu*, & la conduite particuliere de la liberté & de ses actes qui regardent les créatures, dont on montre & l'usage & l'abus.

Aprés cela l'on entre (ch. 10.) dans l'explication de ce qu'il y a de *positif* dans l'homme, & l'on fait voir 1. que son ame est de *nature* divine, & qu'elle est née de Dieu, mais par naissance arbitraire & gratuite. Comme cette recherche est profonde & difficile, & qu'on n'en voit pas d'abord l'utilité, on prévient une plainte des lecteurs, qu'on a habillée à la ridicule (aussi-bien que beaucoup d'autres choses) dans la *Bibliotheque universelle*, comme si l'auteur s'étoit apostrophé soi-même d'une maniére assez niaise. 2. On fait voir l'utilité de ces pensées par raport à la *Prédestination* & à *l'immortalité de*

l'ame, dont on donne cinq demonſtrations en même temps que l'on rejette la principale des Carteſiens : Et dans le chapitre ſuivant on prouve par des paſſages de l'écriture, (Gen. 2. 7. Jean 1. 3, 4. Coll. 1. 15. Act. 17. 23. &c.) ce que l'on a dit de la nature divine & de l'origine de l'ame. La *Bibliotheque univerſelle* appelle l'explication de ces paſſages, *myſtique*, auſſi-bien que mes raiſonnemens ſur l'exiſtence de Dieu, mes expreſſions ſur la Trinité, mes raiſons ſur la liberté, mes preuves du peché originel, mes penſées ſur les dernieres revolutions du monde, mon analyſe de l'Epitre aux Romains, tout, juſques dans l'Indice, y eſt myſtifié & transſubſtantié en *myſtique*. Cette pauvre *Myſtique* va bien devenir (ſans qu'on la connoiſſe) une ſelle à tous chevaux pour l'uſage qu'on en voudra faire à décrier ce qu'on n'entend pas. La verité eſt pourtant, que je n'ai rien traité en Théologien myſtique dans cet Ouvrage. J'y ai bien donné en paſſant quelques avis ſur des termes & des penſées qui venoient à leur uſage; mais je n'ai traité mes matiéres qu'en pur *Metaphyſicien* & en *Théologien poſitif*, comme le verront bien ceux qui ſont capables d'en juger.

Aprés

Aprés avoir touché ce qui regarde la nature de l'ame, & avoir remarqué que la 1. des propriétez des choſes, qui eſt la *durée*, ſe trouve vivement dans elle par ſon *immortalité*, il reſte à en faire le même des propriétez ſuivantes, qui ſont, l'activité, la beauté, la bonté & la félicité, ſans rien dire de la fecondité. Comme toutes ces qualitez ſont dans l'ame d'une maniere divine, vivante & libre, on en veut traiter par confrontation avec ce qui eſt dans la nature Divine. On commence (ch. 12. & 13.) par *l'activité*, dont on ſoûtient la réalité tant contre ceux qui nient l'activité des cauſes ſecondes, que contre ceux qui veulent fatalizer tout ſous prétexte de l'infallibilité de la preſcience divine. Cela donne occaſion à traiter à fonds de la *connoiſſance* & de la *préconnoiſſance* de Dieu par rapport & à lui-même & aux ames tant des bons que des méchans. Comme ce que l'on en avance, eſt, ſi je l'oſe dire, trés-ſublime & tres-rare, je n'en puis rien particulariſer icy, de peur qu'il ne paroiſſe incroyable étant ſeparé de ſes preuves. Voilà où finit le 1. Tome.

Le ſuivant continue à traiter (aux chap. 14 & 15.) de la *beauté*, de la

bonté, & de la *félicité* de l'ame, conjointement avec ſon *activité*, & par confrontation avec ce qui eſt en Dieu ſon Original & ſon patron. Et comme dans Dieu la beauté lumineuſe appartient particuliérement au *Verbe*, la bonté au *S. Eſprit*, comme l'activité & la puiſſance au *Pere*, & que la felicité reſulte de l'union des trois adorables perſonnes, du Pere, du Verbe, & du S. Eſprit; l'on explique ce divin myſtére du Pere, de la naiſſance de ſon Verbe, de la proceſſion de ſon Eſprit, & de la maniére dont il trouve ſa felicité en ſoi-même. Enſuite l'on voit, comment l'ame (dont on diviſe les facultez divines,) participe naturellement & ſubjectivement aux propriétez actives du Pere; mais que la beauté lumineuſe du Verbe & la bonté amoureuſe du S. Eſprit, auſſi-bien que la felicité, ne peuvent venir ni demeurer dans elle que de pure grace, à l'occaſion du déſir que la liberté aura tourné vers Dieu; ſans quoi, l'ame devient un *enfer Spirituel* & vivant. L'on explique ici la nature de la *vie* & de la *mort eternelle*. Ceux qui ſavent connoitre le vrai prix des choſes & le vrai but de nôtre création, n'auront pas beſoin qu'on leur recommande celles-

celles-ci, non plus que je n'ai beſoin de répondre à l'objection que la Bibliothéque univerſelle me fait pour les Sociniens, ſi premiérement ils n'avoüient la divinité du Verbe & du S. Eſprit, ce que l'on en dit ici, & l'incomprehenſibilité poſitive qui reſtera éternellement dans ce myſtére adorable.

Puiſque la *Liberté* eſt unie avec les facultez divines de l'ame, & qu'on croit qu'elle n'a pas été bien expliquée juſqu'à preſent, on ſe propoſe d'en traiter à fonds dans la ſuite. Dans le chap. 16. on fait voir ce qu'elle eſt, qu'elle eſt poſſible, qu'elle exiſte, que la doctrine qui veut que ce ſoit Dieu qui détermine toutes choſes eſt incompatible avec elle, & qu'elle n'eſt determinée que d'elle ſeule. Dans le 17. on en allégue plus de 20 raiſons, dans le 18 & le 19 on répond à ſix des objections que l'on fait à l'encontre, & l'on éclaircit toute cette matiére par une comparaiſon tirée de la lumiére.

Aprés les facultez ſupérieures & divines de l'ame, le deſir, l'intelligence, & l'acquieſcence, qui ſuffiſoient pour rendre ſon état complet & pleinement heureux avec Dieu, on traite juſqu'à

la fin, en 8. chapitres, des *facultez intérieures & accessoires*, que Dieu a données à l'ame parce qu'il a voulu qu'outre la jouïssance de son Verbe & de son Amour, elle s'égayast à produire des idées & spirituelles & matérielles, & qu'elle eût le gouvernement du monde par le moyen d'un corps que Dieu lui vouloit unir. L'on y traite donc, de la *Raison*, de *l'imaginative*, de *l'excellence primitive*, *du corps humain*, & des *principes de sa conformation*, des *sens extérieurs*, de la *faculté motrice*, des *gestes*, de la *parole*, & des *passions de l'ame*; de toutes lesquelles choses l'on fait voir la source, la nature, les divisions, les objets, l'usage, la beauté, la bonté, la félicité & la gloire, comme elles étoient lorsque l'homme fut créé, (ce qui est la même chose,) comme l'homme deviendra lorsqu'après sa Resurrection il sera rétabli sur le pied de sa création. On dit sur tout cela des choses bien remarquables. On y propose de nouveaux *principes de Physique*. On y refute le P. Malebranche sur la Raison, qu'il prend pour le Verbe de Dieu; sur les idées, sur les sensations, qu'il dit être excitées de Dieu, sur les sens & sur leurs plaisirs; & l'on croit le faire par des principes un peu plus solides que ne la

fait

fait M. Arnaud. Enfin dans le chapitre dernier, l'on conclud par 69. conſidérations, que *l'homme & tous ſes deſcendans ont tous été prédeſtinez du chef de leur création à la vie éternelle*, & que même il en a été ainſi de tous les Anges. Voilà comment finit l'Economie de la Création.

L'Economie du Peché, qui eſt le Tome III. commence par ſatisfaire en 6. chapitres aux difficultez & aux murmures des libertins & des ames les plus ſcrupuleuſes ſur l'événement du péché. Ces difficultez ſont 1. Pourquoi Dieu a-t'il fait l'homme labile ? que ne le faiſoit-il impeccable ? 2. Pourquoi l'ayant fait labile, ne l'a-t'il pas prévenu de toutes ſes graces pour l'empécher de tomber & pour l'affermir ? 3. 4. Pourquoi a-t'il décreté, ou tout au moins conſenti & permis qu'il péchât ? 5. Et pourquoi s'il le pouvoit empécher, ne le faiſoit-il pas ? On voit bien que l'idée que l'on a de la bonté de Dieu, de ſa ſainteté, & de l'averſion Souveraine qu'il a du péché, fortifient ces difficultez-là, qui ſelon la penſée de bien des ſçavans n'ont jamais été ſoluës de perſonne : On croit y ſatisfaire à plein en faiſant voir, 1. comment l'homme ne pouvoit être créé impeccable, &

que le deſir d'une telle impeccabilité
téméraire, brutal, contradictoire,
approchant du blaſphéme. 2. Comme
il ne pouvoit être d'abord afermy,
que Dieu n'a épargné aucunes de
graces, (prévenantes, ſuffiſantes, e
caces, &c.) pour empécher ſa chû
3 & 4. Comment Dieu n'a decreté
permis le péché, ni même en ſon id
avant qu'il arrivaſt: 5. Et comme
ayant créé l'homme libre, il ne pouv
l'empécher de tomber, parce qu'il
pouvoit vouloir détruire ſa liberté. O
reduit ces hautes matieres à leurs pre-
miers principes, & l'on avertit, que
ce qui les rend difficiles, eſt, qu'on n'a
point eu de juſtes idées de la *liberté* de
l'homme, de la *puiſſance* ni de la *ſcience*
de Dieu, non plus que du *péché*, qu'on
fait voir que Dieu connoit d'une ma-
niére tres pure & admirable. Les cha-
pitres 7 & 8 montrent que le péché vient
de la liberté, & font voir radicalement
comment il ſe commet, & quelles ſont
ſes eſpéces & ſes degrez, aprés avoir ré-
pondu aux queſtions, pourquoi Dieu
a-t'il donné cette perilleuſe liberté, &
pourquoi lui tourne-t'il à mal d'agir li-
brement, & encore, ſi elle peut reſiſter
à Dieu?

On voit dans les ſuivans juſqu'au 13.
com-

comment une partie des creatures purement ſpirituelles ayant évité le peché, il s'eſt pû faire, & s'eſt fait effectivement, que l'autre partie y ſoit tombée; & comment auſſi l'homme eſt tombé d'une maniere plus materielle, nonobſtant toutes les graces & tous les moyens poſſibles, dont Dieu s'eſt ſervi pour le retenir. Sur la *chûte de l'homme* on en fait voir la gradation, on y explique l'hiſtoire ſainte, on y decouvre que Dieu pour l'empêcher converſoit avec l'homme dans un corps qu'il avoit tiré de lui; qu'enſuite aprés quelques infidelitez d'Adam, il lui defendit l'uſage d'un arbre & lui donna une femme: Comment le diable (dont on explique la puiſſance) eut priſe ſur le ſerpent (qui avoit alors la figure du corps humain) pour faire par là conſommer la rebellion d'Adam, qui fut ſuivie de l'extinction de la lumiere du Verbe divin, ou de la foi & de la charité, dans ſon eſprit & dans ſon cœur; de la pleine depravation de ſa raiſon, du déreglement de l'imagination, des ſens, des paſſions, du corps, & de toute la nature; ſi bien que les glorieuſes prerogatives des creatures, dont on a parlé dans les 2 tomes precedens, s'eclypſerent, pour donner place à l'état deplorable de la vanité, de

la corruption, de la langueur, de la douleur & de la mort, où nous voyons que les choſes gemiſſent maintenant : n'eût été qu'il ſe preſentat alors un intercesſeur, le monde ſeroit devenu dès lors un veritable enfer, comme on le demontre au tome ſuivant.

On conte entre les ſuites du peché d'Adam le *péché originel*, ſur lequel on propoſe (chap. 14. & 15.) cinq opinions differentes, la 1. de ceux qui le nient ; la 2. de ceux qui le font conſiſter en de ſimples inclinations, pour leſquelles perſonne n'eſt pourtant coupable ; la 3. du Pere Malebranche, qui l'explique par la voye de l'imagination ; la 4. eſt la voye de l'imputation. On rejette & refute toutes ces opinions-là, pour demontrer la 5. & la veritable, qui eſt fondée ſur la propagation de l'ame, laquelle produiſant ſes ſemblables, (par le principe de la fecondité commun à toutes les creatures,) ne peut les produire qu'avec autant de realité qu'elle en a, avec peu & avec de defectueuſes, ſi elle en a peu & de defectueuſes : de ſorte que comme par le peché elle eſt privée de la lumiere & de l'amour de Dieu, inclinée à tout mal, & ainſi, dans l'element de la mort éternelle ; elle ne peut auſſi produire dans cet état-là que des ames qui ſoient

pri-

privées de grace & de sainteté, & plongées dans la mort. On donne des *principes* & on fait un Systéme sur les *differens états* où se peuvent trouver les *enfans* lorsque leurs parents seroient ou avant ou aprés le péché, avant ou aprés le pardon, bons ou méchans, ou que l'un des parens seroit bon & l'autre impie, & que les enfans vinssent à mourir en bas âge. On resoud en suite 19. ou 20. *objections contre le péché originel*, & entr'autres celles qui sont proposées comme insolubles dans un livre intitulé, *Entretiens sur diverses matiéres de Théologie.* On traite toutes ces choses métaphysiquement, les reduisant toûjours à leurs premiers principes. On éclaircit aussi les principaux *passages de l'Ecriture* que les Pélagiens veulent énerver pour éviter la preuve de nôtre corruption originelle ; & l'on conclud ce Tome par la recapitulation de plus de 30. considérations qui prouvent, *Que Dieu n'a pas prédestiné ni engagé l'homme à la chûte ni à la peine du péché, ni par idée, ni par décret, ni par consentement, ni par opération : mais que c'est uniquement la créature qui s'y est engagée d'elle même par sa propre & libre fiction & volonté, par son consentement, & par sa trés-libre opération.* En finissant l'on donne les idées de la

Justice

Juſtice de Dieu, & de ce que ſont proprement la *réalité*, le *bien*, la *perfection*, le *mal*, *l'imperfection*, le *bonheur*, le *malheur*, & leurs *differences* reciproques.

Dans le IV. Tome on avertit d'abord, que pour en comprendre les Demonſtrations il eſt bon d'avoir toûjours ce principe devant les yeux, *Que Dieu a créé l'homme pour habiter librement dans lui par ſa lumiere & par ſon amour, qui ſont lui même; & que la Créature ne peut faire ni produire Dieu; & auſſi, que nul ne peut produire ni donner ce qu'il n'a pas.*

D'ici l'on prouve (chap. 1. 2. & 3.) que l'homme s'étant privé de ſon bonheur par ſa chûte, il ſe trouve dans une *miſere* & une *impuiſſance* ſi abſoluë, que ni Anges, ni lui même, ni ſes facultez, ni ſa Raiſon, ni les créatures materielles, ne pouvoient l'en relever; & que toutes ces choſes lui devoient plûtôt devenir ſujets de tourmens & d'enfer. On explique à cette occaſion la nature de *l'Enfer matériel*, dont on rapporte les tourmens à 4 ſources. Entre bien des choſes dignes de remarque, l'on y fait voir, que le Paradis ſeroit plus inſupportable aux méchans que l'Enfer le plus terrible, & comment les damnez ne pourront mourir, ſe miſſent-ils mille

&

& mille fois en mille piéces. Le même ſujet donne occaſion à découvrir les *fondemens* & la *néceſſité* de la Doctrine de l'Evangile ſur le *Renoncement* à ſoi même & à toutes choſes.

Dans les chap. 4. & 5. on prouve, que la *Delivrance* de l'homme eſt tellement poſſible par la *Bonté* de Dieu, que pourtant ſa *Juſtice* s'y oppoſe. On explique la nature de ces deux attributs. On démontre la validité de cet obſtacle; comment il doit être enlevé; que la divinité ſeule ne pouvoit pas cela; & qu'il falloit quelque ſujet diſtingué d'elle, & néanmoins auſſi digne qu'elle, aſſavoir nôtre adorable Mediateur, JESUS-CHRIST, dont on explique l'intervention & le procedé envers Dieu & ſa Juſtice, ce qu'il a demandé, ce qu'il a obtenu, & ce qu'il a reciproquement promis: ce qu'il eſt devenu à l'homme & à la nature, dont il a ſuſpendu la malediction, & qu'il benit & gouverne par lui même & par l'entremiſe des Anges. Le lecteur s'imaginera peut-être, que ce ſont de vieilles choſes qui ont été déja cent & cent fois rebattues. Si les bornes de cet abregé me permettoient d'en ſpécifier quelque choſe, on verroit bien que ce n'eſt pas cela; & que je me ſuis plûtôt fait une

loi

loi de chercher la verité de toutes choſes dans leurs premieres ſources & leurs premiers principes, que de m'arrêter aux routes vulgaires & ſuperficielles qui s'accommodent ſi bien avec la corruption & la flatterie du cœur de l'homme.

On décrit enſuite aux chap. 6. 7. 8. & 9. comment aprés que IESUS-CHRIST a obtenu pour l'homme & le pardon & le nouvel offre de la grace, de la lumiere & de l'Amour divin, qui ſont Dieu même, il procéde pour introduire ces choſes dans ſon eſprit & dans ſon cœur. On fait voir que Dieu, ſa lumiére, ſon amour, & en un mot *la Grace*, eſt offerte & entre dans l'homme *par l'interieur* & le centre du cœur, & l'on remarque 8 de ſes *proprietez*, qui ſont, 1. diſſimuler le péché de l'homme; 2. l'illuminer interieurement; 3. l'effrayer; 4. le delecter par prévenance; 5. le mettre en amertume; 6. lui donner une delectation & une paix ſolide; 7. abonder même au deſſus du péché contre le S. Eſprit (lequel on explique, auſſi bien que les péchez contre le Pere & le Fils,); 8. & enfin, être efficace & victorieuſe de tout péché quand on lui donne place.

Il

Il reſte encore neuf chapitres de ce Tome, qu'on remet au mois ſuivant avec l'abrégé des trois derniers volumes.

CATALOGUE DES LIVRES Nouveaux.

Traité touchant l'origine des Dixmes & l'Obligation de les payer in 12. A Paris chez Daniel Horthemels 1687.

Franc. Zypæi fundamenta Medicinæ Reformatæ phyſico-anatomica Editio ſecunda, ex M. S. Authoris aucta, correcta & emendata in 8. Bruxellis apud Ægidium t'Serſtevens 1687.

Le Guide des Negotians & Teneurs de livres ou Nouveau Traité ſur les livres de comptes à parties doubles &c. la Difference des monnoyes, des Poids, des changes & du Style des Banquiers par le Sieur de la Porte in 12. A Amſterdam chez Pierre Mortier 1687.

Examen des Endroits de l'Accompliſſement des Propheties de M. J. qui concernent la ſupputation des Temps, & de quelques autres endroits conſidérables, par lequel paroît que l'on ne peut conter ſur ſes Explications, &c. 8. 1687.

Voyage de Suiſſe, d'Italie & de quelques

ques autres Endroits d'Allemagne & de Fra
ce fait ez Années 1685. *&* 1686. *par*
Burnet. D. en Theolog. avec des Remarq
d'une Personne de qualité, touchant la Sui
& l'Italie 12. A Rotterdam, chez
braham Acher, proche la Bourse 168

Rome Anti-chrestienne ou conformité
l'Horrible Persecution qu'Antiochus exer
contre l'Ancienne Eglise, avec celles q
le Clergé de France fait souffrir aux R
mez &c. in 12. A Cologne chez Pie
Marteau 1687.

Animadversiones ad Nuperum Scriptu
Dn. Petri Jurii unionem Ecclesiæ Euange
licæ & Reformatæ concernens, quibus comple
res Difficultates, sanctam animorum Co
cordiam remorantes expediuntur, &c Au
ctor Daniel Severinus Sculletus in 8. Ham
burgi ex Officina Petri Grooten 1687.

Lettres de Citation à Mr. Burnet Docteur en Theologie pour comparoître en Escosse le 27. Juin vieux stile avec la Reponse de ce Docteur, & trois lettres qu'il a écrittes sur ce sujet au Comte de Midletonne Secretaire d'Estat de sa Majesté Britannique. 1687. in 4.

Campegi Vitringa de decem virtutibus ad sacra necessaria veteris Synagogæ curanda deputatis liber singularis, in quo Sententiæ Ligtfooti de hoc Argumento, non ita pridem à se acceptæ ratio redditur, quæ-

que

que illi nuper objectæ sunt difficultates è Medio removentur illustratis ubi occasio est eum locis S. Scripturæ, tum antiquis civitatis Hebræorum consuetudinibus 4. *Franek. apud* Johannem Gyselaer 1687.

Histoire du Monde de Mr. Chevreau 12. 4. voll. A la Haye chez de Hondt & Ellynchuisen 1687.

Ad Nummum Furiæ Sabiniæ Tranquillinæ Aug. Imp. Gordiani tertii uxoris Dissertatio, Auctore Otthone Sperlingio V. J. Doct. 8. Amstelodami apud Henricum Desbordes 1687.

Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties ou on répond aux objections qui ont été faites contre cet Ouvrage par le S. P. J. P. E. P. E. T. A. R. A Rotterdam, chez Abraham Acher 1687.

Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte par Jean Guillebert in 8. A Amsterdam, chez Henry Desbordes 1687.

Lettre de Mr. . . Missionnaire Apostolique en Angleterre à Mr. Fore Docteur de Sorbonne 12. 1687.

Lettres de Mr. le Chevalier d'Her Seconde partie. 12. A Amsterdam, chez Pierre Mortier 1687.

TABLE

des Matieres principales.
Juin 1687.

Remarque de Mr, l'Abbé D. C. sur la Replique de M. L. touchant le Principe mechanique de M. Descartes, contenuë dans l'Article II de ces Nouvelles mois de Fevrier 1685 pag. 57

Reflexions chrestiennes & morales sur l'Histoire tant sainte que prophane 59

Joh. Christophori Wagenseilii Doct. & in Acad. Altdorf. Prof. Exercitationes sex variii argumenti 59

Tractatus Theologicus de Magia, exhibens ejusdem Etymologiam, Synonymiam, Homonymiam, existentiam & naturam &c accurante Joh. Adamo Osiandro S. S. T. D. Cancell. & præposito Ecclesiæ Tubingensis 61

Lettre de Mr. Mousinot Chanoine de St. Me à Paris touchant la Traduction des Benefices du P. Paul 626

Joh. Henrici Heydeggeri Sod. Babel Rabbat. seu in Divi Iohannis Theologi, Apocalypseos Prophetiam de Babylone magna Diatriba 628

l'Antiquité des temps rétablie & defendue contre les Iuifs & les Nouveaux Chronologistes 639

Rethorica sacro prophana à Reverendo Carolo Drelincurtio filiis suis Iunioribus Antonio atque Petro Parisiis dictata Anno 1659. *Tractat. longè posthumus* 662

L'Oeconomie divine ou Systeme universel & démontré des œuvres & des Desseins de Dieu envers les hommes &c. par Pierre Poiret 666

Catalogue des livres Nouveaux. 691

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1687.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.
Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Juillet 1687.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straet, près le Dam.

M. DC. LXXXVII.
Avec Privilege des Etats de Hollande & Westfr.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1687.

ARTICLE I.

L'Oeconomie Divine, ou Système Universel, & démontré des œuvres & des desseins de Dieu envers les hommes. &c. par Pierre Poiret. A Amsterdam, chez Henri Wetstein 1687. 7. voll. in 12.

Dans les Nouvelles du mois précedent on a donné l'Abrégé de la moitié de cet Ouvrage, en voici la continuation.

APrés avoir vû ci-devant; 1. Que l'homme a été créé en gloire avec une infinité d'avantages & de graces, dont la capitale & la source de toutes les autres, étoit, de posseder dans son intérieur Dieu même, sa lu-

mière & ſon amour ; 2. Mais que ſon péché il s'en eſt funeſtement vé, & s'eſt rendu miſérable, impuiſſa & indigne de tout bien ; 3. Et que néa moins Jeſus-Chriſt par ſon mérite a o tenu le pardon du démérite de ce m heureux, & le pouvoir de remet de nouveau dans ſon cœur la lumiè & l'amour de Dieu ; On découvre vé la fin du chap. 12. qu'il y a dans l'ho me deux ſortes *d'obſtacles* qui s'opp ſent à cette entrée, à cette infuſion, cette opération de la *Grace* de Dieu da ſon intérieur ; l'un eſt, qu'étant deve tout extérieur, il ſe *diſtrait* continu lement au dehors, ſans rentrer dans ſ pour y écouter la voix de Dieu & y co opérer : l'autre eſt, qu'il eſt incliné, d même entrainé à tout mal par le *déré glement* de ſes paſſions & par les *mau vaiſes habitudes* qui en reſultent. Cela rendroit inutile l'offre de la Grace, Jeſus-Chriſt pour y obvier ne ſe ſervoit des choſes *extérieures* mêmes (principalement de celles qui tombent ſous les ſens de l'ouïe & de la vûe,) tant pour faire *rentrer l'homme à ſon intérieur*, que pour *brider ſes paſſions* : dequoi ſont nées les *Cérémonies* & les *Loix*, dont on traite au chap. 10. & qui ſont *variables* ſelon que les diſtractions & les paſ-

ions des hommes varieront, aug-
teront ou diminueront.
L'on y fait voir 8. *propriétez des Cé-
nies*, dont la 1. eſt, qu'elles ſont
es accidentelles à la Religion, & ſur-
uës à elle à cauſe de la diſtraction
les défauts de l'homme, ſans quoi,
'y auroit eû que ce qui ſera à toute
nité, *la grande, l'unique & l'éter-
e Religion, ou lien eſſentiel de nôtre
e avec Dieu, l'Amour, ou l'abandon
n cœur pur à la lumiére & aux mou-
ens du Saint Eſprit.* Leurs autres
priétez ſont. 2. de n'être point né-
aires lors que l'on trouve & poſſede
ieu ſans elles. 3. d'être toutes bonnes
rſqu'elles ramenent à Dieu dans l'in-
rieur, fuſſent-elles inventées par les
ommes. 4. mais d'être ſuperſtition
rſqu'elles ne font pas cela. 5. que cel-
es qui ſont d'inſtitution divine rame-
ent à Dieu par des maniéres excellen-
es, qu'on réduit à quatre. 6. qu'elles
ne ſont jamais ſans réalité pour les
œurs bien-diſpoſez. 7. qu'elles ne juſ-
tifient pas. 8. qu'il ne faut inſiſter ſcru-
uleuſement ſur leur variation. 9. &
que les premiéres cedent aux derniéres.
L'on diſſipe ſur cela beaucoup de diffi-
ultez, ſur quoi les hommes ſe font il-
uſion & ſe tourmentent inutilement en

matiére de Religion, même dans
Christianisme. On en fait de même
l'égard des *Loix de Moralité*, de
mutabilité & immutabilité, de leur
ceſſité & uſage, & de la différence
Loi d'avec la Foi.

Au chap. 11. & ſuivant, l'on ré
à trois les moyens extérieurs dont D
s'eſt ſervi pour rappeller les homm
leurs cœurs, ſçavoir, à *l'apparition*
révélation & à des *réglemens*, que D
diſpenſe différemment ſelon la diſp
tion des hommes durant les 6. prem
périodes du monde. On en fait voi
premiére diſpenſation, qui fut fa
Adam par l'apparition de Jeſus Ch
par la révélation touchant *la ſemenc*
la femme qui devoit *briſer la tête du*
pent, (oracle qu'on prouve ne dev
s'accomplir que vers la fin du monde
& par le reglement du *travail*, dont
explique le ſyſtéme. On pourſuit à f
te voir une *ſeconde* diſpenſation des m
mes choſes aprés le déluge; & com
ment les hommes en abuſant, & m
me négligeant de les perpétuer à leu
race, Dieu ſe réſolut à faire un *double eſſai* ſur eux; 1. on ne les appellant que par la voix du cœur jointe à celle de la nature; 2. en y employant la voix de la révélation jointe aux viſions divines.

Dieu

…u a rappellé de la 1. ſorte *les Payens*, …ſon divin Verbe, qui leur parloit au …r ; & ceux d'entr'eux qui lui ont cor…ondu, ont été ſauvez par le même …ibe, qui eſt le Fils de Dieu : opinion …étoit commune aux premiers Chré…s, comme il paroît par les Apolo… de Saint Juſtin. Mais Abraham & …ace furent appellez de la ſeconde …niére.

A l'occaſion de l'appel par la voie …la révélation verbale ; l'on fait re…quer 3. choſes. 1. Que *le ſens* ſoli… & ſalutaire *de la parole de Dieu & …Ecritures*, ne dépend ni de la con…ſſance des langues, ni de la criti…e, ni de la raiſon humaine ; mais …la lumiére gratuite que le Saint …ſprit verſe dans un cœur qui s'humi…e devant lui par la priére avec un deſ… ſincére de faire ſa divine volonté. …On ne nie pas que la raiſon humaine, …a critique & les langues n'y ayent leur …ſage, & on le montre : mais on ne …eut aprouver ces *Critiques* aveugles …qui font leur principal de la lettre, des …mots, & de cent vétilles de nulle im…portance ; qui nient la néceſſité de l'o…pération du Saint Eſprit, qui ont la té…mérité de ſe mocquer des choſes ſpiri…tuelles qui les paſſent ; & de juger ſur

un fond de ſcience Grammairierne
inſpirations de l'Eſprit de Dieu, qui
gradent une partie des livres de l'E
ture, de Job, des Pſeaumes, des P
verbes, de l'Eccleſiaſte, & le divin C
tique de Salomon; & qui ont aſſez
ſottiſe pour faire paſſer l'appareil de le
études humaines & tous les fatras qui
dépendent, pour des moiens compl
de parvenir à la connoiſſance ſalut
des choſes & des oracles de Dieu.
On montre, que dans toutes les ré
lations Dieu a eu pour but d'inculq
aux hommes, qu'il *viendroit bien*
vers eux, & qu'ils ſe diſpoſaſſent à
faire la bien-venuë. 3. L'on parle en
de l'*élection* d'Abraham & de ſa r
pour être comme des canaux de bén
dictions & de graces à toutes les Na
tions: deſſein qui ſe verra accompli aux
derniers tems.

Aprés cela on décrit, (chap. 16.)
comment ſous le période ſuivant; Jeſus-
Chriſt a diſpenſé aux *Iſraëlites* l'appa-
rition, la révélation, & les ordonnan-
ces: que dés lors *le Fils de Dieu* avoit
un véritable corps, comme on le fait
voir trés-clairement par quantité de paſ-
ſages de l'Ecriture qui ne ſe peuvent ex-
pliquer autrement ſans abſurdité: quel
eſt le *caractére des Juifs* en ſoi & en-

tant

it que distingué du Chrétien : pour-
oi leur *Loi* ne parle pas ouvertement
s biens éternels. On explique le typi-
e des Cérémonies & des Sacrifices,
'on prouve devoir cesser à la venuë
Jesus-Christ. On prend de là occa-
on de traiter à fond des *Sacrifices*,
chap. 17.) dont on propose le Systé-
e en 20. Articles, qui font voir, que
Sacrifice est un sujet que Dieu aime;
ais où il y a du mal que Dieu veut se-
arer & détruire par la force intérieure
e son Verbe, qui est le vrai Sacrifica-
ur du Temple de Dieu, ou du cœur:
ais que les hommes étant devenus
pitiers, Dieu leur montre au dehors
ette destruction par des Sacrifices ty-
iques & visibles; & comme ils en abu-
ent par le Sacrifice du corps du Verbe
divin, lequel ils doivent indispensable-
ment imiter & mettre dans eux réelle-
ment sa vertu mortifiante, quoi qu'ils
ne puissent l'imiter en son mérite infi-
ni. Ce Tome traite à la fin, du *renou-
vellement* des Cérémonies & des Appa-
ritions divines sous le 4. période, com-
me aussi des révélations qui regardent
les mœurs, les prédictions de l'abaisse-
ment & des souffrances du Messie, l'ap-
pel des Gentils, la destruction des Juifs,
la defection & le retranchement du

Christianiſme corrompu, le rappel
Juifs, la converſion des Nations,
venuë glorieuſe du Meſſie pour re
ſur la Terre. Quoi que ces dern
véritez ayent été connuës des mieu
poſez d'entre les Juifs & les prem
Chrétiens, comme néanmoins on
dire qu'elles ont été juſqu'ici incon
eu égard à la plus-part, on rend rai
pourquoi Dieu a fait prédire des ch
dont on ne pouvoit comprendre le
qu'aux derniers tems: Et comme
telligence qu'il en donnera, paro
alors nouvelle, on repréſente qu'il
faut pas toûjours s'arrêter aux opini
de l'antiquité, & que témoin l'Ecri
re, la *nouveauté* eſt ſouvent le caract
du Saint Eſprit, bien entendu que
nouveautez nous *meinent à l'amour*
aux loüanges, à l'admiration des vertu
de Dieu; au mépris, à la haine, à la mort
de nôtre corruption; à l'imitation de Je
ſus-Chriſt & aux vertus Chrétiennes; à
la fuite du monde, de ſes vanitez, de
ſa tiédeur, & de ſes vices & péchez. Ici
finit le 4. volume.

Le 5. *L'Economie du rétabliſſement de l'homme après l'Incarnation de Jéſus-Chriſt*, commence par une *préface* où par avance l'on apuye de quelques autorités certains ſentimens ſuivans qui pourroient

dient faire de la peine à quelques-uns ; on y rend auſſi raiſon, pourquoi l'on a cité quelque-fois les écrits de Mademoiſelle Bourignon. Les 4. premiers Chapîtres font voir, comment aprés un aveuglement & une corruption univerſelle, tant des Juifs que des Payens, Jeſus-Chriſt qui ne vouloit pas laiſſer perir les hommes, s'eſt voulu ſervir des derniers & des plus exquis de tous les moyens pour enlever les obſtacles qui s'oppoſoient à l'introduction & à l'opération intérieure de la lumiére & de l'amour de Dieu dans leurs cœurs : que pour cet effet il a voulu (ſous une 5. periode ;) être lui-même le ſujet d'une *apparition* par laquelle il ſe rendoit ſemblable aux hommes mortels, pour leur montrer par ſa conduite, par ſa vie & par ſa mort ; comment ils doivent faire agir & patir, pour anéantir dans eux les obſtacles de leur ſalut. On décrit ici les *infirmitez* dont Jeſus-Chriſt s'eſt chargé, la grandeur de ſes *tentations*, celle de ſes *ſouffrances*, comment elles purifient les ames, ſont méritoires, ſatisfactoires, exemplaires & engagent les hommes à ſatisfaire auſſi de leur côté à la Juſtice de Dieu ; & qu'elles ſont une ſource de force pour faire emporter la victoire contre tous nos

ennemis. On fait remarquer dans *révélation* ſous ce 5. période la ceſſation du cérémoniel, la morale de l'Evangile, l'eſſentiel de la Doctrine, *plus claire, la plus ſolide & la plus inconteſtable de toutes, puiſque c'étoit celle-là même que J. C. venoit de pratiquer vivant & mourant: & pour le commentaire de laquelle il ne falloit que l'imitation de ſa vie & de ſa mort: Doctrine ſi ſolide, que rien ne pouvoit avoir prise ſur elle, puiſqu'elle eſt fondée ſur l'abnégation même: Doctrine ſi inconteſtablement ſeure, qu'en la pratiquant il eſt lui-même entré dans ſa gloire. Ajoûtez que pour en empêcher la falſification, il avoit retranché & défendu la ſource de l'égarement & du menſonge, l'activité & les études de la raiſon humaine & corrompuë, & qu'il avoit promis ſon Saint Eſprit à quiconque voudroit ſuivre de bonne foi les traces qu'il marquoit.* L'on y définit l'Héréſie, *une voye autre que celle de l'Eſprit & de la vie de Jeſus-Chriſt & un autre but que celui du pur amour de Dieu*: & l'on y remarque, que J. C. a prédit touchant lui, les Juifs, les Payens, les Chrêtiens & ſon Royaume, les mêmes choſes que les Prophétes.

L'on traite dans les chap. 5. 6. 7. & 8. des *Ordonnances* ſacrées que Jeſus-Chriſt

Christ a établies pour l'érection & l'entretien d'une Communion de Saints, (qui est l'Eglise) l'on y explique d'où vient la nature du *Baptême* & de *l'Eucharistie*, tant dans l'Eglise primitive que dans le Christianisme relâché, où l'on fait voir la source & le progrez de la corruption & des *Schismes*, des opinions & des pratiques différentes qu'on a, particuliérement sur l'Eucharistie, sur la présence *Typique*, la *Réelle*, & sur la *Transsubstantiation*. Sans prendre parti pour les méchans, l'on prouve avec évidence que les gens de bien, de quelque Communion qu'ils soient, peuvent faire un usage salutaire de leurs cérémonies, qui nonobstant leurs différences sont toutes utiles & toutes bien fondées par rapport à eux. On a autant travaillé à mettre les bons en repos sur toutes ces matiéres, & sur celles qui regardent les personnes qui administrent les choses sacrées, que d'autres ont travaillé à mettre le monde en troubles & en combustion sur les mêmes sujets.

Les chap. 9. & 10. décrivent le 6. période, durant lequel le Christianisme venant à se corrompre jusqu'à devenir la *bête & la paillarde* de l'Apocalypse, est condamné de Jesus-Christ qui néanmoins renouvellera alors plus

clairement & plus vivement que
mais la lumiére de sa Doctrine Ev
gélique, que les ténébres des pass
& de la fausse sagesse des hom
avoient étouffée. Les *bons* qui s'y r
dront ; seront *conservez* de Dieu p
fonder un peuple nouveau, pend
que les autres seront *retranchez* av
l'Antechrist par les fleaux de Dieu & p
le déchainement des Démons & de to
te la nature ; aprés quoi viendra
Royaume saint & glorieux du Fils
Dieu, à l'explication duquel on do
ne 4. chapitres, où l'on voit, 1. que
Terre sera renouvellée & que Jesus
Christ y viendra ; 2. qu'il y régnera
1000 ans ; 3. qu'il y demeurera : 4. qu
tous les Saints réssuciteront : 5. que tou
les méchans seront exterminez sans
qu'il en reste un seul ; 6. que les bons
seront glorifiez & immortalisez : 7. que
toute la nature sera remise en gloire :
8. que l'ordre de ce Royaume sera ad-
mirable : 9. la félicité des Saints infi-
nie : 10. & leur multiplication tres-pure
& tres-sainte.

Le dernier chapitre traite de la der-
niére & vaine émotion que le Diable &
les siens feront inutilement aprés le ter-
me de 1000. ans, comme le marque
S. Jean au 20. de l'Apocalypse : aprés
quoi

quoi arrivera le dernier épurement de la nature, la Resurrection générale, le jugement dernier, & l'éternité immuable, le monde étant reduit dans l'état pur & angelique où il étoit avant la formation du cahos. On éclaircit ces véritez tant par les Ecritures que par des principes de Physique, qui en font voir la naissance & le progrés, selon quoi l'on propose un Systéme de la création primitive du monde angelique, des Anges (qu'on soûtient être doüez de corps,) de leur chûte, de la formation du cahos, de la création de ce monde temporel, & de sa durée, de 6. périodes pour se perfectionner, & pour joüir du repos au septiéme, qui sera plus glorieux la chûte d'Adam posée, que sans elle : parce que la gloire & la joye des six périodes, qui en sont privez par le péché, seront redoublées au septiéme. Il y a au reste dans ce Volume tant de choses d'importance que l'on n'a pû toucher, & qui sont à présent plus de saison que jamais ; qu'il seroit à souhaiter que tout le monde voulût prendre à cœur l'examen & la considération de ces sortes de véritez.

Le Tome suivant, *l'Economie de la Coöpération de l'homme avec l'opération de Dieu*, est tout pour l'intérieur & pour le

le cœur. Il traite d'un ſujet le plus ut
le & le plus ſubſtantiel de toute la Thé
logie & de tout l'ouvrage, & c'en eſt m
me le plus facile : auſſi a-t'on averti l
Lecteurs qui ne ſont point accoûtum
aux choſes abſtraites, de commencer p
ici leur lecture, & non par les deux pr
miers volumes, *ſur le pied deſquels o*
a dit expreſſement qu'*il ne falloit pa*
juger du reſte de l'œuvre : de ſorte qu
qui voudroit donner une idée de tou
l'ouvrage par la ſeule relation telle
quelle des deux premiers Volumes, agi
roit & contre l'équité & contre l'inten
tion expreſſe de l'Auteur.

Avant que d'entrer dans le détail de l'*Opération intérieure* du S. Eſprit, l'on prouve par l'Ecriture Sainte, & par de bonnes démonſtrations ſa réalité & ſa néceſſité, contre le *Pélagianiſme*, qu'on fait voir être la plus dangereuſe de toutes les héréſies, & que dans elle il eſt impoſſible d'être ſauvé. Comme cette mortelle erreur ſe répand aujourd'hui par tout, même entre des gens d'eſprit, on n'a pû s'empêcher d'en parler ici avec quelque force, non plus que de ruiner les fondemens du 1. & du 2. des *Entretiens ſur diverſes matiéres de Théologie*, & de rétablir les paſſages de l'Ecriture qui y ſont mal-

expliquez.

expliquez. Franchement, c'eſt cela, auſſi bien que ce qu'on a dit ſur le péché originel, de la Critique, & de certaines choſes qui regardent la Métaphyſique, qui a fait qu'on a été plûtôt partie, que rapporteur ſur pluſieurs articles de cet Ouvrage dans la *Bibliothéque univerſelle.* Il eſt vrai que cela eſt naturel : mais il eſt bon auſſi que le Lecteur le ſçache, afin de ne pas prendre le jugement d'un Auteur partie pour le jugement d'un Auteur hors d'interêt.

Chapitre 2. L'Opération de Dieu prouvée, on montre que l'homme doit auſſi opérer de ſa part par le mouvement de ſa *liberté*, qu'on prouve ne pouvoir & ne devoir être déterminée que d'elle-même & d'elle ſeule ; & qu'il y a contradiction à dire, que Dieu la meuve phyſiquement & invinciblement. On réfute Saint Proſper contre les prétendus Semi-Pélagiens. On fait voir le terme de l'opération de Dieu & de l'opération de l'homme ; que les opérations phyſiques de Dieu ſur l'ame vont juſqu'à mouvoir les facultez de ſon déſir, de ſon intellect & de ſa joye, ſans toucher la liberté, qui eſt le fait de l'homme, & le juſte milieu qu'on a eu tant de peine à tenir : ce que l'on explique

plique en faisant voir, comment D[ieu] par sa lumiére & par ses mouvemens prévenans remet l'ame à un point où elle peut à son choix admettre ou rejetter ce que Dieu lui présente pour la secourir & l'avancer plus outre; & que de la maniére dont elle voudra correspondre, dépend son avancement, & conséquemment sa vie & sa mort. On y explique *cinq sortes de coöpération*, la maligne, la fausse, la parfaite, l'imparfaite, & la bâtarde; & l'on y donne un *plan* général de *l'ordre*, de la *connexion* & du *détail* des opérations & des correspondances de Dieu & de l'homme. On pourroit quasi assurer, que cette matiére importante, (qui comprend celle de la *conversion* de l'homme,) n'a pas été encore expliquée d'une maniére à soudre toutes les difficultez jusques dans leurs derniers principes, comme on pense l'avoir fait ici.

La *Foi* étant une piéce capitale du salut, & de l'opération de Dieu impliquée avec celle de l'homme, on a dessein d'en traiter à fonds, aussi bien que de faire voir, comment d'elle procéde la *Sanctification*; de là la *Justification*; de là, la *Regeneration*; de là, la *Persévérance*, qui est terminée par le *Salut*.

On

On parle avant tout de la *Foi morte* (chap. 3.) qu'on fait voir être la raiſon humaine jointe à la credulité ; & l'on en remarque la naiſſance & le dommage. On montre qu'il n'y a rien de plus pernicieux que d'étendre la raiſon humaine aux choſes divines, pour leſquelles il faut avoir recours à la Foi : On répond aux Sophiſmes & aux raiſonnemens ténébreux que font ici les Idolâtres de cette Seductrice : & l'on renvoye pour plus d'éclairciſſemens à la diſſertation préliminaire de *Cogitationes Rationales de Deo & anima*, de la 2. édition.

On explique amplement au chap. 4. ce que c'eſt que la véritable *Foi* & tout ce qui la concerne ; qu'elle eſt dans le déſir, dans l'intellect, dans l'acquieſcence, & dans la liberté infinie d'une ame qui ſe vuidant de toute propre détermination, s'offre & ſe donne à Dieu, afin qu'il faſſe dans elle ce qu'il luy plaira. On fait voir que la *Foi implicite*, qui regarde Dieu, eſt la plus parfaite. Enfin, on définit ainſi la Foi : *la Foi eſt une remiſe confidente & véritable de nôtre déſir, de nôtre eſprit, de nôtre cœur & de nôtre liberté à Dieu ſeul, laquelle remiſe eſt inſéparable de la préſence intime de Dieu, qui anime le déſir, illumine*

mine l'eſprit, pacifie le cœur, & donne le branle à tous les mouvemens de l'ame en la maniére qu'il plait à ſa divine Majeſté. Selon que le défir, la lumiére & l'acquieſcence y dominent plus ou moins, on la diviſe en *foi de défir* qui produit la *converſion* dans les commençans ; *foi de lumiére*, qui produit la *purification* dans les avancez ; & *foi d'acquieſcence* ou *dominante*, qui fait la *juſtification* & la *regénération* dans les plus parfaits, matiéres dont on va parler, à la reſerve de la converſion, dont on a déja traité.

Chap. 5. On diviſe la *Purification* (ou la Santification) en *active*, où il ſemble que l'ame ſeule agiſſe de ſon chef, ſans s'apercevoir du ſecours de Dieu ; & en *paſſive*, où il ſemble que Dieu ſeul agiſſe ſans le concours de l'ame. On en explique le procedé, même par une comparaiſon ; & on y fait voir un échantillon de la corruption infinie du cœur humain, qu'on démontre ne pouvoir en être déchaſſée que par de terribles conflits & de trés ſenſibles angoiſſes : de ſorte que ceux qui ne les ont pas ſuby en cette vie, & qui néanmoins ſont morts dans des actes d'amour de Dieu, les devront ſubir beaucoup plus ſenſiblement aprés la mort.

C'eſt

C'eſt ce qu'on appelle dans les chap. 6. & 7. la *purification aprés la mort*, que pluſieurs traitent de ridicule; mais on leur fait voir que ce n'eſt que par ignorance, & que c'eſt une Doctrine des plus ſolides, des plus utiles, & des plus fondées qu'il y ait. L'on en donne des preuves palpables & démonſtratives juſqu'à 15. tirées des attributs de Dieu, de la nature de l'ame & de ſes facultez, de celle du péché, de la ſainteté, de la béatitude, &c. Et l'on ſatisfait à toutes les raiſons & à toutes les objections qu'on peut oppoſer à l'encontre.

Une ame à qui Dieu a fait connoître dans la purification que ſa corruption eſt infiniment plus grande qu'elle ne l'avoit crué, & que ce qu'elle avoit tenu pour juſtice n'eſt ſouvent qu'ordure devant Dieu, n'oſe plus ſe fier au jugement qu'elle fait de ſoi; & ainſi, quoique purifiée, elle n'oſe s'aſſurer qu'elle eſt juſte: mais c'eſt au Saint Eſprit à l'en aſſurer par un ſentiment & un mouvement lumineux qui lui découvre que véritablement ſon fonds eſt pur & juſte. Cette découverte, cette déclaration du Saint Eſprit, eſt la *juſtification* au ſens le plus diſtingué. On dit, *le plus diſtingué*, car on en fait voir encore de 3. ſortes,

ses, dont deux précédent & l'autre ſu
celle-ci. On prouve que la ſantificati
& la juſtice inhérente précedent néce
ſairement la juſtification, quoi que ſ
acte le plus formel ſoit un *acte déch
ratif* & *judiciaire*. On montre com
ment le Mérite & la Juſtice de Jeſu
Chriſt & auſſi la foi, y ſont imputez
Juſtice, & l'on reſoud les difficultez l
plus capitales qu'on fait ſur cette ma
tiére, de laquelle le monde abuſe terri
blement. Voilà la matiére du chap. 5
& voici celle du ſuivant.

Quiconque en eſt venu juſqu'ici, de
vient une *nouvelle créature*, remiſe, pour l'intérieur & les facultez divines, ſur le pied où Adam fut créé. Elle eſt dans l'élement de la paix : elle ne vit plus, mais Jeſus-Chriſt vit en elle. Voilà la *regeneration* ou la nouvelle naiſſance. Cette créature nouvelle a néanmoins des dégrez d'enfance, de jeuneſſe; & de virilité c'eſt de ce dernier que le Saint Eſprit prend ceux qu'il envoye pour enſeigner & engendrer ſpirituellement des enfans à Dieu, tout autre envoi & tout autre état n'étant qu'illuſion & tromperie. On diſcute enſuite les difficultez : 1. ſi les regenérez n'ont plus de mauvais mouvemens : 2. s'ils ne péchent plus : 3. ſi l'on peut obſerver parfaite-

ment

ment les Commandemens de Dieu : 4. quelles sont leurs chûtes : 5. le sens du passage de Saint Paul Rom. 7. & si l'état de perfection est possible.

Le 10. & dernier chap. montre, que Dieu de plusieurs chefs offre & continuë ses graces aux siens avec *persévérance* : mais qu'eux, fussent-ils regenerez, peuvent cesser d'y correspondre, & ainsi tomber totalement & finalement, & être même damnez plus profondement que les autres : si bien que la Doctrine de la perseverance *absolue* est une doctrine fausse, & même de sécurité, aussi-bien que celle de la Prédestination. On examine les Passages de l'Ecriture qu'on propose là dessus de part & d'autre, & l'on finit par une description de la *Foi*, qui comprend toutes les opérations de Dieu & de l'homme, & par un éloge de la *Grace Divine*.

Le 7. & dernier Tome est divisé en trois parties. Voici en un mot la matiére de chacune.

1. *De la Providence universelle* avant, durant & aprés la chûte ; comment elle a toûjours pourvû de 4. où 5. choses pour le salut de l'homme, où paroissent, la *communication* que *Dieu* fait de soi aux créatures ; *causes réelles* & *occasionnelles* :

fionnelles: *concours* de Dieu, *généralité*, *simplicité*, *impartialité*, *singularité*, ſes *voyes*, *actes*, & de ſon *élection*: tout cela y eſt expliqué. De plus, les *principes* & le *ſyſtême de la Providence* par rapport à la *préviſion du mal*, lequel Dieu déſire ne pas arriver: Comment ſans partialité Dieu veille & agit par Providence pour le bien de la *ſouche du genre humain*, des *tout-bons*, des *tout-méchans*, des *mitoyens*, tant *Payens* que *non-Payens*; & des corps politiques de *Etats* & *Empires*: & comment la *vérité des prophéties* & des *prédictions* ſur toutes ſortes d'événemens s'accorde avec la *liberté* de l'homme. Voilà les 10. premiers chap.

2. Les trois ſuivans, qui ſont la 2. Partie, roulent ſur les *preuves* artificielles & inartificielles de ce Syſtéme, dont le caractére eſt, de ſoûtenir la vérité de la *Grace* de Dieu, ſon *univerſalité*, & la *liberté indéterminée* de l'homme. On fait voir cent *difficultez* inſoutenables dans les autres Syſtémes. On rejette celui des Pélagiens avec toute leur univerſalité; & l'on ſoud les difficultez qu'on objecte au nôtre, & qu'on croyoit inſolubles.

3. L'on montre enſuite, que *l'Ecriture* n'eſt pas favorable aux autres. C'eſt

au

chap. 14. qui avec les ſuivans, ſont dernière partie du Traité : ils contiennent l'*Analyſe de l'Epître aux Romains*, réduite en 19. propoſitions, qu'on explique d'une maniére qui prouve le corps de tout cet Ouvrage ; mais on inſiſte particuliérement ſur les chap. 9. 10. & 11. qui ſont les grandes difficultez ſur la Predeſtination. En concluant, on donne quelques avis ſur l'*univerſalité* de la Grace, & un *Indice* qui fait voir tout d'un coup les ſentimens de l'Auteur ſur les matiéres les plus importantes deſquelles il a traité, & dont l'on n'a pû marquer ici qu'une trés-petite portion, renvoyánt le principal & le tout à la lecture de l'Ouvrage même, que le nombre de 7. Tomes ne doit pas faire imaginer ſi gros, puiſque chaque Tome n'eſt que de 15. à 20. feuilles, & que tous enſemble n'en ont que 136. qu'on auroit bien pû mettre en 3. Volumes, n'étoit qu'on a mieux aimé en faire 7. pour les réduire aux Volumes des Livres de poche.

Si l'on en croid quelques-uns, on ne manquera pas d'oppoſans à cauſe, dit-on, de quantité de *choſes nouvelles & extraordinaires* que l'on trouvera ici. Mais il y a ſujet d'eſperer qu'à bien prendre garde à ce qu'on a dit dans la pré-

préface touchant le but & le subst
tiel de cet Ouvrage, & ce qu'il faut
re pour l'impugner, il y aura peu
gens d'esprit & de probité, & de p
sonnes libres de préjugez, qui voudr
s'y opposer; & que s'il y en a on po
ra s'en tenir à la réponse du Tome
(chap. 4. n. 54. 55.) Pour les aut
qui pleins de préjugez, & n'entend
que peu ou rien dans ces matiéres,
voudront couvrir cette impuissance pa
s'en prendre aux mots, au stile & aux
parenthéses; accuser l'Auteur d'obscu-
rité, de confusion, même de n'entend-
re pas bien ni sa langue ni ses pen-
sées, de n'avoir pas fait parade ni de
beaucoup de lecture ni de la connois-
sance de ce qui se passe dans le mon-
de, & qui enfin feront des objections
contradictoires, blamant un Auteur
comme s'il s'imaginoit de penser au-
trement que les autres hommes, & puis
lui donnant pour caractére d'avancer
des choses nouvelles, extraordinaires
& surprenantes; on ne s'en mettra gué-
res en peine. On croid que les plus
prudens trouveront plus à propos de
se rapporter de la solidité & de la vé-
rité d'une chose au jugement de plu-
sieurs qui assurent qu'ils la voyent & la
comprenent, (comme quelques-uns
font

nt de l'Ouvrage dont il s'agit,) que s'en tenir au désavû ou à la réjection e d'autres en feront par la raison s'ils non sçû la comprendre : Et l'on ie ici ceux qui voudront juger des sen-mens de l'Auteur, de ne lui en attribuer cuns sur le rapport d'autrui, si ce n'est s'ils les ayent lûs & bien compris eux-mes dans ses propres Ouvrages.

ARTICLE II.

Autre explication d'un passage de Terence que celle des Nouvelles de Fevrier 1687.

JE profite de l'avis que vous venez de donner dans vos Nouvelles du mois de Fevrier. Si tous les Auteurs veulent bien faire la même chose, je ne doute point que le public n'en reçoive un tres-grand avantage. Il ne tiendra qu'à eux. Vous leur offrez un fort beau champ pour étaler leurs découvertes, & ils n'ont aucun sujet de craindre qu'elles ne passent à la derniére postérité. Je vais commencer par * le passage même de Terence, qui a donné

* *Phorm. act.* 1. *sc.* 5.

lieu à cet avis. Il a fort exercé les interprétes; quoi que tout ce qu'ils di pour l'expliquer, y apporte si peu jour, que ce savant homme à qui n sommes obligez de la belle traduc de Terence, a mieux aimé suivre à près le sens, comme il le dit lui-m me, que ce qu'ils en ont penſé. L'a teur de l'explication, que vous avez ſerée dans vôtre Journal, n'y a mieux réuſſi que les autres, & ſi je me trompe, il n'en a pas bien comp la difficulté. Demiphon ne dit point général qu'*on n'a rien gagné de bon faire des noces*; car ſi cela étoit, le ſage de Terence n'auroit rien de difficile. Il parle de ſon fils en parti lier. Ainſi il doit dire qu'*il n'a rien gné à faire des noces* & non pas qu'*n'a rien gagné*; & c'eſt ce qui embarraſſe les Interprétes, qui ne voyent bien, comment Demiphon peut dire parlant de ſon fils: *Nil ſuave meritum eſt*; Que Demiphon parle de ſon fils on ne ſçauroit le nier, nous n'avons qu'à l'écouter. *Non, non ſic futurum eſt, non poteſt. Egone illam cum illo homine patiar nuptam unum diem? Nil ſuave meritum eſt.* J'ai vû un commentateur ſe tirer fort aiſément de cet embarras en liſant: *meritus eſt*; mais c'eſt couper

nœud & non pas le délier. C'eſt af- l'ordinaire des Critiques de changer leur authorité privée, ce qu'ils ne vent expliquer autrement, cette li- ne ſçauroit avoir lieu ici. On trou- partout : *meritum eſt* : & c'eſt ainſi il faut lire. Comment donc expli- ces paroles ? écoutons Terence ; us en fournit lui-même le moyen s ſon Heautontim act. 1. ſc. 1. *Sic itum eſt meum* : & dans le Phorm. 5. ſc. 8. *pol meritum eſt tuum* ce ne ſignifie autre choſe que : *Sic me- is ſum : pol meritus eſt.* Il faut donc entendre *ejus* dans le paſſage, dont eſt queſtion : *nil ſuave meritum eſt ejus*, ce qui ſignifie : *nil ſuave me- us eſt. Il ne mérite pas un un pareil traitement, il ne mérite pas d'être trai- ſi doucement* ; ce qui s'accorde parfaitement bien avec ce qui précéde & ce qui ſuit. Ce paſſage a tant de con- formité avec les deux autres, principa- lement avec celui l'Heautontim ; Où il y a auſſi une interrogation, qu'on ne peut le trouver obſcur ; lors qu'on les entend. Si les Interprétes prenoient la peine de conférer les divers paſſages d'un Auteur, qui ont du rapport en- ſemble, ils ne ſe trouveroient pas ſi ſouvent embarraſſez.

ARTICLE III.

Extrait des Transactions Philosophiq du mois de Janvier; contenant la R ponse de M. Papin, à quelques o jections proposées par M. Nuis, co tre sa nouvelle Machine pour lev l'eau, dont on a parlé dans les No velles de Mai & de Juin 1686.

AYant vû dans les Nouvell du mois de Décembre dernier quelques difficultez que M. Nuis tro ve dans la nouvelle maniére d'élev l'eau publiée dans les Transactions Ph losophiques du mois de Janvier 1686 Je suis obligé de donner sur cela to les éclaircissemens dont je suis capa ble, dans des écrits de si peu d'éten duë que ceux-ci.

M. Nuis, dit, dans sa premiére objection qu'il seroit difficile d'empêcher que quelques-uns des receptacles ne vinssent à s'emplir plus qu'il ne faut, ensorte que l'eau entrant dans les tuyaux CDD empêcheroit l'éfet de la machine. Je répons à cela, que, comme il est néces-saire de laisser sortir l'eau du plus haut receptacle, je croyois qu'on jugeroit assez qu'on pourroit aussi la laisser sortir des autres, en soudant à chaque ré-

ceptacle

ceptacle un tuyau de décharge qui décendroit assez bas, & ayant son bout inférieur recourbé vers en haut & fermé d'une soupape qui s'ouvriroit en dehors: car ce tuyau pourroit fort bien laisser sortir l'eau du réceptacle si-tôt qu'elle seroit parvenuë à une certaine hauteur. Ainsi je ne m'étois pas mis en peine de prévenir cette objection.

La seconde difficulté que j'avois fort bien prévenuë, comme on peut voir par ma premiére explication, consiste dans la grande quantité d'air à rarefier: enorte que M. Nuis trouve par son calcul, qu'il faudroit que les pompes continssent chacune 84. pieds cubes d'air pour agir à une distance seulement de 12000 pieds : à cela je répondrai premiérement que je n'ai positivement promis un bon succez qu'en parlant de *Windzor* & de *Saint Germain* : mais à l'égard de *Versailes*, je me suis servi du mot de *peut-être*, afin d'avertir qu'avant de venir à l'éxecution d'une si grande entrepriſe, il faudroit y faire plus de reflections que je n'avois fait jusques alors, n'ayant point eû occasion de l'appliquer à l'usage: mais depuis que j'ai vû l'objection de M. Nuis, je me suis cru obligé de faire le calcul qui suit.

Je suppose comme lui que la distan-

ce ſoit de 12000 pieds, & que les
ceptacles contiennent chacun envi
la moitié d'un pied cube: je pour
faire enſorte, que l'aiſſieu & la
feroient leur tour en une min
de tems, & diſpoſer les choſes
que l'air ſous les piſtons qui mon
roient fût rarefié au point de ne p
voir ſoutenir que 7. pieds d'eau; m
que l'air dans les receptacles A A
fût, même dans ſa plus grande dil
tion, toûjours capable de ſoutenir
pieds de hauteur d'eau: il s'enſuivra
là que l'air ſera pouſſé des receptac
vers les pompes avec une force éq
valente à la hauteur de dix pieds d'e
lors-même qu'il ira le moins vîte:
en calculant quelle ſeroit la viteſſe
l'air pouſſé avec une telle force, ſ
vant la méthode qui en a été publiée
dans les *Tranſactions Philoſophiques* d
mois d'Octobre, & dans les *Nouvelles*
de Février, on trouvera que cet air de-
vroit parcourir environ 740. pieds en
une ſeconde: ſi bien qu'en une demie mi-
nute que chaque piſton employe à
monter, cet air pourroit parcourir plus
de 22000 pieds quand même il ne ſe-
roit point rarefié; mais étant rarefié
comme je le ſuppoſe il en pourroit par-
courir encore bien d'avantage.

Je

Je dois à présent faire remarquer que suivant les expériences de M. Boile cités par M. Nuis, il s'en faut beaucoup que la rarefaction de l'air ne soit si grande qu'il se l'imagine; car bien loing que l'eau dans les tuyaux NO fût capable d'extenuer l'air jusques à lui faire occuper un espace quatre fois plus grand, elle ne l'extenuera pas seulement jusques à un espace une fois plus grand: considérant donc la vitesse de l'air & le peu de rarefaction qu'il souffre, si on se donne la peine de calculer on trouvera que donnant pour le diamètre des pompes la Diagonale d'un pied quarré, & autant pour leur hauteur: & faisant les petits tuyaux de communication d'un neufviéme de pouce de diamètre, afin que dans la longueur de 12000 pieds, ils contiennent environ un pied cube d'air: cela seroit plus que suffisant pour faire dans les receptacles la dilatation requise: & ceci pourroit suffire pour répondre à l'objection de M. Nuis.

Mais pour avoir un bon effet de la machine, ce n'est pas assez de faire passer l'air des receptacles dans les pompes; il faut aussi qu'il puisse retourner des pompes dans les receptacles, & pour cela il faudroit que les recepta-

cles ne fuſſent qu'à 5. pieds de diſtan-
ce au deſſus les uns des autres : ainſi il ſuffiroit que l'air dans le receptacle B vint à preſſer avec une force équivalente à 23. pieds d'eau : car il eſt clair que 5. pieds dans le tuyau NO, Joint à une preſſion équivalente à 17. pieds que j'ay ſuppoſée dans le receptacle A, ne feroient en tout que 22 pieds : & par conſéquent une preſſion de 23 pieds dans le receptacle B prévaudroit infailliblement & feroit monter l'eau : or la preſſion dans ce receptacle n'étant que de 23 pieds, & l'air dans les pompes retournant à ſa preſſion ordinaire qui eſt environ de 33 pieds, il eſt clair que l'air en retournant vers le receptacle ſera pouſſé par une force équivalente à dix pieds d'eau auſſi bien qu'il l'avoit été en allant du raceptacle vers la pompe & ainſi la groſſeur que j'ai donnée aux tuyaux de communication ſera encor plus que ſuffiſante dans cette occaſion.

On peut voir par ce que je viens de dire que dans les grandes diſtances, il faudroit faire autant de Pompes que de Receptacles, comme j'avois dit dans la prémiére explication de ma machine, & qu'ainſi pour élever l'eau ſeulement à 60. piéds, il faudroit 13. ou 14. Re-

Receptacles & autant de Pompes de la capacité décrite ci dessus ; mais dans cette Machine cette difficulté est beaucoup moindre qu'on ne s'imagine, parce que la pression étant toute par dehors, on n'a besoin que de fort peu de force pour y resister, & ainsi le métal des Pompes coûteroit peu : on trouvera aussi assez de moyens pour les faire facilement grandes & exactes quand on sçaura à quoi les employer utilement : & il y aura des occasions où une machine, comme je viens de la décrire épargneroit en un an dequoi païer bien des Pompes, puisque elle éleveroit par heure plus de 1800. livres d'eau à 60. pieds de haut. Cependant je ne prétens pas avoir donné ici la meilleure proportion de pieces que cette machine puisse recevoir : car il se peut faire qu'en changeant la capacité des tuyaux, Pompes, ou Receptacles & le tems de la revolution, on pourroit lui faire produire un effet bien plus considérable : mais je laisserai chercher cela à ceux qui auront occasion de s'en servir : Pour moi il me suffit d'avoir montré la possibilité de ce que j'avois d'abord avancé, quoi-que ce ne fût qu'avec un peut-être : car il est aisé de voir que la distance de la Seine, à l'endroit où elle passe le plus proche de Versail-

les, n'étant que d'environ 20000. pie
il ſeroit facile de ſuppléer à cette a
mentation de diſtance en groſſiſſ
les Pompes, ou en diminuant les R
ceptacles, ou en rallentiſſant le m
vement de la Roüe : il eſt vrai que
Machine en ſeroit moins d'effet, m
ſur une grande Riviére on pourroit a
menter le nombre des Machines,
ainſi on leveroit toûjours de fort gr
des quantitez d'eau. J'ajoûterai do
ſimplement, afin de prevenir de no
velles difficultez, que de même q
dans les Receptacles, j'ai une manié
pour empêcher qu'ils ne ſe rempliſſe
rop d'eau. Je préviens auſſi dans le
'ompes les inconveniens de la tro
rande quantité d'Air : car je fais un
ıpape qui s'ouvre auſſi-tôt que l'ai
ns la Pompe eſt tant ſoit peu plus
eſſé que l'air exterieur, ainſi l'air ſu
rflus qui ſe peut produire par le fro
nent, ou entrer par quelques pores
t continuellement.

'our ce qui eſt de la 3. objection où
Nuis dit qu'on ne voit pas com
t l'eau peut dans nôtre machine
ter plus haut que 32. pieds par ra
lion. Je n'ai qu'à répondre que
ne monté à chaque fois que d'un
ɔtacle inferieur dans celui qui eſt

im-

immediatement au-dessus, laquelle hauteur n'est que de 12. pieds, ainsi il est clair que la pression de l'air suffit pour l'élever, il n'importe que ce soit par rarefaction, ou autrement que l'eau soit venuë dans le receptacle A, par exemple, il suffit qu'elle y est, & que l'air vienne à la presser avec une force plus grande que tout ce qui lui resiste, comme je l'ai montré ci dessus.

A la quatriéme difficulté, je réponds que quoi que des tuyaux ne servent ici que pour passer de l'air, on peut facilement les emplir d'eau quand on le juge à propos, & ainsi en découvrir les défauts aussi facilement que dans des tuyaux qui ne servent qu'à passer de l'eau. Voilà tout ce que je puis à présent répondre à M. Nuis. Je finis en l'assurant que quand il lui plaira me donner des avis je tâcherai d'en profiter.

ARTICLE IV.

Réponse de la même personne à l'Auteur du mouvement perpetuel.

DAns le dernier écrit que j'ai publié dans les *Transactions Philosophiques. N.* 184. *contre ce mouve-*

ment perpétuel ; j'avois supplié l'A
teur de me dispenser de parler des no
velles dispositions qu'il prétend don
à sa machine : car enfin je suis résolu
laisser à d'autres, à lui faire voir
tous ces changemens ne serviroient
rien : cependant je vois que la pluſp
de son dernier écrit dans les Nouv
les du mois de Décembre, ne roule q
sur des changemens qui devroient, à
qu'il croit faire reussir son inventio
Je répons à cela que je me suis bor
à lui faire voir que sa machine tel
qu'il la décrite d'abord ne sçauroit avo
le succès qu'il en espére : & j'aurois mê
me eû de la peine à faire cette entre-
prise si j'eusse creu qu'une telle dispute
eût pû durer si long-tems. Je passe donc
tout d'un coup à l'endroit où il dit que
les expériences des liqueurs mises dans
un soufflet plongé dans l'eau, &c. Ne
permettent pas de faire de changement
à sa machine, & je dis encore un coup
que je lui accorde la vérité de ses ex-
périences ; mais que je nie les consé-
quences qu'il en tire : il a vû dans mon
dernier écrit les raisons qui m'obligent
à les nier : mais je vois qu'il ne lui plaît
pas d'y prendre garde : Ainsi je crois
que pour finir la dispute il vaut mieux
que je le prie de se donner la peine de
con-

conſulter Meſſieurs Perrault, de la Hire, ou qoi que ce ſoit à Paris, qui ait acquis quelque réputation dans les Hydrauliques, & je ne doute point qu'il ne les trouve de même avis que Meſſieurs Boille, Hook & autres Sçavans hommes à qui j'en ay parlé ici, & qui s'accordent tous à dire que nôtre Auteur ſe méprend en cette occaſion.

ARTICLE V.

Obſervation Anatomique touchant une rate qui peze neuf onces, trouvée dans le corps d'une petite fille âgée de vingt-deux mois.

IL s'eſt trouvé dans la Ville de l'Ile qu'une fille d'aſſez bonne conſtitution âgée de vingt ans ou environ, a épouſé un homme qui étoit à peu prés du même âge, mais qui ſelon tous les ſignes étoit fort mélancholique, au bout de trois ſemaines, cette jeune femme eut la fiévre quarte, & quelque tems aprés devient groſſe, elle porta cette fiévre durant toute ſa groſſeſſe, & lors quelle accoucha au terme ordinaire, elle en étoit actuellement dans l'accés. Elle fut délivrée de ſon fruit & de la fié-

fiévre en même tems. Mais la fille dont elle étoit accouchée, prit cette fiévre qui lui dura jusqu'à la mort qui arriva au bout de vingt-deux mois; cet enfant dans une grande maigreur avoit le ventre gros avec une grande dureté, qui se faisoit voir & sentir depuis l'hypocondre gauche jusqu'à l'aîne au même côté. M. de la Barre Docteur en Médecine & fort curieux en anatomie voulant voir la cause de cette dureté, ouvrit ce petit corps, & trouva que cette tumeur n'étoit autre chose que la rate qui occupoit tout cet espace, dont il fut fort surpris, il la tira dehors pour l'examiner plus à son aise, & trouva la membrane qui la couvroit fort blanche, dure & beaucoup plus épaisse qu'elle ne devoit être; cette rate étoit longue & large à proportion & pesoit neuf onces. Sa substance interieure étoit selon nature, sans dureté & sans schyrrosité; mais il trouva le pancreas fort dur & fort schyrreux, les intestins pleins de vents & les glandules du mezentere aussi fort schyrreuses, qui empêchoient le passage du chile, d'où provenoit la grande maigreur de l'enfant, le foie & les autres viscères étoient de bonne constitution.

Les Sçavans pourront s'éxercer en examinant la maniére dont cet enfant

a délivré ſa mere de la fiévre quarte & la pris pour elle, ils pourront même rechercher où pouvoit être le ſiége de la fiévre dans ce petit corps, car c'eſt pour eux que l'on vous envoye ces obſervations.

Les galeniſtes diront qu'il étoit dans la rate à cauſe de ſa grandeur extraordinaire, mais ceux qui ſuivent la Doctrine de M. Sylvius ſoutiendront que cela ne peut être à cauſe qu'il n'a paru aucune dureté ni obſtruction dans cette rate & maintiendront leur ſyſtéme des fiévres intermittentes. Ils diront que le ſiége de cette fiévre étoit dans le pancreas veu qu'il étoit fort dur & ſchyrreux, vû auſſi les obſtructions cauſées par les glandules ſchyrreuſes, pour la grandeur exceſſive de la rate, ils diront que ce n'étoit qu'un jeu de la nature, en effet M. de la Barre en a trouvé de ſemblables dans d'autres corps qui n'avoient point été travaillez de fiévres quartes.

Il ſe ſouvient entr'autres que l'an 1667. lorſqu'il étudioit en Médecine à Leyden, il a vû une femme que l'on croyoit groſſe d'Enfant, & que M. Vanhorne Profeſſeur en Anatomie au lieu d'un enfant trouva la rate au milieu & vers le bas ventre, cette rate étoit d'une

ne groſſeur extraordinaire & peſoit cinq ou ſix livres, cette femme toute ſoûle n'avoit jamais eû la fiévre quarte.

ARTICLE VI.

Reſponſio Danielis Severini Sculteti ad difficultates, circa articulos unionis in Novellis Reipublicæ litterariæ proximo M. Martio propoſitas.

Diſcordiâ res maximas in Eccleſia dilabi, concordiâ verò ſanctâ parvas incrementum capere, negavit nemo. Εἰ ἀλλήλους δάκνετε καὶ κατεσθίετε, βλέπετε μὴ ὑπὸ ἀλλήλων ἀναλωθῆτε. *In eo E. deſudandum eſt ſtudioſiſſimè: ut Eccleſiæ Proteſtantes univerſæ idem de capitalibus fidei dogmatibus quibuſcunque ex animo poſterùm ſentiant, atque tum ſe invicem ament impenſè. Quare ne quid ſinceram, piam articulorùm unionis dogmaticorum approbationem remoretur: modeſtè ac breviſſimè dubitationibus, quas vir doctus anonimus in Novellis Martij exhibet occurram.*

I. *Quiſquis requiſita juſtificationis, in art. X. enumerata, accuratè ponderarit: is fatebitur, anguſtam eſſe portam, carnique ingratam viam, quæ ad arduum*

arduum divinæ juſtihabitionis noſtræ beneficium nos deducit, paucos proinde eſſe adultos, qui eam inveniant. Per naturam enim nimis durum ac difficile videtur hominibus, veniæ conſequendæ ergo refundere opes, injuſte acquiſitas, deponere iratam peccatorum proximi memoriam, ceſſare à propoſito vindictæ, ſerio promittere Deo vitam meliorem, vitam caſtam, temperantem, modeſtam, officioſam, laborioſam, &c. 2. Quiſquis ex Gal. 2. 16. dedicerit, non per opera in decalogo præſcripta, hominum quenquam poſt lapſum id impetrare, ut perfectè juſtus habeatur à Deo, ſed per aſſenſum fiducialem, Jeſu Chriſto innixum, cum contritione prævia, cum deſiderio, ſollicitatione, ac ſpe veniæ inſeparabiliter connexum, id obtineri: is lubentiſſimè agnoſcet cum B. Luthero, opera charitatis non prærequeri ad juſtificationem. 3. Sane nimis dura foret ſors contritorum ac credentium: ſi tamdiù ipſis ſub pondere iræ Dei ingemiſcendum foret, dum ſe exercuerint per aliquot ſeptimanas, menſes, vel annos etiam, in exequendis decalogi juſſis, in cibandis puta famelicis, in veſtiendis nudis, in ſolandis triſtibus, in fovendis ægris, in vocationis functionibus ſalutis publicæ ergo obeundis &c. 4. Imo vero

ut

III. Pius quisque divino adoptionis testimonio fruens, certus est absolutè d veniâ impetratâ: dicitque in corde sa citra hæsitationem. Sum jam filius D adoptivus ex ipsius gratia per meam i Christum fidem. Sit nomen Dei benedi ctum in secula. 2. *De sua vero electione ut & de consequenda olim vita æterna in medio vitæ cursu nullam, nisi limita tam, certitudinem pii habent hunc i modum. Sum in electorum catalogo, e ero olim cohæres Christi. Si vivam meâ fidem servavero, adeoque calamitates propter nomen Christi perferendas, citra abnegationem Evangelii portabo (Rom.* 8.) *vel ad eam rediero. Id certo fiet pa conservantem, hoc per reparantem gra tiam: DUMMODO meo, ad conservationem ac reparationem necessario, officio non defuero. Quoniam autem innumeri conversi primævum suum Dei amorem abiiciunt, quoniam spiritus Dei plurimos relapsos ex ipsorum vitio non ἀναπαινίζει εἰς μετάνοιαν: ideo oportet me per omnem vitam cum obsequio θειοτέρως προσέχειν τοῖς ἀκουσθεῖσι, μήποτε παραρρυῶ. Multum hæ meditationes prosunt ad somnum ex oculis ejiciendum.*

IV. Ad verba eucharistica λάβετε, φάγετε, τοῦτο, necessario quidquam est subjudiendum. 2. *Romæ Episcopus vult hujusmo-*

ſmodi ſupplementum ſubintelligi. Acci-
pe hanc panis, ſpeciem, ſubſtantia ſua
rbatam, edite illam. *Hoc enim*, quod
b viduata panis ſpecie vobis exhibeo,
corpus meum. Verum id ſupplemen-
nullo ſcripturæ præſidio nititur, eſt eſ
Averſum, ab omni loquendi uſu alienum
nium convivarum ſenſibus repugnans,
eptum, ridiculum, in mero ſtultorum
crebro conſutum. 3. *Qui in prædicato*
etonimiam volunt eſſe : commodiſſimè
abaudient voculam ens, individuum,
ragmentum, elementum, *vel ſimilem*
liam, hoc modo. Accipite hoc, quod
vobis præbeo, elementum viſibile, *edite*
illud. *Hoc enim*, quod vobis hic præ-
beo, elementum viſibile *eſt* ſymbolum
repræſentativum *corporis mei. Aſt hoc*
ſupplementi Evangelicis nunquam, id-
que ſummo jure, probabitur. Ipſis enim
religio eſt, à proprio ſenſu uſpiam citra
urgentem cauſam diſcedere, quæ ſane
hic nulla eſt. 4. *Reſtat E. ut aſſeramus,*
Chriſtum ad diſcipulos ſuos dixiſſe,
λάβετε, φάγετε, τοῦτο, *&c. cum tacito*
ſupplemento, hunc panem, quod cum
pane illo vobis exhibeo. 5. *Excipitur, re-*
ctius dictum fore. Ce que je vous préſen-
te dans ce pain, ou par ce pain, eſt mon
corps. *Aſt* « *præſtat vocula* cum. *Panis*
enim benedictus eſt communio corporis
Chri-

Christi. β Vocula per nimis est obscura. γ. Dudum B. Lutherus nos docuit, corpus Christi non ita esse in pane, ut panis est in cista, vinum in vase, pecunia in marsupio T. 3. altenb. op. Luth. f. 709. a. *non dari hic ullam localem inclusionem*, T. 6. altent. *p.* 1048. b. *Licet E. particula* in *& sub à Theologis A. C. h. l. non raro usurpetur : nihil tamen aliud hic designat, nisi præsentiam* occultam *rei cœlestis exhibitionem, nec urgetur ab illis. Videatur* T. 3. altenb. *p.* 709. De vocabulis non litigabimus &c. 6. *Forteam non abs re fuerit, hic ea repetere verba : quæ pro simultanea C. & S. Dn. communicatione sibi sunt proposita.* Quid absurdi vel falsi est asserere : quod omnibus convivis à Christo, totius mundi salvatore, cum pane & vino benedicto in eorum usu detur ipsius corpus ac sanguis modo eo qui captum nostrum superat! Nonne ipse servator, cum de vulgari manna disputatio ipsi esset, apertissime Joh. 6. 32. 51. promisit, se daturum esse Judæis, consequenter omnibus aliis Evangelii auditoribus carnem suam, ceu panem cœlestem, manna longe præstantiorem! Nonne decebat, huic promissioni satisfieri etiam in sacro epulo, modo eo, quem solus J. C. optimè novit;

quem-

quemque vos ipsimet (*Remonstrabatur*) in rebus aliis innumeris libenter ignoratis. Quo E. jure sacrum epulum faciamus purum putum ritum repræsentativum? Cur fingimus ibi tropos: ubi clara omne veritatis dispendium abesse queunt? Vel tandem meliorem induamus mentem.

V. *Nam quid vero non præstitisse, nisi in describendis unionis articulis veritatem generalioribus* au sujet des certains Dogmes, qui divisent les deux parties, *ni præsciendum sibi, omnino mecum cuique constat.* R. 1. *Si articuli unionis solas enarrarent res, ab utraque parte vanescat superstitiosi plane forent. Hæc enim nullam causantur divisionem.* 2. *Si articuli unionis res controversas attingerent verbis ambiguis quæ utraque pars in diverso admittit sensu: nil ad discordiæ esset reseratum, nec pauci ad habitum essent pro mero in re seria lusu.* 3. *Evangelium Christi ejus est præstantiæ, suavitatis, ac efficaciæ: ut quo plenius, accuratius, ac clarius proponitur, hoc magis in sui amorem pias rapiat mentes.*

VI. *Ut vero in re adeo sancta & manifesta, omnem contradictionem præveniam: in compendio quodam demonstrabo veritatem articulorum unionis. Id quod*

quod haud spero ingratum fore viris, ritatem & pacem amantibus. Dice ad piam Ecclesiarum Protestantium capitalibus fidei dogmatibus concordi summatim (cum de artic. unionis 1. 5. 6. 10. 11. 13. 16. 17. nullum ferme dubium moveatur) hoc suffic ut Reformati, ad unum omnes, fat credant ac profiteantur duas hasce p positiones. Jesus Christus est salvator tius generis humani. Is communi omnibus sacræ mensæ hospitibus su corpus & sanguinem cum pane & v no, modo nuspiam nobis revela *Ex duabus enim his propositionibus fa cili opera per* consequentias *irrefrag biles id probaba: quod in artic. 3. 4. 8. 9. 12. 14. 15. 18. Reformatis quib dam parùm videbitur verum.* Prima, *specimen præbeam, hæc esto.* Jesus Chri *stus est salvator totius generis humani. E. Deus proprio Filio non pepercit: sed pro universis Verbi auditoribus tradidit illum in mortem. Certo E. certius ex gratuito effectum dabit una cum nobilissimo hoc dono universis Verbi auditoribus quævis bona, ipsis absolutè necessaria, adeoque 1. contritionem & fidem vivam, dummodò fecerint suum officium, ad conversionem & reparationem necessarium, 2. veniam adoptionem, & salutem,*

...m, dummodo crediderint in ſervato-
...rem ſuum. Quotus enim quiſque ſum-
...mum benigne largitur beneficium: qui
...non paratus ſit ad neceſſaria quævis mi-
...noris momenti beneficia, ni in hominibus
...ſpora fuerit, impertienda nominatim
...ea donanda, ſine quibus ſummi be-
...neficii conceſſio vana ac irrita futura eſ-
...ſet? Secunda. Jeſus Chriſtus eſt ſalvator
...totius generis humani. E. Deus proprio
...filio non pepercit: ſed pro univerſis par-
...vulis, baptiſmo fruentibus, tradidit il-
...lum. Qui E. non daret veniam & adop-
...tionem illis univerſis in baptiſmo ſuo;
...nam illic in nomen SS. Triados ex Dei
...juſſu ſacra unda irrigentur, adeoque ip-
...ſam juſtitiæ fidei ſigillum accipiant? Sa-
...ne Parens optimus vere, in Adamo qui-
...dem perditas, Chriſti vero ſanguine re-
...demtas, atque unius jam divinæ poten-
...tiæ ac benignæ œconomiæ planiſſimè citra
...obicem ſuum obnoxias, non perget prop-
...ter peccatum congenitum odiſſe, atque in
...gehennalis lupi ore relinquere. Contra-
...rium de Patre adeò bono vel ſuſpicari,
...ab omni piâ mente eſt alienum. Omnes
E. infantes in baptiſmo ſuo juſtificantur
& adoptantur propter Chriſtum. Innume-
ri verò infantes baptizati, cùm adole-
verint, vivunt ſceleſtè, obeunt improbè,
pereunt ſempiternè. E. pii ſtatu ju-
ſtifica-

fissarionis euidere quemus in per
rium. E. electionis & vocat eterne co
quendæ versiuudo in medio vitæ tra
non est absoluta. E. qui existimat se
videat ne cadat, imo verò ne peccat.

¶ 11. *Jam ad veritatem istarum pr*
fitionum probandam me convorto. P
rior (ut de ejus veritate primò loquar)
tur verbis Christi (hoc est corpus me
& Pauli. Panis, qui benedicimus, et
munio corporis Christi. *Ni eum*
fuerimus interpretati. Panis est simb
cum corpore Christi conjunctissim
quovis alio quam dabimus, evidentur
tacta. Cumprimis autem illa est vehe
imo verò stulta, absurda, ridicula: q
miseri mortales amovejo ebrestiam
nunc per varias, Deo invisissimas, via
erudere gestiunt. Accidentia panis, m
panariæ substantiæ sibi subiectum
bentia, sub quibus nos ore nostro
cisè per verba hoc est corpus me
ponimus Corpus Christi, consequ
ter totum Christum, sanctres cum
pore Christi ita conjunctas: ut infra
nachalis albæ togæ, Christi Corpus,
verò totum illum, undique circum
gant in quocumque usu suo, eique
pertinent. Unde adeò fas est, sacris
se hospites, in hanc quasi fascionem
los suos conficere, & coram illo qui

monali

monisti candido velo procumbere cum precibus: quo latentem sub eo Jesum ac venerentur. *Quis crederet, tam informem, tam insulsam Verborum Christi depravationem in christiano orbe grassari: ni id loppis ac tonsoribus foret notum?*

VIII. *Prior propositio satis alibi est probata. Hic eam liquidam reddam ex nostri assertione petrina*, Tu es Christus, Filius Dei viventis: *cui, velut immoto fundamento assensus fiducialis, in Dn. Jesum projecti, universa eius Ecclesia instar pulchri ædificii. Quis, quæso, hujus assertionis est sensus? nullus alius, nisi iste, vi irrefragabilis sacrarum literarum paralleliſmi. Jesus Nazareus, V. Mariæ filius, est Propheta, Sacerdos, & Rex, TOTI genero humano à Deo promissus & datus, ad veniam, adoptionem, & salutem cum causis suis, & mediis quàm facilibus, luculenter inculcandam, ἀυτοπροσώπως quidem Judæis, per Apostolos verò, eorumque successores, omnibus nationibus, ad eam toti mundo acquirendam per observationem præceptorum legalium ac pathemata innumera, ad eam benigne ac potenter communicandam omnibus hominibus, præmissis præmittendis, unctus à Deo Spiritu S. & per Spiritum hunc æternum donis scien-*

tiæ, ſapientiæ, parrheſiæ, &c. non ad certam uſque menſuram, ſed in abundantiſſimâ copiâ, tempore ſuæ conceptionis, nativitatis ac baptiſmi. Idem ille eſt Filius Dei viventis, genitus ab ipſo ante dies ſeculi adeoque ab æterno, ineffabili modo. Conſequenter in Jeſu Nazareno habitat Deitas cum omnibus ſuis perfectionibus infinitis per unionem quam arctiſſimam: prout anima rationalis in homine moratur, qua corpus ejus. Quiſquis jam crediderit, Jeſum eſſe Chriſtum Filium Dei viventis, cum fiduciâ, deſiderio ſollicitatione, ac ſpe veniæ & ſalutis, quiſquis item, cum nulla obſtiterint impedimenta, ipſi indeclinabilia, ſacra unda in Chriſti nomine perfuſus fuerit, ſalvus erit. Quiſquis verò id non crediderit ritè, quouſque ad ſalutem ipſi opus eſt: is adjudicabitur olim æternis ſupplitiis.

18. *Qui redemptionis particulariſmum tuetur: Petri confeſſionem forte ſic explicabunt.* Tu es Propheta, ſacerdos, & Rex, *PAUCIS* hominibus à Deo promiſſus & datus, illis ſc. univerſis & ſolis, qui fidem vivam, ſpecificè à quavis fide temporaria diverſam, ſi adolevere, vel tandem habent. *Verum enim verò hæc interpretatio nullum in ſacris literis habet præſidium, repugnat illis, concio*

est quædam tristissima, innepta est ad assensum redemtionis specialem, ad fiduciam atque spem generandam, alendam, roborandam, nullo modo proficua est ad salutarem informationem dogmaticam, ad elenchum, correctionem, institutionem ethicam, & consolationem. Solis illis foret respectu proprii emolumenti in tantum grata, qui se tali præditos esse fide, (nescio unde) nossent. Hæc denique vox, si cum ea Apostoli iviſsent in terrarum orbem, per se parietura fuisset in promiscuâ Judæorum gentilium que turmâ meram hæsitationem & tristitiam, merum scandalum, contentum & opprobrium. Procul E. illam Deus esse jubeat deinceps ex omnium Protestantium animis, ore, & scriptis.

X. Quod restat, apodexis spiritus sufficit ad piam concordiam in protestantibus Ecclesiis gignendam. 2. Sed & Principum protestantium obtestationes seriæ ad id admodum proderunt: ne Theologorum ἰδιογνωμοσύνη pium in articulis unionis dogmaticis consensum procrastinare pergat. 3. Edicta verò, minæ, promissa, munera, & arma carnalia, ejusdem doctrinæ fucatam professionem extorquentia, sunt Satanæ, ethnicis, Muhammedi, & Papæ relinquenda. Illi enim his subsidiis ad errorum propagationem

indigent : cum argumentis longissimè s
inferiores. 4. Harmonia capitalis f
doctrinæ, in Protestantium pectore, pu
tis, atque ære adornata, pariet bono
Deo certo certius philadelphiam ;
te etiam (cum post aliquot annos ex
formatorum concionibus ac scriptis sinc
ac probè radicata esse deprehendetur)
sam conventuum sacrorum unionem.
Si verò vel maximè tum Ecclesiæ Pro
stantes remanserint à se invicem ob diver
sos suos ritus, ob minutiora quædam d
fidia) si qua fuerint fortè) ob periculu
recidivæ Reformatorum, ob periculum
item doli querundam, (sub concordiæ pra
texcu, si dicere licet, placita, articulis
unionis adversa, dißeminaturi) qua con
ventus sacros divisa: id tamen haud sperne
minabit sanctam eorum amicitiam; dum
modò assiduè inculcarint utriusque partis
Pastores nullum intercedere amplius ca
pitale dissidium inter Ecclesias protestan
tes, quousque illæ perseverarint in assensu
articulorum unionis, dissonantiam rituum
non tollere piam consonantiam dogmatum,
quoscunque pios ac probos Ecclesiæ Anglica
næ, Suecicæ, Danicæ, Saxonicæ, mar
chicæ, Belgicæ, Helveticæ, &c. cives esse
fraterno amore, ac quibusvis charitatis
officiis prosequendos, &c. 6. Ceterum hac
de re deinceps plenius ac rectius consulta-

ri

poterat : cum primum Proteſtantes, ad
unum omnes, ἐξ ἄλλης ὁδοῦ πορεύεσθαι credi-
derint & profeſſi fuerint, Jeſum Chriſtum
hominis generis humani ſalvatorem,
atque cum pane & vino benedicto omnia
ſacrorum epulum celebrantibus, benignè
impertire corpus & ſanguinem ſuum
eorum ſalutem modo ineffabili, eumque
conſequenter de articulis unionis dogma-
tis oeßabunt ſibi movere lites.

Hinc eos finire pie concordiæ deſiderio
incendi eſſe uſum fuit. Si jam cui è Re-
gimatis Doctoribus ſuas circa articulos
unionis difficultates, in animadverſioni-
bus benoticis, alibique, nondum ſolutas,
aperire placuerit amicè ac modeſtè : res erit
eadem gratiſſima, nec meo hac in parte
vero officio, dummodo Deus gratiam,
etium, & vitam conceſſerit. Planè enim
in ea ſum ſententiâ, rem inter Proteſtan-
es facile poſſe tranſigi per ſobrias, bre-
es, probè meditatas, velitationes : dum-
modo omnes animum adferamus, ad veri-
atem admittendam promptum. Nihil
enim illi habent, præter Verbum Dei ſcri-
ptum : cui ſe exiſtimant, aſſenſum debe-
re, omni modo immobilem. Ad eandem
quoque rem multùm conferet votum
Eccleſiæ proteſtantis ſuffragium.

Ponamus experimenti ergo ei ob oculos
articulos unionis dogmaticos atque præſti-

cos, addamus accuratam perſpicuam tu[illegible] tius particulariſmi delineationem, [illegible] inſigni momento, quod cum jure odiſſ[illegible] reddere poſſit, prætermiſſo, cohortem[illegible] ut legat, expendat, judicet. Nolim[illegible] vivere: ni plerique omnes infeſtos fuer[illegible] oculis intuti particulariſmi deſcripti[illegible] nem, articulos verò unionis ſibi habuer[illegible] quàm acceptiſſimos. Quæ hic dicend[illegible] erant alia: in henoticis ad ſcriptum eo[illegible] leber Dn. D. Petri Jurii anamadverſion[illegible] bus legi poterunt. Tantum. Sit Deo glori[illegible]

ARTICLE VII.

Hiſtoire des revolutions arrivées dans l'Europe en matière de Religion, par M. Varillas. Tome 3. & 4. Se trouve à Amſterdam chez Henry Desbordes. in 12. 2 voll.

IL en eſt à peu-prés des Auteurs comme des Princes, ils ſont toûjours les derniers à ſçavoir ce que l'on dit d'eux. A moins que quelque Adverſaire ne leur face une guerre ouverte, ou qu'ils ne ſe trouvent par hazard *incognito* dans quelques unes de ces compagnies libres, où chacun ſuivant le droit que ſon argent lui a donné ſur un livre, en dit ſouvent avec trop d'ingénuité pour celui qui s'y intereſſe, tout ce qu'on en pen-

enſe dans le monde. M. Varillas a été ng tems ſi on l'en croit, du nombre e ceux qui ont le plaiſir d'écrire, ſans voir le chagrin de ſentir la critique parvenuë juſqu'à eux. Car il paroît perſuadé dans la Préface de ſon troiſiéme Tome des *Révolutions arrivées en Europe en matiére de Réligion*, que le public en a reçû les deux premiers volumes avec un extrême plaiſir, & qu'il ne ſçauroit ſouhaiter aux ſuivans un meilleur ſort qu'à ceux qui ont précédé. Si une Préface du 4. volume n'avoit paru, on auroit cru ſur la foi de M. Varillas, qu'il étoit encore dans cette heureuſe ignorance ſur ce qu'on dit de lui, s'il ne nous y aprenoit lui-même qu'enfin un Fâcheux s'eſt élévé, qui a porté la cenſure juſques dans le cabinet de l'Hiſtorien, qui promet de ſon côté de ne demeurer pas ſans réplique, il a falu faire cette remarque avant que d'entrer dans le détail de l'ouvrage pour lever la contradiction qui ſe ſe trouveroit entre les deux Préfaces.

Sa Préface a le caractére de toutes les autres qui ſont parties de ſa main, c'eſt-à-dire, ce caractére de Maître, qui ſied ſi bien aux grands hommes, & qui fait écouter avec tant de plaiſir le jugement qu'ils font des Ecrivains qui les

ont précédez. Il y dit son sentiment [illegible] d'Avila, Sandoval, le Comte de Roque, aussi bien que sur Guichen qu'il accuse d'être un plagiaire, qui qu'il avoüe d'avoir profité de son tr vail. Il trouve le Proveditеur Nan qui a écrit cette belle histoire de Ven se complice du même crime que l précédent, & sans crainte de se fa des ennemis dans les Cloîtres, il att que jusqu'au Pere Hilarion Religieu Minime, qui entre les éloges qu'il composez des grandes Princesses, à lo Marie de Médicis aux dépens de Sain Germain de Mourgues, qui en avoit fait l'Oraison funébre. C'est ainsi qu'on agit d'Auteur à Auteur, le dernier ve nu découvre toûjours la nudité des pre miers, heureux celui qui finira la cata strophe.

Cette Préface est escortée d'un passeport de conséquence, qui mettra sans doute l'Auteur à l'abri des Critiques; c'est d'une belle approbation de M. Coquelin Chancelier de l'Université de Paris, & Docteur de Sorbonne, dans laquelle il fait un éloge achevé & de M. Varillas & de ses ouvrages. Il commence par l'assurer d'une place au temple de mémoire, & par lui donner un brevet de vengeur de la Nation Françoise,

oiſe, à qui l'on avoit toûjours pû reprocher juſqu'ici, qu'elle avoit peu produit de perſonnes qui ſe fuſſent ſignalés à écrire l'Hiſtoire. La vanité Françoiſe ne trouvera guére ſon conte ici, mais elle aura pourtant peine à ſe revver d'un arrêt prononcé ſi ſouverainement. Car qui croire là deſſus, ſi ce n'eſt un Chancelier d'Univerſité. En un mot, l'éloge y eſt ſi parfait, que tout eſt loüé, ſans en excepter le diſcernement, la mémoire & la ſincérité, les ſeules choſes qu'on avoit crû être l'endroit foible de l'Auteur.

L'Hiſtorien ſoûtenu de ce ſauf conduit commence ce troiſiéme volume par l'onziéme livre, & ne finit qu'au quinziéme. Dans celui-là il fait d'abord l'hiſtoire du demêlé des Ducs de Savoye, & des Evêques de Geneve. Il prouve par des piéces authentiques, le droit qu'avoient les Ducs, préférablement aux autres ſur cette ville; & fait voir comment Odon de Villars qui avoit hérité d'Humbert de Villars, ſucceſſeur de Pierre Comte de Geneve, mort en 1392. avoit vendu ſa ſucceſſion à Louis Comte de Savoye, qui aprés pluſieurs interruptions de la part du Prince d'Orange, qui prétendoit à cet héritage, & de l'Empereur même,

en reçût pourtant une nouvelle investiture de Sigisimond par un acte solemnel, donné le 29. Mai, 1424. & confirmé par Maximilien I. en 1519. & par Charles-Quint en 1530.

De ce démêlé il passe au différent survenu entre le Duc de Savoye & François I. Il accuse Beatrix derniére fille d'Emanuël Roi de Portugal, & mariée à ce Prince, d'avoir causé tous les maux qui nâquirent de cette rupture. En effet, elle broüilla non seulement les deux Souverains : mais même elle affista d'argent le Connétable de Bourbon contre la France, ce qui causa le malheur arrivé au Roy devant Pavie. Bien que sa Majesté reconnût d'où lui venoient tant de traverses, cependant elle avoit supporté une partie de ces injures, & dissimulé l'autre, tant que Louïse de Savoye sa mere avoit vécu : mais aprés qu'elle fut morte, les choses prirent une autre face. Car François envoyant une armée contre le Duché de Milan, par le Piémont suivant sa coûtume, & le passage lui ayant été refusé, Chabot qui commandoit l'armée le força, & prit la meilleure partie de la Savoye. Les Suisses trouvant l'occasion favorable, s'accommoderent en même tems de ce qui

étoit

oit le plus à leur bien-séance, & les
mis de Calvin qui étoient dans Gene-
e, s'emparerent de cette importante
lle, qui doit ainsi son changement
ux imprudentes intrigues de Beatrix.

Ceux qui auront oublié les agréables
oses que le Pere Maimbourg avoit
bitées dans son *Histoire du Calvinis-*
e, pourront ici s'en rafraichir la mé-
oire, on y verra comment Farel aprés
voir été chassé de Bâle, & s'être re-
ré à Geneve, s'insinua dans l'esprit
u peuple, en allant dans les cabarets
hanter des chansons contre les Eccle-
astiques, & en les aprenant aux petits
nfans, avec quelques vers satyriques
ontre la Messe & les Images. Tous
les combats qui se livrérent avant que
le Calvinisme fût maître absolu dans
Geneve, & comment enfin on chassa
tous les Prêtres qui étoient demeurez
fidelles à leur parti, leur ayant donné
une escorte pour les mettre en lieu de
seureté.

L'Auteur à propos de *chasser*, prend
occasion de justifier le procédé de Louis
le Grand, qui a fait paroître une dou-
ceur singuliére dans sa conduite à l'é-
gard des Protestans, & bien diférente
de celle qu'on tint à Genéve contre les
Catholiques. Car au lieu qu'on n'ac-

cor-

corda que 8. jours à ceux-ci, Sa Majesté a donné aux Calvinistes François les 43. premiéres années de son regne, qui jointes aux 85. que les prédécesseurs de Sa Majesté leur avoient accordées font le nombre de 128. Ne faut-il pas avoir l'esprit joliment tourné pour donner un si beau côté, à une affaire qui paroissoit n'en avoir point, & n'est-ce pas en effet une chose bien ridicule aux Protestans, de se plaindre qu'on les retient en France malgré eux, puisqu'ils ont eu cent vint-huit ans à en sortir.

Le livre douziéme est considérable par bien des endroits, mais sur tout par l'Histoire des secondes nopces que Philippe Langrave de Hesse, contracta du vivant de sa premiére femme, & par le consentement de huit des plus savans Théologiens Réformez de l'Allemagne, & par celui même de son Epouse. Le sujet de cet événement est assez singulier pour être ici representé tout du long. Les actes en sont authentiques, & le Prince Ernest de Hesse-Rhinfels les a fournis. Voici en quoi consiste le fait.

Philippe étoit d'un tempérament si vigoureux qu'une seule femme ne lui suffisoit pas. Et comme il contraignoit

peu

peu ſes paſſions, il les ſatisfit tant qu'il en tomba dans une maladie dangereuſe qui mît la ligue de Smalcalde dans une extrême apprehenſion de le perdre : Etant ſa guériſon approcher, il réſolut de changer de vie ; mais la tentation recommança avec l'entier rétabliſſement de ſes forces. Là deſſus il lui vint en penſée d'avoir deux femmes en même-tems, ſe perſuadant que ſon infirmité le diſpenſoit de la rigueur de l'Evangile. Et afin de mettre ſa conſcience abſolument à couvert, il forma le deſſein d'avoir l'approbation des plus célébres Docteurs de ſa Secte. Il les fit donc aſſembler à Vittemberg l'an 1539. en forme de Concile. L'affaire fut longtems débatuë, mais enfin aprés bien des détours, le réſultat fut, que puiſque Son Alteſſe ne pouvoit s'abſtenir de la vie impudique qu'elle menoit tant qu'elle n'auroit qu'une femme, *il falloit donc qu'elle ſe mariât ſecretement, & qu'il n'y eût que la fille qu'il épouſeroit & peu d'autres perſonnes fidelles qui le ſeuſſent*, que du reſte, *il n'étoit point extraordinaire aux Princes de nourir des Concubines, & qu'on ne devoit pas ſe ſoucier beaucoup du qu'en dira-t'on, pourvû que la conſcience allât bien. Signé, Martin Luther, Philippe Melanthon, Mar-*

tin

tin Bucer, Antoine Corvin, Adam, &c.

Le contrat de mariage n'eſt pas moins ſingulier que les déciſions du petit Concile. Le Prince y proteſte du beſoin qu'il a d'une ſeconde épouſe, & déclare qu'il a jetté les yeux ſur Marguerite de Saal pour être ſa deuxiéme femme, *ne pouvant ſans cela ſauver ſa vie & vivre ſelon Dieu.* Qu'aprés avoir conſulté les plus Doctes & les plus gens de bien de l'Allemagne, ils avoient été d'avis que ſon Alteſſe mît ſon ame & ſa conſcience en repos par un double mariage qui ſe feroit de l'aveu de Chriſtine Ducheſſe de Saxe, premiére femme légitime de ſadite Alteſſe, qui conſentoit de bonne grace à avoir une compagne, *afin que l'ame & le corps de ſon tres-cher époux ne coure plus de riſque & que la gloire de Dieu en ſoit augmentée.* L'acte ajoûte, que *quoi qu'il ſoit & Chrêtien & permis dans les cas dont il s'agit d'avoir deux femmes, les deux contractans ſe veulent pourtant joindre par mariage en ſecret & ſilence ſans qu'autres que les témoins ſignez en ayent connoiſſance.* On ne doit pas s'étonner ſi l'Auteur triomphe contre le parti qui a ſouffert une ſi indigne action, la matiére eſt aſſez réjoüiſſante d'elle-même, & la facilité des caſuiſtes conſul-

tez

tez trop extraordinaire pour ne s'en divertir pas.

Le treiziéme livre à cela de remarquable qu'on y voit comment les couronnes de Dannemarc, de Suéde & de Norvegue, devinrent Luthériennes. Peut-être que si un Auteur Protestant décrivoit ces révolutions causées par la Religion, il y auroit donné un autre tour que M. Varillas n'a fait ; car les Histoires d'aujourd'hui n'ont plus que le nom d'Histoire, chacun suivant le parti dont il est, fait faire aux freres qu'il adopte les plus beaux personnages, & laisse à ceux de la cabale contraire tout cé qu'il y a de plus ridicule à jouer dans la piéce. Comme Frederic d'Oldembourg Duc de Holstein, dont les descendans occupent aujourd'hui le Throne de Dannemarc, fut celui qui jetta dans son Royaume les premiers fondemens du Lutheranisme, c'est aussi celui dont M. Varillas découvre le plus les défauts. Il le represente non seulement comme un Usurpateur de la Couronne de son Neveu qu'il confina dans une prison perpétuelle ; mais aussi comme un homme prêt à se servir de la Nouvelle Religion pour régner. En effet sur la moindre promesse, que lui fit la ligue de Smalcalde

calde de l'assister contre l'Empe
Oncle Paternel de Christien II. à c
dition de se déclarer Protestant, il
qua qu'il l'eût fait volontiers si la c
te de perdre le fruit de son Usurpa
ne le retenoit. De sorte que s'il
portsa toûjours jusqu'à la mort, c
bien moins par amour pour l'ancie
Religion, que par la crainte de ne
ver pas son interêt dans une nouv
Christien III. son fils étant de la
ligion de son Pere, c'est-à-dire, de c
qui fait régner, auroit peut-être au
balancé que lui au choix qu'il eût dû fai
s'il n'eût été déterminé par les crimes
son prédécesseur. Car sentant que
péril redoubloit pour lui depuis q
Dorothée Princesse de Dannemarc,
épouse du Duc de Baviére Chef de la
Ligue Catholique, étoit devenuë l'Hé
ritiére de Christien II. son Frere, il
ne pensa plus qu'à conjurer la tempête
par le seul moyen qui lui restoit; sça-
voir de se déclarer pour le parti de Lu-
ther. Il lui demanda donc d'être inf-
truit, & qu'il lui fournit des gens pour
remplir les chaires des Professeurs de
l'Université de Copenhague. Entre
ceux que Luther lui envoya, étoit Jean
Maccabée homme rempli de sçavoir &
d'éloquence, mais qui avoit abusé de
cette

cette derniére qualité, en corrompant une belle Religieuſe d'un monaſtére de Sainte Claire, qui eût la foibleſſe aſſez commune à ſon ſexe, c'eſt-à-dire, de conſentir aprés bien des prières, mais qui eut auſſi le malheur de n'avoir point péché ſans qu'il y parût. La crainte d'être puni de ſon ordre, lui avoit fait quiter le froc & embraſſer le parti Proteſtant. Luther le reçut à bras ouverts & en fit un Miſſionnaire pour le Dannemarc, où il réuſſit ſi heureuſement qu'enfin tout le Royaume ſecoüa le joug du Pape. Si Luther fut bien aiſe de ce grand changement, il ne le fut pas quand il aprit l'authorité que Macchabée s'étoit acquiſe dans cet état, c'eſt pourquoi il le rappella inceſſamment, & ſur le point qu'il devoit faire la cérémonie de couronner le Roi. Si jamais cette Hiſtoire parvient juſqu'en Dannemarc, malheur à M. Varillas, on décochera ſur lui des volumes terribles, car ces Meſſieurs du Nort ſont des gens qui ont plûtôt fait un folio, que nous autres un livre gros comme un almanac, avec cela ils y feront des indices où l'on verra partout *Varillas vapulans*, *Varillas turpiter deluſus*, *&c.* Ce qui ſera plûtôt lû que le corps de l'Ouvrage.

La

La contagion passa du Dannemarc dans la Suéde, à cause du grand commerce qu'il y a entre ces deux Etats. Toute la différence qu'il y eut, c'est dans la maniére que se fit ce changement. Car au lieu que là, un Cordélier plus galand qu'il n'eût été à souhaiter, mit tout un Royaume en état de salut, ici ce fut un conquérant dont le nom fait encore fuir les aigles de l'Empire, c'est celui de Gustave, car c'est ainsi que s'appelloit le Prince, sous lequel la Réformation s'établit dans la Suéde. Réforme pour réforme, je ne sçai laquelle a l'avantage dans son origine, & lequel est le plus honorable pour une Religion d'avoir été établie par un Conquérant, c'est-à-dire, par un Tyran qu'on ne punît point ou par un Moine libertin. Quoiqu'il en soit, c'est aux soins de ce Prince que la Suéde est redevable du Lutheranisme. Comme une partie du 13. & du 14. livre est employée à représenter en détail tout ce qu'il fallut faire pour produire ce grand changement, j'y renvoye ceux qui souhaiteront de le sçavoir. Je remarquerai seulement que dans la persécution qu'il fallut faire aux Catholiques, il n'y eut que deux Evêques qui demeurerent fermes, dont l'Archevêque

hevêque d'Upſal en fut un, ce qui fait oir qu'en tous païs les gens d'Egliſe nt leur bonne part de l'impiété qui gne dans le monde. Tout le reſte du lergé plia & acheva la comédie com-e elle fait d'ordinaire, c'eſt-à-dire, ne chacun prit ſa chacune. Le nou-eau Archevêque d'Upſal montra l'é-emple aux autres, il épouſa une belle eune fille avec laquelle il paſſa agré-blement ſes jours, Olaus ſon frere vêque de Stokolme fit la même choſe, mais la Providence troubla les plai-rs de ſon mariage par le fruit qui en ſortit, ſa femme étant acouchée pour la premiére fois d'une multitude de gre-noüilles. Guſtave ne fut pas plus heu-reux dans le Sacrement que l'Evêque de ſa capitale, les accez de folie qu'il avoit de tems en tems paſſérent juſqu'à Eric ſon aîné, dont les Hiſtoriens nous rapportent mille extravagances, & le troiſiéme de ces fils perdit l'eſprit n'é-tant encore qu'au berceau.

Les progrez que la Doctrine de Lu-ther faiſoit dans le Nort, le rendit ſi fier, qu'il ne garda plus de meſure avec les Zuingliens, contre leſquels il tour-na l'aigreur de ſon ſtile. Mais cela n'é-toit rien en comparaiſon de ce qu'il écrivit contre le Pape dans une réponce qu'il

qu'il fit à la lettre du Pontife sur la dernière Diète de Spire. Cet Ouvrage a été d'autant plus remarqué que c'est un des derniers qu'il écrivit étant mort l'année d'après, qui étoit la climatérique, & la 46. du seizième siécle.

Le quinziéme livre parle fort au long de ce qui se passa à la cinquiéme & sixiéme Session du Concile de Trente & des articles sur lesquels il prononça les trente anathêmes qu'on trouve dans les premiéres Sessions. Mais comme ces matiéres ont été si rebattues dans les Controverses qui ont agité la France au siécle passé & dans celui-ci, nous nous dispenserons de les raporter; aussi bien que la conduite que tint Charles-quint pour triompher des Princes Protestans d'Allemagne, parce que M. Varillas écrivant sur une matiére que M. Maimbourg a traitée il n'y a que quelques années, le public en est déjà tout imbu.

Nous remettons le second volume pour le mois prochain, afin de réjoüir les Lecteurs par la diversité des matiéres.

ARTICLE VIII.

Extrait d'une Lettre de M. L. sur un Principe Général, utile à l'explication

sion des loix de la nature, par la considération de la Sagesse Divine ; pour servir de réplique à la réponse du R. P. M.

J'Ai vû ce que le R. P. Malebranche répond à la remarque que j'avois faite sur quelques *loix de la nature* qu'il avoit établies dans la recherche de la vérité. Il semble assez disposé à s'abandonner lui-même, & cette humilité est fort loüable ; mais comme il donne des raisons & des restrictions, qui nous feroient rentrer dans l'obscurité dont je crois d'avoir tiré ce qui est, & qui choquent un certain *principe de l'Ordre Général*, que j'ay remarqué ; j'espére qu'il aura la bonté de permettre, que je me serve de cette occasion pour expliquer ce principe, qui est de grand usage dans le raisonnement & que je ne trouve pas encore assez employé, ni assez connu dans toute son étenduë. Il a son origine de *l'infini*, il est absolument nécessaire dans la Geométrie, mais il reüssit encore dans la Physique, parce que la souveraine sagesse, qui est la source de toutes choses, agit en parfait Geométre, & suivant une harmonie à laquelle rien ne se peut ajoûter. C'est pourquoi ce principe me

sert

fert souvent de preuve ou exam
pour faire voir d'abord & par deho
le défaut d'une opinion mal concen
avant même que de venir à une di
sion interieure. On le peut énon
ainsi : lorsque *la différence des deu*
peut être diminuée au dessous de t
te grandeur donnée, *in datis*, ou d
ce qui est posé, il faut qu'elle se pu
trouver aussi diminuée au dessous
toute grandeur donnée *in quæsitis*,
dans ce qui en résulte ; Ou pour par
plus familiérement : *lorsque les cas*
ce qui est donné) *s'approchent contin*
lement, & se perdent enfin l'un dans l
tre, il faut que les suites ou évenem
(*ou ce qui est demandé*) *le fassent au*
Ce qui dépend encore d'un princ
plus général, sçavoir : *datis ordinat*
etiam quæsita sunt ordinata. Mais po
l'entendre il faut des exemples.

L'on sçait que le cas ou la suppos
tion d'une Ellipse se peut approcher d
cas d'une parabole, autant qu'on veut,
tellement que la différence de l'Ellips
& de la Parabole peut devenir moindre
qu'aucune différence donnée, pourvû
que l'un des foyers de l'Ellipse soit as
fort éloigné de l'autre, car alors les ra
yons venans de ce foyer éloigné diff
reront des rayons paralleles aussi peu

que

que l'on voudra, & par conſequent tous les Theoremes Geométriques qui ſe vérifient de l'Ellipſe en général pourront être appliquez à la Parabole, en conſiderant celle-ci comme une Ellipſe dont un des foyers eſt infiniment éloigné ou (pour éviter cette expreſſion) comme une figure qui differe de quelque Ellipſe moins que d'aucune différence donnée. Le même principe a lieu dans la Phyſique, par exemple le repos peut être conſidéré comme une viteſſe infiniment petite, ou comme une tardité infinie. C'eſt pourquoi, tout ce qui eſt véritable à l'égard de la tardité ou viteſſe en général, doit ſe vérifier auſſi du repos pris ainſi; tellement que la régle du repos doit être conſiderée comme un cas particulier de la régle du mouvement: autrement, ſi cela ne reüſſit pas, ce ſera une marque aſſeurée, que les régles ſont mal concertées. De même l'égalité peut être conſidérée comme une inégalité infiniment petite, & on peut faire approcher l'inégalité de l'égalité autant qu'on veut.

C'eſt entr'autres fautes de cette conſideration, que M. des Cartes tout habile homme qu'il étoit, a manqué plus d'une façon dans ſes prétendües loix de la nature. Car (pour ne parler ici

ce que j'ai dit ci-devant de l'autre source de ses erreurs, quand il a pris la quantité de mouvement pour la force) sa première & sa seconde régle (par exemple,) ne s'accordent point; la seconde veut que deux corps B & C se rencontrant directement d'une vitesse égale, & B étant tant soit peu plus grand, C sera réfléchi avec la vitesse première, mais B continuera son mouvement; au lieu que selon la première régle B & C étant égaux tous deux réfléchiront & s'en retourneront d'une vitesse égale à celle qui les avoit amenez. Mais cette différence des événements de ces deux cas, n'est pas raisonnable; car l'inégalité des deux corps peut être aussi petite que l'on voudra & la différence qui est dans les suppositions de ces deux cas, sçavoir entre une telle inégalité, & une égalité parfaite pourra être moindre qu'aucune donnée, donc en vertu de notre principe, la différence entre les résultats ou événements devroit être aussi moindre qu'aucune donnée; cependant si la seconde régle étoit aussi véritable que la première, le contraire arriveroit: car selon cette seconde régle une augmentation aussi petite que l'on voudra de corps B auparavant égal à C, fait une gran-

grandiſſime différence dans l'effet, enſorte qu'elle change la réflexion abſoluë, en continuation abſoluë, ce qui eſt un grand ſaut d'une extremité à l'autre, au lieu qu'en ce cas le corps B devroit réflechir tant ſoit peu moins, & le corps C tant ſoit peu plus qu'au cas de l'égalité, dont à peine ce cas peut être diſtingué.

Il y a pluſieurs autres incongruitez ſemblables qui réſultent des régles Carteſiennes, que l'attention d'un Lecteur appliquant nôtre principe, y remarquera aiſément; & celle que j'avois trouvée dans les régles de la Recherche de la Vérité venoit de la même ſource. Le R. P. Malebranche avoüe en quelque façon qu'il y a de l'inconvenient, mais il ne laiſſe pas de croire, que les loix du mouvement dépendans du bon plaiſir de Dieu, il en pourroit établir d'auſſi irrégulières que celles là. Mais le bon plaiſir de Dieu eſt réglé par ſa ſageſſe, & les Geométres ſeroient preſque auſſi ſurpris de voir arriver dans la nature ces ſortes d'irregularitez, que de voir une parabole à qui on pourroit appliquer les propriétez de l'Ellipſe à foyer infiniment éloigné. Auſſi ne rencontrera-t-on point, je penſe, d'exemple dans la nature de tels inconveniens:

plus on la connoît, & plus on la trouve Geométrique; il eſt aiſé auſſi de juger par là que ces inconveniens, ne viennent pas proprement de ce que le R. P. Malebranche en accuſe; ſçavoir, de la fauſſe hypotheſe de la parfaite dureté des corps, que j'accorde ne ſe trouver pas dans la nature. Car quand on y ſuppoſeroit cette dureté en la concevant comme un reſſort infiniment promt, il n'en réſultera rien ici, qui ne ſe doive ajuſter parfaitement aux véritables loix de la nature à l'égard des corps à reſſorts en général, & jamais on ne viendra à des régles auſſi peu liées que celles où j'ay trouvé à redire. Il eſt vrai que dans les choſes compoſées quelquefois un petit changement peut faire un grand effet, comme par éxemple une eſtincelle tombant dans une grande maſſe de la poudre à canon, eſt capable de faire renverſer toute une Ville; mais cela n'eſt pas contraire à nôtre principe, & on en peut rendre raiſon par les principes généraux mêmes, mais à l'égard des principes ou choſes ſimples, rien de ſemblable ne ſçauroit arriver, autrement la nature ne ſeroit pas l'effet d'une ſageſſe infinie.

On voit par là (un peu mieux que dans ce qui s'en dit communement) com-

comment la véritable Physique doit être puisée effectivement de la source des perfections Divines. C'est Dieu qui est la derniére raison des choses, & la connoissance de Dieu n'est pas moins le principe des sciences, que son essence & sa volonté sont les principes des êtres. Les Philosophes les plus raisonnables en demeurent d'accord, mais il y en a bien peu, qui s'en puissent servir pour découvrir des véritez de consequence. Peut-être que ces petits échantillons réveilleront quelques-uns pour aller bien plus loin. C'est sanctifier la Philosophie, que de faire couler ses ruisseaux de la fontaine des attributs de Dieu. Bien loin d'exclure les causes finales & la consideration d'un être agissant avec sagesse, c'est de là qu'il faut tout déduire en Physique. C'est ce que Socrate dans le Phædon de Platon a déja admirablement bien remarqué, en raisonnant contre Anaxagore & autres Philosophes trop matériels, lesquels, aprés avoir reconnu d'abord un principe intelligent au dessus de la matiére, ne l'employent point, quand ils viennent à Philosopher sur l'Univers, & au lieu de faire voir, que cette intelligence fait tout pour le mieux, & que c'est là la raison des choses qu'elle a trouvé bon

de produire conformément à ſes fins, tachent d'expliquer tout par le ſeul concours des particules brutes, confondant les conditions & les inſtrumens avec la véritable cauſe. C'eſt (dit Socrate) comme ſi pour rendre raiſon de ce que je ſuis aſſis dans la priſon attendant la coupe fatale, & que je ne ſuis pas en chemin pour aller chez les Beotiens ou autres peuples, où l'on ſçait que j'aurois pû me ſauver; on diſoit que c'eſt parce que j'ai des os, des tendons & des muſcles, qui ſe peuvent plier comme il faut pour être aſſis. Ma foi (dit-il) ces os & ces muſcles ne ſeroient pas ici, & vous ne me verriez pas en cette poſture, ſi mon eſprit n'avoit jugé qu'il eſt plus digne de Socrate de ſubir ce que les loix de la patrie ordonnent. Cet endroit de Platon merite d'être lû tout entier, car il y a des réflexions tres-belles & tres-ſolides. Cependant j'accorde que les effets particuliers de la nature ſe peuvent & ſe doivent expliquer mécaniquement, ſans oublier pourtant leur fins & uſages admirables que la Providence a ſçû ménager, mais les principes généraux de la Phyſique & de la Mecanique même, dépendent de la conduite d'une intelligence ſouveraine, & ne ſçauroient être expliquez

ſans

ans la faire entrer en considération. C'est ainsi qu'il faut reconcilier la pie avec la raiſon, & qu'on pourra ſatisfaire aux gens de bien, qui apprehendent les ſuites de la Philoſophie Mécanique ou corpuſculaire, comme elle pouvoit éloigner de Dieu & des ſubſtances immatérielles, au lieu qu'avec les corrections requiſes, & tout bien entendu, elle nous y doit mener.

ARTICLE IX.

La paix des bonnes ames dans tous les partis du Chriſtianiſme, ſur les matiéres de Religion, & particuliérement ſur l'Euchariſtie. Où l'on répond auſſi à un Article de la troiziéme des Lettres Paſtorales, oppoſé aux trois Chrétiens publiez depuis peu, & que l'on a joints ici, avec quelques autres piéces qui concernent ce ſujet. Par Pierre Poiret. A Amſterdam, chez Théodore Boetteman, 1687. in 12. & ſe trouve chez Henry Wetſtein.

LE deſſein de l'Auteur dans cet Ouvrage, eſt d'un genre aſſez ſingulier. Juſqu'ici ceux qui ont traité ces

ſortes de matiéres ſur les différences de Réligion, l'ont fait les uns en élevant leur Secte ou leur parti au deſſus de tous les autres, & en tâchant d'y mener tout le monde: d'autres ſe ſont appliquez à faire voir la fauſſeté des Partis différens du leur, & à condamner ceux qui y ſont & ceux qui s'y rangent: D'autres enfin ſe ſont étudiez à faire des Syncretiſmes, ou à établir des tolérances mutuelles, par où chacun tolére les opinions qui différent des ſiennes, prétendant, que comme elles ne regardent pas le fondement du ſalut, on peut de bonne foi ſouffrir ceux qui varient là deſſus, & cependant poſſeder enſemble l'eſſentiel ou le fondement du véritable Chriſtianiſme, & ſe regarder comme Fréres en Jeſus-Chriſt.

Mais cet Auteur prend la choſe d'une autre maniére. Il met bien pour fondement l'explication de ce qui eſt véritablement eſſentiel à la Religion Chrêtienne, mais il le propoſe d'une maniére dont il ſuit, que du nombre infini de ceux qui ſe diſent Chrêtiens, il n'y en a que trés-peu qui le ſoient véritablement, ou pour mieux dire, qui tendent véritablement à le devenir, tous les autres n'étant, (dit-il, p. 112.) que des *Enfans*

gas de Babilonne, avec lesquels *il n'y a rien à démêler*, non plus qu'avec ceux des bons, dont l'esprit est encore trop docile, trop partial, & trop passionné : si bien qu'il n'a dessein de parler qu'à ceux qui avec docilité & sans partialité, prenent solidement à cœur l'essentiel de la Religion Chrétienne. Ce sont là *les bonnes ames*, dont il veut tâcher de procurer *la paix* sur les controverses de Religion, non en prénant le parti des uns contre celui des autres, ni en disposant personne à changer de Parti : mais 1. en leur recommandant à tous cet essentiel du véritable Christianisme, & les menant par Jesus-Christ à Dieu seul. 2. En faisant voir, comment le reste n'étant qu'accessoire, les bons peuvent, chacun en son parti, en éviter les abus, en reconnoître & la vérité & l'utilité, & en faire un bon usage pour le principal. 3. Enfin en montrant, comment en certains cas de necessité, l'on peut s'accommoder & faire un bon usage de l'accessoire d'un autre Parti que le sien.

L'Auteur divise son Ouvrage en 6. Sections, dont la 1. est, une lettre qui a couru depuis peu sans nom, sous le titre d'*Avis charitable*, & qui a donné sujet à tout l'Ouvrage par les oppo-

tions que plusieurs y ont voulu faire. Cette lettre, qui a été écrite à l'occasion des affaires de la Religion en France, propose en peu de mots la nature du Christianisme, aussi bien que du culte, & des exercices essentiels à la Religion Chrétienne : elle en fait autant sur l'accessoire & le culte extérieur, touchant l'usage duquel on donne un Principe que l'on applique à deux ou trois cas particuliers, nommément à l'Eucharistie ; & l'on fait remarquer, que Jesus-Christ même s'est réglé selon ce principe en pareils cas, lorsque l'Eglise Judaïque de son tems étoit aussi corrompue qu'on pourroit supposer que l'est le Christianisme d'aujourd'hui.

La II. Section contient des réponses à quelques objections que l'on a fait verbalement à cette lettre. La principale est tirée de ce qu'on produit des Martyrs sur les opinions & sur les pratiques dont il s'agit, lesquelles on ne sçauroit regarder comme indifférentes ou comme accessoires sans condamner ceux qui ont laissé la vie pour les soutenir, & sans leur ravir la gloire du Martyre. Cette difficulté est d'autant plus embarassante, qu'il se trouve, qu'en tous tems, des opinions opposées ont eu

leurs Martyrs, qui ont mieux aimé perdre la vie que de se abandonner. Pour ôter cette difficulté, l'on distingue entre le *Martyre pour l'essentiel du Christianisme*, & le *martyre de la conscience*, qui quoi qu'infirme & peu éclairée, est néanmoins bonne & agréable à Dieu. On dit, qu'il se peut faire, que des personnes qui craignent & qui aiment Dieu, prénent par infirmité des opinions ou des pratiques accessoires pour des choses essentielles & absolument salutaires & agréables à Dieu; & qu'en ce cas, si elles aiment mieux mourir que de les quitter ou changer, elles sont martyres de la bonne conscience & agréables à Dieu, non à raison de leur infirmité, ou de leur erreur, mais à raison de l'amour qu'elles ont pour Dieu, qui fait qu'elles aiment mieux mourir, que de faire une chose qu'elles jugent contraire à cet amour. Mais aussi faut-il que ces personnes soient d'une disposition si docile & si équitable, que si l'on venoit à leur montrer solidement le contraire de ce qu'elles pensent, elles fussent prêtes à s'y rendre: car autrement elles n'agiroient & ne souffriroient que par partialité & par amour propre.

Comme il n'y a rien qui ait causé

tant de troubles dans le Christianisme que la matiére de l'Eucharistie, & qu'on a jugé nécessaire d'en traiter à fonds pour mettre les gens de bien à repos sur ce sujet ; l'Auteur pour III. Section de son Ouvrage, rapporte ce qu'il en en a dit dans les chapitres VI & VII. du 5. Tome de son *Oeconomie Divine*, où il croit l'avoir suffisamment expliquée. Il divise cette Section en trois articles : au 1. il fait voir d'origine ce qu'étoit l'Eucharistie dans l'Eglise primitive, il en explique & paraphrase l'institution, en montre & l'observation & la violation d'alors, & ce qu'en dit l'Ecriture. Il employe l'article 2. à faire remarquer, comment la disposition des Chrétiens étant changée & relâchée, il étoit impossible, qu'ils pratiquassent d'avantage l'Eucharistie comme dans l'Eglise primitive : & que comme la plûpart étoient devenus charnels & grossiers, & qu'ils avoient perdu la présence spirituelle du S. Esprit, & s'abandonnoient de plus en plus à l'oubli de Dieu, il leur a été bon & même nécessaire, qu'on établît une maniére de communion qui fût plus proportionnée à leur état matériel & extérieur, & qui leur remît devant les yeux une sorte de présence de Dieu qui fût plus sensible

à

à leur esprit grossier, qu'une présence purement spirituelle. On parle à ce sujet des Schismes, de leur source, s'il est possible d'être sauvé en tous, en quel cas on doit les quitter ou y demeurer, de la validité de leurs pratiques & cérémonies, & particuliérement de l'Eucharistie dans les trois fameux partis, du Catholicisme, du Calvinisme & du Lutheranisme. C'est à quoi l'Auteur employe le troisiéme article de cette Section, où il veut montrer que les sentimens de ces trois partis ne sont ni si éloignez, ni si incompatibles qu'on le pense vulgairement; que les gens de bien des trois partis ont chacun raison dans leurs croyances & dans leurs pratiques, quoi que différentes; que ceux qui n'admettent pas la présence réelle, peuvent être aussi agréables à Dieu que ceux qui l'admettent; & reciproquement que ceux-ci peuvent tirer autant de profit salutaire de leurs opinions & pratiques que les autres. Il y explique la présence réelle, & fait voir qu'elle est efficace, même physiquement: & par des principes autres que les vulgaires, il y donne une idée de la transubstantiation, sur laquelle les difficultez qu'on objecte aux Cartesiens & aux Scolastiques n'ont point de pri-

se.

ſe. Il traite en ſuite les queſtions, 1. de l'adoration de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, 2. de la maniére de reformer ou de rétablir les choſes ſur le pied de ce qu'elles étoient au commencement. 3. Si cependant l'on peut faire ſon ſalut dans toutes ſortes de partis. 4. Des vraies & des fauſſes converſions. 5. Pourquoi les plus gens de bien de différens partis, ſe condamnent mutuellement. 6. Comment hors de l'Egliſe il n'y a point de ſalut, & quelques autres de même nature.

La IV. Section eſt une cenſure qui a paru dans l'onziéme des Lettres Paſtorales entre la Lettre des Avis charitables, & qui à la reſerve de deux ou trois objections qui en regardent la matiére, ne contient que des faits que l'on impute à l'Auteur & à quelques perſonnes de ſes amis.

Mais dans la Section ſuivante, l'Auteur s'en met bel & bien ſur la négative, & s'en défend comme d'autant de choſes qu'on leur impute à grand tort.

Il y a apparence que la maniére dont il s'eſt vû inopiniément joüé, inſulté & traité de haut en bas avec ſes amis comme des eſprits malades & gâtez, & comme coûpables de pluſieurs choſes dont tels gens de bien ne voudroient être

ſuſ-

spects, n'a pas peu contribué à lui le prendre un ton un peu fort dans réponse, où il semble insinuer pour & pour ses amis, que puisque tou leurs précautions & leurs modéra ons du passé, ne peuvent empêcher l'on ne se fasse un plaisir de les attaquer à tort, quelquefois même jus à leur imputer le Socinianisme & le Arminisme, comme a fait nouvelle ment un des Journalistes de Leipsic; il avoit regret qu'ils se fussent con traints de traiter un peu à la rigueur ceux qui il prendra envie de leur imputer dé sormais des autres desseins & des autres sentimens que les leurs. Néanmoins, comme il n'y a guéres de plaisir à se quereller, l'Auteur prend ses précautions afin que desormais on ne tombe plus dans cet inconvenient, de lui imputer & à ses amis, des opinions qu'ils n'ont pas. Pour cet effet il propose un abregé de leurs sentimens, donne quelques avis sur la maniére d'interpreter leurs écrits & renvoye ses contredisans à son *Economie Divine*.

Comme c'étoit sur la personne, les desseins & les sentimens de la célebre Mademoiselle *Bourignon* que rouloit le principal de la censure; aussi a-ce été sur ce sujet qu'a roulé une bonne par-

sit de la Réponſe de la Section précédente : la ſuivante y eſt toute employée, mais d'une autre maniére, c'eſt en produiſant quelques lettres de cette perſonne, ſur l'eſſentiel du Chriſtianiſme, ſur la diférence des Réligions, du culte, des cérémonies & de leur uſages ſur la priére ; ſur le deſſein qu'elle avoit de recevoir quelques perſonnes en ſa compagnie ; matiéres touchant quoi on a débité beaucoup de choſes contre elle & contre la vérité. L'Auteur appelle la derniére des lettres de cette Demoiſelle, qu'il a miſe à la fin de cet Ouvrage, une *lettre acceſſoire* : Mais elle me ſemble bien la principale ; puis que tous les myſtéres de la Réligion Chrétienne, de Dieu, de la ſainte Trinité, de la Création, de l'immortalité de l'ame, de la chûte de l'homme, de la miſéricorde de Dieu, de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, de ſon état d'humiliation, de ſes charges de Docteur & de Sacrificateur, de ſes ſouffrances & de ſa mort pour la redemption des hommes, y ſont touchez du bon côté, & ramenez à leur vraie fin, qui eſt l'amour de Dieu, & le mépris des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs de ce monde, pour ne plus aimer qu'un Dieu qui a tant fait de merveilles pour créer

&

le pour racheter une ame, qu'il veut rendre son épouse éternelle.

Ceux qui ont la curiosité de sçavoir le vrai, que dire de cette personne, de ses desseins, de ses sentimens & de sa maniére d'écrire, pourront se satisfaire ici à plein sur tous ces chefs, & en juger à coup seur par quatre lettres de sa main qui sont ajoûtées à cet Ouvrage. Sans cela, l'on court grand risque de se tromper lors qu'on est assez inconsidéré que de prendre le bruit commun pour garant des jugemens que l'on fait de quoi que ce soit.

ARTICLE X.

Aulii Gellii Noctes Atticæ Cum notis & emendationibus Joan. Fred. Gronovii. Lugduni Batavorum apud Joannem de Vivie 1687. *in* 8.

IL y a des noms si célébres dans la République des Lettres, que les voir ou les entendre rappelle à l'esprit l'idée de tout ce que la Grece & le *Latium* a eû de plus considérable. Celui de Gronovius est de ce nombre heureux. Tout ce qui est sorti de la plume de celui qui a fait connoître le premier

nier ce nom dans le païs des belles lettres a par tout un caractére exprès. Lue Gellius quel qu'Ouvrage Posthume de ce grand homme, & sans tous les mots qu'il y destinoit n'est en rien inférieur à ceux qui sont nez pendant sa vie. Le public ne s'en étonnera point, quand il sçaura que M. Gronovius a autrefois Professeur à Padouë dans un âge où il seroit encore permis d'être écolier, & qui occupe aujourd'hui la place de feu son pere dans l'Université de Leyde a infiniment aidé à cette production. On ne sçauroit le louer davantage qu'en disant qu'il s'est fait à lui-même une réputation distincte de celle de son pere, & que lui seul auroit fait l'âge de sçavant s'il n'avoit pas été prévenu. Ses titres sont entre les mains du Public. Gellius qu'il nous donne aujourd'hui, avoit éprouvé le sort qu'ont eû tous les Ouvrages des Anciens qui étoient tombez entre des mains ignorantes, c'est-à-dire, qu'il étoit mutilé de toutes parts. Ceux qui sçavoient sur le témoignage des Auteurs du premier âge, ce qu'il valoit ne le reconnoissoient plus sous la forme où on le voyoit. On avoit mis la préface à la fin comme si elle eût été une partie du dernier chap. Les cita-

tions

tions Grecques étoient ſi mal marquées, & la Latinité même ſi douteuſe, qu'on ne ſçavoit à quoi ſe déterminer. Les Beroaldes, les Lambecius, les Scaligers tout grands Maîtres qu'ils étoient, n'avoient pû guérir tant de plaies. Et ce fut une eſpéce de hazard qui fit trouver à M. Gronovius le véritable remede. Feu M. de Saumaiſe, homme révéré de tous les ſçavans, ayant découvert le premier un ancien Manuſcrit de Gellius dans la Bibliothéque du Roi, après en avoir tiré tout l'uſage néceſſaire publia le Théſor qu'il avoit découvert. M. Bourdelot fut le ſecond qui fût le Manuſcrit, & Lambecius le troiſiéme. Mais comme celui-ci étoit vain de ſon naturel, il ne voulut point s'avoüer redevable à perſonne, il dit que le hazard l'avoit fait tomber ſur ce Manuſcrit. Son ingratitude fut punie, ſon édition ne s'acquit qu'une tres-médiocre eſtime, & M. Gronovius le pere, ſe trouva obligé d'en faire une autre édition ſur l'exemplaire auquel M. de Saumaiſe avoit confié les diverſes leçons tirées du Manuſcrit dont nous avons parlé. Ce fut celle d'Elzevir qui parut en 1651. Le public avide eut bien-tôt diſſipé tous les exemplaires, ce qui donna occaſion à

une

une autre faite par un Collégue de ſe
M. Gronovius, avec les commentair
qu'on appelle *Variorum*, à l'exemp
des Auteurs Claſſiques qu'on a to
chargez de ces ſortes d'Ouvrages, av
plus de peine pour ceux qui les fo
que d'utilité pour ceux qui les liſen
Celle-ci fut ſuivie d'une autre du mê
me genre, mais d'un Anteur différent
qui quelques fois ſe fit honneur des re
marques des autres, comme M. Gro
novius le fils en donne des exemples
& d'autre fois faute d'intelligence cor
rigea de bien en mal. C'eſt ainſi qu'au
livre treiziéme chap. 30. il a ainſi corri
gé ce paſſage. *Non vides apud Mneſ
theum ſcribi tria genera eſſe vini, ni
grum, album, medium, novum, vetus,
medium, & efficere nigrum virus, al
bum virinam, medium νίψιν*, au lieu de
virus, qu'il a cru apparemment ne ſi
gnifier que du poiſon, il a mis *vires*
ne ſachant pas que virus veut auſſi di
re *ſemen hominis*, comme dans ce paſ
ſage de Tertulien. *In ipſo ultimo vo
luptatis æſtu, quo genitale virus pellitur,
nonne aliquid de anima ſentimus exire.*
Il y a pluſieurs autres ignorances ſem
blables dont l'on voit divers autres
exemples dans la préface. M. Gronovius
le pere ne faiſoit que rire de pareilles
cho-

poſes & ne penſoit nonobſtant toutes éditions qu'à en procurer une, en-là laquelle on ſe pût arrêter. Pour effet, il réſolut de revoir le Manuſ de la Bibliothéque du Roi, ou par yeux ou par ceux d'un autre ſoi-même; & comme ſes occupations ne lui noient pas le loiſir de voyages, il epoſa ſur ſon fils de ce ſoin, ce qu'il lors de ſon voyage en France. De Royaume étant paſſé en Angleterre, rouva à Oxford au Collége de Lin-n, un autre Manuſcrit de Gellius ut il tira auſſi les diverſes leçons qu'il ſoin d'envoyer à Leyde, où M. ronovius le pere travailloit pareille-nt de ſon côté, M. Scheffer lui ayant urni un troiſiéme Manuſcrit ancien ut il ſe ſervit heureuſement. C'étoit pc avec ce ſecours qu'il eſpéroit ren-e à cet Auteur tout ſon ancien éclat, i la mort qui ne s'intereſſe guére dans le ſemblables deſſeins, n'avoit inter-ompu le cours de celui-ci, ayant ravi ce reſtaurateur des belles lettres avant même qu'il eût fini ſes remarques ſur le neuviéme livre. Ce qu'on en voit fait regreter tout le reſte, & M. Gro-novius le fils eût été ſeul capable de con-ſoler le public de cette perte, mais le malheur veut qu'il ne puiſſe aujourd'hui

donner ses soins à la continuation de ces remarques. Nonobstant ce défaut cette dernière édition ne laisse pas d'être très-parfaite. Il y a à la fin du premier explication de tous les mots Grecs cités par Gellius, & qu'il n'a point traduit en Latin. Ensuite un indice [illegible] des choses & des mots. Après qui viennent les remarques sur les 9. premiers livres, & un autre indice des noms & des choses contenuës dans les remarques. J'avois oublié à dire, qu'à la fin de la préface que M. Gronovius [illegible] a mis à cet Ouvrage, il attaque en passant M. l'Abbé Fabretti son ennemi déclaré, d'une maniére à démontrer le plus ferré Railleur. Et il est aisé de voir par là, que le sel Attique se trouve en Hollande comme en Italie. Il défend M. de Saumaise attaqué mal à propos par M. Fabretti, & demande dans toutes les formes reparation aux Italiens d'une injure faite par un des leurs au Manes d'un si grand homme.

ARTICLE XI.

Apologie pour l'Eglise Anglicane, où l'on fait voir que celle de Rome l'accuse faussement d'avoir corrompu l'un

il,

té, avec un Traité de l'usage de la Tradition, traduit de l'Anglois. A Amsterdam, chez Pierre Savouret dans le Kalver-Straat 1687.

COmme les affaires de l'Eglise Anglicane sont en mouvement, & que la retraite de plusieurs Réfugiez les oblige à entrer dans cette Communion, à quoi le préjugé leur pourroit donner quelque répugnance; le Traducteur de ces deux Traitez, composez il y a déja quelques années par un des plus Religieux Membres de cette Eglise, a crû qu'il étoit nécessaire de la justifier de l'accusation que l'Eglise Romaine fait contre tous les Réformez d'avoir rompu l'unité de l'Eglise, & de condamner témérairement les Anciennes Traditions. Il fait donc voir dés la préface l'injustice de cette accusation, & le peu de raison qu'auroit un Réformé, de quelque Communion qu'il fût été auparavant, de faire scrupule de se joindre à l'Eglise Anglicane lorsque l'occasion le demande.

L'Auteur entre d'abord en matiére aprés avoir déploré les divisions qui déchirent le Christianisme en général & qui donnent occasion aux Infidéles de le insulter; & en particulier la mauvaise

vaiſe intelligence qui ſe trouve même entre les divers membres d'une même Egliſe, & qui ne peut que faire de mauvais Chrêtiens, par les jalouſies qui s'élevent de part & d'autre, nonobſtant les ſoins charitables que le Sauveur du monde a pris de prevenir tous ces malheurs en revelant aux hommes avec la derniere évidence tous les points fondamentaux de la foi, en leur donnant tous les préceptes néceſſaires pour les bonnes mœurs, & en les exhortant à l'amour, à la paix, à l'union, au bon ordre, à l'humilité, à la douceur, à la patience & a toutes les vertus qui peuvent bannir de la ſociété cet eſprit de diviſion.

Il établit donc 1. quelques principes touchant l'Egliſe en géneral, dont on convient de part & d'autre, quoi qu'on en parle un peu diverſement. 2. Il explique les principaux liens de l'unité de l'Egliſe. 3. Il fait voir un grand nombre d'occaſions où ceux de l'Egliſe Romaine ont rompu ces liens. 4. Il montre comment la Réformation s'eſt faite en Angleterre en gardant tous les liens poſſibles de l'unité. 5. Il répond aux plus fortes objections contre cette Réformation. 6. Enfin il éxamine tous les obligations où ſont les Non-Conformiſtes

formistes qui se trouvent en Angleterre de se joindre à cette Eglise.

On ne s'étend pas beaucoup sur le premier article, on le réduit à cinq propositions. 1. Que Jesus-Christ aura toujours une Eglise, où l'on professera sa Doctrine, & où l'on administrera ses Sacremens, en sorte que ceux qui en feront leur profit, n'auront pas besoin d'autre secours pour la vie spirituelle ni pour l'espérance du salut. 2. Que cette Eglise est une société distincte, qui a autant d'authorité qu'il en faut pour gouverner ses peuples, mais qui ne peut aller jusqu'à changer les institutions de Christ, ni à dispenser d'obéir à Dieu. 3. Que cette Eglise est visible. 4. Que ce n'est ordinairement que dans la Communion de cette Eglise, qu'on peut espérer le salut. 5. Que cette Eglise n'est qu'une.

Dans l'examen des principaux liens de l'unité de l'Eglise, on les fait consister. 1. Dans l'unité de la Foi. 2. Dans l'unité de la Charité & de l'amour. 3. Dans l'unité d'un même culte. 4. Dans l'unité d'une même discipline. L'Auteur fait ses réflexions sur chacun de ces articles qu'il prouve par l'authorité des Peres. Il remarque sur le 3. qui regarde l'unité du culte, qu'il faut que la forme qui

y avoient faites, & dont Saint Auguſtin ſe plaignoit déja de ſon tems.

Après cela l'Auteur prouve que l'Egliſe Anglicane eſt véritablement Catholique au ſens que l'ancienne Egliſe s'attribuoit cette qualité, & que l'Egliſe Romaine ne peut ſe glorifier de ce titre avec juſtice.

Dans le Chapitre 5. On montre que toutes les objections qu'on fait contre la Réformation de l'Egliſe Anglicane ſont vaines, & qu'elle étoit abſolument néceſſaire, puiſqu'on ne la pouvoit attendre ni de la part du Pape, ni de la part d'un Concile univerſel, qu'il ſeroit preſque impoſſible d'aſſembler, & qui d'ailleurs ne ſeroit pas infaillible.

En répondant à la quatriéme objection, qui regarde le relâchement de la diſcipline; on fait voir que le Magiſtrat ayant l'inſpection des mœurs, il n'eſt pas néceſſaire que l'Egliſe veille de ſi près ſur les actions des particuliers, quoique l'Egliſe Anglicane ne ſoit pas tout à fait dépoüillée de ce ſoin, & qu'on ne voye pas que les peuples y ſoient plus corrompus que dans d'autres Communions, où les Paſteurs tyranniſent ſouvent leurs troupeaux ſous prétexte d'exercer la diſcipline.

Enfin dans le dernier chapitre de ce traité

de l'unité de l'Eglise, on fait voir
tout le peuple d'Angleterre est obli-
gé d'embrasser la communion de l'E-
glise Anglicane, & d'y demeurer, & que
les Indifferens n'ont aucun prétexte
de s'en separer. On prouve même que
les Catholiques Romains s'y doivent
unir, puisque l'Eglise Anglicane est
Catholique & Apostolique, & qu'elle
a une charité si extrême pour eux,
qu'elle ne les a point condamnez comme
quelques autres Sociétez Reformées.

Pour ce qui est de la seconde partie
de cet Ouvrage, qui traite de la Tra-
dition, l'Auteur y explique ce qu'il
faut entendre par la Tradition, qui est
celle qu'on doit recevoir, & celle
qu'on doit rejetter. C'est dans cette
vûë qu'il examine quatre choses. 1.
Quels sont les Auteurs de la Tradition?
2. Quelle est la matiere? 3. Quelle
est leur autorité? 4. Comment on peut
savoir que ceux viennent de ceux à qui
on les attribuë?

Dans l'examen de ces quatre ques-
tions on fait voir en peu de paroles
que les Traditions qui viennent certai-
nement des Apôtres, sont l'Ecriture
Sainte, c'est ce que l'on prouve dans
les deux premiers articles de la pre-
miere partie de ce Traité, & dans les

suivans, où l'on prouve par les Peres qu'ils ne reconnoissoient pour véritable Tradition que l'Ecriture, ou ce qui étoit tout à fait conforme, ou du moins ce qui n'y étoit pas condamné, comme la plûpart des Traditions de l'Eglise Romaine.

Dans la derniére partie de ce Traité de la Tradition, on prouve qu'il n'y a point d'autre parole de Dieu que l'Ecriture Sainte, & que l'Eglise Romaine qui se couvre de la Tradition, a aboli plusieurs Coûtumes que les Peres appelloient des Traditions Apostoliques, & qui avoient été pratiquées pendant plusieurs siécles. On fait une remarque assez curieuse dans l'article 11. aprés avoir montré que la Vulgate est fort corrompuë, on remarque qu'aprés que le Concile de Trente eût déclaré que la Vulgate est la seule authentique, le Pape Sixte V. publia une des copies qu'on avoit rejettée, & ordonna qu'on la reçût comme la seule Vulgate véritable sans y rien changer : Cependant deux ans aprés, Clement VIII. y trouvant encore plusieurs fautes en fit paroître une autre, avec la même défense de n'en reconnoître aucune autre, ordonnant de regarder cette derniére comme la seule Canonique, & ainsi

tous les Catholiques Romains sont réduits à cette dure nécessité, ou de ne se servir point du tout de la Bible, ou de tomber sous la malediction de Sixte V. s'ils se servent de celle de Clement, ou sous la malediction de Clement, s'ils se servent de celle de Sixte.

On n'ajoûtera rien sur ces deux Traitez, sinon que l'Auteur y est fort moderé, & fait paroître la même piété dans cet Ouvrage, qu'il a répanduë dans un grand nombre d'autres qu'il a publiez en Anglois; on ne peut non plus que loüer le dessein du Traducteur.

ARTICLE XII.

Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte, par Jean Guillebert, in 8. A Amsterdam, chez Henri Desbordes 1687.

ON voit régner dans tous ces Sermons une éloquence mâle, une érudition fort étenduë, & sur tout une grande piété. L'Auteur s'y propose de fortifier & de consoler les Fidéles dans la Persécution, & particuliérement d'obliger ceux qui sont tombez à se relever promptement de leur chûte; en quoi on peut dire qu'il a parfaitement réüssi.

ARTICLE XIII.

Nouvelles accusations contre M. Varillas, ou Critique du premier livre de son Histoire des Hérésies, par M. de Larroque. A Amsterdam, chez Pierre Savouret & à Rotterdam, chez Abraham Acher.

VOici une seconde Critique contre M. Varillas dans laquelle il y a diverses remarques singulières, & qui méritent d'être mêmes lûes ici. L'Auteur dés le commencement de son Ouvrage raporte une lettre de M. d'Hozier Généalogiste de la maison du Roi dans laquelle on apprend son démêlé avec M. Varillas, à qui il prétend avoir corrigé quatre mille fautes qui s'étoient glissées dans la premiére Edition de son Charles IX. D'où M. de Larroque prend occasion de dire que si sa patience & son loisir le lui avoient permis, il en auroit trouvé un nombre bien plus grand dans l'Histoire de l'Hérésie, dont il n'a examiné qu'environ soixante & dix pages, & sur lesquelles il a fait un livre de la grosseur de la Critique de M. Burnet. Il débute par faire voir que l'Historien a commencé

le

le premier livre de ſes Héréſies par trois fautes conſidérables, dont l'une eſt de Chronologie, en faiſant paroître Wiclef en qualité d'Hérétique & mourir Edoüart III. l'an 1374. La ſeconde une ignorance du mot Latin *Winctonienſis*, & la troiſiéme une mépriſe ſur le nom du lieu dont Wiclef étoit Curé, & qu'il prétend n'être dans aucune Carte Géographique de la Province de Leiceſter. La premiére de ces erreurs bien qu'elle ne paroiſſe pas d'abord fort importante, le devient dans la ſuite par diverſes bévuës qu'elle a fait commettre à l'Hiſtoriographe. Par exemple, M. Varillas ayant bâti ſur ce calcul, & dit, que le Duc de Lancaſtre Protecteur de l'Héréſiarque, avoit voulu depuis la mort du Prince de Galles ſon aîné, ſe ſervir des voyes que la naiſſance de l'Héréſie lui fourniſſoit & ſupplanter ainſi ſon neveu, l'Auteur de la Critique lui fait voir la fauſſeté de ce principe, en lui montrant par bonnes authoritez, que le Prince de Galles n'étant mort qu'en 1376. Le Duc de Lancaſtre n'avoit pû avoir les vuës qu'il lui donne en 1374. Outre que ce Duc étant en France à s'oppoſer aux ravages du Connétable du Gueſclin qui ravageoit alors la Guienne avec un corps

d'armée considérable, il se trouvoit par-là hors d'état de profiter des Hérésies de Wiclef. Il y a encore plusieurs autres fautes semblables qui naissent toutes de la première, doivent apprendre aux Historiens que la science des tems est la base de l'Histoire, & que sans cette connoissance, le reste doit être pour eux un fruit défendu.

L'endroit où l'Auteur de la Critique examine des procedures contre Wiclef est curieux, parce qu'il y débrouille avec netteté, ce fait qui avoit paru jusqu'ici assez embarassé dans plusieurs Ecrivains. Il reproche à M. Varillas d'avoir multiplié contre la foi de l'Histoire les comparutions de l'Hérétique devant ses juges, faute d'avoir lû les brefs de Grégoire XI. écrits à son Légat & à l'Evêque de Londres. Et parce que l'Historien avoit cité ses brefs comme les ayant consultez, le Critique le convainc de ne les avoir lus que par Procureur, puisque s'il les avoit vûs lui-même, il n'auroit eu garde de les faire venir de Rome les uns après les autres. En effet, cela ne pouvoit tomber dans l'esprit d'un témoin oculaire, vû qu'ils portent expressément la date du même jour & du même mois, & que d'ailleurs ils insinuent clairement

qu'ils

qu'ils vont de compagnie.

M. Varillas avoit accuſé Wiclef d'avoir cauſé les troubles qui furvinrent ſous la minorité de Richard II. ſucceſſeur d'Edouart. L'Auteur le releve là deſſus, & le prouve par des témoignages d'Hiſtoriens Contemporains, que Jean Balée que l'Hiſtoriographe faiſoit Diſciple de Wiclef l'avoit précédé; & qui plus eſt, que ce ne furent aucunes Doctrines répanduës, mais bien les impots qu'on mit ſur le peuple qui l'engagerent à la révolte. Il cite des autoritez ſur tout cela.

Lors qu'il parle des Conciles de Londres & d'Oxford tenus contre Wiclef, il y a encore diverſes particularitez aſſez remarquables. Mais il n'y en a point qui le ſoit davantage qu'une Confeſſion de Foi, en forme de rétractation, dictée à Wiclef par le Concile même, où il paroît qu'alors on ne croyoit point encore la tranſſubſtantiation en Angleterre. Cette Confeſſion eſt traduite ſur l'Anglois de Knyghton qui fleuriſſoit en ce tems-là, & corrigée ſur un manuſcrit dont l'Auteur s'eſt ſervi dans la Bibliotheque d'Oxford. Il finit ce qui regarde l'héreſiarque Anglois, par un portrait de ſon cœur & de ſon eſprit, où il paroît

beaucoup de ſincérité, & par lequel il ſemble croire que Wiclef ſoit mort dans la communion Romaine.

La ſeconde partie de cet Ouvrage, ſi on peut le diviſer ainſi, regarde Jean Hus & ſes opinions. Le Critique commence à remarquer ſur ce ſujet que M. Varillas a ſuivi la pluſpart du tems Coclée Auteur paſſionné juſqu'à l'extravagance, qui dit page 93. de ſon Hiſtoire, *que bien loin qu'on doive regarder Jean Hus comme un ſaint, on doit plûtôt le croire un impie qui ſera éternellement miſérable, & dont la condition au jour du jugement ſera pire que celle des Payens, des Turcs, des Tartares & des Juifs, & même que celle des plus infames Sodomites, des Perſes qui entretiennent commerce avec leurs meres, de Cain, de Thyeſtes, des Leſtrigons, & autres Anthropophages, & auſſi des Maſſacreurs d'enfans, comme ont été Pharaon & Hérode.* Quiconque a peſché dans pareille ſource, eſt un Auteur peu croyable. C'eſt à M. Varillas à nous dire s'il l'a fait ou non. On lui reproche ici d'avoir péché encore contre la Chronologie. Comme quand il a dit que l'Univerſité de Prague donna un décret contre ſes livres de Wiclef en 1386. quoi que cela ne ſoit arrivé qu'en 1408. ſelon un

un Auteur Contemporain, ou en 1409. selon Bzovius. Comme encore quand il prétend qu'Albicus a succedé en 1408. à Stanson Archevêque de Prague, quoi-que celui-ci ne soit mort qu'en 1411. J'obmets les autres fautes, parce qu'il est bien tôt tems de finir l'article de cette Critique. L'Auteur a eu-encore à l'Historien, de n'avoir pas lû les Ouvrages qu'il cite, & dont il donne une preuve assez plausible. *Car sur ce que l'Historiographe dit, que Zizime de Prague, disciple de Jean Hus ayant suivi son Maître au Concile par honneur, il fut aussi arrêté & tous deux assignez au 15. d'Avril,* le Critique prouve par le Concile de Constance la vérité de son accusation, qui est que M. Varillas ne l'a jamais lû. Puisque dans la sixiéme Session tenuë le 17. d'Avril, il est cité à comparoître dans l'espace de 12. jours, d'où il s'ensuit qu'il n'étoit pas même à Constance en ce tems-là. Ce qui se vérifie encore mieux par la dixiéme Session tenuë le second de May, dans laquelle les agens du Concile demandent que l'accusé n'ayant pas comparu, il soit jugé par contumace. Dans la suite l'Auteur nous fait une fort belle peinture de Jean Hus, qu'il dit avoir été un Martyr de la vérité

riés, bien que mort dans les erreurs de l'Eglise Romaine, comme il le prouve par tous les écrits de ce grand homme. Quoi qu'il semble que les Catholiques doivent triompher d'un pareil aveu, l'Auteur prétend que c'est pour eux une honte éternelle, & une marque de leur peu d'amour pour la vérité, qu'ils n'ayent pû voir prêcher ce calomnier Jean Hus, à qui ils ont imputé cy après des opinions pour avoir occasion de le faire mourir d'un genre de mort reservé pour les plus grands crimes.

ARTICLE XI.

Avertissement sur l'impression des Ouvrages de M. Jean Henry Ottius.

MOnsieur Jean Baptiste Ottius de Zurich, nous a communiqué une lettre au sujet d'un livre de feu M. son pere qu'il veut faire imprimer, en voici le titre; *Excerpta Perpetuum Historico-Theologicum in Annales Cæsaris Baronii Catalogum* in 4. Les trois premiers Centuries de ce livre furent imprimées à Zurich en 1670. & l'Abbé Rodingius y répondit aussitôt par l'ordre du

Pape

Pape Innocent XI. tout répondez qui est in folio, fut répliquée en 1681. & l'Auteur mourut peu de temps après, c'est cette mort & la jeunesse des fils de l'Auteur qui ont retardé l'impression de cet Ouvrage. On a deux noms principaux, premièrement de réfuter Baronius, puis que les fondemens de son ouvrage sont ruinez par la connoissance exacte de l'antiquité en toutes les matières qui regardent l'Estat de Jésus-Christ, des Empereurs, des Papes & des Conciles; cette méthode est plus claire que celle que le tenu autrefois le Césarée du Moulin en Angleterre, qui manioit les sujets en lieux communs. On rapporte les Décrets des Papes, les Conciles, les Canons, &c. Pour ne grossir pas trop l'Ouvrage & pour suivre les avis de quelques habiles gens, les citations seront au bas de chaque page & non insérées dans la matière, comme dans l'Edition qui a paru de l'Examen des trois premiers siécles; Enfin on cite des Auteurs Modernes de l'une & de l'autre Communion qui ont écrit contre Baronius, on divisera l'Ouvrage en quatre Tomes in quarto, qui pourront se subdiviser & être reliez en sept volumes, pour la commodité de ceux qui n'aiment pas les volumes trop gros.

M. Jean Baptiſte Ottius, étant bien-aiſe de faire imprimer ſous ſes yeux ledit Ouvrage, s'eſt adreſſé à Pierre Ziegler Libraire de Zurich, qui à cauſe des grands frais qu'il convient de faire, ne commencera pas que nombre des Sçavans & des Libraires n'ayent ſigné, pour en prendre chacun un ou pluſieurs éxemplaires à un prix fort modique & qui ne ſera pas le même pour ceux qui n'avanceront pas leur argent, voici les conditions qu'on propoſe.

1. L'Ouvrage ſera imprimé in quarto & ſur de plus beau papier que les volumes qui ont ci-devant paru.

2. Quand l'Ouvrage ſe commencera, le Libraire s'engage de l'achever au plus tard en deux ans.

3. Ceux qui ſigneront pour l'achat dudit livre s'adreſſeront au ſus nommé Pierre Ziegler Libraire de Zurich, qui aura ſoin d'établir en toutes les Villes de Commerce, des Correſpondans pour recevoir les ſignatures, comme il établit à Amſterdam, Henry Desbordes Libraire dans le Kalverſtrat.

4. Lorſque la premiére feüille ſera imprimée, ceux qui auront donné leur ſignatures payeront un écu au Libraire; & un autre écu aprés que les deux premiers volumes ſeront achevez, & enfin

fin lorsque les deux derniers volumes paroîtront, ils payeront trois écus, c'est-à-dire, cinq écus pour tout l'Ouvrage, dont chaque Tome contiendra du moins six Alphabets.

5. Mais parce que plusieurs ont déja acheté le premier volume, on s'engage de fournir les suivans aux mêmes conditions à proportion, pourveu qu'on paye un demi écu, quand la premiére feüille du quatriéme siécle sera imprimée, & un écu & demi lorsque le second & le troisiéme volume seront achevez; & enfin deux autres écus, lorsque le quatriéme volume sera fini.

6. Celui qui fait imprimer n'offre ces conditions, qu'à ceux qui signeront avant que l'on commence l'impression.

7. Celui qui signera pour vingt exemplaires, en aura un de surplus qui ne lui coûtera rien.

Le sieur Pierre Ziegler s'engage à ces conditions, & ceux qui auront Commission lui en feront de même.

Nous recevons présentement la réponce de M. Varillas au Docteur Burnet, & elle se imprime actuellement à Amsterdam, on croit que la Replique la suivra de près.

Les 5. & 6. Tomes des Essais de Morale de Messieurs de Port-Royal, & les Annales Galantes de Grece de M. de Villedieu, nouvellement reçûs de Paris, se imprimeront à la Haye.

Nous attendons une nouvelle édition du Corpus Canonicum in fol. 2. volumes. Imprimée à Paris, chez Denys Thierry, rue S. Jacques, dont nous parlerons en son tems.

CATALOGUE DES LIVRES nouveaux de Juillet 1687.

Stephani Blancardi Amstelodamensis physici rationalis sive rariorum Calculorum morbi diuturnorum Anatomico Inspecti. Accedit item Tractatus novus de Circulatione Sanguinis per Tubulos, deque eorum Valvulis in 12. Amstelodami ex Officina Cornelii Blaeuwerii 1687.

Traité du Triaca des Panacées ou des Remedes universels in 12. par Jaquin Massard Docteur Medecin d'Amsterdam. A Amsterdam, chez Jean & Gilles Janssons à Waasberge 1687.

Tractatus novus de generationeex ovo nec non de Monstrorum Productione duobus Epistolis comprehensus. Auctore Dionysio Vandesterre Med. Doctore in

12.

12. Amstelodami, apud Corn. Blancard. 1687.

Essais de Theologie sur la Providence & la Grace en deux Tomes in 12. A Rotterdam, chez Frederic Arnaud 1687.

Oeuvres meslées du sieur de S. Evremond in 12. Suivant la copie de Paris 1685.

Defense de quelques Nouveaux Catholiques qui font voir combien ceux qui sont sortis de la grandeur de leur crime, ou qui font voir qu'aucune violence ne peut dispenser les hommes de l'obligation de professer la verité par le P. P. in 12. A Amstelodam, chez Abraham Wolfgang 1687.

Education des Filles, par M. l'Abbé de Beaulon in 12. A Cologne 1687.

Thomæ Sydenham opera universa quibus accedunt additiones multæ ad nupera Londinensi Editione excepta & Index Rerum & verborum Copiosissimus in 8. Amstelodami, apud Henricum Wetstenium 1687.

Schedula Monitoria de nova febrium ingressu per Thom. Sydenham acceduntque ejusdem de febre putrida variolis confluentibus superveniente, & de missæ Sanguinis à Calculo omittendi impetu Dissertationes in 8. Amstelodami apud eundem.

Traité des Benefices de Fra. Paul Sarpi, seconde Edition revuë, corrigée & augmentée de notes in 12. A Amsterdam chez le même.

Deux Lettres du P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire, touchant le 2. & le 3. volumes des Reflexions Philosophiques & Theologiques de M. Arnaud in 12. A Rotterdam, chez Reinier Leers 1687.

L'Elite des Poesies heroïques & galantes in 12. A Cologne, chez Pierre Marteau 1687.

Défense des Eclaircissemens sur l'Apocalypse de S. Jean au sujet de l'Esprit Prophetique, contre l'Apologie pour l'Accomplissement des Prophéties in 12. A Amsterdam 1687.

M. Tullii Ciceronis de Officiis Libri tres, Cato Major, Lælius, Paradoxa, somnium Scipionis ex Recensione Joannis Georgii Grævii, &c. in 8. Amstelodami & Typographia P. & J. Bleau, prostant apud Wolfgang, Janssonio Waesbergios, Boom, à Someren & Goetals 1687.

Histoire de la mort des Persecuteurs de l'Eglise primitive, écrite en Latin, par L. C. F. Lactance, & traduite en François sur la Traduction Angloise de Mr. le Docteur Burnet in 12. A Utrecht, chez François Halma 1687.

TA-

TABLE

des Matiéres principales

Juillet 1687.

L'Oeconomie Divine, ou Syſtéme Univerſel, & démonſtré des Oeuvres & des deſſeins de Dieu envers les hommes. pag. 665

Autre explication d'un Paſſage de Terence que celle des Nouvelles de Février 1687. 689

---Extrait des Tranſactions Philoſophiques du mois de Janvier, contenant la Réponſe de M. Papin à quelques objections propoſées par M. Nuis, contre ſa nouvelle Machine pour lever l'eau, dont on a parlé dans les Nouvelles de Mai & de Juin 1686. 702

Réponſe de la même perſonne à l'Auteur du mouvement perpetuel. 709

Obſervation Anatomique, touchant une rate qui pese neuf onces, trouvée dans le Corps d'une petite fille âgée de vingt-deux mois. 711

Reſponſio Danielis Severini Sculteti ad

ad difficultates, circa articulos unionis in Novellis Reipublicæ litterariæ proximo M. Martio propositas. 714

Histoire des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion, par M. Varillas, Tome 3 & 4. 730

Extrait d'une Lettre de M. L. sur un Principe Général, utile à l'explication des loix de la nature, par la considération de la Sageſſe Divine; pour ſervir de réplique à la réponſe du R. P M. 745

La Paix des bonnes Ames dans tous les partis du Chriſtianiſme, &c. 753

Auli Gellii Noctes Atticæ, &c. 763

Apologie pour l'Egliſe Anglicane, &c. 769

Sermons ſur divers textes de l'Ecriture Sainte. 777

Nouvelles accuſations contre M. Varillas, ou Critique du premier livre de ſon Hiſtoire des Hérèſies. 778

Avertiſſement ſur l'impreſſion des Ouvrages de M. Jean Henry Ottius. 784

Catalogue des Livres nouveaux. 788

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Août 1687.

A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVII.
Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

Avertiſſement.

Comme on a encore été obligé d'emprunter diverſes plumes pour fournir ce Mois: il ne ſe peut faire qu'on n'y trouve une grande diverſité de ſtile. On peut aſſurer les Lecteurs qu'il n'en ſera pas de même dans les Mois ſuivans.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1687.

ARTICLE I.

La creance de l'Eglise Orientale sur la Transsubstantiation, avec une réponse aux nouvelles objections de M. Smith, &c. 12. à Paris chez Thomas Moette 1687.

QUoi que la foi d'autrui ne soit pas la régle de la nôtre, l'on ne laisse pas de s'en servir souvent comme d'un préjugé, pour persuader ceux qui savent moins les justes maximes de la raison, que l'authorité des exemples ou le torrent de la multitude. C'est ce qui

arrive dans la dispute touchant la Transsubstantiation aussi qien que touchant plusieurs autres. Chacun allégue en faveur de son parti la créance des Grecs & les Docteurs de la Communion Romaine prétendent en prendre droit contre les Protestans, comme les Protestans contre la communion Romaine quoi que ces derniers n'en fassent pas si grand fonds, parce qu'ils ne tiennent pour fondement de leur créance que les Saintes Ecritures.

L'Auteur de ce livre qui est le Pere Simon, promet à M. l'Archevêque de Roüen auquel il le dédie, qu'il y découvrira tout d'un coup les faux raisonnemens de M. Smith sur ce sujet. Ses preuves sont les mêmes que celles qui se trouvent dans l'Histoire Critique de la Créance & des Coûtumes des nations du Levant publiée par le Sieur de Marini; & dont on void un extrait dans les Nouvelles du mois de Mai 1684. où nous renvoyons. C'est là le contenu du premier chapitre.

Dans les cinq suivans, on void des répliques aux réponses que M. Smith a faites à ses preuves. Nous en rapporterons quelque chose en abrégé sans rien diminuer, s'il est possible, de la force des raisonnemens du Pere Simon.

M.

M. Smith ayant dit qu'il n'eſt pas poſſible que Gennadius ait employé dans ces écrits le terme de μετουσίωσις, vû que tant d'autres écrivains qui ſont venus aprés lui s'en ſont abſtenus, & particuliérement Jeremie l'un de ſes ſucceſſeurs au Patriarchat de Conſtantinople, que Poſſevin & Leon Allatius qui ont fait une recherche éxacte des Ouvrages de ce Patriarche, n'ont eû aucune connoiſſance de la piéce d'où on cite ce mot, produite ſeulement par Melece Syrigue attaché au parti du Pape; que ſi ce témoignage étoit vrai, Caryophile l'auroit oppoſé à Gergan dans la réfutation qu'il a faite du Catéchiſme de cet Auteur; que la Doctrine de la Tranſſubſtantiation n'étoit pas aſſez connuë chez les Grecs du tems de Gennadius, pour l'obliger à ſe ſervir du terme rapporté par Syrigue; ſur tout cela, voici ce que le P. Simon répond aprés avoir éxalté M. Smith au deſſus des Miniſtres qui n'ont point d'autre étude que celle dont ils ont beſoin pour leurs Sermons & pour la Controverſe; & qu'à cauſe de cela il traitte d'ignorans, ſans penſer, pour le dire ſeulement en paſſant, que ces Miniſtres lui peuvent dire avec vérité que pour faire un bon Sermon, outre la Rétho-

tique & la Philosophie, il faut bien po
seder la Theologie & la Morale
sont les véritables sciences & avoir be
coup plus d'élevation d'esprit qu'il n'
faut pour rapporter quelques passa
de divers Auteurs qu'il est fort aisé
transcrire & de mettre les uns au bo
des autres. 1. Donc il dit qu'il n'éto
pas nécessaire que Jeremie mît en u
ge le mot de μετουσίωσις à l'imitati
de Gennadius, & que c'est assez qu
établisse manifestement la chose d
ses réponses aux Theologiens de W
temberg. 2. Que Possevin & Leon A
latius ont avancé une infinité de cho
ses fausses sur le fait de Gennadius, a
pellé autrement George Scholarius, s
quoi il prend occasion de faire connoî
tre par plusieurs actes, qui a été ce Gen
nadius, qu'il étoit premiérement Se
cretaire Général de l'Empereur Jean
& son Prédicateur sous le nom de Scho
larius qui étoit son nom du monde,
qu'ensuite il se retira de la Cour pour
entrer dans un Monastére, qu'il en fu
tiré pour être Patriarche de Constan
tinople, sous le nom de Gennadius
qu'il avoit déja pris en se faisant Moi
ne, qu'on le nommoit alors Genna
dius Scholarius Moine & Patriarche,
& qu'enfin aprés avoir tenu cinq ans &

quel-

quelques mois le Siége Patriarchal, il retourna encore dans un Monaſtére; Que c'eſt ce qui a fait que ſes livres portent divers tîtres, que ceux qu'il a écrits avant ſon Patriarchat, ont quelque fois le nom de Scholarius ou George Scholarius, & quelque fois celui de Moine, au lieu qu'on void le nom de Gennadius au devant de ceux qu'il a compoſez; qu'il y a dans la Bibliotheque du Roi, deux volumes in 8. de ce George Scholarius ou Gennadius, dont il rapporte pluſieurs paſſages pour montrer le peu d'exactitude de Poſſevin & d'Allatius ſur ce ſujet. 9. Il vient aprés cela au paſſage que Melece Syrigue produit ſous le nom de ce Patriarche pour montrer qu'il a les caractéres d'un Ouvrage écrit par Gennadius, quoi qu'il n'oſe pas aſſurer qu'on le trouve ailleurs que dans les citations de Syrigue. C'eſt par où il finit ſon ſecond chapitre.

4. Dans le troiſiéme, il juſtifie autant qu'il le peut Melece Syrigue, ſur ce que M. Smith le traite de petit Grec inconnu attaché au parti de Rome où il a été élevé & rapporte en ſa faveur le témoignage de Neſtarius Patriarche de Jeruſalem & de toute la Paleſtine, où il eſt qualifié Docteur de la Grande

Eglise de Constantinople, avec une députation en Moldavie où il fut envoyé pour y préfider dans un Synode, à la place du Patriarche dont il avoit reçu un plein pouvoir. Il y fait auſſi une Analyſe d'un Ouvrage de ce Syrigue contre la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Orientale publiée par Cyrille Lucar, pour mieux faire connoître ſon érudition, & comme il confeſſe qu'il réfute Cyrille Lucar & les Calviniſtes à peu-prés de la maniére que l'a fait Bellarmin dont la meilleure partie de cet Ouvrage a été priſe, ce qui donne lieu de dire qu'il y a bien de l'apparence que les Jeſuites de Conſtantinople y ont mis la main, il tâche de ſatisfaire à cette objection, en diſant, qu'il n'y a rien de plus injuſte que d'avoir ces ſortes de ſoupçons, que les Grecs liſent les Auteurs Latins, comme les Latins liſent les Grecs; & quoi que Caryophile n'ait attaqué qu'un certain nombre d'articles de la Confeſſion de Cyrille Lucar, qu'il jugeoit faux & Héretiques, neanmoins Melece Syrigue qui connoiſſoit les beſoins de ſon Egliſe, a crû qu'il étoit à propos de lui donner une ample réfutation, non ſeulement de cette Confeſſion; mais auſſi des Héréſies de Calvin dont quelques Grecs avoyent

avoient eté infectez, que pour cela il ne pouvoit pas mieux faire que de consulter Bellarmin & les autres Controverſiſtes Latins. Je ne ſçai ſi on ſera bien ſatisfait de cette réponſe auſſi-bien que de celle qu'il fait enſuite à la demande de M. Smith, *pourquoi un Ouvrage d'une auſſi grande conſidération que celui-là eſt, n'a pas été rendu public*, ſi, dit-il, ce livre eſt inconnu à M. Smith, il ne s'enſuit pas pour cela, qu'il ſoit demeuré caché puiſqu'il eſt connu des Grecs de Conſtantinople. De là il paſſe à la réfutation de quelques autres raiſons de M. Smith, contre l'acte de Gennadius rapporté par Syrigue, & principalement de celle qui eſt tirée du peu de connoiſſance que les Grecs avoient alors de la Tranſſubſtantiation & des ſubtilitez de l'Ecôle. Il prétend prouver le contraire par le commerce que les Grecs eurent avec les Latins au Concile de Florence, & par la traduction Greque de pluſieurs parties de la Somme de Thomas, dont il produit quelques extraits à la fin de cet Ouvrage. A quoi il ajoûte que Gennadius ſachant le Latin avoit beaucoup de connoiſſance des Auteurs Scholaſtiques, qu'il étudia d'autant plus qu'il fut chargé de diſputer avec les Théologiens

que le Pape envoyoit de Rome à Constantinople : que même il avoit traduit un des opuscules de Saint Thomas intitulé *de Ente & Essentia*, & qu'on trouve encore un Ouvrage manuscrit de lui, qui à pour titre, *ce qu'un Evêque doit sçavoir de nécessité*, où il y a beaucoup de termes de l'Ecole. Il avouë pourtant que cet écrit ne porte le nom d'aucun Auteur, si ce n'est qu'il est dans le recueil intitulé, *le second Tome de Scholarius contre les Latins.*

Le quatriéme chapitre est employé à la défense de Gabriel Archevêque de Philadelphie, dont M. Simon dit, que les éloges se voyent dans le *Turco-grece de Crusius*, aussi-bien que dans la préface des *Opuscules Grecs* imprimez en Angleterre. Il compare aussi Gabriel avec Cyrille Lucar, laissant l'avantage de l'esprit au dernier, mais donnant la préference pour la piété au premier. Cyrille est accusé de nouveauté & de mauvaise foi, pour avoir produit sa Confession sous le titre de Confession de l'Eglise Orientale, quoi que ce soit plûtôt, dit l'Auteur, la créance de Calvin que celle des Grecs, comme quelques Protestans du parti Arminien l'ont reconnu, jusques à soupçonner quelle avoit été fabriquée par les soins des Ambassadeurs

de

de Hollande & d'Angleterre. Le reste regarde Jeremie Patriarche de Constantinople, dont il dit qu'il a crû la Transsubstantiation; quoi qu'il ne se soit pas servi du terme de μετουσίωσις après Gennadius, & quoiqu'il appelle l'Eucharistie le Corps Mystique de Jesus-Christ.

Dans le cinquiéme chapitre se trouvent les noms de ceux qui ont dans ce siécle approuvé le livre intitulé, *la Confession Orthodoxe de l'Eglise Catholique & Apostolique de l'Orient*, & reconnu la vérité de la Transsubstantiation avec le mot de μετουσίωσις. Le Pere Simon y défend aussi Grégoire Prêtre Moine, George Coressius, Agapius & quelques autres Grecs dont M. Smith avoit rejetté l'authorité. Au contraire il y diminuë autant qu'il se peut, celle de Gergan Evêque d'Arte & de Metrophane Critopule, que M. Smith avoit citez contre la Transsubstantiation, & il le finit par quelques considerations sur ce que le mot de μετουσίωσις n'a pas été autorisé par les deux Synodes assemblez contre Cyrille Lucar, ni par les Liturgies, les Symboles, les Constitutions Synodales, les Confessions de Foi ni les Catéchismes des Grecs. Tout cela en effet, est un peu étonnant, s'il

Melece Syrigue, d'une épître de Melece Archevêque d'Ephese écrite à quelques Theologiens de Leyde & imprimée sur la copie de M. Claude, une préface qui est au devant des Oeuvres de George Scholarius, la premiére partie du témoignage de Gennadius aprés la prise de Constantinople par les Turcs, & quelque chose de la Traduction Greque de la Somme de Thomas. Le Grec est d'un côté & la version Françoise de l'autre, & tout cela est suivi d'un Catalogue des livres citez dans ce traité.

Je prévoi qu'en voyant l'acte de Gennadius, où est le terme de [illegible], cité par Melece Syrigue, on s'étonnera que le P. Simon qui paroît avoir si bien feuilleté les Oeuvres de cet Auteur, dont il y a plusieurs autres traittez, où il est souvent parlé de l'Eucharistie, n'ait pû trouver ce terme dans aucun endroit que dans ce seul passage qui ne se void que dans les écrits de Syrigue, & cela à la fin d'une période où bien loin d'avoir une liaison nécessaire avec ce qui précede, il en a plûtôt une incompatible, parce que la Transubstantiation, signifiée par là, y est mise comme la fin & l'éfet du Sacrifice de la Cene du Seigneur, au lieu qu'il me

me ſemble que le Sacrifice eſt le but & la fin de la Tranſſubſtantiation, ſelon céux qui tiennent cette Doctrine. On diroit que le P. Simon même la bien ſenti en tournant par *affectio* le terme ἀντέλεσμα, qui ſignifie autre choſe.

On péut voir ſur tous ces actes qui regardent la créance des Grecs touchant la Tranſſubſtantiation, les voyages de M. Burnet 2. part. pag. 31. 32. 33. Le P. Simon aura beau dire comme il fait dans ſon dernier chap. Je ne ſçai comment il ſe péut faire que les Proteſtans & particuliérement M. Burnet, parlant de l'Egliſe Greque, diſent hardiment, *qu'on n'y adore point le Sacrement*, M. Burnet avec les autres ſe croira toûjours dans le droit de le dire, pendant que des perſonnes de la Communion Romaine fort diſtinguées & fort ſçavantes, qui ont été long-tems à Conſtantinople, lui diront, comme cela eſt arrivé, que quelque choſe qui paroiſſe, les Grecs ne croyent point la préſence corporelle, parce qu'aprés la Conſecration ils n'adorent point le Sacrement.

Au reſte il faut avoüer qu'aprésent cette matiére eſt fort embaraſſée par l'adreſſe des Miſſionnaires, de ſorte que quand je fais réflexion ſur les efforts

que

que les Docteurs de la Communion Romaine, & les Proteſtans font pour tirer chacun de leur côté la créance des Grecs, je ne puis m'empêcher de conclurre, que nous ſerions bien-malheureux ſi nous n'avions point d'autre régle de nôtre Foi, que les opinions & la pratique des diverſes Egliſes du monde.

ARTICLE II.

Le parfait Geographe, ou l'art d'apprendre aiſement la Geographie & l'Hiſtoire par demandes & par réponſes.

CE Livre ne s'étend pas ſur les principes de la Geographie, l'Auteur aprés les avoir touchez fort légérement, vient à la diviſion des parties du monde, & ſpécifie les diverſes Régions, les Etats particuliers, les Riviéres & les Villes qu'il décrit en peu de mots. Les noms Latins de chaque Païs & de chaque Ville ſe trouvent avec les François, ſouvent avec des Etymologies apparentes & le nom des Fondateurs, ce qui eſt aſſez commode. Il marque auſſi

auſſi ce qui les rend conſidérables, & outre pluſieurs traits d'hiſtoire, on void en quelques endroits ce qu'en ont dit quelques Anciens Poëtes Latins & quelques modernes, ce qui fait une aſſez agréable diverſité. Je ne ſçai pourquoi dans un ſi grand détail, il a oublié de faire un chapître de Genéve dans le corps du livre auſſi-bien que dans l'indice, comme il a fait des autres petits Etats. L'on nous a fait remarquer auſſi qu'il ſe trompe quelquefois dans ce qu'il dit touchant la force des Villes, comme quand il dit qu'Heidelberg eſt une Ville forte, qui néanmoins eſt commandée par des montagnes qui l'environnent de tous côtez; mais c'eſt ce qui eſt aſſez ordinaire à tous les Geographes, parce que conſultant les anciennes deſcriptions des Païs, ils ne conſiderent pas que ce qui étoit fort autrefois ne l'eſt plus aujourd'hui, à cauſe des nouvelles machines de Guerre que l'on a inventées dans ces derniers tems, pour prendre les Villes. Pluſieurs encore auroient ſouhaité qu'on eût marqué dans ce livre, à quel dégré de Longitude & de Latitude ſont ſituées les principales. Cependant ces ſortes de livres qui ne ſont plus difficiles à faire, ſont d'une grande utilité. Celui-ci pourroit

ſervir

ſervir d'un bon Dictionnaire Geographique, ſi on faiſoit l'indice plus ample, & ſi l'on en faiſoit encore un autre des noms Latins auſſi-bien que des François.

ARTICLE III.

L'Anéantiſſement de l'Homme pécheur devant le Throne de la Juſtice de Dieu, ou Sermon ſur ces paroles du Pſeaume 130. verſ. 3 & 4. *Si tu prends garde aux iniquitez qui eſt-ce qui ſubſiſtera? Mais il y a pardon par devers Toi, afin que tu ſois craint.* A la Haye, chez Abraham Troyel Marchand Libraire 1687.

C'Eſt un Sermon de M. Jurieu; L'Auteur fait d'abord connoître ſon prix, car il eſt depuis long-tems connu par le prix de ſes Ouvrages, on y admire ſon ſçavoir, ſon zéle & ſa maniére d'écrire: il paroît en tous un eſprit plein & aiſé, riche en lumiére & dans le don pour la répandre, grand amateur de la vérité & ſon ardent défenſeur; il lui a conſacré depuis long-tems ſa langue & ſa plume, & le public lui

a beaucoup d'obligation de ce ſacrifice qu'il a fait à la Vérité; il la prêchée toûjours avec beaucoup de force, & la toûjours défenduë avec beaucoup de feu & de ſuccés.

Veritatis amator ſuave clamat eſſe quod verum eſt.

Depuis qu'il la connoît & qu'il l'a défend, le feu qu'il a pour elle n'a rien perdu de ſa chaleur, il ne fait que croître & s'enflamer en lui de jour en jour.

Igneus huic creſcit vigor & cæleſtis origo.

Il n'eſt pas moins éloquent & puiſſant ſur la Chaire de Prédicateur, qu'il eſt fort & ſçavant ſur celle de Profeſſeur; c'eſt ce qui a paru dans pluſieurs Sermons qu'il a prononcez; c'eſt ce que nous avons vû en tous ceux dont il a fait préſent au public, & que nous venons de voir en celui-ci qu'il vient de lui donner, il y marque d'abord ſon diſcernement & ſon zéle par ſa dédicace & par le ſujet qu'il y traite. Il le dédie à Son Alteſſe Sereniſſime, Madame la Ducheſſe de Brunſvic Lunebourg & Cell, dont la piété Heroïque eſt admirée de tous ceux qui la connoiſſent, & avec laquelle M. Jurieu a un étroit commerce des Lettres; il y examine une partie de la priére que Da-

David fit autrefois à Dieu en lui consacrant sa maison, en quoi il fait paroître que son but en préchant est de préparer les cœurs à se consacrer comme un Temple Saint au Seigneur.

Il manie son sujet avec beaucoup d'adresse, il le traite avec beaucoup d'art & de politesse, il l'explique avec beaucoup d'évidence & de force, le stile y est majestueux, le tour fin, les pensées & les expressions y sont pleines de cette éloquence mâle & effective qui éclaire & qui persuade. Dés son entrée, il donne une belle & juste idée de deux grandes vertus de Dieu, de sa Justice & de sa misericorde, qui sont célébrées dans son texte, pour former le Chrêtien par la premiére à la repentance, & pour le porter par la seconde à l'espérance, pour le tirer par celle-là de la securité, & pour l'empêcher par celle-ci de tomber dans le déseſpoir. C'est en cela que consiste l'adresse des bons prédicateurs; pour faire de bons Chrêtiens ils doivent leur donner, un *Memento Justitiæ divinæ, ut timeant*, & un *memento misericordiæ divinæ, ne desperent.* C'est ce que fait tres-bien M. Jurieu depuis le commencement de son Sermon jusques à la fin: il y répand de riches instructions, de vives exhortations,

tions, & de fortes cenſures, pour faire connoître & pour faire ſentir aux pêcheurs le nombre & l'énormité de leurs péchez, la grandeur de la Juſtice Divine pour les condamner, & la gravité des Jugemens de Dieu pour les punir; ſur ce point il monte ſur Sinaï, il tonne, il foudroye pour fraper & pour abatre le pécheur. Il fait connoître aprés aux repentans les richeſſes de la compaſſion de Dieu, la grandeur de ſa miſéricorde; ſur ce point il monte ſur Sion, il promet, il conſole & releve le Chrêtien, mais de telle maniére qu'en le relévant il le tient toûjours humilié, il veut bien l'éloigner de l'écuéil de la ſecurité & de celui du deſeſpoir, mais comme il ſçait qu'on tombe plus facilement dans le premier que dans le ſecond, & qu'on ſe pert plus ſouvent prés de celui-là, qu'on ne ſe briſe prés de celui-ci; lorſqu'il releve le Chrêtien par l'eſpérance, il le retient dans l'humilité par la crainte, en lui apprenant que s'il a ſujet de s'humilier à cauſe de la Juſtice de Dieu qu'il a offénſée, il n'a pas moins de ſujet d'être humilié à cauſe de la miſéricorde de Dieu qu'il a mépriſée: puis que plus cette miſericorde fait des choſes pour arracher les pécheurs des bras de la Juſtice irri-

tée

tée, plus cette Justice s'irrite & redouble ses rigueurs pour venger cette miséricorde méprisée. C'est en cela que M. Jurieu témoigne qu'il n'a à cœur que la Gloire de Dieu, que le salut des Chrétiens, & que la paix de l'Eglise, que les péchez des hommes ont si fort désolée, & dont les maux affligent tant cet Excellent Serviteur de Dieu, & navrent tous les jours toutes les bonnes ames qui s'intéressent pour elle.

ARTICLE IV.

Histoire des Révolutions arrivées en Europe en matière de Religion, Tome 4. par M. Varillas, & se trouve chez Henri Desbordes.

MOnsieur Varillas commence ce 4. volume de la maniére dont il a fait tous les autres, c'est-à-dire, qu'il donne d'abord un caractére des Auteurs illustres du secours desquels il s'est servi, afin que le Lecteur sache dans quelles sources il a puisé tant de choses ingénieuses qui le divertissent en lisant ses histoires. Comme il continuë à suivre le Comte de la Roque & Sandoval

doval dont nous avons parlé dans l'extrait du mois passé, nous ne dirons plus rien de ces Historiens célebres qui lui ont servi de guides. Nous dirons seulement que l'Auteur s'est servi dans son dix-septiéme livre des Ouvrages de Pierre Martyr, dont il fait avec raison un grand homme. Il parle de son livre de la Cene avec éloges, mais pour celui des lieux communs *qu'il dicta*, dit-il, *à Oxford en qualité de Professeur Royal de l'Ecriture Sainte, il n'en fait pas le même cas.* Il prétend que Martyr voulut par cet Ouvrage qui ne fut imprimé qu'aprés sa mort, élever sa réputation au dessus de celle de Mélancton, & que le succés ne répondit pas à l'espérance. Un sçavant homme avec qui je parlois dernierement de l'Histoire de l'Héresie me soûtint que jamais Pierre Martyr n'avoit dicté de lieux communs, & qu'ils furent tirez de ses Ouvrages par celui qui les fit imprimer, mais cette affaire là n'est point de mon ressort. M. Varillas ajoûte que Martyr étoit de si mauvaise humeur dans le commerce de la vie civile qu'il ne pût vivre qu'avec le seul Bucer, qu'il fut chassé successivement de Florence de Padoüe, de Naples, de Genéve, de Zuric, de Bâle, de Strasbourg, d'Angleterre

leterre & de France. Mais ce qui eſt le ſurprénant en lui, c'eſt que cette imerfection qui le fit chaſſer de tant de ieux ne paroît point dans ſes écrits, out y étant civil, & y ayant des égards crupuleux pour toutes ſortes de peronnes. L'Auteur prend de là occaſion 'oppoſer Martyr à Sommeſe, il veut ire apparemment M. de Saumaiſe qu'il ſûre avoir été d'une douceur ſans gale dans la converſation, quoi que lein d'emportemens quand il écrivoit ontre Petau & Milton. Je ne ſçai ſi out le monde demeurera d'accord de 'accuſation, en cas que cela ſoit, tout omme qui aura lû les Ouvrages de es deux Ennemis du Grand Saumaiſe vouëra que cependant il eſt demeuré our ce qui regarde les injures bien au eſſous de ſes Adverſaires, dont l'un a oûjours été une plume vénale à la tiannie, & l'autre un furieux acharné ſur outes les grandes réputations. On ſçait 'antipathie que cet eſprit aigre avoit fait aître entre lui & le Pere Simond, ui a avoüé à un de ſes amis en mouant, que la maniére injurieuſe dont le 'ere Petau l'avoit traité dans une Conrégation de la Société le mettoit au ombeau.

Le ſeiziéme livre qui commence ce 4. vo-

volume, contient la ruine de la fameuſe ligue de Smalchalde, & la mort de Henry VIII. Roi d'Angleterre. Jamais la vanité des conjectures humaines n'a tant éclaté que dans ce premier évenement. Charles-quint avoit deux des plus puiſſans Electeurs de l'Allemagne contre lui, qui ayant joint leurs Troupes avec celle des Villes Impériales & des Cercles de l'Empire les plus conſidérables ſ'faiſoient en tout 10000 Soldats. Cette ligue étoit de plus ſoûtenuë par les Rois de Dannemarc & de Suéde qui l'avoient ſignée, & par l'argent de la France qui à toûjours ſçû faire un bon uſage de ce métal pour troubler la paix de ſes voiſins. Cette ligue reçût un nouveau ſurcroît de force dans le courroux du Pape contre l'Empereur, qui indigné des perfidiés de ce Prince rapella ſes Troupes dans l'Etat Eccléſiaſtique, & laiſſa ainſi l'Empereur, auſſi foible que ſes Ennemis étoient Puiſſans. Dans ce période des affaires qui ſembloit devoir être fatal à l'Empire arriva cette Cataſtrophe que ſi peu de gens ignorent. L'Electeur de Saxe tout Grand Capitaine qu'il étoit commit une faute inſigne. Au lieu d'aller droit vers l'Empereur qu'il auroit infailliblement accablé, il s'aviſa de ſe mu-

munir contre la défection de l'Electeur de Brandebourg, & de laiſſer une partie de ſes Troupes deçà l'Elbe. Ce qui lui reſtoit ne laiſſoit pas cependant d'être encore plus nombreux que l'armée de l'Empereur, s'il ne l'eût encore diviſé en trois corps, dont il donna l'un à commander à Guillaume Temſer, pour aller attendre en Bohême le ſecours que les Villes Vandaliques promettoient. Le ſecond à Mansfeld pour la baſſe Saxe, afin d'enlever les convois de l'armée Impériale : Et le troiſiéme qu'il ſe réſerva, mais qui ne fut plus aſſez fort pour réſiſter à l'Ennemi. L'Empereur eut l'art de profiter des fautes qu'avoit faites l'Electeur de Saxe. Il ne s'amuſa point à courir aprés Temſer qu'il étoit ſûr de défaire, il alla droit à Altorf premiére Ville de la Haute Saxe & à Olnits qu'il emporta toutes deux avec facilité, d'où il s'ouvrit le chemin à Gottemberg, Plaume, Riembac, Verdens, Scheneberg & Aldemberg, & en ſuite à cette victoire dont perſonne n'ignore le détail. Le Pere Maimbourg un des Auteurs Modernes qui a décrit le plus amplement ce combat, croyoit s'être ſurmonté lui-même dans cette deſcription, & il s'en eſt vanté devant moi. M. Varillas ſe flate d'un ſuccés encore

plus

plus heureux, puiſqu'il a fait voir depuis peu dans la réponce à M. Burnet, que M. Maimbourg avoit travaillé ſur une de ſes copies qui couroit le monde, prétendant reconnoître ſon bien dans ces beaux endroits dont l'autre ſe glorifioit. Ce trait eſt outrageant pour le défunt, & ternit un peu les Lauriers dont il s'étoit couronné. Si ſes Manes étoient capables de ſentimens, quelles peines leur cauſeroit un pareil reproche! Mais quoi c'eſt le train du monde, les morts ont toûjours tort dans leurs démêlez avec les vivans.

Si l'année 1547. avoit été remarquable par les triomphes de l'Empereur, elle le fût auſſi par la mort de Henry VIII. qui aprés 57 ans accomplis, alla rendre compte au Ciel de bien des déſordres qu'il cauſa dans ſes Etats pendant le cours de ſon régne. M. Varillas remarque que les Ecrivains Héretiques diſent qu'il perſévera juſqu'à la fin dans le Schiſme. Mais pour lui qui eſt Orthodoxe comme le Pape il n'a garde d'être de cette opinion. Il croit donc qu'il mourut pénitent; qu'il avoüa à haute voix qu'il avoit tout perdu; & qu'enſuite juſqu'au dernier ſoupir, il répéta toûjours le mot de *Moine*. Cette fin eſt ſinguliére. On a d'ordinaire en

mourant le nom de Dieu & de Jesus-Christ en la bouche, les Catholiques plus souvent celui de la Sainte Vierge, & Henry VIII. eut celui de Moine. S'il ne les avoit pas tant persecutez pendant sa vie, on auroit crû qu'il eût été d'une Religion toute nouvelle, & qu'il les auroit invoquez, mais on ne change pas ainsi du blanc au noir, ainsi il faut croire que c'étoit sa malédiction qu'il continuoit à leur donner.

Henry avoit laissé un Testament par lequel il établissoit seize Tuteurs de son Fils. Edouart Seimer Comte de Herford, Oncle maternel du nouveau Roi qui étoit l'un des seize supplanta tous les autres par adresse, & supposa avec le consentement des Grands un Testament en la place du véritable, par lequel le jeune Roi étoit déclaré Chef Souverain de l'Eglise Anglicane, & le Comte de Herford Régent & Protecteur. Comme il étoit dans le sentiment des Zuingliens il fit venir de Strasbourg en Angleterre Bucer, Martyr & Ochin. M. de Varillas dans son 17. livre, nous fait un portrait fort ample du dernier de ces trois. Il examine la question, si Ochin a été, comme disent les Protestans, fondateur de l'ordre des Capucins. Et il paroît avoir quelque penchant

pour

pour cette opinion à cauſe du témoignage de Gratiani Evêque d'Amelia qui dans la vie du Cardinal Commendon, remarque qu'Ochin pour remettre l'ordre de Saint François dans ſa premiére rigueur fonda l'ordre des Capucins avec Matthieu d'Urbin homme d'une vie exemplaire, ce que les Capucins renverſent par deux raiſons Chronologiques. L'une que l'établiſſement des Capucins ſe fit en 1525. ſous le Pontificat de Clement VII. & que cependant Ochin ne prit l'habit de Capucin que 9 ans aprés, ſçavoir en 1534. L'autre qu'Ochin ne fut que 8. ans Capucin & qu'il jetta le froc en 1542. d'où ils concluent qu'il n'avoit commencé à l'être qu'en 1534.

De ces trois Reformateurs dont chacun ſe munit d'une compagne, le Duc de Sommerſet auparavant Comte de Herford, en choiſit 2. pour les Univerſitez d'Oxford & de Cambrige, & retint Ochin auprés de lui. Comme ce n'étoit pas une choſe extraordinaire que des aſſemblées toutes politiques travaillaſſent à des matiéres de Religion, on ne fut pas ſurpris que les 2. Chambres aſſemblées à Londres établiſſent le 4. Novembre 1547. la forme de Religion qui eſt encore aujourd'hui en Angle-

terre. Mais s'il y a sujet de s'étonner que le Parlement ait trouvé si peu de difficulté à se faire obéir en cela, & qu'il n'y ait eu proprement que la Princesse Marie qui ne voulut pas avoir la lâcheté de s'accommoder au tems, & d'embrasser un culte qu'elle croyoit faux. Il y a peu d'Etats dans le monde qui ayent fait voir dans l'espace d'environ 150 ans, ce qu'à fait voir l'Angleterre à ce sujet; je veux dire une jeune Princesse plus ferme dans la Religion que tout le Clergé d'un grand Royaume, & un Roi qui a sacrifié le Throne à sa Religion, dans un tems où des Prêtres de l'Eglise Anglicane n'osans pas s'avouer Catholiques, attendoient à être à l'abri du Sceptre pour faire profession de la Religion Romaine.

Pendant que l'Angleterre recevoit si tranquilement une Religion qui lui devoit paroître nouvelle en comparaison de l'autre, les Allemans bien moins pacifiques ne pouvoient convenir dans leurs opinions; & malgré les soins de Mélanchton se diviserent en 3. Sectes. La premiére étoit de ceux qu'on appelloit Politiques, parce qu'ils suivoient en tout l'*Interim*. La seconde de Luthériens Relachez, parce qu'ils y changeoient tout ce qui ne leur plaisoit pas.

&

& la troisiéme enfin de Luthériens plus Relachez, qui le défigurérent si fort par les altérations qu'ils y firent, que cela peut passer pour une troisiéme Confession de Foi.

Si le 18. livre contient quelques singularitez, ce n'est pas dans le commencement, puisque l'Auteur n'y fait que répéter contre Beze une infinité de reproches copiez de Bolsec & de Florimond de Raymond, & auxquels les Critiques contre M. Maimbourd ont répondu d'une maniére si forte, & dont Beze lui-même s'étoit si bien justifié, dans une fort belle Préface qu'il mit devant la derniére édition de ses Poësies.

Ce qu'il dit de Charles-quint paroît un peu plus singulier. Ce Prince contre la coûtume des hommes qui se flatent toûjours d'une longue vie, pensant que la sienne seroit fort courte à cause des infirmitez dont il se sentit travaillé dés l'âge de 40 ans, avoit fait élire en 1531. Ferdinand son Frere Roi des Romains, afin de lui donner par là un droit incontestable à l'Empire qu'il vouloit perpétuer dans sa maison. Mais l'Empereur ayant vêçû plus qu'il ne pensoit, & s'étant vû non-seulement un fils, mais un petit fils, se repentit de

l'élévation de ſon frere, & employa tous les moyens qu'il put imaginer pour détruire l'ouvrage qu'il avoit fait. Dans cette circonſtance, il ſe ſervit de Marie Reine d'Hongrie leur ſœur, pour perſuader à Ferdinand de renoncer à ſes prétentions à l'Empire. Comme elle avoit une ambition demeſurée de voir la maiſon d'Autriche dans la poſſeſſion d'une Monarchie univerſelle, elle tenta le Roi des Romains par toute ſorte de voies. Elle l'engagea à marier Maximien Roi de Bohême avec la Princeſſe d'Eſpagne, & à l'aller épouſer juſques ſur les lieux, où ſous divers prétextes on le retint plus long-tems qu'il n'eût voulu. Elle tâcha à perſuader Ferdinand de changer ſon droit à l'Empire avec ce qu'il trouveroit de plus à ſa bienſéance dans les Etats de ſon Frere. Peu s'en falut que ce Prince ne donnât tout à fait dans le panneau qu'on lui tendoit, mais enfin l'amour paternel ſe réveillant en lui, il ne voulut point ôter à Maximilien ſon fils le droit qu'il auroit un jour à l'Empire aprés lui. Et comme il prévit que l'ambition de Charles lui feroit naître le déſir d'éxécuter par la force ce qu'il n'avoit pû par les perſuaſions de la Reine de Hongrie, il ne penſa qu'à ſe faire un apui contre

l'U-

l'Usurpateur. Il s'allia avec les Protestans d'Allemagne, qui lui promirent en la personne de Maurice nouvel Electeur de Saxe, de le défendre jusqu'à la derniére extrémité. Pour commencer d'abord à déplaire à l'Empereur, ils convinrent tous deux de n'assister point à la Diéte d'Ausbourg, le Roi sous prétexte de goute, & Maurice sous celui de n'avoir pas encore terminé le siége de Magdebourg qu'il avoit formé par l'ordre de l'Empereur. Et ayant engagé les Electeurs Palatin & Brandebourg à faire la même chose, Charles fut frustré du dessein qu'il avoit eû en assemblant cette Diéte, qui étoit de faire subroger son Fils en la place du Roi des Romains. M. Varillas demêle tout le reste de cette intrigue avec beaucoup d'adresse. Ensuite dequoi il dit quelque chose des protestations que fit faire Henry II. par Amiot au Concile de Trente, & de l'Arrêt que ce Prince fit donner au Parlement de Paris, pour vérifier l'Edit de Chateaubriant, afin de faire voir qu'il ne protestoit pas contre le Concile par amour pour les Hérétiques.

Le 19. Livre contient un événement bien remarquable; on y voit décrit la Ligue de la France avec les Al-

lemans & les raisons de cette alliance. Maurice y fait le principal personnage, & y paroît par tout & grand politique & grand Capitaine. Politique en n'ayant de parole qu'à mesure que les Intérêts le demandent. Et Capitaine en forçant tout ce qui lui faisoit obstacle, & en réduisant Charles-quint jusqu'a se sauver chez les Venitiens. Maurice aprés un siége de 3. jours, avoit pris Ausbourg par capitulation & ne pensoit plus qu'a aller attaquer l'Empereur. Le succés de l'entreprise dépendoit du passage des Alpes, parce que si l'Electeur s'en saisissoit, l'Empereur dont les meilleures Troupes étoient en Italie n'avoient plus d'espérance qu'en la fuite. Mais ce passage des Alpes dans le Tirol, étoit fermé par la Forteresse d'Ereberg qui étoit sur un rocher escarpé, où l'on ne pouvoit monter que par un petit sentier qui étoit facilement défendu par 2. ou 3. hommes.

Il falloit du bonheur pour surmonter un si grand obstacle. Il y en eut; Un Officier regardant un jour la place par curiosité, apperçût une chévre qui grimpoit sur le rocher justement par l'endroit que nous avons dit, & qui en descendit ensuite. C'en fut assez pour porter l'Officier à tenter cette voye. Il se débarrasse

reſſe de ſes armes, il monte & aprés bien des efforts parvient à la cime du Rocher. Il redeſcend & avertit le Général. Maurice fait reconnoître le ſentier & emporte la forteresſe. De là il marche droit à Inſpruk où l'Empereur étoit au lict incommodé de la goûte. Les fourriers de Maurice qu'on vit paroître de loin furent les premiers meſſagers de la nouvelle. L'Empereur mis à la hâte dans une litiére, ſuivi de ſa Cour, moitié à pied, moitié à cheval ſe ſauva chez les Venitiens, pendant que ſon Ennemi arrivoit à Inſpruk, & y mangeoit le ſouper encore chaud qui avoit été préparé pour Charles.

L'Empereur avant ſa retraite ne pouvant plus garder l'ancien Electeur de Saxe, lui donna la liberté que ce Heros refuſa par grandeur de courage, aymant mieux être le priſonnier de Charles que délivré par Maurice qui l'avoit dépouillé. Cependant l'Empereur ſe voyant réduit ſi bas, ne penſa plus qu'à la paix, qui fut traitée par l'entremiſe du Roi des Romains & conclue enfin à Paſſau au mois d'Août de l'an 1552. avec toute ſorte d'avantage pour les Luthériens. La plûpart du reſte de ce livre eſt employé à marquer les changemens arrivez en Pologne au ſujet de

la Religion, & la diſſention qui naquit entre les Princes Allemans, qui fourniſſoient à Charles une belle occaſion de détruire le Luthéraniſme s'il avoit voulu.

Le dernier livre contient ce qui ſe paſſa en Angleterre & à Genéve au ſujet de la Religion. Dans ce qui regarde le premier de ces Etats on voit un Duc de Northombellant qui aprés avoir fait trancher la tête au Duc de Sommerſet, voulut uſurper la Couronne ſur Marie & ſur Elizabeth, & la faire paſſer dans ſa famille par le moyen d'une fille du Marquis de Dorceſter qui deſcendoit de Henry VII. Pour parvenir à ſon deſſein, il engagea la France dans ſon parti, en lui repréſentant l'intérêt qu'elle avoit à ne pas ſouffrir que la Princeſſe Marie toute Eſpagnole dans l'ame ſuccedât à Edouart, parce que ſi cela arrivoit, le Prince d'Eſpagne veuf depuis 10 ans, en attendant que Marie fût en état de devenir ſon épouſe, réuniſſant l'Angleterre par un Mariage à tant d'autres Royaumes réduiroit enfin la France ſous ſa ſervitude. Noailles étant venu en Angleterre pour conjurer l'orage que Northombellant diſoit menacer la France, repréſenta l'affaire au Conſeil d'Angleterre, qui peut

être

être allarmé par ce que lui dit de Noailles, souffrit plus volontiers que Northombelland confinât Marie & Elizabeth au Château de Hunsdom, où elles n'avoient pas plus de liberté que des Criminelles d'Etat. Cependant Edoüart VI. étant mort. L'Usurpateur s'empara de la Tour de Londres & ayant lû en plein Conseil le Testament qu'il avoit fait faire au jeune Roi, par lequel il excluoit ses sœurs en faveur de Jeanne de Suffolc, il fit faire une entrée publique à celle-ci dans Londres. Au moment que le Prince expiroit, le Duc envoya pour se saisir de Marie, mais le Secretaire à qui il s'étoit confié au lieu de le servir délivra Marie. Etant en liberté, elle se retira dans le païs de Norfolc, où elle eut pour apui les Comtes d'Erby, d'Essex & d'Hontingues. Le païs ayant pris les armes en sa faveur, Northombellant marcha de ce côté, mais ses troupes n'ayant pas voulu combatre contre leur Souveraine, il fut obligé de se retirer à Londres, les portes lui en ayant été fermées, il fut pris & porta la peine de son crime. Je renvoye les Lecteurs à ce qui regarde les troubles arrivez à Genéve à M. Varillas même afin de finir cet article. On y verra expliqué la cause de la haine de

Bolsec contre Calvin, & une preuve invincible que le Réformateur avoit formé le dessein de perdre Servet 7. ans avant l'éxécution.

ARTICLE V.

Campegi Vitringa de Decem-Viris Otiosis ad Sacra necessaria Veteris Synagogue Curanda deputatis Liber Singularis, &c. C'est-à-dire, *Traité touchant les dix Oiseux de la Synagogue, par M. Vitringa Professeur en Théologie à Franequer.* Franequeræ apud Joan. Gyselaer Ord. frisiæ atq. Acad. Typogr. 1687. *in* 4.

CE Livre qui est un in-quarto de trois cent pages est un peu trop long pour en faire ici un extrait à proportion. Nous ne pouvons aussi le faire fort court en rapportant les meilleures choses, & nous esperons que le Lecteur curieux qui a quelque goût de la Litterature touchant la Synagogue, ne se repentira pas de l'avoir lû. Il est vrai que le principal sujet en est fort sec, d'ou vient que l'Auteur dit qu'il auroit souhaité qu'on ne lui eût pas suscité sur ses conjectures, une dispute qui l'a obligé

obligé pour conserver sa réputation à faire une réponse, à quoi il a donné du tems & un travail qu'il croit qui auroient pû être employez beaucoup plus utilement. Cependant on y void par tout une profonde érudition & une trés-grande connoissance des Rabbins, qu'il paroît posséder parfaitement. Il s'agit de dix hommes, que les Juifs nomment *les Oiseux* בטלנים, qui assistoient dans la Synagogue au tems des Priéres publiques. La question est de sçavoir si c'étoient *des hommes gagez pour y assister continuellement, différens des Lecteurs & des Recteurs de la Synagogue.* Buxtorf dans son grand Dictionaire a pris l'affirmative. Ligfoot dans ses notes sur le 4. chap. de Saint Matthieu vers. 23. a soûtenu la négative. M. Vitringa dans son traité intitulé *Archisynagogus*, a suivi le sentiment de Ligfoot en partie, qu'il s'est contenté d'appuyer de de quelques raisons fort succinctement. Mais il s'est élevé contre lui & contre Ligfoot un Adversaire, c'est M. Rhenferd Professeur en Hebreu à Franeker, qui fait de ceci une fort grande affaire, comme s'il s'agissoit de la clef des Ecritures du Nouveau Testament. C'est ainsi que de peu de choses, on tire souvent de fort grandes conséquences.

Ma-

Maxima de Nihilo nascitur Historia.

Cet Adversaire s'appuye sur l'autorité du Rabbin *Salomon Jarchi*, qui dit que ces *Oiseux* étoient nourris aux dépens du Public; & sur cette raison, que si quelqu'un fût venu trop tard dans la Synagogue, il auroit fallu qu'il se fût abstenu de reciter les formulaires de bénédiction, ou qu'il en eût attendu d'autres après lui; jusques au nombre de dix, ou qu'il y eût toûjours dans la Synagogue ces dix hommes.

M. Vitringa reçoit cette partition comme faisant un assez juste dénombrement; mais il montre qu'en effet la recitation de ces formulaires étoit quelquefois remise, y ayant des regles expresses entre les Juifs sur ce sujet. Il pousse même avec beaucoup de vigueur son Adversaire, jusques à conclure que, suivant ses hypothèses, il faudroit que ces dix *Oiseux* fussent encore aujourd'hui continuellement & sans discontinuation dans la Synagogue d'Amsterdam, ce qui pourtant n'est pas.

Et pour ce qui est du Rabbin Salomon Jarchi, il lui en oppose plusieurs autres comme *Nachon*, *Maimonides*, *Ascher*,

Aſcher, &c. qui parlent des *Oiſeux*, mais qui ne diſent jamais qu'ils fuſſent aux gages de la Synagogue. Au contraire le Rabbin *Niſſim*, dit qu'il n'y a aucune néceſſité à dire, comme fait Jarchi, que ces dix hommes fuſſent nourris aux dépens du Public; & au lieu que Jarchi aſſûre qu'il n'y en avoit que dix qui fuſſent continuellement dans la Synagogue expreſſément deſtinez pour cela, cet autre Rabbin prétend que ceux qui avoient le tems de ſe trouver dans la Synagogue, à l'heure des priéres, le matin & le ſoir, & qui s'y trouvoient tous les jours, étoyent du nombre des *Oiſeux*.

L'Adverſaire de M. Vitringa a ſenti la force de ces paroles du Rabbin Niſſim, & a répondu qu'il parle ſeulement des *Oiſeux* de ſon tems. Mais M. Vitringa fait voir dans ſa Replique qu'il n'y a aucune apparence que ces Rabbins parlent d'*Oiſeux* de diverſes ſortes ou de divers tems.

A regarder le nombre des voix, M. Vitringa en a beaucoup plus dans ſon parti. Cependant ſon Adverſaire ſe croit bien fort d'avoir pour lui *Salomon Jarchi*, que les Juifs appellent *l'Interprete* de la Loi, & à qui ils donnent autant d'authorité qu'aux Anciens. C'eſt pour-

quoi

quoi M. Vitringa montre que quelque estime que les Juifs ayent pour leurs Docteurs, il ne faut pas toujours les en croire sur leur parole, & que Jarchi en particulier est tout plein non-seulement de mauvaises interprétations, mais de fables ridicules dont il donne des exemples.

Je me contenterai d'un seul pour divertir le Lecteur aussi bien que pour montrer la vanité des gloses des Rabbins. On lit au 12. chap. de la Genese vers. 14. que, *si-tôt qu'Abraham fut venu en Egypte, les Egyptiens virent que sa femme étoit belle.* Pourquoi, dit Jarchi, lit-on qu'Abraham est venu en Egypte, sans faire mention de Sara? ne croiroit-on pas qu'il en va tirer quelque grand mystére? Tout ce qu'il en recueille pourtant, c'est, dit-il, *qu'Abraham avoit enfermé Sara dans un coffre, de peur que sa beauté n'enflammât les Egyptiens.* Mais, comme on void dans le Texte Sacré, que les Egyptiens ont vû Sara, ce qui est opposé à ce qu'il dit qu'elle étoit enfermée dans un coffre, voici encore ce qu'il invente pour lever cette difficulté; C'est que les Egyptiens en demandant le péage pour l'entrée de ce coffre, le rompirent afin de le visiter, & ainsi virent Sara. C'est de

cette

cette maniére, conclut l'Auteur aprés avoir cité encore quelques autres impertinences, que les Rabbins se joüent de l'Ecriture, & principalement Jarchi, de sorte que loin de meriter d'estre crû sur ce qu'il qu'il des *Bathlanim*, c'est-à-dire, *des Oiseux*, on doit plûtôt avoir son opinion pour suspecte parce qu'elle vient de lui.

De l'authorité Mr. Vitringa passe aux preuves prises de la chose mesme, & prenant son Adversaire par ses propres hypotheses, id dit qu'on ne void pas comment cette coûtume d'avoir dix *Oiseux* à cessé: Que si les raisons alléguées pour la nécessité de cette coûtume estoient valables, elles auroient encore aujourd'hui autant de force qu'autresfois, & que par conséquent on seroit obligé de les avoir: Que s'ils devoient estre dans les grandes Villes ou dans les Assemblées de six-vingts hommes pour le moins; les petites en avoient encore plus de besoin: Que devant y en avoir dix dans chaque Synagogue, on pourroit asſûrer qu'il y en auroit eû au moins *quatre mille quatre cens* dans Ierusalem nourris au dépens du Public, ce qui seroit ridicule. Car qu'elle apparence que les Iuifs, qui estoient ménagers, & ne pouvoient

fouf-

ouffrir les faineans, comme le repré-ente Maimonides, ayant voulu entre-enir tant de gens dans cette oiſiveté ? uſſi ils n'en avoyent pas le moyen, arce que les tributs qui alloyent au rofit de la Ville n'étoyent que fort eu de choſe.

On lui objecte que le verbe בָּטַל d'où vient le terme de *Bathlanim*, ſignifie une *longue interruption* de travail. Il avoue qu'il a quelque fois cette ſignification ſelon les ſujets où il eſt appliqué, mais il ſoûtient auſſi qu'il en ſignifie *une courte* : que c'eſt à peu prés comme le terme שָׁבַת *ſe repoſer, ceſſer de travailler*, ou encore, n'être pas embarraſſé des occupations auſquelles les hommes du commun gagnent d'ordinaire leur vie & leurs richeſſes. De ſorte que les Juges des Villes & les Recteurs des Academies pouvoyent fort-bien être appellez de ce nom de *Bathlanim* & l'étoyent effectivement. Ce qu'il prouve par un paſſage de l'Itineraire de Benjamin, qui dit qu'ils étoient ainſi nommez, parce qu'ils n'avoyent point d'autre occupation que les affaires néceſſaires pour le bien du Peuple. Ce n'eſt pas que ces Juges & ces Recteurs fuſſent du nombre de ceux dont

il.

il eſt ici queſtion ; mais c'eſt pour dire au moins que ce terme ne ſignifioit pas des perſonnes qui paſſaſſent toute leur vie dans l'oiſiveté, mais des perſonnes occupées d'une maniére plus relevée que les autres hommes, juſques là que les Juges même dans les fonctions de leurs Charges étoyent deſignez par ce nom. De ce paſſage de Benjamin & d'un autre de Joſeph qui appelle auſſi de la même ſorte en Grec *les Senateurs* & les *Gouverneurs* de quelques Villes ; outre pluſieurs phraſes Greques, Latines & Flamandes, où les termes qui peuvent être tournez par *Oiſeux* ſe prennent dans cette ſignification : & de toutes les autres raiſons qu'il a alleguées, M. Vitringa conclut, avec Maimonides & avec Ligfoot, que ces Oiſeux étoyent des hommes de lettres, qui debarraſſez du ſoin des affaires du monde donnoyent tout leur travail aux choſes divines, liſoyent la Loi avec aſſiduité, aſſiſtoyent dans la Synagogue aux tems ordonnez pour la priére, & pourvoyoient, autant qu'ils le pouvoyent à tout ce qu'il étoit de beſoin de faire.

La difficulté eſt encore de ſçavoir quels ils étoient particuliérement. Ligfoot a compoſé ce nombre, de Trois *Archi-Synagogi*, c'eſt-à-dire, de Trois Préſidens ou Directeurs & In-

ntendans de la Synagogue, appellez ar les Hebreux la Compagnie des Trois 'un Miniſtre ou Officier ſervant; de trois Diacres; d'un Interpréte de la Loi dans a Synagogue; d'un Recteur de l'Eco- e de Théologie & de ſon Interpréte. Voilà comment il fait le nombre de es dix *Oſſeux*. Mais comme au fond ne ſe fonde ſur aucune authorité, M. Vitringa qui eſtime Ligfoot & qui le dé- end contre ſon Adverſaire, n'entre pour- ant pas dans ce dernier ſentiment, bien u'il ait été encore ſuivi par quelques utres. Ses raiſons ſont que ces Trois Hommes qui formoient cette petite Compagnie ou cette eſpece de Collége *rium Viral*, étans trés-differens des Ar- hi-Synagogues, c'eſt-à-dire, des Princi- aux ou Préſidens de la Synagogue, avec eſquels Ligfot les confond, étoient pour e Gouvernement civil; que les Diacres toient auſſi des membres de la Com- aunauté civile, c'eſt-à-dire, que pour eurs fonctions ils avoient a répondre l'Hôtel des Juges, ou à la maiſon de Ville, & non pas au Conſeil Eccléſiaſ- ique; que le Recteur & l'interpréte de Academie ou de l'Echole de Théo- ogie n'étoient pas non plus de la Sy- agogue; de ſorte qu'il ne reſte plus ue le Miniſtre & l'Interprête de la Sy-

nago-

nagogue qui ne faiſoient ſouvent qu'une ſeule perſonne, parce que ces deux charges ſe donnoient aſſez à un ſeul.

L'Adverſaire de M. Vitringa convient que toutes ces perſonnes n'étoient pas du nombre des *Oiſeux*. Mais comme on paſſe aiſément d'une diſpute à l'autre, il prétend qu'un Recteur de l'Académie, pouvoit être Principal de la Synagogue, & que les Diacres étoient auſſi Officiers de la Synagogue & non pas de la Ville. M. Vitringa avouë le premier, & cependant il ne laiſſe pas de nier que les *Recteurs* de l'Académie, comme tels, deuſſent être mis au nombre des membres de la Synagogue, parce que c'étoient deux charges differentes. Il éclaircit ce ſujet par cet exemple. Nos Magiſtrats, dit-il, ſont deſignez Anciens de l'Egliſe: Eſt-ce à dire que les Magiſtrats, à les conſidérer comme tels, ſoient de la Compagnie des Anciens? A l'égard des *Diacres*, il inſiſte aſſez long-tems ſur ce ſujet, & cite Maimonides qui dit qu'ils ſont établis par la Ville, & qui les nomme les Hommes & les Collecteurs de la Ville & non pas de la Synagogue. Qu'il eſt vrai qu'à un égard la Ville & la Synagogue étoient à peu-prés la même choſe, celui qui étoit Membre &

Ju-

Juge de la Ville étant auſſi Membre & Juge de la Synagogue, ou de l'Egliſe : mais que comme il y avoit diverſes maiſons publiques, l'une de la Ville, & l'autre de la Synagogue ; c'étoit à la premiére que les Diacres avoyent à répondre, comme c'étoit d'elle qu'ils prenoyent leurs commiſſions, auſſi-bien que les Magiſtrats & les autres Officiers de la Société Civile. Peut être que le Lecteur ne ſera pas faché de ſçavoir qu'il y avoit deux ſortes de Diacres, les uns qui alloyent tous les jours dans les maiſons faire des collectes pour les pauvres en général de quelque endroit du monde qu'ils fuſſent, les autres qui y alloyent tous les Vendredis pour les pauvres de la Ville en particulier. Maimonides dit que les uns & les autres étoyent établis par le Magiſtrat ; Et l'on void encore quelques autres raiſons pour le prouver pag 157 & 158. & même dans la derniére page, où il remarque qu'il n'eſt point parlé des Collecteurs des aumones dans les Ordonnances des Empereurs, bien qu'il y ſoit fait un dénombrement de ceux qui compoſoyent la Synagogue.

Il faut avoüer pourtant qu'il y a des Objections ſur ce ſujet qui ne ſont pas à négliger. Les deux plus fortes ſont

que

que Maimonides dit qu'on faisoit les comptes du Threſor des aumones, auſſi bien que du rachapt des priſonniers & autres choſes de cette nature, qu'on faiſoit, dis-je, ces comptes dans les Synagogues. 2. Que dans les livres des Hebreux, où les affaires *Celeſtes* ou Sacrées ſont diſtinguées d'avec les *Civiles*, on met toûjours entre les *Civiles* le ſoin des murs, des portes, des fontaines; mais qu'entre les *Celeſtes* eſt la recolte des Aumones, auſſi bien que l'Ordonnance touchant la lecture, & l'interprétation de la Loi.

On répond à la premiére de ces objections, que l'on faiſoit auſſi ces mêmes Comptes dans les Academies, & que cependant on ne peut en conclure que les Diacres appartinſſent aux Academies, mais que la raiſon pourquoi on les fait préſentement & depuis longtems, & dans les Synagogues, & dans les Academies, c'eſt parce que les Juifs n'étant plus Maîtres d'aucune Ville, n'ont point d'autre maiſon publique. Et pour la ſeconde objection on repart que la *Circonciſion* eſt auſſi une choſe *Sacrée*, & que cependant celui qui circonciſoit n'étoit pas membre de la Synagogue: que *par les affaires du Ciel*, il faut entendre toutes celles, qui, ſe-

lon

lon les Loix de Dieu, concernent l'établiſſement & le Gouvernement principal de la République, mais que par les affaires de *la Ville*, il faut entendre les choſes de moindre conſéquence, dont le ſoin étoit commis à des Proſelytes, à qui il n'eſtoit pas permis d'être ni Juges, ni Recteurs des Académies, ni Préſidens de la Synagogue. Que ſi les aumônes ſont donc miſes dans le rang des affaires *céleſtes*, ce n'eſt que pour dire que les Proſelytes ne pouvoient pas les receüillir ni les adminiſtrer, & non pas qu'elles ne fuſſent de la juriſdiction des Magiſtrats.

Le reſte du chapitre où les réfutations ſe trouvent, eſt employé à montrer que c'eſt à tort que l'on impute des conſéquences abſurdes à Ligfoot, qui a prétendu que *les Oiſeux* en queſtion étoient les perſonnes de lettres, & non pas des Fainéans à gages.

Aprés cela, Mr. Vitringa donne ſes conjectures ſur ce qu'ils devoient eſtre au nombre *de dix*. Il défend Ligfoot ſur ce qu'il avoit dit que les Juifs alléguoient une raiſon bien maigre, lorſqu'ils ſe ſervoient du terme עדה qui ſignifie *Aſſemblée* pour prouver que les Aſſemblées Eccleſiaſtiques & les Civiles doivent eſtre au moins de dix, ce qu'il

qu'il juſtifie par leur gloſe ſur le verſet 27. du chap. 14. des Nombres, où il eſt dit au ſujet de ceux qui étoient allez épier la Terre de Canaan ; *Juſques à quand cette méchante aſſemblée qui murmure contre moi, &c.* Il y en a là *dix*, diſent-ils, parce que Joſué & Caleb s'en étoient retirez. Cette raiſon des Juifs qui n'avoit pas plû au Sçavant Vorſtius, ne plaît pas non plus à M. Vitringa. Il la traite de viſion, & pour lui il aime mieux dire que le nombre de dix eſt requis en cette rencontre, comme en toutes les autres, où il s'agit d'Aſſemblées, parce que dans l'uſage des Juifs pour former une Aſſemblée légitime, ſoit Sacrée ſoit Civile, & pour faire qu'elle ſoit complete, il faut que ceux qui la compoſent ſoient pour le moins au nombre de *dix*. Que ſi vous en demandez la raiſon, il répond que cela vient de ce que le nombre de *dix* eſt le plus parfait de tous, parce qu'on ne peut faire d'autre nombre plus grand, qu'en répétant ce qu'il comprend: Qu'apparemment, c'eſt pour cela qu'il eſt ſi fort éxalté par les Rabbins, ce qui a ſans doute auſſi donné lieu à l'établir comme néceſſaire pour la perfection d'une Aſſemblée. Qu'au reſte ce Nombre eſt employé en pluſieurs endroits, auſſi-bien que celui de ſept, pour marquer ſim-

lement un assez grand nombre, pour gnifier une Multitude en général, comme Levit. 26. 26. Amos 6. 9. Que c'est e là que le Retrait Lignager ne se faioit qu'en présence de dix hommes des Anciens Ruth. 4. 2. Que sans cela on e pouvoit ni excommunier, ni anathematizer, ni lever les excommunications; Qu'on ne pouvoit se reconcilier vec un mort sur sa fosse sans ce même ombre, qu'on ne pouvoit non plus faire un convoi de funerailles; Qu'enfin elon Joseph, il n'en falloit pas moins pour pouvoir manger l'Agneau Pascal. Il y a dans le chap. 16. d'autres choses curieuses sur ce sujet. Qu'ainsi es Juifs ayans regardé le nombre de dix comme absolument nécessaire pour les Assemblées soit Ecclesiastiques soit Civiles; il n'y a pas lieu d'être surpris qu'ensuite ils ayent jugé qu'il falloit dix personnes dans la Synagogue; pour faire le service divin, sçavoir trois Moderateurs & sept Lecteurs. Que ces dix hommes étoient des personnes de Lettres dans leur premiére institution, pour faire le service de la Synagogue avec plus de bien-séance. Mais comme dans la dispersion des Juifs il leur a été difficile ou plûtôt impossible d'avoir dix personnes de Lettres

en

tant de lieux, que cette prérogative est demeurée à ce qu'ils appellent les grandes Villes, c'est-à-dire, aux Assemblées qui sont composées au moins de six-vingt personnes, & que cependant ils n'ont pas laissé d'établir des Synagogues par tout où il y avoit dix Israélites. Que ces dix personnes de Lettres étoient celles à qui l'on s'adressoit pour lever les excommunications, comme il paroît par un célebre passage de Maimonides, & que c'étoient-là ces dix *Oiseaux* qui devoient être dans les grandes Villes.

Sur tout cela il prend occasion de faire la distinction des Villes & de leurs Priviléges. Il y avoit les Villes munies dés le tems de Josué, & celles qui depuis avoient eû le même Privilége: Il y avoit les grandes Villes; c'est-à-dire, les Communautez au moins de six-vingt personnes, il y avoit les petites Villes; & enfin les Bourgs. Voici leurs Priviléges. Les Villes munies avoient la liberté de lire le livre d'Esther le 15. jour du mois de Mars. Les grandes Villes pouvoient le lire le 14. Les petites Villes qui n'avoient pas dix *Oiseaux*, étoient reputées comme des Bourgs & devoient anticiper cette lecture aux jours des Assemblées sur se-

maine, qui étoient le Lundi & le Jeud
Les Habitans des Bourgs qui n'avoien
pas de Synagogue devoient de mêm
l'anticiper en se rangeant dans les Vi
les de leur ressort. Cela se confirm
par le Canon touchant la lecture du L
vre d'Ester & par Maimonides.

D'où vient cette coûtume de lire l
livre d'Ester, & pourquoi cette diff
rence ? Maimonides en montre l'or
gine, c'est parce que les Juifs tuére
leurs ennemis le 13. de ce mois & e
rent dû repos le 14. Mais ceux de Su
zan demeurérent assemblez le 13 & l
14. & ne se reposérent que le 15. P
parce que c'étoit une Ville forte, de l
est venuë la distinction des Villes mu
rées d'avec les autres. Celles-ci ont d
lire le Livre d'Ester, qui est l'Histoir
de leur délivrance le 15. du mois d
Mars; mais les autres, sçavoir les gran
des le lisent le 14. & les petites Vill
& les Bourgs en anticipent la lectu
aux jours des assemblées sur semaine.

Comme M. Vitringa a établi, ave
Ligfoot, qu'il n'y avoit point de Syna
gogue dans les Bourgs, où il n'y avo
pas dix Israëlites libres, c'est encore l
un sujet de contestation. Son Adver
saire lui objecte des passages de Mai
monides, & de quelques Rabbins, qui e

in

interprétant une de leurs Loix, disent qu'il étoit défendu de vendre des Synagogues ailleurs que dans les Bourgs; donc, conclut-il, les Bourgs avoient des Synagogues. En effet cela paroît assez fort. Mais on répond qu'il y a une équivoque dans le mot de *Bourg*, qui se prend ou dans une signification étroite, ou dans une signification plus étenduë; ce qu'on prouve par plusieurs authoritez. On dit donc que c'est dans une signification étenduë que l'a pris Maimonides, dans le passage cité, au même sens que Capernaüm est appellée une Bourgade, comme c'est aussi ce que signifie ce nom; car c'est-à dire; *Bourg de Nahum.* Que si cette réponse ne satisfaisoit pas, on en void encore une autre d'un Juif, qui dit que dans les Bourgs il n'y avoit point d'ordinaire de Synagogue, mais que lorsque le nombre des Païsans étoit augmenté considérablement, ils pouvoient bâtir une maison pour s'assembler & faire leurs prières, principalement s'ils avoient entr'eux quelque personne riche; qu'ils n'y étoient pourtant pas obligez, & qu'après tout, s'ils le faisoient c'étoit rarement; que de plus, cette Maison n'étoit pas censée publique, & qu'ainsi ils avoient toujours droit de l'aliéner, de

la vendre, & de la démolir. Or, dit M. Vitringa, cela ne fait rien contre Ligfoot, puiſqu'il ne parle que de ce qui eſt ordinaire.

M. Vitringa paſſe enſuite à un autre ſujet de diſpute. Il avoit écrit que ceux qui compoſoient la Synagogue pour faire le ſervice divin, étoient *Trois Principaux* de la Synagogue, dont le premier précédoit les autres dans les priéres & les actions de graces, ce qui eſt commis préſentement au Miniſtre de la Synagogue; Qu'il y avoit auſſi *ſept Lecteurs*, & qu'aprés le temps d'Antiochus Epiphanes, il y avoit ſept hommes inſtruits dans les Lettres, pour ſuppléer à ces Lecteurs, quand ils ne ſe trouveroient pas, & cela dans les grandes Aſſemblées. Du moins c'eſt ce qui lui paroiſſoit une conjecture innocente. Son Adverſaire ne veut pas l'en laiſſer joüir en paix, il lui conteſte qu'il y eût pluſieurs Principaux ou Chefs de la Synagogue, ἀρχισυναγωγοι, & il lui conteſte auſſi la maniére dont il établit ces Lecteurs. C'eſt pourquoi M. Vitringa défend ſes premiéres preuves tirées de l'Ecriture. La premiére étoit priſe du 5. chap. de S. Marc verſ. 22. où Jaïrus eſt appellé un des Principaux de la Synagogue, quoi qu'il n'y en eût qu'un

né à Capernaüm, d'où il étoit, comme il paroît par le verſ. 59. du chap. 6. de Saint Jean; outre que Joſeph qui la décrit n'auroit pas manqué d'en parler autrement qu'il n'a fait. La 2. preuve étoit priſe du 18. chap. des Actes verſ. 8. & 17. où Criſpe & Softhenes ſont nommez l'un & l'autre *Principal* de la Synagogue. On lui répond que Criſpe a été ôté, parce qu'il étoit Chrêtien, & que Softhenes avoit été mis dans ſa place. Il réplique que cette réponſe eſt ſans aucun fondement, que Softhenes étoit auſſi Chrêtien comme on le void au premier chap. de la 1. Epître aux Corinthiens verſ. 1. & qu'ils avoient bien pû ſe conſerver tous deux dans cette charge dans les commencemens. Sa 3. preuve étoit le verſ. 13. du 15. chap. des Actes, où il eſt dit que les Principaux de la Synagogue envoyerent vers Paul & Barnabas. Ce paſſage eſt fort, On répond ſeulement qu'il y avoit dans la Synagogue pluſieurs Conducteurs qui la gouvernoient d'un commun avis, & que c'eſt ce que ſignifie le terme Grec dans une ſignification generale & étenduë; mais qu'il n'y en avoit qu'un qui fût *le Chef* ou *le Prince*, ſelon le terme Hebreu; qu'il y avoit, pour mettre les termes mêmes de l'original,

lusieurs ἀρχισυναγωγοι, qui conduiient enſemble par un conſeil commun, mais que cela ne ſignifie pas qu'il eût trois ראשי הכנסת. Il réplique ue c'eſt dans le fond lui accorder ce qu'il emande, que le reſte n'eſt qu'une diſute de mots, mais que de plus le terne Hebreu & le terme Grec ſignifient la ême choſe, auſſi-bien que le Syriaque.

Le nombre pluriel étant établi de cette maniére, M. Vitringa ſe ſert des Hyotheſes de ſon Adverſaire pour prouer qu'il y en avoit *trois* préciſement. lais on prétend au contraire qu'il y avoit *ſept* avec un Préſident, parce u'il eſt parlé des *ſept Bons de la Ville* & *des ſept Paſteurs*. M. Vitringa inuit par un Juif, comme il en parle, e que de ces ſept il y en avoit trois plus conſidérables qui étoient nomez *les Paſteurs*, que les deux ſuivans oient nommez proprement *les Bons*, oi que les autres portaſſent auſſi ce n, & que les deux autres nommez *Principaux de l'Aſſemblée*, étoient rang inferieur. Que ces quatre derſ avoient été joints aux premiers, uis que l'adminiſtration des affaires les leur avoit été commiſe; & que celui préſide n'eſt autre préſentement le Recteur de l'Academie, nommé *le*

Do-

Docteur, qui a été établi dans les derniers tems, comme le Modérateur & le Directeur de tout le service de la Synagogue à cause de sa capacité : D'où vient qu'ils ne parlent que d'un *Chef de la Synagogue*, qui est celui qu'on vient de dire ; quoi qu'au reste il dépende des trois premiers, parce que ce sont eux qui l'établissent. Que bien-loin que tout cela renverse son opinion touchant les trois Chefs de la Synagogue, elle n'en est que plus affermie, puis qu'on void ici des traces fort claires de cette première institution.

Pour ce qui est des Lecteurs, il se tient toûjours à ce qu'il avoit avancé, sçavoir, que Maimonides dit que les *Oiseux* étoient pour lire la Loi. 2. Que c'étoit un Ancien Statut, que sept devoient être choisis dans l'assemblée pour lire. 3. Que le commun des Juifs n'étoit pas propre à cette lecture faute de capacité. 4. Qu'aprés le tems d'Antiochus Epiphanes, les Juifs, même les Nobles, ignoroient la langue Hebraïque, & que pour cela il y avoit sept hommes choisis de l'assemblée, qu'on chargeoit du soin de faire la lecture en cas que personne ne se présentât ; car au reste, tous pouvoient y avoir part pourvû qu'ils en fussent capables. Ce

le l'on dit au contraire que les *Oiſeux* oient en leur particulier, & que la ngue Hébraïque n'étoit pas ſi inconnë, puiſque dans les lieux ou étoient s Oiſeux il y avoit auſſi vingt & trois ges, & avec cela pluſieurs Colléges, 'eſt pas capable de le faire changer d'opinion. Sa réponſe eſt, que quand il t parlé de lire dans la Synagogue, c'eſt ûjours publiquement; qu'à l'égard de ignorance de la Langue Hébraïque, ne veut pas s'étendre à la prouver, mme il a fait ailleurs, où il a monré qu'il y avoit eu des Souverains Sarifiçateurs, qui ne la ſçavoient pas lie; qu'il ſe contente d'un paſſage cité ar ſon Adverſaire, d'où il eſt évident ue l'on ne devoit pas ſe préſenter pour ire dans la Synagogue, ſans avoir auparavant lû deux ou trois fois en particulier la Section qui devoit être luë, à l'exemple du Rabbin Akiva, qui étant ppellé pour faire la lecture, ne voulut pas monter en chaire parce qu'il ne s'étoit pas préparé.

Dans le vingtiéme & dernier chap. l y a quelques conſidérations ſur ce que e Sçavant Samuel Petit avoit dit des Recteurs de la Synagogue. Il ſoûtient ju'on ne peut en former une juſte idée ur les Ordonnances des Empereurs;

que

que cet homme célebre a fait plusieurs distinctions sans nécessité, & qu'il a formé presque autant d'Offices différens, qu'il y avoit de divers noms. Ce sont deux propositions qu'il prouve l'une aprés l'autre. La premiére, parce que dans ces Ordonnances on void les Sacrificateurs avant les Princes & les Peres de la Synagogue, au lieu que les Princes ou les Chefs doivent préceder les Sacrificateurs, comme les Gouverneurs d'une Ville y tiennent le premier rang, & que c'est aussi un ordre observé par Justin Martyr. Cependant son Adversaire prétend que les Sacrificateurs devoient précéder les Chefs de la Synagogue, parce que les Rabbins disent, *qu'il faut que le Sacrificateur lise le premier, en second lieu le Lévite, & les autres aprés.* Mais il répond que la raison pourquoi les Sacrificateurs & les Lévites lisent les premiers, c'est parce qu'ils en avoient reçu l'ordre sous l'ancien Testament ; mais qu'il n'en faut pas conclure que les Sacrificateurs & les Lévites fussent plus grands que les Chefs de la Synagogue, & que ce seroit leur faire trop d'honneur. Qu'il est vrai que, *Cæteris Paribus*, le Sacrificateur & le Lévite étoient plus Nobles que les autres Israëlites ; mais que si

Iſraëlite étoit Roi ou Prophéte, il étoit
us grand que le Sacrificateur. De mê-
ie qu'encore que le Noble ſoit plus
ie les autres particuliers qui ne le ſont
is, il eſt pourtant au deſſous du Ma-
ſtrat de la Ville, dont il eſt citoyen,
en que ce Magiſtrat ne ſoit pas No-
e. Qu'aprés tout cet ordre n'a pas été
llement obſervé qu'il n'ait été troublé
ielquefois, lorſqu'il ſe préſentoit quel-
ie Docteur Célebre, ou quelque Sage
grande réputation, bien que ces gens-
ne puſſent pas paſſer pour être au deſ-
des Principaux de la Synagogue. Il
a encore quelques autres raiſons, à
oi le Lecteur trouvera bon que je le
voye.

La 2. propoſition n'eſt pas conteſtée
tout; mais 1. en ce qu'il a dit que les
nes *d'Anciens* & de *Princes* ou *Chefs*
la Synagogue que Samuel Petit
t diſtinguez, ne ſignifient qu'une
ie dignité. Il le prouve donc par
oix Romaines, dont il cite deux
ges fort clairs, par leſquels il pa-
ue les Empereurs ne diſtinguoient
trement, ni les Noms, ni les Of-
& les degrez des Miniſtres de la
ogue. Il y a encore quelque con-
on ſur ce que l'on prétend que
es de la Synagogue étoient dif-

férens

férens des *Chefs* ou *Princes*. M. Vitringa soutient que c'est la même chose, & que son Adversaire se contredit dans l'interprétation qu'il donne des noms Hebreux. Il soûtient aussi que le terme de *Sacrificateur* a un sens fort général dans les Loix Romaines, & qu'il y exprime les plus hautes dignitez : Que celui de *Souverain Sacrificateur* se trouve à la verité dans Ælius Lampridius, pour signifier la même chose, mais qu'il n'est pas dans les Loix Romaines, & que son Adversaire, qui l'y a voulu inserer, au lieu d'un autre mot, sous prétexte de correction, a fait une faute trop hardie sans aucune apparence de raison, parce que ce terme n'est en aucun endroit de ces Loix, & que de plus il n'est pas en usage dans la Synagogue, comme il l'étoit dans le Temple. Il conclût donc que *les Grands*, *les Primats*, *les Princes*, *les Peres de la Synagogue*, *les Anciens*, *les Sacrificateurs*, *les Souverains Sacrificateurs*, si ces mots étoient dans les Loix Romaines, n'expriment qu'une même chose, & designent en général tous ceux qui gouvernent l'Academie ou l'Eglise des Juifs dans les lieux de leur Exil. Il ajoûte que son Adversaire ne doit pas s'étonner qu'il prenne comme lui la liberté de ne pas

ſuivre l'opinion de Samuel Petit, touchant les Officiers de la Synagogue. Qu'il ne veut pas nier cependant qu'il n'y ait aujourd'hui un Prince ou Chef de la Synagogue, ſi par là on entend le Recteur de l'Academie, qui comme un Conſeiller aſſiſte & préſide même dans les moindres ſociétez, & qu'il juge qu'un tel homme eſt à préſent néceſſaire dans les aſſemblées des Juifs, parce qu'aprés que la pluſpart des affaires, qui étoient traitées dans le Sanhedrim, ont été portées devant les Anciens ou Principaux de la Synagogue, qui n'étoient pas toûjours ſçavants dans leurs Loix, il a été néceſſaire qu'ils s'aſſociaſſent un Docteur qui en fût bien inſtruit. Ne voulant donc pas diſputer des mots, il diſtingue volontiers, dans ce ſens là, un *Prince* ou *Principal* de la Synagogue d'avec *les Anciens*. Il croit pourtant qu'autrefois l'Ancienne Synagogue étoit ſervie par *des Paſteurs* & par *des Miniſtres*. Par les Paſteurs il entend des Anciens fixes qui étoient les Directeurs de la Synagogue, & comme ſes Chefs, & il les compare aux Eveſques & aux Prêtres qui étoient au commencement d'une égale dignité. Les Miniſtres, dont la dignité s'eſt beaucoup accruë avec le temps,

étoient

étoient à peu prés la même chose que les Diacres dont parle Saint Paul. Que si un Conseiller a été joint aux Anciens ou Chefs & Présidens de la Synagogue, c'est parce que n'y ayant plus de Conseil ou Sanhedrim, ils ont eu besoin d'un homme pour les assister, à peu prés comme les Bourguemaistres des Villes de Hollande prennent un *Pensionnaire*, qui est perpétuel. Cependant comme ce *Pensionnaire* n'est pas réputé Bourguemaistre; ainsi M. Vitringa considere toûjours ce Conseiller plûtôt comme un homme de l'Académie que comme un Membre de la Synagogue. C'est suivant cela que Benjamin a dit en parlant du *Patriarche* ou *Chef* de la *Captivité* dans le Païs de Babylone, que sous l'authorité de ce Patriarche, chaque Assemblée avoit la puissance de se choisir un Professeur & un Prédicateur. Ce Professeur étoit de l'Academie, & Prédicateur de la Synagogue. Et celle-ci, je veux dire la Synagogue, pouvoit se passer du premier, pourvû que le Ministre ou Prédicateur fût sçavant. Sur quoi il rapporte ce passage de Benjamin, *il y a hors de la Ville une Synagogue de Moyse nôtre Maître, où il y a un Vieillard, qui fait l'office de Pasteur ou de Ministre*

re de la Synagogue & qui eſt un homme de ſçavoir. Sans cela, dit M. Vitringa, on ne ſçaurpit bien expliquer comment Saint Jean parle dans ſon Apocalypſe de *l'Ange*. C'eſt à dire, *du Miniſtre* de l'Egliſe (car le mot Grec ſignifie proprement cela) & lui addreſſe des avertiſſemens de la part du Seigneur. C'eſt, dit-il, parce qu'inſenſiblement le ſoin de l'inſtruction & de toutes les affaires Eccleſiaſtiques avoit paſſé des Anciens ou Paſteurs de la Synagogue à cette ſorte de Miniſtres, à cauſe de l'incapacité des premiers, ce qui leur avoit donné une Authorité qu'ils n'avoient pas euë au commencement. Que ſi S. Jehan eût apperçu, dans les Aſſemblées ordinaires, quelque Chef Superieur à cette ſorte de Miniſtres qui les eût régies avec une authorité plus grande, & qui en eût été le Docteur Ordinaire & Perpétuel, il n'auroit pas manqué de lui addreſſer ſon diſcours plûtôt qu'à l'Ange ou au Miniſtre, parce qu'enfin lorſqu'un Docteur ou Profeſſeur étoit préſent, la dignité du Miniſtre étoit bien moindre, au lieu que quand le Miniſtre, étoit ſeul, ſon authorité étoit trés-grande. Or cela même qu'il ſe trouvât ſeul, arrivoit ſouvent dans la pluſpart de leurs

Aſſem-

Assemblées, parce qu'elles n'avoient pas le moyen de nourrir tout ensemble un Ministre & un Professeur. Au reste, par cette idée, que M. Vitringa nous donne de la Synagogue, il croit mieux établir l'égalité des Evêques & des Prêtres, au lieu que celle de son Adversaire lui semble favoriser la superiorité des premiers.

On peut juger qu'il y a beaucoup d'autres Remarques considérables, que nous n'avons pû rapporter, & que les sçavans seront bien aises de trouver en lisant cet Ouvrage. Je n'ai plus rien à dire, sinon que M. Vitringa mérite beaucoup de louanges par sa sagesse & par sa modestie. On ne peut pas traiter un Adversaire avec plus de modération & d'honnêteté qu'il en garde pour le sien, bien qu'il croye avoir sujet de s'en plaindre. Il lui donne toûjours le titre de *Clarissimus*, qui lui est sans doute bien dû, & il ne lui échappe jamais la moindre parole d'emportement. Il seroit à soûhaiter que tous les Auteurs en usassent de la même sorte. Je voudrois sur tout qu'ils pratiquassent cet avis salutaire qu'il donne; sçavoir, qu'il est permis de conjecturer dans les choses obscures & incertaines, parce que nôtre esprit va le plus loin qu'il peut à la Recherche de

la

la Vérité. Mais 1. qu'il ne faut pas se servir de fausses hypotheses pour fonder ses conjectures. 2. Qu'il ne faut pas être importun pour les faire recevoir. Et qu'enfin il ne les faut proposer que comme des choses probables & non pas comme prouvées, que comme vrai-semblables & non pas comme vrayes. Il faut avoüer aussi que c'est la plus sûre méthode pour s'insinüer dans l'esprit des hommes, qui ne veulent pas être traitez avec empire. *Hoc Liberiores & solutiores sumus, quod a natura nobis est judicandi potestas, nec omnia quæ præscripta, & quasi imperata sint, defendamus, necessitas ulla cogit.* Cicer. Academ. q. lib. 4.

M. Vitringa promet ici un traité des Diacres & un autre des Ministres de la Synagogue.

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre contenant de Nouvelles Remarques sur le Passage du Phormion *de Terence dont il a été cy-devant parlé.*

Voici

VOici la troiſiéme fois que ce Paſſage de Terence vient ſur les rangs dans ces Nouvelles. Nous venons de recevoir d'une Perſonne de mérite le Mémoire qui s'enſuit.

Je vous envoye M. des Remarques qu'on a fait ici ſur un paſſage de Terence, dont on a propoſé une explication dans les Nouvelles du mois de Février, & une autre dans celles du mois de Juillet de cette année 1687. On y examine diverſes explications qu'on a donné à ce paſſage; on en propoſe quelques-unes qu'on n'a point vû ailleurs, pour donner le plaiſir du choix: & on marque pourtant celle qu'on croit la meilleure, qui eſt celle des Nouvelles de Février, priſe dans le ſens qu'on lui donne ici. Vous en ferez tel uſage qu'il vous plaira.

Le paſſage eſt du Phormion de Terence Act. 1. Scene 5. vers la fin.

Egone illam Cum illo ut patiar nuptam unum diem?

Nil ſuave meritum eſt.

Premiérement, On s'eſt étonné que quelques Commentateurs ayent voulu corriger cet endroit, & lire *nil ſuavé meritu' eſt.* Comme s'ils n'avoient pû

y trouver de sens raisonnable en lisant, *meritum*. Au lieu que la difficulté de ce passage vient de ce qu'il peut admettre plusieurs sens différens, sans y faire aucun changement, & qu'il y a quelque peine à juger lequel est le meilleur.

2. On a examiné l'explication qu'on y donne dans les Nouvelles de Juillet : en suppléant le mot, *ejus*, & traduisant, *il ne mérite pas un pareil traitement* : ou *il ne mérite pas d'être traité si doucement*. Comme s'il y avoit *nil suave meritum est ejus* ; qui seroit la même chose, que *nil suave meritus est*. Ce que l'Auteur de cette explication appuye de deux autres passages de Terence. L'un de l'Heauton. Act. 1. Scene 1. *Sic meritum est meum*. Ce qui veut dire, *Sic meritus sum*. L'autre du Phorm. Act. 5. Scene 8. *Pol meritum est tuum*. Qui est autant, que *Pol meritus es*.

On a remarqué qu'en suivant cette explication, il faut prendre le mot de *meritum*, pour un nom Substantif, comme beaucoup de gens ont fait.

Mais on croit qu'avant de se déterminer à le prendre ainsi, l'Auteur devoit faire quelque consideration de la Remarque de M. le Févre, qui dit qu'en ce cas il faudroit, *meriti*, au genitif, & non

non pas, *meritum*, au nominatif. En effet si on peut dire ; *sic meritum est meum. Pol meritum est tuum.* Pour, *sic meritus sum Pol meritus es.* Qui sont les exemples qu'on allégue : Il ne s'ensuit pas qu'on puisse dire de même. *Nil suave meritum est meum.* Ou, *nil durum meritum est tuum.* Pour, *nil suave meritus sum ; nil durum meritus es.* On devroit dire en ce cas, *nil suave meriti est mei, nil durum meriti est tui.* On pourroit rendre raison de cette remarque de M. le Févre, & faire voir jusqu'où elle se doit étendre, si on ne craignoit d'être trop long. Mais supposé qu'elle ne soit pas sûre, & qu'on pût bien dire en Latin, *nil suave meritum est meum*, pour, *nil suave meritus sum* ; Il ne s'ensuit pas encore qu'on puisse dire indéterminément ; *nil suave meritum est*, en laissant à suppléer, *meum, tuum, suum* ou *ejus* pour signifier, *nil suave meritus sum, meritus es*, ou *meritus est.* Ce seroit là un supplement peu naturel. Quand on dit, *meritum est meum*, le Pronom *meum*, determine si bien le sens, qu'on ne peut douter que ce ne soit la même chose, que, *meritus sum* ; Ce qui rend cette phrase fort aisée & fort naturelle. Mais si on mettoit *meritum est*, sans déter-

miner

miner le ſens par un pronom diſtinctement exprimé, cette maniére de parler ſeroit beaucoup plus confuſe, plus embaraſſée & plus obſcure : Car il y auroit en cela une double équivoque. La 1. Si, *meritum*, ſeroit un nom ſubſtantif ou un verbe. La 2. Si en le prenant pour un nom ſubſtantif, il faudroit y ſuppléer, le pronom *meum*, ou *tuum* ou *ſuum ſive ejus.* pour déſigner, la 1. ou la 2. ou la 3. Perſonne du verbe, & l'entendre par *meritus ſum* ou *meritus es*, ou *meritus eſt.* Il n'y a donc point de raiſon d'attribuer à Terence qui parle ſi bien Latin, une expreſſion auſſi peu naturelle que ſeroit celle-là, & dont on ne croit pas qu'on puiſſe trouver un ſeul exemple, ni dans Terence, ni dans aucun autre bon Auteur.

Aprés cela on a auſſi remarqué que l'Auteur de cette explication qui ſe trouve dans les Nouvelles de Juillet, rejette celle qui ſe trouve dans les Nouvelles de Février par une méchante raiſon. Demiphon, dit-il, parle de ſon fils en particulier, ainſi il ne faudroit pas lui faire dire en général, *on n'a rien gagné* : mais plûtôt, *il n'a rien gagné.* Cette Critique c'eſt point du tout juſte, parce que ces façons de parler neutres, bien qu'elles ſoient générales, ſont fa-

facilement déterminées par le sujet dont on parle, & équipollent par là à des maniéres de parler particuliéres. Ainsi quand on fait dire à Demiphon, *on n'a rien gagné de bon à faire des noces.* Cela pourroit bien revenir à la même chose que s'il disoit, *mon fils n'a rien gagné*, &c. A quoi si on ajoûte que Demiphon ne s'en prenoit pas seulement à son fils, mais aussi à d'autres qu'il soupçonnoit de s'être mêlez de ces noces, qui le fâchoient, cela rend fort raisonnable cette façon de parler neutre, *on n'a rien gagné.* C'est une chose si ordinaire de parler ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'en donner d'exemples. Si quelqu'un le vouloit contester, on auroit sujet de s'en repentir, par la confusion qu'on en recevroit.

3. Sur l'explication que M. le Févre donne de ce passage, en le paraphrasant ainsi. *Quid quid possum mereri, quid quid à me mereri potest. quæcunque à me utilitas ex tolerantia mea redire queat; totum id respuam, & longè asperner: illam ut cum illo nuptam. vel unum patiar diem, nolim Deûm immortalitatem merere, ea mihi sorderet.* On a remarqué qu'il faudroit pour le pouvoir entendre ainsi, que le verbe fût au futur, & qu'il y eût *nil suaque merebit,*

bit, ou *merebitur*. Ce qui pourroit fort bien signifier selon son sens. *Aucun agrément, ni aucun avantage qu'on me puisse proposer, ne gagnera sur moi, que je souffre ce mariage; quand je devrois gagner tout le monde, je ne le souffrirai pas.* Mais on ne croit pas que cette explication se puisse bien accommoder avec le *meritum est* qui est un préterit, ni qu'il soit nécessaire, de changer ici la signification du préterit en celle du futur.

4. On a remarqué qu'on pourroit encore donner d'autres sens à ces paroles, comme celui-ci, qui approche de la pensée de M. le Févre, mais qui ne change rien dans la signification des tems. *Quoi je souffrirois que cette femme demeurât un seul jour l'épouse de mon fils? Rien d'agréable ne l'a mérité.* C'est-à-dire, *je ne trouve dans ce mariage aucun agrément, ni aucune douceur pour moi, qui me doive obliger à le souffrir.* Ou cet autre qui approche de la pensée de l'Auteur de l'explication des Nouvelles de Juillet, mais sans prendre *meritum*, pour un nom substantif, & sans qu'on soit obligé de faire, comme lui, un supplement peu naturel & non nécessaire. *On n'a rien mérité de doux. C'est-à-dire, on n'a mérité aucune douceur ni aucune indulgence de*

es de ma part dans cette affaire, on n'a point merité que j'eusse aucun égard, pour laisser jouïr mon fils des douceurs de sa nouvelle épouse, puis qu'on n'a eu aucun égard pour moi en faisant ce mariage, ainsi je ne souffrirai pas qu'il en jouïsse un seul jour. Il y a un autre Interprète qui a traduit *non mihi gratum est istud officium, on ne m'a pas fort obligé en cela.* Ce qui n'est pas fort éloigné de l'explication précedente. Enfin on pourroit prendre *meritum* pour un nom substantif, & traduire sans rien suppléer. *Rien d'agréable n'est un mérite.* Comme si Demiphon vouloit dire, *On veut faire quelque mérite à mon fils auprés de moi, de ce qu'il a été contraint à ce mariage par l'obéissance qu'on doit aux Loix: On veut que cela mérite au moins que j'aye quelque indulgence pour lui dans cette occasion, mais je suis persuadé, qu'il l'a fait parce qu'il y a trouvé du plaisir, & de l'agrément, je ne reconnois aucun mérite en cela. Nil suave meritum est.* En le prenant ainsi la remarque qu'il faudroit, *meriti*, au génitif n'a point de lieu.

Voilà bien des sens différens qu'on tire de ces quatre mots, mais franchement on est persuadé que l'explication la plus naturelle & la meilleure de tou-

tes, eſt celle qu'on a donné dans les Nouvelles de Février 1687. On ne propoſe les autres que pour faciliter aux Lecteurs le moyen d'en faire comparaiſon avec cette derniére, & on croit que tous ceux qui auront quelque goût pour ces ſortes de choſes, la préfereront ſans doute, pourvû qu'ils l'entendent bien. Voici qu'elle elle eſt. *On n'a rien gagné de bon à faire des nôces.* Et voici comment on croit qu'il la faut entendre. Demiphon dit d'abord qu'il ne ſouffrira point que cette femme demeure l'épouſe de ſon fils. *Egone illam cum illo ut patiar nuptam unum diem.* C'eſt une menace de faire caſſer le mariage: mais comme il ſemble que cette menace n'intéreſſoit que ſon fils, *il en* ajoûte une autre contre tous ceux qui s'étoient mêlez de cette affaire. Comme s'il diſoit. *Tous ceux qui ont travaillé à ce mariage n'ont rien fait de bon pour eux, ils ne ſe ſont rien attiré d'agréable, je ſçaurai bien les trouver, & les traiter comme ils l'ont mérité.* Si c'eſt-là la penſée de l'Auteur de cette explication comme on le croit, elle paroît fort juſte & fort conforme aux paroles du texte, & à la colere du vieillard. Cette maniére de parler, *on n'a rien gagné de bon*, eſt bien d'un homme

me en colére qui menace, & qui supprime pourtant une partie de ce qu'il a envie de faire, se contentant de dire, *on n'a rien gagné de bon en faisant cela*, pour faire entendre plus qu'il ne dit, & signifier qu'on s'est attiré une trés-méchante affaire. Si on attribuë à l'Auteur de cette explication qui a paru dans les Nouvelles de Février, d'avoir voulu dire autre chose que cela, comme seroit ceci, on n'a rien avancé en faisant des nôces, parce que je ferai casser ce mariage; Il est vrai que ce ne peut être là le sens de Terence, mais c'est à lui en s'en deffendre & à déclarer qu'elle a été sa pensée.

Voilà ce que porte le Mémoire. L'Auteur s'y déclare nettement pour l'Explication de Février. C'est à celui, qui a proposé l'Explication de Juillet à voir s'il tombe d'accord de la Critique qu'on en a faite, & s'il a dequoi se défendre contre celui qui l'a attaqué. Car pour les autres Explications, qu'on a ajoûtées à ces deux-là, il semble qu'on avoue assez qu'on ne les produit que comme autant de passe-volans, qui ne paroissent presque ici que pour donner plus de lustre à celle que l'on y adopte. Il y a pourtant lieu de douter qu'on voulût mettre en ce rang celle de M. le Févre. Il se

pourroit faire qu'elle auroit les partisans, qui soûtiendroient à leur tour, qu'on ne l'auroit rejettée que pour ne l'avoir pas assez bien comprise. Et il ne seroit pas peut-être impossible, qu'elle ne partageât les suffrages du Monde éclairé & intelligent; cela veut dire, de ceux qui ont le goût fin pour la belle Latinité, & qui sçavent le mieux ce que c'est du stile & des manières de Terence.

ARTICLE VII.

Joh. Schotani Christ. Fil. Exegesis in primam & secundam Meditationem R. Carteſii ut & Quæſtiones Metaphyſicæ, in quibus Methodus Carteſii aſſeritur, &c. C'est-à dire, *Explication ou Commentaire sur la première & seconde Méditation de Descartes, & un Traité de quelques Questions de Metaphysique.* Franequeræ, ex Officina Johannis Gyselaer. 1687. *in 4.*

L'Auteur avertit lui même dans une petite préface qu'il met à la tête de ce Livre, que les raisons qui l'ont porté à écrire, sont, l'excellence du sujet qui est renfermé dans les Méditations de Descartes, & le désir d'éclaircir

vérité ; mais particuliérement auſſi le deſſein de défendre ce Philoſophe contre les calomnies dont on le charge. Il n'a travaillé que ſur les deux premiéres de ces Meditations, pour voir ſi on tirera quelque fruit de ſon Ouvrage, & ſi on l'approuvera.

Il s'eſt donné la peine de faire une Paraphraſe en vers Latins de ces deux Méditations : Il y exprime bien les penſées de Deſcartes en les embelliſſant des ornemens de la Poëſie. Cette Paraphraſe eſt au devant du Commentaire.

L'Ouvrage même commence par un Avant-propos, qui traite de la Méthode que Deſcartes a ſuivie dans ſes Méditations. L'Auteur y fait voir que ce Philoſophe s'étant ſervi de la Méthode, que les Mathematiciens appellent *Analyſe*, il a pû ſuppoſer pour un temps des certaines choſes, même de fauſſes ; juſqu'a ce qu'il fut arrivé à quelque connoiſſance certaine ; & que ce qu'on allégue de ſes écrits comme des propoſitions impies, ou fauſſes, ſont des ſuppoſitions de cette nature. Il confirme ce qu'il dit là deſſus par des paſſages de ce Philoſophe, dans leſquels il a lui-même expliqué ſa Méthode. Il fait auſſi un aſſez grand article dans cet Avant-propos, ſur ce qu'on objecte contre

Deſcartes qu'il a voulu faire voir que ſa Philoſophie n'étoit pas contraire au Dogme de la Tranſubſtantiation. M. Schotanus en cite les paroles, les explique, & conclut que tout homme qui les conſidérera attentivement, reconnoîtra que pendant que ce Philoſophe entreprend d'expliquer & de défendre le Dogme de la Tranſubſtantiation, il le détruit en effet & l'expoſe à la riſée. Si l'on veut pourtant qu'il l'ait défendu de bonne foi, il a erré, dit-il; mais nous n'adorons pas ſes erreurs, comme quelques Ariſtoteliciens adoroient ceux de leur Maître, lorſqu'ils diſoient *qu'ils aimoient mieux errer avec Ariſtote que de penſer vrai avec les autres.*

Le Commentaire que M. Schotanus a fait ſur la premiére & la 2. Méditation reſſemble aſſez aux Expoſitions & Notes, que les Sçavans font ſur l'Ecriture, ſur Ariſtote, & d'autres Livres anciens, car il paraphraſe les paroles de ſon Auteur, il les étend, il les explique & les appuye par d'autres endroits de ſes Ecrits & par quantité de citations des Anciens & des Modernes. Son grand but par tout eſt de défendre Deſcartes contre les Accuſations qu'on a tant de fois renouvellées contre lui, en lui imputant de favoriſer l'Atheïſme & le

le Pyrrhonisme. Dans sa remarque sur le titre des six Méditations, il dit qu'il y en a six, ou parce que la nature de la matiére l'a ainsi requis, ou parce que ce Philosophe a voulu partager son Ouvrage par raport aux six jours de la Création, comme d'autres qui ont donné le nom d'*Exhameron* à leurs Livres. On trouvera quelque abrégé de la vie de Descartes dans d'autres remarques.

Ce Philosophe a pressé la nécessité de douter de tout. On lui en a fait un crime. M. Schotanus fait voir la différence qu'il y a entre le doute des Sceptiques & celui que Descartes prescrit. La principale est que les premiers ont eu dessein de faire douter toûjours, & de réduire tout à l'incertitude, au lieu que Descartes ne veut que l'on doute d'abord qu'afin de ne douter pas perpétuellement, & de pouvoir passer à quelque connoissance assûrée. On fait voir par des passages d'Aristote & de Platon, qu'ils ont approuvé que l'on doutât de cette maniére. En d'autres remarques on trouve de grandes descriptions & des preuves des erreurs des sens; & tout ce que Descartes a dit dans sa premiére Méditation des Tromperies de nos songes, & des Fictions de nôtre imagination donne lieu à l'Auteur de s'é-

carter dans le pais des Antiquitez, & de faire des citations. Il n'oublie pas auſſi de marquer diverſes choſes touchant les Athées, il nomme ceux que l'Antiquité a crû tels, & parle de leurs différens Principes.

On trouve dans ſon Commentaire ſur la ſeconde Méditation, tout ce qu'on a coûtume de dire contre la méthode que Deſcartes a priſe pour ſe conduire à la découverte d'un premier principe, & contre ſon premier principe-même, *je penſe, donc je ſuis*, les objections, & ſes réponſes ne ſont guéres propres à entrer ici. En général on peut avertir qu'une grande partie, & des difficultez, & des répliques, ſont priſes des objections imprimées avec les Méditations, & des réponſes imprimées auſſi que Deſcartes y fit lui-même. L'un & l'autre eſt ſouvent groſſi de Paſſages des Anciens.

En parlant des divers ſentimens qu'ont eû les Philoſophes ſur la Nature de l'Ame, il ſe moque avec un autre Carteſien *M. le Grand*, qu'il cite, de la définition obſcure qu'Ariſtote en a donnée, & on y trouve qu'un Sçavant nommé *Hermolaus Barbarus* ayant eû conférence avec le Diable ne lui demanda autre choſe ſinon qu'il lui apprît la vraye ſignification du mot

Hy-

ἐντελέχεια, dont Aristote se sert dans cette définition. Ceux qui voudront aussi voir des Passages de Philosophes Anciens qui ayent dit à peu-prés comme Descartes, que la nature de l'ame consiste dans la pensée, y en pourront lire d'Aristote, de Platon, de Ciceron, de Saint Augustin, &c.

Le Traité de Questions Métaphysiques, qui vient aprés le Commentaire, a le même but de défendre Descartes contre ses Accusateurs. On n'y trouve guéres rien qui n'eut déja été touché dans le premier, & l'Auteur y suit la même méthode de répondre aux objections qu'on fait contre Descartes par les propres paroles de ce Philosophe. Il se propose huit Questions. Si on les veut sçavoir, les voici.

La premiére, *Si Descartes a jamais enseigné que la vraye voye d'arriver à la connoissance de Dieu, est de douter s'il y en a un?* Il répond que ce Philosophe n'a jamais écrit cela, & n'a jamais douté sérieusement qu'il y eût un Dieu; mais qu'il a seulement voulu montrer & enseigner comment en supposant pour un tems, selon l'Hypothese des Athées & des Sceptiques, qu'il n'y ait point de Dieu; On peut pourtant démontrer ensuite solidement son éxis-

tence par l'idée de Dieu imprimée en nous.

La 2. Queſtion, *Si Deſcartes aſſûre que nous ayons une idée de Dieu, telle qu'elle renferme toutes les perfections de la nature Divine, & qu'elle les repréſente exactement comme elles ſont en elles-mêmes*, ce qu'on appelle *Idea adæquata*? l'Auteur le nie, & prouve que ce Philoſophe a dit, que nous avions une idée claire de Dieu, puiſque nous concevons diſtinctement un être tout parfait & infini. Mais qu'on ne peut pas dire pour cela; que nous comprenions parfaitement la Divinité, ni que l'idée que nous en avons réponde par parties & en détail à toute l'étenduë de cet Etre infini.

La 3. Queſtion. *Si ſelon Deſcartes, l'Ame raiſonnable eſt la penſée?* Il répond que ce Philoſophe n'a jamais dit cela ſi cruëment, mais bien que l'Eſſence de l'Eſprit conſiſte dans la penſée en général, & non dans telle ou telle penſée en particulier.

La 4. Queſtion, eſt ſur la liberté de la volonté. *Si Deſcartes la fait abſolument libre & indéterminée?* M. Schotanus, aprés avoir expliqué fort au long le ſentiment de ce Philoſophe, prouve qu'il n'a jamais fait la volonté indépendante

de

de Dieu, & cite quelque chose de Saint Augustin, de Calvin & de quelques Théologiens du Synode de Dordrecht qui se sont à peu-prés exprimez comme lui.

La 5. *Si Descartes fait la volonté humaine, infinie & égale à celle de Dieu à l'égard des objets?* Il prétend que ce Philosophe n'y a mis d'égalité qu'en quelque sorte, & *par Analogie*, mais qu'il y a reconnu bien des différences.

La 6. *Si c'est une régle dangereuse & condamnable que celle qui ordonne de prendre la perception claire & distincte d'une chose pour mesure de la vérité?* L'Auteur soûtient & défend cette reigle.

La 7. *Si nous pouvons, pourvû que nous le voulions, nous garentir de toutes sortes d'erreurs.* M. Schotanus prétend qu'il y a de l'imposture à dire que Descartes ait dit cela positivement & absolument. Il a toûjours distingué le péché, ou les erreurs dans la Morale, d'avec celles qui se commettent dans la recherche de la vérité, & n'a voulu donner des régles que pour celle-ci proprement; Reigles qui pour être difficiles dans l'éxecution, ne doivent pas pour cela faire blâmer celui qui les a proposées.

Enfin la derniére question est sur les

ſens. *Si leur nature eſt de nous tromper toûjours ?* L'Auteur fait voir que Deſcartes n'a jamais avancé cette propoſition ſimplement & cruëment ; que proprement nos ſens ne nous trompent jamais, mais que ce ſont les jugemens que nous formons ſur le raport des ſens, qui ſont ſouvent ſujets à l'Erreur.

ARTICLE VIII.

Rome Anti-Chrêtienne, ou Conformité de l'horrible Perſécution qu'Antiochus éxerça contre l'Ancienne Egliſe, avec celle que le Clergé de France fait ſouffrir aux Réformez. *C'eſt la raiſon qu'on preſſe principalement dans cet Ouvrage ; pour convaincre nos Freres, & ſur tout ceux qui ont ſuccombé à la tentation, de la néceſſité à n'avoir point de Communion avec le Papiſme.* A Cologne, chez Pierre Marteau 1687. *in* 12. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Pierre Brunel Marchand Libraire in de Pieter-Jacob-Straat.

CE livre n'eſt pas de ceux dont les grands Titres rempliſſent de vaines eſpérances les Lecteurs, & dont on peut dire avec raiſon.

Quid

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?

Il fait bien plus qu'il ne dit: & ce qu'il promet n'eſt qu'une partie de ce qu'il donne. C'eſt une Lettre qu'on addreſſe aux Réformez, qui ayans été convertis par la Miſſion Dragonne, conſervent encore dans leur cœur de l'amour pour leur ancienne Religion, mais qu'ils n'oſent faire paroître, de peur de s'attirer de nouvelles perſécutions. Le but que l'Auteur s'y propoſe, c'eſt de leur faire reconnoître qu'ils hazardent infiniment leur ſalut par ce lâche déguiſement de leurs ſentimens: Il tâche de les retirer ainſi, par la frayeur, de deſſus les bords du précipice. Mais parce qu'il a bien vû que ce deſſein l'engageoit à leur dire des choſes dures, il commence d'une maniére inſinuante; Il les aſſure qu'il a pour eux toute la rendreſſe d'un bon Paſteur pour ſon cher Troupeau, & qu'ils ſont *dans ſon cœur & à mourir & à vivre*; Il déplore en des termes fort touchans leur état, qui lui paroît bien plus triſte que celui des Juifs tranſportez en Babylone; Il les prie à l'exemple de Saint Paul de le ſupporter ſi le déſir de les ramener de leur funeſte égarement le contraint *de venir à eux avec*

la

la verge, & de se servir de quelques expressions vives & fortes. Et afin de leur faire voir quelle est la nécessité qui l'oblige d'en user ainsi avec eux ; il ajoûte que c'est l'indulgence que les Docteurs commodes de la Communion Romaine leur ont promis que l'on y auroit pour eux, qui les a perdus ; que par cette conduite infidéle, on leur a fait renoncer sans y penser au vrai & pur Christianisme ; & qu'ils n'ont plus qu'un pas à faire, pour tomber dans le malheur des Apostats ; n'y ayant rien de plus vain que les raisons par lesquelles ils prétendent justifier leur entrée & leur séjour dans l'Eglise Romaine.

Pour les convaincre de la foiblesse de ces prétenduës raisons, & pour leur montrer que ce ne sont que de vains prétextes, incapables d'excuser leur chûte, ni de guérir le scandale qu'elle a donné, non plus que de mettre leur conscience en repos, il les rapporte toutes de suite, afin de les examiner dans tout le reste du livre. Il y en a six. La 1. *Que l'on ne doit pas appeller une Apostasie leur passage de la Communion Réformée, dans la Communion Romaine, parce qu'ils trouvent dans celle-ci, les erreurs qu'ils ont apprises dans celle-là, & qu'à l'égard des dogmes elle croit presque*

que tout ce que les Réformez croyent. La 2. *Que dans un tems de Persécution, l'on peut, sans hazarder son salut, dissimuler la vérité, & professer une fausse Réligion, pourvû que nôtre cœur ne prenne point de part à ses erreurs, & à ses impietez.* La 3. *Que quand ce déguisement seroit criminel, on ne désespére pas d'en obtenir le pardon de la miséricorde de Dieu, qui sait dequoi nous sommes faits.* La 4. *Qu'ils ont d'autant plus de sujet d'espérer que Dieu supportera leur foibleſſe, que c'eſt par un principe trés innocent qu'ils uſent de cette diſſimulation : que c'eſt dans le deſſein de ſauver leurs enfans, qui apparemment ne manqueroient pas de ſe perdre, s'ils les abandonnoient.* La 5. *Que Dieu ne déſaprouvera pas les efforts qu'ils font, pour mettre en ſûreté une partie des biens qu'il leur a donnez, dans le deſſein d'éviter la tentation de la pauvreté, & d'adoucir les amertumes d'un long éxil.* La 6. *Que la crainte de ſuccomber une ſeconde fois à la tentation les fait trembler : qu'ils ne différent de ſortir du Royaume, que pour éviter ce terrible écueil ; que l'on ne peut à préſent aborder & franchir la Frontiere qu'avec beaucoup de peine, & ſans courir riſque de tomber entre les mains des Perſécuteurs.*

Pour

Pour faire voir la nullité de la 1. de ces Raiſons il ſoûtient. „ 1. Que quand „on leur accorderoit ce qu'ils ſuppo„ſent, que l'Egliſe Romaine croit tou„tes les véritez qu'on enſeigne dans la „Religion Réformée, on ne laiſſeroit „pas d'être véritablement Apoſtat, en „abandonnant une Religion auſſi pure „que la Réformée, pour entrer dans la „Romaine, qui profeſſe un grand nom„bre d'erreurs capitales, où le Chriſ„tianiſme eſt preſque étouffé, ſous un „tas confus d'une infinité de Cérémo„nies ſuperſtitieuſes, extravagantes, & „impies: Et il le prouve parce que les „Conciles, & les Peres n'ont pas fait „difficulté de traiter d'Apoſtats les Or„thodoxes, qui entroient dans la Com„munion d'Eutyches, de Neſtorius, „& de Pélage: & par l'Anathême que „Saint Paul lance deux fois contre les „faux Docteurs de ſon tems, qui en„ſeignoient *que l'Obſervation des Cére„monies Lévitiques étoit néceſſaire aux „Chrêtiens, & qu'on étoit juſtifié par „la Foi en Jeſus-Chriſt, & par les œu„vres de la Loi*: les accuſant *de renver„ſer l'Evangile*. Il ſoûtient. 2. Qu'il „n'eſt pas vrai que l'Egliſe Romaine „croye toutes les véritez fondamenta„les du Chriſtianiſme, & qu'elle les ait

„com-

„communes avec nous. Quoi qu'elle faſſe extérieurement profeſſion de „les retenir, elle les ſappe & les ruine „preſque toutes par des Doctrines oppoſées ; établiſſant la néceſſité d'un „autre Sacrifice expiatoire, que de celui de la Croix ; reconnoiſſant un autre Purgatoire, que le Sang que Jeſus-„Chriſt y a répandu ; une autre ſatisfaction, un autre mérite, & une autre médiation que la ſienne ; accuſant ſa Parole d'imperfection & d'obſcurité, faiſant dépendre ſon authorité du caprice des hommes, &c. Enfin il ſoûtient 3. Que bien loin que „ce ſoit encore l'Epouſe de Jeſus-„Chriſt, elle n'eſt plus que la grande „Perduë de l'Apocalypſe ; que l'on y „voit clairement tous les Caractéres „de l'Antichriſtianiſme, tel que Saint „Jean l'a décrit dans cette derniere Révelation, & Saint Paul 2. Theſ. ch. 2. Et c'eſt pour le juſtifier pleinement qu'il fait un Paralléle fort exact de la Perſécution qui fut faite aux Juifs par Antiochus, que tout le monde convient qui étoit un Type de l'Antechriſt, avec celle que le Clergé de France y fait ſouffrir aujourd'hui aux Réformez ; ſur quoi il n'a rien oublié de ce qui regarde cette Ancienne Perſécution de l'E-

l'Eglise, soit dans les Révélations du Prophète Daniel, soit dans l'Histoire des Maccabées. Et il remarque entre ces deux Persécutions, jusqu'à 51 Conformitez, dont le détail emporte environ le tiers de son livre.

Après avoir ainsi combattu la 1. Raison des Temporiseurs, l'Auteur attaque la seconde: & pour leur faire comprendre combien vainement ils prétendent conserver leur cœur à Dieu, pendant qu'ils souillent leurs corps dans le Culte impie des Idolatres, il remarque d'abord que quoi qu'ils semblent faire tout le contraire des Hypocrites, qui se fatiguent pour faire passer un méchant homme pour un homme de bien, au lieu que les Temporiseurs s'occupent à faire passer un homme de bien pour un méchant homme; ils ne sont néanmoins guéres moins coupables que les Hypocrites, puisque le Sage nous déclare que *Dieu a en abomination la conduite des uns & des autres.* Il ajoûte que comme il est impossible qu'il n'arrive quelquefois à un Hypocrite de représenter son véritable personnage, parce que ses paroles & ses actions portent souvent des caractéres de l'impureté de son cœur; il est impossible aussi que toutes les précautions des Temporiseurs empêchent que

que leurs cœurs ne suivent souvent les mouvemens de leurs corps, & qu'ils n'abattent tout-ensemble l'un & l'autre devant l'Hostie, sans qu'ils s'en apperçoivent, parce qu'il n'y a rien de plus ordinaire aux hommes que de devenir la dupe de leur propre cœur, & sur tout dans ce qui flatte la chair. Ensuite il leur demande, si posé qu'ils soient capables présentement d'empêcher que leurs cœurs ne prennent aucune part aux Superstitions & aux Idolatries du Papisme, ils sont bien assurez qu'ils seront toûjours bien en garde de ce côté là, qu'ils agiront toûjours avec cette grande contention d'esprit, que leurs lumiéres ne diminuëront pas peu à peu, que les flâmes de leur amour pour Jesus-Christ ne se ralentiront pas de même; n'étâns plus éclairez ni échauffez du feu mystique de sa Parole, & qu'ils auront toûjours assez de discernement pour séparer les véritez salutaires, qui sont restées dans le Papisme, d'avec le grand nombre de Doctrines & de cérémonies, ou inutiles, ou pernicieuses avec lesquelles elles y sont confonduës. Il leur demande même s'ils ne craignent point de s'y familiariser enfin avec les erreurs qui les effarouchent le plus à présent? d'être surpris par l'imposture des

Doc-

Docteurs de Mensonge, qui prennent des soins extraordinaires, *de se déguiser en Ministres de Justice*? Ou que *Dieu ne donne efficace à l'erreur, afin qu'ils croyent au Mensonge, parce qu'ils détiennent la vérité dans l'injustice*? Et si ayans tant reçû, ils ne pensent point qu'il leur sera beaucoup redemandé, & que leur condamnation n'en sera que plus grande & plus véritable? Mais il ne s'arrête pas là: Il leur fait voir que quand ils seroient sûrs de pouvoir conserver leurs cœurs purs de toute Idolatrie, ils ne laisseroient pas d'être déchûs de l'éperance du salut, tant qu'ils seront en cet état. 1. Parce que Dieu ne veut point de victimes estropiées. 2. Parce que Jesus-Christ demande en propres termes la profession extérieure de l'Evangile, auquel on renonce, quand on en renonce la pureté. 3. Parce que nous devons nos corps a Dieu, aussi bien que nos ames, Jesus-Christ ayant racheté également les uns & les autres par les souffrances de son Ame & de son Corps: 4. Parce que nos corps sont les Temples du Saint Esprit, & que l'on ne peut les profaner sans sacrilége; 5. Parce qu'ils sont les Membres de Jesus-Christ, & que les personnes entiéres des Fidéles sont ses Epouses. En effet l'Au-

teur

teur remarque que Dieu parlant au Prophète Elie de la persécution de l'Eglise d'Israël, lui dit, *Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genouil devant Baal, & qui ne l'ont point baisé*, c'est-à dire, qui n'avoient témoigné par aucun acte exterieur qu'ils approuvoient le culte qu'on rendoit à l'Idole. Enfin il prouve par un grand nombre de Textes de l'Ecriture qu'il est absolument nécessaire au Chrêtien de n'avoir aucune Communion avec l'Antechrist, ni *extérieure*, ni *intérieure* & d'avoir empreint & *dans le cœur*, & *sur le front*, *la marque de Dieu & de l'Agneau*. & pour achever d'en convaincre les Temporiseurs, il leur met devant les yeux la conduite de Jesus-Christ, & de ses Apôtres, évidemment incompatible avec leurs maximes, & celle des Confesseurs & des Martyrs tant du Vieux que du Nouveau Testament.

Il ne s'arrête pas si long-tems à réfuter leurs autres raisons, mais il ne laisse pas d'y répondre & de les examiner avec la même exactitude. Il leur fait voir dans l'examen de la 3. Que lorsqu'ils prétendent trouver un asyle dans la miséricorde de Dieu, & dans le mérite infini de la satisfaction infi-

nie

nie de Jesus-Christ, dont ils croyent avoir sujet d'espérer le pardon de leur faute, ils se trompent. 1. En ce qu'ils ne se souviennent pas que le pardon que Dieu promet aux pécheurs, demande nécessairement en eux *la Foi & la Repentance*, comme les deux conditions qu'il a apposées à son Alliance de Grace. 2. En ce qu'ils ne reconnoissent pas la grandeur de leur crime, qui selon lui est une complication de plusieurs péchez énormes. Enfin il tâche de leur montrer que c'est une Folie, & un Aveuglement; une Lacheté, & une Infidélité; une Ingratitude, & une Injustice; un Mensonge, & une Hypocrisie; une Perfidie, & un Parjure; un Attentat, & un Sacrilége; une Idolatrie, & une Profanation. Il réfute la 4. en leur représentant 1. Qu'il y a un tres-grand nombre de Péres, qui sont incapables d'instruire leur enfans. 2. Que de ceux qui le pourroient faire, il y en a trés-peu qui veuillent se charger de ce soin. 3. Que quand on y auroit toute l'inclination possible, on ne doit pas espérer d'en avoir la liberté. 4. Que d'ailleurs même toutes les leçons & toutes les exhortations seroient vaines, pendant que les Enfans verroient les Peres condamner par leur pratique ce qu'ils leur

leur enseigneroient par leurs discours, 5. Que Jesus-Christ dit en propres termes dans l'Evangile. *Qui aime fils ou fille plus que moi, il n'est pas digne de moi.* 6. Que Dieu saura bien les sauver sans nous, s'ils appartiennent à son Election, puis qu'il a dans sa Sagesse des moyens incompréhensibles pour le salut des siens, comme il l'a fait voir dans le Rétablissement de l'Eglise Judaïque, dans la conservation de l'Eglise Chrétienne pendant 300 ans, & dans la miraculeuse délivrance de nos Peres.

Tout le reste du Livre est du même caractére. On y voit régner par tout un ordre exact, & une grande netteté, avec beaucoup de force. On y remarque aussi par tout beaucoup de zele, mais accompagné de tant de moderation & de prudence, que quoi qu'il n'ait point épargné les dogmes & les pratiques des Romains, on n'a pourtant rien dit contre les personnes de cette Communion-là, & particuliérement contre celles à qui l'on doit du respect dont ils se puissent offenser. L'Auteur fait paroître sur toute une grande connoissance de l'Ecriture Sainte, & une grande habilité à s'en servir & à l'appliquer. Cet Ouvrage n'en étant presque qu'un tissu continuel, fait avec tout l'art qu'on

qu'on peut dire, que c'est un des plus achevez que nous ayons dans ce genre.

ARTICLE IX.

Relation Historique de la Pologne, contenant le pouvoir de ses Rois, leur Election, & leur Couronnement; les Privileges de la Noblesse, la Religion, la Justice, les Mœurs & les Inclinations des Polonois; avec plusieurs observations remarquables. Par la sieur de Hauteville. *in* 12. A Paris, chez Jacques Villery &c. 1687. Et se trouve aussi imprimé à Amsterdam, chez Jean Janssons Waesbergue.

CEtte Relation est un Ouvrage posthume. Celui qui nous la donne nous apprend que son Auteur ne se soucioit à rien moins qu'à la publier. Il ne l'avoit faite que pour satisfaire la curiosité d'un de ses amis, qui la lui avoit demandée: & il ne la lui envoya quelque tems devant sa mort, qu'à condition qu'elle ne seroit vûë de personne. En effet il y a beaucoup d'apparence que s'il eût voulu la retoucher, & y mettre la derniére main, on y re-

remarqueroit en divers endroits une plus grande exactitude. Elle ne laisse pourtant pas, dans l'état même où elle est, d'être fort digne de voir le jour. Il y a peu d'ouvrages, de cette sorte, qui donnent dans aussi peu d'étenduë une connoissance aussi grande & aussi distincte de leurs sujets, & où l'on trouve plus de choses curieuses. Aussi nous asseure-t-on que l'Auteur, qui étoit un Gentil'homme François, a demeuré plus de vingt cinq ans en Pologne, auprés des Personnes de la premiére qualité, qui avoient le plus de part au secret, & au maniement des affaires de l'Etat.

La premiére chose qu'il fait, c'est de nous donner une idée générale de la Pologne. C'est, dit il, une République composée de deux Etats, de celui de la Couronne, & de celui du grand Duché de Littuanie. La Couronne est proprement le Royaume de Pologne: auquel le grand Duché de Littuanie fut joint en 1386. par le Duc Jagellon, qui se fit Chrétien pour épouser Hédovige, fille de Louis, Roi de Pologne & de Hongrie. Cette union fut ensuite confirmée l'an 1413. où il fut arrêté que désormais ces deux Etats qui sont contigus, ne seroient plus qu'un seul corps;

qu'ils auroient les mêmes Loix, & les mêmes Priviléges; & que le Roi ne pourroit être élu que du commun consentement de la Noblesse des deux Etats. Cela n'a pourtant pas empêché que les Lituanois n'ayent eû leurs propres Ducs jusques à l'an 1501. qu'Albert Duc de Lituanie ayant été élû Roi de Pologne, reünit entiérement ce Duché à la Couronne; & que présentement encore chacune de ces deux parties de l'Etat n'ait ses Officiers particuliers. Ainsi chacune a un grand Mareschal, & un petit Mareschal, qu'on appelle le Mareschal de la Cour; un Chancelier, & un Vice-Chancelier, & un Trésorier; qui sont tous Sénateurs, savoir ceux de la Couronne, pour la Pologne; & ceux du Duché, pour la Lituanie: & qui sont tous égaux en dignité, & en pouvoir, excepté seulement que ceux de la Couronne précedent ceux du Duché.

Cette République étoit autrefois d'une fort vaste étenduë: elle étoit composée de quinze grandes Provinces, que le Roi fait encore aujourd'hui mettre dans ses Titres; Car il se dit Roi de Pologne, Duc de Lituanie, de Russie, de Prusse, &c. Mais il n'en reste plus que neuf; savoir, la grande & la petite Pologne, le grand Duché de Lituanie;

la

la Ruſſie, la Mazorie, la Samogitie, la haute Volhinie, & la Polachie. L'Auteur décrit briévement toutes ces Provinces, & il n'y en a preſque aucune ſur laquelle il ne faſſe quelque remarque curieuſe. Par exemple, il remarque que ſur les côtés de la Pruſſe on trouve de l'Ambre, que les flots de la mer jettent ſur le rivage, & que les pêcheurs recuëillent avec des filêts; que cet Ambre eſt mou, mais qu'il ſe durcit bien-tôt, comme l'on en trouve encore dans de certains grands étangs de cette Province. Il parle enſuite de quelques-unes des autres Provinces que la Pologne a perduës: mais il n'y en a aucune dont la perte lui paroiſſe ſi conſidérable que celle de la Podolie & de l'Ukraine. C'étoit le meilleur païs qui fût dans l'étenduë de leurs Etats. La terre y eſt ſi graſſe & ſi fertile qu'on ne la fume jamais; & quoy qu'on ne la ſéme que tous les deux ans, on ne laiſſe pas de moiſſonner toutes les années. Et les forêts y ſont pleines d'arbres fruitiers qui portent de fort bons fruits. Il y a de plus quantité de ſalpêtre. L'Auteur rapporte de quelle maniére cette Province, & celle de Livonie, & la Souveraineté de la Pruſſe Ducale ont paſſé en des mains étrangéres. Il remarque que

ce fut par la paix conclue dans l'Abbaye d'Olive, prés de Dantzic, le 3. Mai 1660. & dont le Roi de France voulut être garant, que les Polonois cédérent la Livonie aux Suédois, & la Souveraineté de la Prusse Ducale à l'Electeur de Brandebourg. & que ce fut par la paix de Zararsno qu'ils furent contraints de céder l'Ukranie aux Turcs, soûtenus par les Cosaques révoltez, & par les Tartares, à propos dequoi il parle ensuite amplement de ces deux Nations.

Il commence par les Tartares, dont il décrit avec beaucoup de soin l'origine, & le pais, & les mœurs. Il les fait si barbares, & si pleins de mépris pour les Chrêtiens, qu'ils ne les considérent que comme des bestes, dequoi il rapporte quelques exemples. Ils sont si durs, qu'ils passent les riviéres en hyver, lors qu'il n'y a point de glace, ce qu'il attribue à ce que les méres lavent leurs enfans avec de l'eau toute froide. Il ajoûte qu'ils ont tant de peur d'être tuez, ou d'être faits prisonniers, que lors qu'ils sont poussez par leurs ennemis, ils fuyent avec tant de viteſſe, qu'ayant lassé un de leurs chevaux, ils sautent tout en courant sur un autre, sans descendre de celui sur lequel ils sont montez: Et si dans leur fuite, il se ren-

contre

contre un défilé, ils courent avec tant de précipitation & de désordre, qu'ils passent les uns sur les autres, sans avoir aucun égard à ceux qui les commandent, non pas même au Kan. Ils ne portent point de Turban comme les Turcs & les Perses : mais un bonnet comme les Polonois. Leurs armes sont un sabre, un arc, & des flèches. Ils ont grand peur des armes à feu. Leur plus grande force consiste en la vîtesse de leurs chevaux, qui sont fort laids, mais infatigables. Chaque Tartare en a plusieurs qu'il méne avec lui : & ces chevaux connoissent si bien leur maître, qu'ils le suivent en fuyant sans l'abandonner. La chair de ces animaux fait le principal de leurs mets ; & ils la trouvent si bonne, que l'Auteur a vû en Pologne des Tartares prisonniers, qui mangeoient des chevaux morts de quelque maladie que ce fût, jusques à la tête, aux pieds, & aux entrailles. Ils sont divisez par Hordes, c'est-à-dire, par Cantons, comme les Suisses, & ces Hordes sont de différente grandeur.

Il s'étend encore d'avantage sur l'Article des Cosaques. Ils les fait descendre des Payſans Russiens, ramassez de divers endroits, qui s'assemblérent d'abord dans les Isles du Borysthéne, &

principalement dans celle de Tamahorka. Ils se répandirent ensuite dans toute cette Province, entre la Ville de Kiovie & celle de Czyrkassy. Ce sont, dit-il, des Peuples si braves, que l'année 1610. quatre cens tinrent trois jours contre l'armée d'Osman Empereur des Turcs, qui ne pût les forcer qu'avec beaucoup de peine, & une fort grande perte. Il n'y a point de peuples qui souffrent si aisément la faim, la soif, le vent, la pluye, le chaud & le froid, & toutes les injures de l'air. Quand ils campent, ils ne se retranchent point; mais ils s'enferment dans leurs chariots, qui leur servent de retranchement, & qu'ils appellent *Tabor*, d'où ils se défendent avec une opiniatreté incroyable. Ils sont fort sujets à se révolter, & l'Auteur remarque que la cause d'une de leurs dernières révoltes, fut le changement de Religion que les Seigneurs Polonois voulurent introduire dans l'Ukraine, & dans la Russie, où tous les peuples étoient Grecs, les Seigneurs voulans qu'ils fussent tous Catholiques Romains, ce qu'ils appelloient *Union*. Les Russiens ne pouvans tous, dit il, supporter cette nouveauté, plus ils voyoient qu'on les pressoit de s'y soumettre, plus ils s'emportoient à des plaintes & à des me-

menaces, contre ceux qui les vouloient contraindre à un changement, pour lequel ils avoient beaucoup d'aversion; ce qui les obligea à appeller à leur secours les Cosaques, qui étoient tous Schismatiques comme eux. *Et ce fut*, ajoûte-t'il, *une des principales causes de tous les malheurs qui sont arrivez ensuite à la Pologne & à l'Eglise.* Cette réflexion n'est pas favorable en France depuis quelque tems, & ce n'est pas assurément ce qui y sera le mieux goûté dans cette Relation.

Aprés cette Digression, M. de Hauteville reprend le fil de sa narration, par la description de la forme de l'Etat de la Pologne, tel qu'on le voit aujourd'hui. C'est proprement, dit-il, une République: & c'est ainsi que les Polonois l'appellent, ne considérans leur Roi que comme leur Chef. Elle est composée de trois Ordres, du Roi, du Senat, & de la Noblesse: & il n'est pas permis de faire des Loix, de les casser, d'entreprendre aucune Guerre, de faire alliance avec les Etrangers, d'établir des impôts, ni de faire battre aucune monnoye, que du consentement de toute la République, ou des Sénateurs Députez. C'est pourquoi il y en a toûjours quelques-uns auprés du Roi,

afin de conserver les Loix & les libertez du Royaume. Le Roi donne tous les Bénéfices Consistoriaux, & beaucoup d'autres, toutes les Charges & tous les biens Royaux. Il semble que ce grand pouvoir qu'il à de disposer de tant de biens, lui devroit attirer l'amour de ceux à qui il les donne, & les obliger à lui obéir aveuglement. Mais on assure que ce n'est du tout point cela; & que les Polonois sachans qu'il ne peut retenir aucun de ces biens, & qu'il ne les peut donner qu'à eux; sont persuadez qu'en le leur donnant, il ne fait que leur rendre justice. Comme le Royaume est electif, les enfans du Roi n'ont aucun droit dans la République: mais ils ne laissent pas d'y être fort considerez, & c'est ordinairement un d'Eux que l'on élit aprés la mort de son Pere: quoi que cela se fasse toûjours avec les mêmes cérémonies que si on élisoit un Etranger; les Polonois voulans se conserver la liberté de pouvoir ne le pas élire. Le Roi a droit de juger les procés, tant civils que criminels: & il peut donner grace à tous les criminels, par quelque Tribunal qu'ils soient condamnez. Mais il n'en est pas ainsi des affaires de la République, qui se traittent dans la Diétes: car alors, pour conclure

clurre quelque chose, il faut le consentement de tous les Députez ; un seul qui n'y consent pas suffit pour rompre la Diéte. Enfin le Roi ne peut lever aucunes troupes, sans le consentement de la République. Le Sénat qui en fait le second Ordre, est composé des Evêques, des Palatins, de Castellans, & des dix Officiers, dont on a parlé d'abord, & dont on a dit qu'il y en a cinq pour la Pologne, & cinq pour la Lithuanie. C'est le Roi qui fait les Sénateurs : mais ceux qui le sont une fois, le sont pour toute leur vie. Dans les Diétes générales ils sont assis à la droite & à la gauche du Roi : & ce sont eux qui approuvent avec le Roi toutes les Constitutions que la Noblesse leur propose par ses Députez que l'on appelle les *Nonces* : De sorte que c'est proprement dans cet Ordre que toute l'authorité réside. Tous les Evêques sont donc Sénateurs : & précédent les Séculiers. Il n'y en a que seize, encore y en a-t'il trois, savoir ceux de Smolensko, de Kiovie, & de Kaminiek, qui ne sont que titulaires, ces deux premiers Evêchez étans possédez par les Moscovites, & le dernier par les Turcs. Le premier de tous ces Evêques, c'est l'Archevêque de Gnesne ; dont l'authorité est extré-

ment grande, sur tout pendant l'Interregne, & dans l'Election d'un Roi. Les Palatins, qui sont proprement les Gouverneurs des Provinces, sont les premiers Sénateurs Séculiers. Il y en a trente-deux, auſquels on a joint trois Castellans, & un Staroſta, à qui on a donné place dans ce premier rang par des raiſons particuliéres. Les autres Castellans sont immédiatement aprés les Palatins. Il y en a trente-deux grands & quarante-neuf petits, ils sont tous Sénateurs, & Lieutenans des Palatins, & Chefs de toute la Nobleſſe, chacun dans ſon Département. On n'en rapporte point les noms, de peur d'ennuyer, comme l'on a fait ceux des Evêques; & aprés avoir dit un mot des Officiers Sénateurs, on vient à l'ordre de la Nobleſſe, dont on rapporte les droits & les priviléges. On parle enſuite des Officiers qui ne sont point Sénateurs; de l'Interrégne, de l'Election d'un Roi, des Diétes en général, de la Diéte particuliére de l'Election, de l'Election même, & de ce que l'on appelle *Pacta conventa*, ou la Capitulation, c'eſt-à-dire, ce que l'on fait jurer au Roi devant qu'il soit proclamé; Du couronnement du Roi, des Reines de Pologne, de l'Armée Polonoiſe; des biens

de

de la Pologne, dont on donne le détail, & sur quoi on remarque que tout le Revenu du Roi, n'est que d'environ un million, monnoye de France : mais aussi il n'est point obligé de payer aucunes troupes, pas même son Régiment des Gardes, non plus que les Officiers de sa maison, qui le servent tous sans appointement, & dans la seule veuë d'obtenir de lui quelque Benefice, ou quelques Staroſties, qui sont des Capitaineries. On passe de là aux inclinations des Polonois, à la Religion, dont on dit peu de chose, parce qu'on en avoit parlé ailleurs par occasion. On ne s'arrête pas d'avantage sur l'Article de la Justice. On s'étend un peu plus sur les Cérémonies des Mariages, & des Funerailles. Et comme l'on rapporte que c'est la coûtume en ce païs-là de trouver au retour de l'enterrement un festin préparé, où l'on boit jusqu'à l'excés, & où l'on fait boire les Ecclesiastiques jusques à les enyvrer, on n'oublie pas à faire un Chapître des festins. Les deux derniers parlent des voyages, & des monnoyes; l'Autheur y donne sur l'un & sur l'autre Article quelques avis qui méritent de n'être pas négligez par les Etrangers.

ARTICLE X.

Réponse de M. Varillas à la Critique de M. Burnet, sur les Deux premiers Tomes de l'Histoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matière de Religion. in 12. A Paris, chez Claude Barbin 1687. Et se trouve t'imprimé à Amsterdam, chez Pierre Savouret.

ON ne doutoit point que M. Varillas ne répondist aussi-tôt qu'il le pourroit à la Critique de son Histoire des Révolutions. On le chargeoit dans cet Ouvrage de trop de reproches, & celui qui les lui faisoit étoit trop célébre, pour les négliger. Il n'auroit sçû le faire sans hazarder sa réputation; & on n'est guéres d'humeur à en hazarder une aussi grande que la sienne. Voici donc la Réponse qu'on attendoit, où il fait assez connoître qu'il ne prétend pas qu'on l'attaque impunément, & qu'il ne tiendra pas à lui que ce qu'il y a de plus grand ne s'intéresse à sa défense.

Avant que d'y entreprendre l'Examen de la Critique, il dit deux mots

au

au ſujet de la Préface qu'un des amis de M. Burnet a miſe au devant, & dans laquelle cet Auteur objecte à M. Varillas quelques contradictions qu'il prétend qu'il y ait entre ſon Hiſtoire des Révolutions arrivées dans l'Europe en matiére de Religion, & un Livre intitulé *l'Hiſtoire du Vicleſianiſme*, qu'il lui attribuë. M. Varillas répond qu'il eſt vrai que ce livre fût imprimé il y a quelques années par Jean Certe, à ſon inſçû ; qu'auſſi n'a-t-il pas paru ſous ſon nom : que comme il contient pluſieurs choſes qui lui ont été dérobées, il en contient auſſi qui ne ſont pas de lui : que non ſeulement il ne l'a point avoüé pour ſien, mais que même il en a ſollicité la ſuppreſſion, qu'il a obtenuë par un Arrêt du Conſeil ; & qu'ainſi on ne peut en bonne juſtice le rendre reſponſable de ce libelle, ni en tirer aucune concluſion à ſon deſavantage. Celà étant, voilà ſelon lui bien des coups perdus.

Aprés cet Eclairciſſement ſur la Préface, il paſſe à la Critique même. Il ſe plaint d'abord que *M. Burnet n'y a gardé avec lui aucunes meſures d'honneur ni de bien-ſéance.* Il dit qu'il lui ſeroit bien aiſé de lui rendre la pareille ; & il ſe vante qu'il pourroit rendre par là la Ré-

Réponſe la plus agréable à lire qui ait été imprimée de long-tems. Mais il proteſte qu'il ne l'imitera pas, & qu'il prétend examiner ſa Critique, ſans s'émanciper au delà des bornes de la charité Chrêtienne.

Pour donner dés l'ouverture du livre une preuve de ſa bonne foi, il a bien voulu tranſcrire mot à mot la Critique de Monſieur Burnet, qu'il a partagée en pluſieurs ſections, à la fin de chacune deſquelles il répond le mieux qu'il peut à ce qu'on lui objecte. On ſe plaint dans la premiére que bien des gens de ſa Communion font aux Proteſtans avec la plume, la même choſe qu'ils voyent faire à d'autres par des voyes de fait, & qu'il ſemble que c'eſt pour diminuer la pitié naturelle qu'on a pour des malheureux, que l'on s'applique à écrire les commencemens de la Réformation d'une maniére odieuſe, & qui n'eſt propre qu'à inſpirer une violente haine pour les Réformez. Il répond à cela qu'il écrivit ſon Hiſtoire des Révolutions, dez l'année 1670. long-tems devant qu'on eût pris les derniéres meſures pour abolir le Calviniſme en France, de ſorte qu'à moins que d'être Proféte, il ne pouvoit pas écrire pour ſeconder par ſa plume la con-

conduite d'autrui. Il y a pourtant bien des gens qui croyent que dans l'état où étoient dés lors les affaires des Réformez, l'Esprit de profétie n'étoit pas fort néceſſaire, pour voir clairement que leur ruine étoit réſoluë, & que l'on y travailloit inceſſamment. On lui avoit reproché enſuite que ſes livres avoient trop l'air des Romans; & que bien des intrigues, dont il parle, ſont trop fines, pour être véritables; & qu'il ne marque point les endroits où ſont préſentement les manuſcrits qu'il cite. Il répond au premier de ces reproches, que s'il eſt juſte, Tacite doit paſſer pour l'Auteur le plus Romaneſque qui fût jamais, puiſqu'il n'y a en aucun autre lieu des intrigues ſi fines que celles qu'il décrit: & il ajoûte que tout le monde conviendra que ſes Hiſtoires traittent de la conduite de perſonnes qui ne cédent point en Politique à celles de Tacite. Quant aux Manuſcrits, il dit qu'ils ſont de trois ſortes, du Roi, de Meſſieurs Dupui, & de divers autres particuliers: Que pour ceux du Roi, il auroit été inutile de les citer, parce qu'il y a 23 ans qu'il eſt ſorti de la Bibliothéque du Roi, & que depuis ce tems là elle a bien changé de face; que quant aux 774 Manuſcrits de Meſſieurs

sieurs Dupuy, chacun sait qu'ils ont disparu : & pour les Originaux, que divers particuliers de Paris & des Provinces lui ont communiquez ; il n'en a vû la plûpart qu'à condition de garder le secret. Enfin sur l'Article où l'on relève ce qu'il dit dans sa Préface des obligations qu'il a à M. l'Archevêque de Paris, il explique assez au long quelles sont ces obligations, pour faire voir que, bien-loin qu'il en ait jamais reçû aucune pension, il n'a même jamais voulu accepter celle qu'il lui avoit obtenuë du Clergé, en 1670. lors que celle du Roi lui fût retranchée, ni celle qu'il lui procura de Sa Majesté sur l'Abaye de la Victoire l'an 1672. & que tout ce qu'il a reçû par son moyen, c'est seulement un présent de 1000 livres qu'il obtint de l'Assemblée du Clergé en 1670, & une gratification du Roi de 2000 livres en 1681.

Aprés avoir ainsi répondu aux choses générales, qu'on lui reproche ; dans une maniére de préambule, M. Varillas vient à examiner les remarques particuliéres qu'on fait sur son Histoire dans tout le reste de la Critique. Il tâche de faire voir que c'est sans aucun fondement qu'on l'accuse d'avoir commencé cette Histoire en stile de Prophéte-

phéte, parce qu'il s'eſt exprimé en des termes qui regardent l'avenir: n'y ayant, dit-il, rien de plus fréquent que ces maniéres de parler dans les Livres les plus éloignez de la Profétie. Il prétend qu'on n'a pas plus de raiſon de le reprendre ſur ce qu'il a dit que le Duc de Northumberland étoit Gouverneur du Roi Edouard VI. & que de la maniére dont il en eſt parlé dans la négociation de M. de Noailles en Angleterre, il eſt clair que ce Duc étoit véritablement Gouverneur du Roi, à prendre le mot de Gouverneur d'un Prince dans la ſignification la plus étenduë qu'il y ait en François. Il ſe récrie ſur ce que M. Burnet l'accuſe d'avoir traité de ſimple Gentil'homme le Lord d'Arlay: il ſoûtient que M. Burnet a ajoûté ce mot de *ſimple* à celui de Gentilhomme, & qu'on ne le trouvera dans aucun éxemplaire des deux Editions de ſon Livre faites à Paris, qui ſont les ſeules qu'il avouë: & il ajoûte qu'il n'ignoroit pas la Généalogie de ce ſecond Mari de Marie Stuart; mais qu'écrivant en François; où le mot de Gentil'homme ſignifie tous les Nobles d'extraction, depuis la roture juſqu'à la Principauté excluſivement, & ne lui ayant paru par aucun Titre des Stuarts,

quoi

quoi qu'il en ait vû pluſieurs, qu'aucun d'eux ait pris la qualité de Prince, excepté les Rois d'Ecoſſe, & leurs fils, il ne peut avoir fait de tort au Lord d'Arlay, en le traitant de Gentil'homme. Il réfute enſuite quelques autres choſes qui regardent ce Seigneur dans le même Article. Il eſt un peu moins éxact ſur celui qui vient aprés, où on l'accuſe d'avoir témoigné peu de conſidération pour la mémoire de l'infortunée Marie, en s'étendant comme il a fait ſur ſon Hiſtoire, & d'avoir mal attribué à la facilité de cette Princeſſe les malheurs dont ſa vie fut traverſée: il n'a pas crû devoir ſe juſtifier qu'à l'égard de ce qu'il a dit de cette facilité. Il eſt long ſur la Section ſuivante, où on l'accuſe d'avoir dit bien des choſes injurieuſes à Henri VIII: mais il s'excuſe de cette longueur, en diſant que M. Burnet écrit avec tant de confuſion, qu'il ne le peut ſuivre, & conſerver en même tems dans ſon ſtile tout l'agrément qui ſeroit à déſirer.

On voit régner le même eſprit dans tout le reſte de cet Ouvrage. M. Varillas n'y paroît pas plus diſpoſé à profiter des remarques de M. Burnet. Si on l'accuſe de s'être contredit, il nie

d'a-

d'avoir avancé une des propoſitions contradictoires : c'eſt ainſi qu'il ſe tire de la contradiction où M. Burnet prétend qu'il ſoit tombé, lors que d'un côté il a dit dans ſon Abrégé que les quatre principaux Cantons des Suiſſes ſe laiſſérent ſéduire en moins d'un an & d'un autre côté dans le quatriéme & ſeptiéme Livre, que Zuingle commença à les pervertir en 1519 ; & n'acheva qu'en 1528. *Je n'ai pu garder*, dit-il, *de dire que les Cantons Proteſtans ayent reçû la Réformation en moins d'un an.* Si on lui reproche d'avoir ignoré certains faits eſſentiels, il fait voir qu'il en a parlé ailleurs, ou il s'inſcrit en faux contre les Auteurs d'où on les produit, comme on en voit un exemple dans la page 119. Si on l'accuſe de s'être mépris en les rapportant, ou il néglige de répondre car ce ne ſeroit jamais fait d'y répondre, à tout ; & c'eſt ainſi qu'il en uſe dans l'Article de la mort de Sandérus page 81, où il ne dit rien ſur la faute que l'on prétend qu'il ait faite, en faiſant mourir ce violent ennemi des Proteſtans, dans le Nort d'Angleterre, au lieu qu'il eſt mort en Yrlande : ou il ſe décharge ſur d'autres qui l'ont mal inſtruit de choſes peu importantes, comme dans

la page 79. où il s'agit du Docteur Morton. Enfin si on l'accuse d'avoir avancé de son chef des faits dont il ne sauroit apporter de bonnes preuves ; Il produit ses Auteurs d'où il les a tirez, Sanderus, Ribadeneira, Belcairus, mais sur tout Florimond de Raimond, dont il rapporte en bien des endroits de grands Extraits. Aussi, dit-il, que lorsqu'il voulut écrire cette Histoire des Révolutions, il le préféra à tous les autres Historiens Anglois & Allemans d'une & d'autre Religion, à tous les Italiens, & à tous les Espagnols, même à Ribadeneira, le regardant comme un Historien irreprochable. „ Il n'avoit, „ dit-il, aucun intérêt d'alterer la vérité : & comme depuis plus de qua„ tre vingts ans que son Histoire parut, „ aucun Protestant ne s'est avisé de la „ réfuter, non plus que les Livres de „ l'Antechrist, & de la Papesse Jeanne, „ que le même Auteur a composez, „ j'ai eu sujet de croire que s'ils ne „ l'approuvoient pas, ils la tenoient „ au moins pour indifférente. Il faut que M. Varillas n'ait pas vû le Livre de la Papesse, fait par Alexandre Cooke Ministre à Leeds, dans la Comté d'York, & traduit en nôtre langue par J. de la Montagne, imprimé à Sedan l'an 1633.

Car

Car c'eſt une Réfutation du Traité de Florimond de Raimond ſur cette matiére.

Au reſte on s'imaginera aiſément, que quelque réſolution que M. Varillas eût priſe de ne faire paroître ici d'autre feu que celui de la charité, il eût été bien difficile qu'il ſe fût empêché d'y mêler quelquefois un peu de Bile. On ne va guéres dans le champ de bataille avec de ſimples armes deffenſives; Et l'on void aſſez que ſi M. Burnet a reproché à M. Varillas, le défaut de mémoire, le manque de Jugement, la mauvaiſe foi, l'ignorance, &c. M. Varillas ne perd point d'occaſion de lui rendre la pareille. M. Burnet n'eſt pourtant pas en droit de ſe plaindre qu'il n'ait pas tenu la promeſſe qu'il avoit faite, de ne ſortir point des bornes de la moderation. Il ſçait quelle différence il y a entre tout ce que M. Varillas peut lui avoir dit de dur, & ce que l'on fait ſouffrir tous les jours aux Réformez, à l'égard deſquels cet Auteur doit prétendre qu'on eſt *dans les bornes de la moderation*, puiſqu'il ſoûtient qu'on ne leur fait aucune violence.

CA-

CATALOGUE DES LIVRES Nouveaux du mois d'Août 1687. Qui se trouvent à Amsterdam, chez Henry Desbordes.

Confucius Sinarum Philosophus, sive Scientia sinensis Latinè exposita, Studio & operâ Prosperi Intorcetta, Christiani Herdthic, Francisci Rougemont, Philippi Couplet, Patrum Societatis Jesu, Jussu Ludovici Magni, eximio Missionum & Reipub. Literariæ bono, è Bibliotheca Regia in lucem prodit. Adjecta est Tabula Chronologica Sinicæ Monarchiæ, ab hujus exordio ad hæc usque tempora. Parisiis apud Danielem Horthemels, via Jacobæâ, sub Mæcenate 1687. cum Privilegio Regis. *in folio.*

Histoire Métallique de la République de Hollande. Par M. Bizot, *in fol.* A Paris, chez Daniel Horthemels, rue S. Jacques, au Mécénas 1687. Avec Privilége du Roi.

Musæum Italicum; sive Collectio Veterum scriptorum, ex Bibliothecis Italicis eruta, a D. Johanne Mabillon; & D. Michaele Germain, Presbyteris & Monachis Benedict. Congreg. S. Mauri Tomus, I. in duas Partes distinctus. I.

Pars

Pars Complectitur Italicum Literarium; Altera varia Patrum Opuscula, & Vetera Monumenta; Cum Sacramentario, & Pœnitentiali Gallicano. in 4. Lutetiæ Parisiorum, apud Viduam Edmundi Martini, &c. 1687.

Zamire. Histoire Persane. Par Madle. ***. in 12. A la Haye, chez Abraham Troyel Marchand Libraire, dans la grand' Sale de la Cour 1687.

Jacobi Usserii, Archiepiscopi Armachani, Opuscula duo, nunc primum Latine edita; quorum alterum est de Episcoporum & Metropolitanorum Origine; alterum de Asia Proconsularis, deque Veteris Ecclesiæ Gubernatione Provinciali, ab E. B. descripta. Interprete R. R. E. B. P. Præterea accedit Appendix de Antiqua Ecclesiæ Britannicæ Libertate. in 8. Londini Impensis Samuelis Smith, ad Insignia Principis, in Cœmiterio D. Pauli. 1687.

La Vanité des Sciences; ou Reflexions d'un Philosophe Chrétien sur le véritable Bonheur. in 8. A Amsterdam, chez Pierre Savouret dans le Calverstraat. 1687.

Traité de la Puissance du Pape sur les Princes Séculiers. in 12. A Cologne, chez Pierre Du Marteau. 1687.

Institutum du Droit Ecclésiastique.

Par

Par M. Claude Fleury, *Prêtre, Licentié en Droit Canon, Abbé du Locdieu, ci-devant Précepteur de Messeigneurs les Princes de Conty.* in 12. 2. Voll. A Paris, chez Pierre Aubouin, Pierre Emery & Charles Clousier, 1687.

De l'Usage de célébrer le Service Divin dans l'Eglise en Langue non Vulgaire, & de l'Esprit avec lequel il faut lire l'Ecriture Sainte pour en profiter. in 12. A Paris, de l'Imprimerie de François Muguet 1687.

Dictionaire des Termes propres de Marine, par M. Des-Rocheſ, *Officier des Vaisseaux du Roi, avec les Enseignes & les Pavillons que chaque Nation porte à la Mer, dessinez & blasonnez.* in 8. A Paris, chez Amable Auroy, ruë Saint Jacques. 1687.

Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques, contenant l'Hist. de leur vie, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages, &c. Par M. L. Ellies du Pin, *Docteur de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie. Tome second, Des Auteurs du quatriéme Siécle de l'Eglise.* in 8. A Paris, chez André Praland, ruë Saint Jacques 1987.

Suite de l'Accomplissement des Prophéties, ou Amplification des preuves

Hiſ-

Hiſtoriques qui font voir que le Papiſme eſt l'Antichriſtianiſme, &c. Par le S. P. ℔. P. E. E. E... Th. A. R. in 12. A Rotterdam, chez Abraham Acher 1687.

Idylles de Bion & de Moſchus, Traduites de Grec en Vers François, avec des Remarques. in 8. Suivant la copie de Paris, à Amſterdam, chez Henry Desbordes 1687.

Friderici Spanhemii Introductio ad Hiſtoriam & Antiquitates Sacras, cum perpetuis Caſtigationibus Annalium Cæſaris Baronii, ac recentiorum In Gallia Pontificia Scriptorum. Tomus 2. Lugduni Batavorum, apud Danielem à Gaesbeeck 1687.

Tradition de l'Egliſe Romaine ſur la Prédeſtination des Saints & ſur la Grace Efficace, &c. in 12. 2. *voll.* A Cologne, chez Nicolas Schouted 1687.

Abregé de la Moralle des Actes des Apôtres & des Epîtres de Saint Paul. in 12. A Paris, chez André Pralard 1687. Se vend à Bruxelles, chez Eugene Henry Frick 1687.

On parlera de la pluſpart de ces Livres dans le mois prochain.

TA-

TABLE

des Matiéres principales d Août 1687.

LA Creance de l'Eglise Orientale sur la Transubstantiation. pag. 793
Le Parfait Geographe ou l'Art d'apprendre aisément la Geographie & l'Histoire par demandes & réponses. 806
Aneantissement de l'Homme pécheur, &c. 808
Histoire des Révolutions de M. Varillas, Tome 4. 812
Campegi Vitringæ de Decem-Viris Otiosis, &c. 828
Extrait d'une Lettre contenant des Nouvelles Remarques sur le Passage du Phormion de Terence. 858
Joh. Schotani Christ. Fil. Exegesis in primam & secundam Meditationem R. Carteſii, &c. 868
Rome Anti-Chrêtienne, ou Conformité de l'horrible Persécution qu'Antiochus exerça contre l'Ancienne Eglise, avec celle que le Clergé de France fait jouffrir aux Réformez. 879
Relation Historique de la Pologne. 888
Réponse de M. Varillas à la Critique de M. Burnet. 900
Catalogue des Livres Nouveaux. 910

FIN.